



L'ETAT DE LA DEMOCRATIE ET DES DROITS DE L'HOMME DANS L'ESPACE CEDEAO

Permanences et ruptures



Les publications de Gorée Institute sont indépendantes d'intérêts nationaux ou politiques spécifiques. Elles sont principalement destinées aux décideurs, à la société civile, aux politiciens et aux praticiens dans le domaine. Elles ciblent aussi le monde universitaire et les citoyens en général.

Gorée Institute 2019

Pour toute demande d'autorisation pour la reproduction ou la traduction de n'importe quelle partie de cette publication, veuillez contacter :

Gorée Institute

Résidence Bibi, Rue des Gourmets
Île de Gorée, Dakar, Sénégal

Gorée Institute encourage la dissémination de son travail et répondra promptement aux demandes d'autorisation pour la reproduction ou la traduction de ses publications.

Nos remerciements au Professeur Moustapha Guèye pour la relecture

Cet ouvrage est dédié à feu **Madame la Professeure Aminata Diaw Cissé** qui s'est impliquée et a qualitativement contribué à sa réalisation.



Cet ouvrage a été réalisé grâce à l'appui financier de Swedish International Development Agency (SIDA)

Illustration tableau de couverture:

Corentin Faye - MisterCo

ISBN: 979-10-92136-06-7

SOMMAIRE

Mot du Directeur	iv
Présentation des auteurs.....	vii
Présentation de l'ouvrage	xii
PREMIÈRE PARTIE: Les trajectoires marquantes de 2005 à 2015	1
Des transitions démocratiques en souffrance : les cas du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Niger	3
La situation de la démocratie et des droits de l'homme au Liberia et en Sierra Leone après la guerre civile	47
La Guinée-Bissau et le Cap-Vert : histoire commune et trajectoires démocratiques opposées	89
Les transitions politiques en souffrance : les cas du Togo, de la République de Guinée et du Nigéria des années 1980 à 2016	121
Le défi de la confirmation démocratique dans l'espace CEDEAO : étude à partir des cas du Ghana, du Bénin et du Sénégal.....	155
DEUXIÈME PARTIE: Les mutations en cours	189
La société civile en Afrique : contexte, configuration et acteurs	191
Une citoyenneté au bout des doigts : Jeunes, NTIC et engagement politique en Afrique.....	227
Faible engagement civique au Sénégal : «la démocratisation face à L'élitisme. Un point critique de l'institutionnalisation démocratique en Afrique».....	247
La gestion des Etats postcoloniaux de l'Afrique de l'Ouest (1963-2016) : vers la fin des régimes militaires ?.....	271
Conclusion Générale.....	293

MOT DU DIRECTEUR

Étymologiquement, la démocratie renvoie au pouvoir du peuple. Demos signifiant le peuple, comme protagoniste à l'intérieur d'une cité (polis), et kratein « se rendre maître de », les auteurs s'accordent ainsi sur le fait que la démocratie renvoie au régime politique dans lequel le peuple reste le dépositaire du pouvoir. C'est dans ce sens qu'abonde l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Boutros Boutros Ghali lorsqu'il écrit que « la démocratie est un régime politique où l'appareil institutionnel donne corps à l'idéal d'un pouvoir politique exprimant la volonté du peuple ».

Quelle que soit la conception retenue, la démocratie obéit à un certain nombre de conditions qui en constituent les critères. Comme forme d'organisation politique, un régime démocratique exige le respect de la séparation des pouvoirs, la garantie des libertés fondamentales et l'organisation régulière d'élections libres et équitables. Le principe de séparation des pouvoirs permet de fonder l'indépendance de la justice et du législatif, alors que les libertés fondamentales favorisent l'émergence du pluralisme dans ses multiples dimensions.

La problématique de la démocratie et des droits de l'homme est au cœur des préoccupations des hommes et des femmes du continent, eu égard de la remise en cause permanente des systèmes et pratiques politiques africains mis en place depuis la décolonisation. En effet, malgré l'adoption de la charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et celle africaine des droits de l'homme et des peuples, des entorses à la démocratie et des violations des droits humains continuent d'embrouiller la construction démocratique et le respect des droits de l'homme. La démocratie dans sa forme représentative est aujourd'hui en crise. Sa dynamisation à travers sa forme participative demeure problématique au regard de la mobilisation citoyenne observable dans les pays de l'espace CEDEAO et ailleurs. Le potentiel pacificateur de la démocratie est souvent mis en mal du fait de l'incapacité de nos institutions à canaliser les conflits et à respecter les droits de l'homme. La crise de la démocratie dans l'espace CEDEAO se manifeste également par les atteintes aux droits de l'Homme. Les plus vulnérables sont les femmes et les jeunes qui sont les plus touchés.

La dernière vague de démocratisation qui a largement influencé l'Afrique dans l'accélération des mutations politiques a fait émerger une nouvelle forme d'instabilité liée notamment à l'organisation des élections devenues aujourd'hui des facteurs d'instabilité pour diverses raisons. Étant un processus jamais achevé, la démocratie est la contexture de plusieurs parties prenantes, ce qui explique les péripéties par lesquelles passent les États afin de parvenir à l'instauration de démocraties pouvant répondre aux normes et standards internationaux. Au-delà de la mise en place d'institutions démocratiques par le biais d'élections libres et transparentes, il s'agit également de favoriser un contexte de respect des droits et libertés et de réhabiliter la justice dans les pays de l'espace CEDEAO. L'enjeu de la consolidation de la démocratie en Afrique de l'Ouest est intrinsèquement lié à la consolidation de la paix qui vise à « soutenir la transformation des structures, à renforcer les capacités nationales déficientes et à mettre en place de nouvelles institutions démocratiques ». Face aux nouvelles vagues de contestations populaires et de mobilisations citoyennes souvent portées par la frange la plus importante de nos populations, notamment les jeunes, il urge de créer des espaces d'interactions et de dialogue entre acteurs de légitimités diverses et d'intérêts divergents pour des objectifs partagés, une action collective où le citoyen demeure au cœur de l'action. En Afrique de l'Ouest, les ressorts des conflits sont nombreux et variés, mais en règle générale, on peut considérer que pour l'essentiel, il s'agit du contrôle du pouvoir et de l'accès aux ressources menaçant les acquis démocratiques, le respect des droits et libertés. Après tout, l'instrumentalisation des référents culturels, religieux et ethniques cachent souvent d'autres enjeux de nature économique excluant une bonne partie de nos populations qui finissent par se rebeller et suscitant ainsi l'instabilité démocratique.

Face aux nouveaux défis auxquels sont confrontées particulièrement les jeunes démocraties africaines dans l'espace CEDEAO, l'importance de jauger le degré d'approfondissement des processus démocratiques a motivé l'Institut Gorée, dans le cadre de son programme Gouvernance politique et processus électoraux, à publier l'ouvrage « L'état de la démocratie et des droits de l'Homme en Afrique de l'Ouest ». En effet, une vingtaine d'années après le discours de la Baule invitant les pays d'Afrique à se lancer dans un processus de démocratisation au risque de se voir refuser l'aide du Nord et près d'une décennie après le « Printemps arabe », il semble important de faire le point sur l'état du fonctionnement de la démocratie et des droits humains dans les 15

pays de l'espace CEDEAO.

La présente étude à l'initiative du Gorée Institute décèle ainsi les insuffisances démocratiques et la fragilité des institutions, principales obstructions à l'exercice effectif des droits de l'Homme. Une étude qui s'inscrit en droite ligne avec la mission de l'Institut qui est de consolider les processus démocratiques et les institutions par la recherche, la facilitation, mais également la production de connaissances scientifiques pour la construction des citoyens. Pour rappel, en 2010, l'Institut Gorée a publié la première édition sur « l'état de la démocratie et des droits de l'Homme en Afrique de l'Ouest ». Près de dix ans après, il est apparu nécessaire de procéder à une revue, une évaluation notamment en termes de progrès, de dynamiques nouvelles et surtout de stabilité institutionnelle fondée sur la capacité de nos États à gérer les crises. Il s'agit là de jauger les fondements stratégiques de la stabilité démocratique en Afrique de l'Ouest.

Gorée Institute adresse ses plus vifs remerciements aux universitaires et chercheurs spécialistes des sciences sociales qui ont généreusement apporté leur grande contribution à la réalisation de cet ouvrage qui est une compilation de textes consécutifs à des recherches globales qu'ils ont brillamment menées dans les pays de l'espace CEDEAO. Nos remerciements vont particulièrement au Professeur Babaly Sall qui a eu la lourde tâche d'assurer la coordination scientifique, l'orientation et la supervision des travaux des experts.

Puisse ce manuel contribuer à l'adoption d'une culture démocratique favorable au respect des droits humains et à l'amélioration de la gouvernance dans les pays de la CEDEAO et dans l'Afrique toute entière.

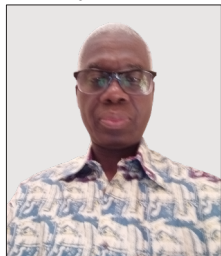
Doudou DIA

Directeur exécutif

Gorée Institute

PRÉSENTATION DES AUTEURS

Babaly SALL



Enseignant/chercheur en science politique et ancien directeur de l'UFR sciences juridiques et politiques de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (Sénégal), il dirige actuellement le laboratoire CERADD. Chercheur principal de Afrobarometer au Sénégal (2001-2019), il est l'auteur de plusieurs publications sur le système politique sénégalais, les élections et l'opinion publique. Il coordonne pour la période en cours diverses recherches portant sur la résilience, les pouvoirs traditionnels et la sécurité collaborative.

Feue Aminata Diaw CISSE



Feue Aminata Diaw Cissé fut une brillante philosophe et une distinguée militante des droits des femmes. Scientifique de renom, elle fut aussi une figure importante du monde des arts et de la culture. Membre de plusieurs sociétés scientifiques et d'organismes de recherches comme le Codesria dont elle fut administrateur principal de programme (2009-2016), Aminata est auteure de plusieurs publications et contributions remarquables sur l'évolution du système démocratique au Sénégal. Entre autres, "La Démocratie des lettrés", dans *Sénégal : Trajectoires d'un État* (M-C. Diop, Dir., 1990), « De l'éthique de la jouissance à l'éthique de la res publica. Le Sopi à l'épreuve de la citoyenneté » dans *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade* (M-C. Diop, Dir., 2013) et « Le baobab a été déraciné. L'alternance au Sénégal. », dont M.C. DIOP et M. DIOUF sont les coauteurs dans la revue *Politique Africaine*, 2000/2 n°78, demeurent des références incontournables dans l'étude du politique au Sénégal. Cette lumière s'est éteinte en Avril 2017, mais sa pensée continue de nous éclairer à travers ses multiples conférences et publications.

Abia Alain Laurent ABOA

Maître de Conférences en Sciences du Langage et actuel vice-doyen chargé de l'Évaluation et du suivi des enseignements de l'UFR Langues, Littératures et Civilisations de l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, M. ABOA



Abia Alain Laurent est spécialiste des questions de sociolinguistique. Ses travaux de recherche interrogent les facteurs et éléments qui rendent imprédictible l'évolution de la langue française en Afrique. Il est membre de l'équipe restreinte des concepteurs de contenus du projet « Initiative Francophone pour la Formation à Distance des Maîtres » de l'Organisation Internationale de la Francophonie.

M. ABOA est également membre du Comité scientifique consultatif des Centres et Départements d'études françaises des Universités francophones de l'Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, en tant que membre du laboratoire CERADD / Afrobaromètre, son centre d'intérêt porte notamment sur les facteurs explicatifs des trajectoires variées en matière de démocratisation en Afrique.

Moussa DIAW



Enseignant-chercheur en Science politique à l'UFR des Sciences juridiques et politiques de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (UGB) du Sénégal. Spécialiste des Relations internationales. Auteur de : La politique étrangère de la Mauritanie, Paris, L'Harmattan, 1999, 270p. Organisateur de la Conférence internationale : « Gouvernance transfrontalière et intégration régionale en

Afrique», Saint-Louis, Sénégal, 9-15 janvier 2013. Domaines de recherches : Étude des conflits et crises en Afrique ; Les processus d'intégration régionale ; L'Afrique dans les relations internationales ; La géopolitique ; les processus de démocratisation en Afrique ; les mécanismes de construction de la paix ; Les relations sino-africaines.

Kalie SILLAH



Directeur des programmes de la Commission nationale pour la démocratie (NCD) en Sierra Leone. Il est chargé de cours au Département d'études sur la paix et les conflits de la Faculté des sciences sociales et du droit du Forah Bay Collège de l'Université de Sierra Leone. Il était auparavant directeur de programme à l'Institut Gorée, ainsi que directeur Suivi et Recherche auprès de la Commission des droits de l'homme de la Sierra Leone (HRCSL).

Dr. Carlos CARDOSO (PhD)

De nationalité bissau-guinéenne, est présentement le directeur-fondateur du Centre de recherche Amílcar Cabral à Bissau (CESAC). Jusque récemment Il a été chef du département Recherche du CODESRIA (Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique). Il a fait ses études en Allemagne et France. Détenteur d'un doctorat en Philosophie et d'un DEA en Anthropologie sociale, il s'intéresse particulièrement à la gouvernance et à la citoyenneté en Afrique, à la transition démocratique en Afrique, aux questions épistémologiques et méthodologiques des sciences sociales et à la formation des élites politiques en Afrique, domaines dans lesquels il a publié plusieurs ouvrages et articles. Avant d'intégrer le CODESRIA, Carlos Cardoso a été Directeur de l'Institut national d'études et recherche (INEP) de Guinée-Bissau (1988 à 1994), directeur générale de l'enseignement de base et alphabétisation du Ministère de l'éducation (1997-1998), et a enseigné la sociologie politique à l'Université Lusophone de Lisbonne, Portugal (1998-2004).

Koffi Nutefé TSIGBE

Maitre de Conférences (CAMES) en histoire contemporaine. Il enseigne l'histoire à l'Université de Lomé et est, depuis le 16 août 2017, directeur du Centre des œuvres universitaires de Lomé (COUL). Secrétaire général de l'Association des historiens et des archéologues du Togo (AHAT), il est, par ailleurs, membre de plusieurs sociétés savantes. Il a publié une trentaine d'articles scientifiques et est coéditeur de cinq ouvrages portant notamment sur l'histoire du Togo et de l'Afrique. Il est consultant auprès du Centre d'études linguistiques et historiques par tradition orale (CELHTO).

Pr Babacar GUEYE



Agrégé en droit public et science politique, Babacar GUEYE est Professeur titulaire à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD). Il a été membre de jury du Concours d'Agrégation en Droit public du CAMES de 2005 à 2013. Il est l'auteur de plusieurs travaux sur des thèmes très divers tels que la transformation de l'Etat, les transitions démocratiques en Afrique, la gouvernance, les coups d'Etat en Afrique, les régimes politiques africains, etc. Il est par ailleurs le Directeur du Centre d'Etudes et de Recherche Action sur la Gouvernance (CERAG).

Dr Saliou FAYE



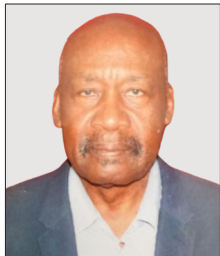
Docteur en science politique, Saliou FAYE donne des enseignements à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD). Ses domaines de recherche prioritaires portent sur la gouvernance démocratique, les politiques publiques, les institutions démocratiques, la réforme et la modernisation de l'Etat et la gouvernance mondiale. Il est par ailleurs le coordonnateur scientifique du Laboratoire Institutions, Gouvernance Démocratique et Politiques Publiques (IGD2P) du Département de Science Politique à la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'UCAD.

Pr Mohamadou SALL (IPDSR)



Enseignant/chercheur, le Pr Mohamadou Sall occupe actuellement le poste de directeur de l'Institut des Populations, de la Démographie et de la Santé de la Reproduction (IPDSR) à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD). Spécialisé en démographie après la soutenance d'une thèse en population-développement-environnement, il oriente ses recherches actuelles sur des questions de population et santé communautaire avec à la clé plusieurs publications.

Pr Abdoulaye NIANG



Professeur Titulaire des Universités en Sociologie(CAMES) ;Président de l'Université Kocç Barma de Saint-Louis ; Professeur Associé à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis ;Coordonnateur du laboratoire de recherche "Observatoire pour l'étude des Urgences ,des Innovations et des Mécanismes du changement Social (URIC) à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis

Essohanam BATCHANA



Maître de Conférences en Histoire contemporaine, Directeur de la Recherche de l'Université de Lomé, Secrétaire Général de Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche en Éducation (ROCARE-Togo), Coordonnateur de la Revue Ingénierie culturelle, Département d'Histoire et d'Archéologie, Université de Lomé (Togo)

M. Bakayota Koffi KPAYE



Docteur en Histoire contemporaine, Enseignant-chercheur au Département d'Histoire et d'Archéologie, Faculté des Sciences de l'Homme et de la Société, Université de Lomé.

PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE

Par le Pr. Babaly **SALL**

Cet ouvrage collectif est un ensemble de textes consécutifs à des recherches globales menées par plusieurs universitaires et chercheurs spécialistes des sciences sociales sur l'état du fonctionnement de la démocratie et des droits humains dans les 15 pays de l'espace CEDEAO (Communauté Économique des États de l'Afrique Occidentale¹). Il s'agit d'une étude commanditée par Gorée Institute à l'effet de mesurer le degré d'approfondissement des processus démocratiques en cours dans ledit espace.

De prime abord, l'entreprise se présente sous le double angle de la redondance et du péril. Redondante parce que, depuis la fin des années 80, avec la chute du mur de Berlin et l'appel de la Baule, foisonnantes sont les études menées sur les transitions politiques en Afrique². Périlleuse eu égard à l'objet de la recherche qui porte sur des concepts ambigus aux contenus variables, abordés de surcroît dans des perspectives parfois très différenciées en fonction des préoccupations des commanditaires des recherches ou des univers idéologiques/culturels des chercheurs eux-mêmes.

En effet, la difficulté n'est pas des moindres à chaque fois que l'on s'attache à élucider le mot démocratie et toutes les déclinaisons conceptuelles et opérationnelles auxquelles il se prête. Cependant, l'entreprise s'avère incontournable parce que plus de vingt ans après le sommet de la Baule et un peu moins d'une décennie après le déclenchement du printemps arabe, il apparaît nécessaire de continuer à faire le point, soit pour affiner le bilan³, soit pour bien comprendre les liens entre les deux séquences⁴. Il s'y ajoute que, comme le dit Yves Surel « toute recherche navigue constamment entre les plans empiriques et théoriques et l'usage des concepts⁵ ». Or relativement à ce domaine, la démocratie est sujette à ce qu'il nomme " l'étiement des concepts " avec, à la clé, une opérationnalisation controversée du fait de l'évolution de la science politique qui a vu « se multiplier des données et informations sans que les politistes n'ajustent en conséquence leurs outils théoriques⁶ ». Sous cet angle, le lien établi dans le cadre de cette recherche entre démocratie et droits de l'Homme, au double plan conceptuel et téléologique, ne soulèverait aucune contestation majeure parce que, au-delà de la consécration par l'article 21 de la

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, comme le souligne la Commission des Droits de l'Homme à travers sa résolution 2000/47, c'est surtout au plan pratique, que l'on peut réaliser jusqu'à quel point « les déficits démocratiques et la faiblesse des institutions comptent parmi les principaux obstacles qui entravent l'exercice effectif des droits de l'Homme ». Cette relation ferait aussi largement sens parmi les auteurs dans la mesure où « la démocratie trouve son essence dans la péréquation de l'espace des individus en espace public et espace privé⁷».

On fait généralement remonter le premier sens du concept démocratie à ses origines grecques en évoquant les mots « demos » (pouvoir) et « kratos » (peuple) pour ensuite le relier directement à la célèbre phrase du Président américain Lincoln « pouvoir du peuple, pour le peuple et par le peuple ». Du point de vue de ses finalités, la démocratie se conçoit, aujourd'hui, chez beaucoup d'auteurs et dans plusieurs institutions, sous l'angle de conditions cumulatives qui s'appréhendent plutôt comme des paramètres à ajuster. On comprend dès lors pourquoi le mot démocratie s'entend sous différents angles et postures : plutôt un processus qu'un état, en fonction de la conception privilégiée⁸. S'agissant des pays africains en général et des pays de l'Afrique subsaharienne en particulier, la démocratie en tant que régime politique est plutôt étudiée sous l'angle de la démocratisation et dans une perspective transitologique⁹. La transitologie est perçue ici, au sens factuel, comme une démarche scientifique¹⁰ investissant le vaste champ des mutations politiques qui dessine des trajectoires allant de l'autoritarisme au pluralisme en passant par la restauration. En vérité, il existe à son propos une grande diversité à la fois de contenu et d'approche¹¹. C'est ainsi que du point de vue de sa consistance, on peut identifier jusqu'à sept processus de changement politique : la démocratisation, l'autocratisation, la régression démocratique, la libéralisation politique, la progression autoritaire, l'approfondissement démocratique et la consolidation démocratique. Ces processus se résumeraient dans les trois principales phases que sont la libéralisation préalable, la transition proprement dite et la consolidation. Ils incluent, par ailleurs, nécessairement les éléments conjugués de polyarchie qu'avait dégagés Dahl, à savoir : le suffrage universel et égalitaire; le droit d'occuper des fonctions électives publiques; des élections libres, transparentes et périodiques; la liberté d'expression; la liberté d'association et l'autonomie des associations ; la pluralité des sources d'information; des institutions permettant que les politiques publiques

dépendent des votes et d'autres expressions de préférence et enfin la garantie pour les droits des minorités face à tout abus de la part des majorités¹².

Globalement il apparaît ici que la démocratisation est un processus dont l'impact dans la vie des individus et le vécu des communautés associé à des considérations philosophico-idéologiques conditionnent grandement la représentation qu'on peut s'en faire. D'où la variété des typologies et classements qui n'épargne guère les institutions tant publiques que privées dans leur travail de soutien et de promotion à la démocratie, notamment dans les pays africains. Il en est par exemple ainsi de la classification que propose un laboratoire d'analyse du magazine britannique *the Economist*, l'*Economist Intelligence Unit* (EIU). Dénommée Indice de démocratie, elle propose, depuis sa création en 2006, une classification du niveau de démocratie dans 167 pays à travers le monde sur la base d'un calcul de pourcentage à partir de 60 indicateurs regroupés en 5 catégories que sont: le processus électoral et le pluralisme; les libertés civiles; le fonctionnement du gouvernement; la participation politique et la culture politique. Le calcul effectué permet d'aboutir à une typologie des régimes politiques en quatre groupes: les démocraties, les démocraties imparfaites, les régimes hybrides et les régimes autoritaires¹³. Dans une démarche similaire, l'ONG américaine *Freedom House* établit depuis plusieurs années, sur la base d'un index de mesure de la démocratie, une classification des pays africains par zone en trois catégories selon qu'ils sont " libres ", " partiellement libres " ou " non libres ". En scrutant les rapports de ces deux organisations, dans les dernières années, on relève une situation mitigée pour les pays de l'espace CEDEAO qui, si elle n'est pas alarmante dans beaucoup de cas, n'en demeure pas moins préoccupante à moyen terme pour bon nombre d'entre eux. L'objet de cette préoccupation est double : l'écrasante majorité des pays est souvent classée dans la zone noire ou grise où elle stagne, au meilleur des cas, si elle n'est pas ravalée à la case autoritaire, pendant un moment¹⁴. Dans ce groupe, on recense, pêle-mêle, tous les pays en dehors des " champions " habituels des classements que sont : le Cap Vert, le Ghana et le Sénégal, rejoints par le Bénin.

A partir d'un tel constat, il nous a paru important de devoir nous attarder sur le degré d'approfondissement des processus en cours dans les pays de l'espace CEDEAO, en partant du postulat de l'irréversibilité, malgré tout, du choix du régime démocratique dont la durée d'implantation variera en fonction de la

dialectique de la lutte, engagée à la lisière des rapports État/société civile, entre les facteurs favorisant et les éléments de régression. Cet optimisme est motivé par la présence cumulée de la plupart des indices répertoriés de démocratisation.

Il reste à voir comment ces facteurs et éléments se conjuguent dans le fonctionnement au quotidien de ces pays et sous quels angles d'analyse il faudrait les appréhender. La réponse pourrait surgir de certains questionnements :

- En considérant les textes sous-régionaux et les expériences diversifiées de leur mise en œuvre interne, peut-on dresser un bilan de santé de la consolidation démocratique dans l'espace de la CEDEAO ?
- A partir de la situation individuelle des pays, serait-il possible de dresser un catalogue des traits généraux de cette consolidation démocratique ?
- Quels sont les éléments de fécondation de la prochaine phase : celle de la récolte des fruits de la démocratisation ?
- Quelles sont les contraintes politiques majeures qui entravent le règlement des difficultés de la démocratisation en termes de pauvreté, d'éducation et de chômage ?

Les auteurs se sont livrés à des analyses approfondies des processus démocratiques en cours dans les pays, en partant de ces préoccupations auxquelles ils ont voulu rajouter d'autres, en rapport avec leurs interrogations épistémologiques.

Ces textes se conçoivent dans leur majorité sous la forme de regards tantôt parallèles tantôt croisés de situations nationales d'un certain nombre de pays dont les trajectoires marquantes se profilent en une évolution en dents de scie, alliant des moments de crise et d'accalmie couronnés de lueurs d'espoir démocratique. Ils sont parfois aussi des monographies reproduisant des analyses centrées sur des cas topiques.

Dans la première partie de l'ouvrage, les contributeurs procèdent à une analyse comparative des trajectoires marquantes des pays entre 2005 et 2015. Suivant cette approche, il s'est agi de distinguer entre un premier groupe de pays à régimes dits de transition et un second dit de consolidation, caractérisés tous par un certain nombre de traits permanents qui se subdivisent en ressemblances et dissemblances.

Ainsi en est-il du premier groupe dans lequel on retrouve une première catégorie d'Etats comme le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Niger qui, comme le montrent Alain Laurent Aboa et Moussa Diaw, connaissent des difficultés apparaissant comme autant de défis à relever : défi de la sécurité, défi de la justice économique et sociale, défi de l'intégration nationale et de la reconnaissance des minorités et enfin défi de renouvellement des élites et de la gouvernance politique et économique.

1. En Côte-d'Ivoire comme au Burkina-Faso, la transition démocratique se révèle être un processus complexe avec des phases de flux et de reflux. Cette complexité est un artefact qui découle de la conjonction double faite d'ingérences étrangères et de facteurs endogènes.

On peut estimer que ces deux pays peuvent cependant être classés dans la typologie des pays dits de transition démocratique où le renouveau démocratique s'accompagne d'une volonté de construction d'un vrai État de droit avec les caractéristiques habituelles : vote d'une nouvelle constitution avec reconnaissance du pluralisme, proclamation de droits et libertés et organisation d'élections régulières.

Dans ce type de régime, l'on remarque aussi, très souvent, le rôle important que vont jouer l'armée et une société civile renouvelée.

Dans le cas de la Côte d'Ivoire, les tensions persistent malgré la mise en place d'une Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR), le 13 Juillet 2011 et la Commission Nationale pour la Réconciliation Nationale et l'Indemnisation des Victimes (CONARIV) le 25 Mars 2015.

La nouvelle Côte-d'Ivoire, sur le cas duquel nous nous sommes le plus appesanti, symbolise bien, par ses nombreux défis, la situation des pays évoqués.

- D'abord celui de la sécurité avec, d'une part, la récurrence des mutineries de soldats et la menace djihadiste, d'autre part.
- Le défi de la justice sociale et économique.
- Le défi de la stabilité politique envisagée sous l'angle de la succession pacifique au pouvoir (la relève du Président Ouattara suscite beaucoup de

polémiques pouvant conduire à des déchirements internes).

S'agissant des pays du Sahel comme le Niger et le Mali, ils restent cruciallement confrontés à des crises politiques récurrentes dont l'explication se trouverait dans le syndrome du 'sous-développement', une conjonction de facteurs d'ordre à la fois économique, politique et social¹⁵. Dans le même ordre d'idées, d'autres analyses renvoient cependant de manière plus précise aux caractéristiques d'un espace constitué d'un environnement peu habitué à la confrontation des idées. Pour pouvoir faire à ces difficultés, il faut un État de droit fort dont la pérennisation se traduirait par un double changement aussi bien des mentalités que des pratiques politiques.

En effet, jusqu'ici la pratique politique se réduit à des rivalités de positionnement qui ont pour conséquence le développement de capacités d'accumulation individuelle de ressources publiques dans un contexte de paupérisation aggravée, favorable à l'apparition de différentes formes de violences aussi bien de la part d'acteurs internes, qu'externes.

Comme l'ont observé Aboa et Diaw, l'Etat de droit, aussi bien au Niger qu'au Mali, est loin d'être une réalité effective; or, sans État de Droit, il est illusoire de penser faire une meilleure répartition des ressources nationales et une protection juridique effective des populations.

La situation du Liberia et de la Sierra Leone, dont traite la contribution de Kalie Silla, se rapproche pour l'essentiel du cas précédent. En effet,, bien qu'ayant vécu des expériences coloniales différentes, ces deux pays ont la particularité d'avoir été plongés, ces dernières décennies, dans les mêmes tourments conflictuels et post-conflictuels au cours desquels l'Etat, en tant qu'institution de régulation, n'existait plus alors que de larges couches de la population erraient à la recherche d'espace paisible si elles n'étaient pas tout simplement décimées. Avec l'accalmie et le retour des institutions publiques, des tentatives de reconstruction collectives sont expérimentées de part et d'autre grâce à des dynamiques étatiques fortement soutenues à l'extérieur et bien légitimées à l'intérieur au sortir d'élections plus ou moins consensuelles.

2. Une deuxième catégorie est constituée par la Guinée Bissau et le Cap-Vert qui, malgré leur passé commun de lutte de libération nationale, présentent des trajectoires démocratiques opposées. Le Cap Vert semble plus avancé dans

l'institutionnalisation de la démocratie; on en a eu une confirmation avec les élections du 20 mars 2016 qui ont consacré la 3e alternance. Depuis 1975, ce pays a fait des avancées considérables couronnées aujourd'hui par une remarquable stabilité. Le Cap Vert n'a connu que cinq premiers ministres au contraire de la Guinée-Bissau qui, depuis 1980 en a connu plus d'une vingtaine. Le Cap Vert est bien classé dans l'indice Mo Ibrahim. Alors que les deux pays ont connu un destin commun jusqu'en 1980, la Guinée Bissau se présente comme un État narcotique¹⁶. L'Archipel peut être considéré comme une démocratie consolidée. La consolidation démocratique, tels que J. Linz et A. Stepan l'envisagent¹⁷, présente 4 niveaux : la consolidation constitutionnelle, la consolidation représentative, la consolidation du comportement des acteurs politiques informels et la consolidation de la société des citoyens.

3. La troisième catégorie de pays est constituée de la République de Guinée, du Togo et du Nigeria, trois pays dont la similarité de l'évolution ne s'arrête pas seulement à l'existence des deux phases de transition, celle des réformes et celle de l'approfondissement qui sont le propre du processus de démocratisation ; mais elle recèle la spécificité d'être empreinte de périodes, plus ou moins longues, sinon de reflux du moins de stagnation des droits politiques élémentaires comme le droit de manifester, par exemple. Le processus peut, à cet égard, être qualifié de mitigé à cause des risques que font peser sur la stabilité du système les maintes et diverses manœuvres et tentatives de freinage de la compétition démocratique qui ont pour effet de maintenir la structure même de l'Etat dans une sorte de fragilité permanente, comme on le mesure dans l'article de Joseph Tsigbe. Ce dont il s'agit ici se rapporte à un problème de gouvernance politique caractérisé à la fois par une absence de consensus entre les élites politiques (Togo et Guinée) sur les bases minimales du jeu concurrentiel et une marginalisation de la société civile dans la recherche de solutions aux problèmes qui affectent les rapports entre l'Etat et la société (Togo, Guinée et Nigeria). Dans le cas du Nigeria, l'ignorance mutuelle dans laquelle se tiennent les différentes sphères de l'élite tendrait à se muer en une véritable défiance à l'égard de la survie du projet de vie collective.

4. La quatrième et dernière catégorie de ce premier groupe est constituée du Bénin, du Ghana et du Sénégal, qui servent aujourd'hui de locomotive du processus de démocratisation pour trois raisons principales : des alternances politiques éprouvées, un dynamisme de la société civile et le respect par la

majorité gouvernante d'un consensus minimal autour des règles de gestion du pouvoir et du jeu concurrentiel¹⁸. En vérité, si la situation politique dans ces pays autorise à fonder un espoir sur la pérennité de la démocratie, c'est moins du fait d'une quelconque sagesse politique des leaders que du rôle de vigie qu'observent les différentes strates de la société civile. D'où la pertinence de l'assertion que posent Babacar Gueye et Saliou Faye dans leur contribution lorsqu'ils parlent, à propos de ces pays, 'du défi de la confirmation démocratique'.

Dans la seconde partie de l'ouvrage, les mutations politiques sont abordées sous différents angles tendant à faire ressortir l'aspect dynamique des processus démocratiques. L'idée qui se trouve à la base de la décision de consacrer une partie spécifique aux mutations est à rechercher dans de multiples constats qui se résument sous la forme d'un décalage entre la production du politique (discours, décisions et actions) et les attentes des populations représentées, notamment la couche la plus nombreuse : les jeunes. Il se profile un réel problème de communication entre les politiques et les jeunes, qui se manifeste à travers un déficit de participation politique dans cette tranche de la population.

Tout se passe comme si les organisations, les appareils et les hommes n'ont pas su anticiper sur le rajeunissement de la population. En vérité, ce constat prévaut aussi s'agissant d'autres questions ou aspects liés à la gouvernance politique, au sens large. Ainsi en est-il de l'usage des TIC en politique, avec la révolution numérique qui vient bouleverser les habitudes des citoyens/électeurs sans que les politiques suivent, comme le démontre Mohamadou SALL, dans sa contribution. Ces constats pourraient être résumés comme: l'accélération des processus de démocratisation, à la faveur d'une poussée de la société civile dont certaines strates ne seront d'ailleurs pas épargnées, tendant sinon à la modernisation du moins à une période d'interrogation ou de remise en cause politique. Ce sont tous ces aspects qui sont abordés tour à tour par différents auteurs. D'abord, par Babaly SALL qui traite de la faiblesse de l'engagement civique au Sénégal avec une coupure qui s'insinue de plus en plus nettement entre l'élite politique et les populations. Ensuite par Abdoulaye Niang, qui revient dans une perspective générale, sur la question de la société civile en Afrique, en s'appesantissant tant sur la diversité de natures des organisations qui la composent que de leurs moyens et formes d'expression/ mobilisation.

Quant à la problématique de la place des militaires sur l'échiquier politique, elle est abordée sous l'angle de l'interrogation avec la contribution de Essohanam Batchana et Bakayota Koffi Kpaye, intitulée : «La gestion des États postcoloniaux de l'Afrique de l'Ouest (1963-2016) : vers la fin des régimes militaires ?».

L'idée qui s'impose ici sous la forme d'un constat est celle d'une recomposition toujours en cours des systèmes politiques avec des armées qui, certes, se professionnalisent davantage mais persistent toujours à s'impliquer dans le champ politique, sous la forme de débats ou d'actions ponctuelles ou plus ou moins isolées.

Au départ du projet d'écriture de cet ouvrage il y a la volonté de Gorée Institute de réunir une petite équipe d'intellectuels africains de quelque domaine qu'ils puissent relever¹⁹, autour de l'idée d'un état des lieux de la situation de la démocratie et des droits de l'homme dans l'espace de la CEDEAO. Elle a été concrétisée par l'organisation d'un atelier de brainstorming modéré par notre sœur et amie, feu Professeure Aminata Diaw. Sous l'éclairage de ses idées lumineuses et de sa courtoisie légendaire, en sont ressorties un certain nombre d'orientations qui ont fini par constituer la trame de ce travail²⁰. Il avait été prévu de consacrer une troisième partie de l'ouvrage aux perspectives qui se dessineraient au sortir de cet exercice d'analyses croisées, mais celles-ci prendront finalement la forme d'une conclusion générale qui épouse l'esquisse que nous en avons dressée, tous les deux ensemble, Aminata et moi, quelques semaines avant sa disparition. Nous avons estimé, au-delà de ce travail qui lui est consacré, que c'était la meilleure façon de lui rendre l'hommage qu'elle mérite. Celui dû à une grande intellectuelle et militante du devenir de l'Afrique qui aura, jusqu'au bout de son itinéraire de combat, œuvré pour le triomphe de la cause qu'elle a fait sienne "Lux mea Lex". Les deux parties qui finalement structurent ce travail sont : les traits dominants des pays ou groupes au cours de cette dernière décennie (I) et les mutations en cours (II). La conclusion se décline sous la forme de perspectives.

NOTES

1. La CEDEAO est une organisation sous-régionale créée le 28 mai 1975 à Lagos (Nigeria) dans une perspective d'intégration économique, par 16 pays situés au Sud du Sahara dont la Mauritanie qui s'en est retirée depuis 2001. Malgré les nombreuses critiques dont elle a pu faire l'objet, on compte à son actif plusieurs réalisations d'emvergure, au point de susciter plusieurs candidatures de nouveaux membres dont celle du Maroc. Les 15 pays de la CEDEAO sont aujourd'hui les suivants : Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte D'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée- Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo. Leur superficie réunie représente 17% de la superficie totale du continent, pour une population estimée en 2017 à 350 millions d'habitants. Voir Ndiaye P. S., *Les Organisations Internationales et le Maintien de la Paix : L'exemple de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)* [Libéria, Sierra Leone, Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire], Paris, L'Harmattan, 2014, 651 p.
2. La chute du mur de Berlin a ouvert le cycle de l'effondrement du bloc soviétique de l'Est, libérant bon nombre de pays du joug communiste et de la tutelle de l'empire soviétique. L'appel de la Baule symbolise l'articulation de la poursuite de l'aide française aux efforts que fourniraient désormais les pays africains, à partir du discours prononcé par le Président Mitterrand lors du sommet de la Baule, en 1990, en matière d'ouverture politique.
3. Céline Thiriot, « Des transitions africaines au monde arabe, 1991-2011 : vent de printemps sur les outils de la transitologie », in *RIPC* 2013/2 (vol 20), pp. 156-163
4. A ce propos, lire avec intérêt René Otaïek, *Avant-Propos* dans « Regards croisés sur les transitions africaines et arabes », in *RIPC* 2013/2 (vol 20), pp. 7-14 et « Pluralisme culturel et régimes politiques. Un essai de comparaison Afrique/ Monde arabe », *id.* pp. 101-123.
5. Yves Surel, *La science politique et ses méthodes, notamment le Chapitre 1 : « Qu'est-ce —que la science politique. Précautions dans l'usage des concepts* », Paris, éd. Armand Colin, 2015, 272 p.
6. *Ibid.*
7. Cf André Akoun, « Les droits de l'homme, a priori de la démocratie », in *Hermès la Revue*, 1996/1 n° 19, pp. 191-200.
8. Chez Schumpeter, par exemple, la démocratie est perçue comme une méthode dans la mesure où c'est un « système institutionnel aboutissant à des décisions politiques, dans lequel des individus acquièrent le pouvoir de statuer sur ces décisions à l'issue d'une lutte concurrentielle portant sur les votes du peuple ». Cette vision procédurale, donc minimaliste, s'oppose à la conception substantielle de la démocratie dans laquelle, il s'agit plutôt d'un « système garantissant non seulement des droits politiques mais aussi des droits économiques et sociaux ». Sur tous ces aspects, voir Loada, *op. cit.* Ces différentes conceptions s'inscrivent dans des champs heuristiques différenciés selon que l'on privilégie l'approche élitiste, participationniste ou enfin délibérative de la démocratie. Lire à ce propos, l'important dossier consacré à la question dans le numéro 36 du cahier du CEVIPOF, Paris novembre 2003.
9. Immaculada Szmolka, citant Linz et Stepan, évoque quatre conditions cumulatives de passage d'un régime autoritaire à un régime démocratique :
 - Un accord suffisant au sujet des procédures permettant d'élire un gouvernement est atteint,
 - Un gouvernement arrive au pouvoir comme résultat du vote libre du peuple,
 - Le gouvernement dispose de facto de l'autorité lui permettant de générer de nouvelles politiques,
 - Les nouveaux pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire ne partagent pas leur pouvoir avec d'autres acteurs (comme les militaires ou les leaders religieux), voir « Les processus de transition et le changement politique dans les pays arabes. Cadre théorique et typologie des processus de changement politique dans les régimes », in *Annuaire IE Med.de la Méditerranée*, pp. 24-31.
10. Céline Thiriot (*op. cit.*), parle à ce propos de « grille d'analyse spécifique du changement politique ».
11. Plusieurs travaux ont été consacrés à la question. Voir par exemple, Thiriot et Otaïek, *op. cit.* mais aussi Banégas R., « Les transitions démocratiques : mobilisations collectives et fluidité politique », in *Culture et Conflits (en ligne)*, 12, hiver 1993, mis en ligne le 14 mars 2006 et enfin Les dossiers spéciaux des revues : *Cahiers CEVIPOF n°36, nov. 2003 sur la démocratie et Politique Africaine 2017/2 n° 146 sur les « Restaurations autoritaires ? », numéro spécial coordonné par Amin Allal et Marie Vannetzel.*
12. Voir Szmolka (*ibid.*), citant Dahl, Robert, *Democracy and its critics*. New Haven : Yale University Press, 1989.
13. Voir par exemple le classement en 2016, in *l'Atlas Sociologique Mondial*, www.atlasocio.com.

14. Pour le rapport de 2014, voir par exemple, <https://freedomhouse.org/report/freedom>
15. Galy M., *La Guerre au Mali. Comprendre la crise au Sahel et au Sahara : enjeux et zones d'ombres*, Paris, éditions La Découverte, 2013, pp. 27-57.)
16. Chabal P. et Green T. (dir), *Guinea-Bissau. Micro state to 'Narco-state'*, Londres, Hurst Publishers, juin 2016, 288 p.
17. Juan J. Linz et Alfred Stepan, *Problems of Democratic Transition and Consolidation Southern Europe South America and Post-Communist Europe*, Baltimore and London, The Johns Hopkins University Press 1996, 480 p.
18. Pour le cas du Sénégal, il y a lieu de nuancer du fait de la persistance et de la fréquence de la rupture du dialogue entre la majorité et l'opposition.
19. L'engagement militant dont les membres ont pu faire preuve à travers diverses initiatives a été déterminant pour leur choix.
20. Vous trouverez en annexe le rapport de cet atelier qui reproduit les axes généraux et la substance des débats qui portent bien la marque de notre regrettée collègue.

**PREMIÈRE PARTIE: LES
TRAJECTOIRES MARQUANTES DE
2005 À 2015**

Des transitions démocratiques en souffrance : les cas du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Niger

Alain Laurent Abia ABOA & Moussa DIAW

Résumé

L'espace ouest africain s'est distingué, dans cet intervalle 2005-2015, par des événements sociopolitiques sans précédent, qui ont entraîné des ruptures dans les équilibres politiques, institutionnels et sociaux. Si la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso constituent des cas emblématiques de l'effondrement de l'Etat postcolonial dont l'importation et l'imitation demeurent peu concluantes, il n'en reste pas moins que le Mali et le Niger vivent des situations politico-sociales paradoxales au regard des réformes institutionnelles et politiques parachevant les processus de transitions démocratiques. Toutefois, les écarts de la gouvernance politique et les rivalités des acteurs jouant sur des registres identitaires formeront les terreaux de la conflictualité dans ces pays partageant la même aire géopolitique. Les raisons des crises sont multidimensionnelles surtout pour ce qui concerne la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso. Les enjeux électoraux, les tripatouillages des constitutions et le recours à la violence politique sur fond de confrontation entre leaders forment, entre autres, les soubassements des crises et l'instabilité chronique de ces pays. Celles-ci traduisent un pan important de la régression démocratique engendrant du coup l'évanouissement de l'Etat de droit dans les constructions politiques et sociales fébriles. La crise malienne et les incertitudes de l'expérience démocratique nigérienne démontrent l'incapacité des pouvoirs publics à lutter contre la corruption, à dépasser leurs contradictions dans la gestion rationnelle des ressources disponibles, et à édicter une politique d'intégration des populations déterritorialisées comme les Touaregs. Aujourd'hui, les processus de démocratisation sont fortement entamés par des comportements déviants.

De plus, des facteurs externes adossés à la mondialisation et à l'exportation des

valeurs religieuses radicales viendront compromettre la consistance de ces expériences et surtout des États rudement touchés par des crises politiques et financières endémiques. Face à cette situation, ces États ont besoin d'une assurance sécuritaire (G5 Sahel, opération Barkhane) dans une zone marquée par de nouvelles conflictualités accélérées par un phénomène de « retournement régional ». Cela dit, des efforts sont indispensables tant dans la gouvernance économique et politique que dans l'imaginaire et la nouvelle conception de vivre ensemble pour aspirer à sortir du sous-développement dans un environnement dont la préoccupation cardinale est la recherche d'un consensus et d'une paix durable.

INTRODUCTION

Les processus de démocratisation en Afrique ont connu, principalement ces dernières années, des bocages institutionnels et politiques, des crises qui ont ébranlé les constructions étatiques fragiles en raison d'une gestion néopatrimoniale, du non-respect des principes et règles démocratiques institutionnalisés et des manœuvres politiciennes dont le soubassement est la recherche d'une pérennisation du pouvoir politique. De plus, des facteurs exogènes viendront remettre en question les équilibres précaires creusant davantage le fossé entre les élites dirigeantes et les populations tout en approfondissant la conflictualité dans ces pays. La crise en Côte d'Ivoire provoquée par la combinaison de plusieurs facteurs, notamment politiques, économiques et sociaux, adossée à une instrumentalisation des identités par « l'ivoirité » démontre les faiblesses des constructions étatiques en Afrique, l'instauration de l'Etat de droit et le peu d'implication des populations au processus de transition politique au-delà des consultations électorales souvent objets de controverses. Sous l'effet de la contagion par la proximité géographique et socioculturelle, même si l'échéance a été retardée, le Burkina Faso, n'échappera pas à cette remise en question d'une forme de dictature qui montrera ses limites dans la gouvernance politique et sociale. Dans les changements intervenus, la société civile y apportera une contribution remarquable sur le déroulement des événements qui ont dessiné les contours d'une nouvelle transition démocratique. Pendant ce temps, d'autres transitions sont en souffrance, il s'agit du Mali et du Niger. Le premier, malgré une transition politique qui servait de référence en Afrique surtout la période d'Alpha Oumar Konaré, la présidence d'Amadou Toumani Touré (ATT) approfondit les contradictions et les rivalités entre les acteurs politiques et socio-économiques tout en déstructurant l'armée, un des piliers du pouvoir. Mais les facteurs aggravant sont les menaces djihadistes et les revendications des mouvements touaregs auxquelles n'échappera pas le pays voisin, le Niger. Ce dernier sera confronté à des tensions politiques permanentes, liées en bonne partie, aux rivalités entre les leaders politiques et à la mauvaise gouvernance économique.

Au regard de ces situations particulières, il convient en effet, de s'interroger sur les sources des crises, de leur gestion, les contraintes pour la mise en place de

l'Etat de droit, les perspectives de paix et de développement avec les acteurs de la société civile, dans un contexte régional marqué par la brutalité de la violence djihadiste et la recherche d'une stratégie sécuritaire collective dans le Sahel.

I. LA CRISE AU BURKINA FASO ET EN CÔTE D'IVOIRE, DE L'ANALYSE SOCIO-HISTORIQUE DU POLITIQUE

1. La trajectoire historique des événements

A l'instar de bien d'autres États africains, la construction démocratique au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire, est un processus complexe, soumis à des phases de flux et de reflux. Les espoirs nés de l'accession de ces pays à l'indépendance en 1960, en termes de valorisation des compétences, de développement des potentialités économiques et sociales, et de construction de l'unité nationale ont vite été immergés dans un océan de fréquentes instabilités institutionnelles, de contradictions politiques et de confusions des priorités.

En cinquante-sept ans d'indépendance, le Burkina Faso a connu quatre (4) Républiques, qui ont vacillé entre succession de régimes d'exception et espoirs d'une réelle démocratisation. Au début des années 90, une dynamique globale de démocratisation marquée notamment par des réformes politiques et économiques gagne avec effervescence la plupart des pays d'Afrique subsaharienne. Toutefois, pour globale qu'elle soit, cette dynamique n'en demeure pas moins spécifique selon les pays.

Au Burkina Faso, la mise en œuvre des réformes politiques et économiques n'est pas exempte de tensions (Bado : 2015). En effet, au cours des années 1990, le pays connaît une crise sociopolitique inédite dans son histoire. D'importants mouvements sociaux ébranlent les fondements du régime de Blaise Compaoré arrivé au pouvoir à la suite de l'assassinat du Capitaine Thomas Sankara en 1987. L'assassinat du journaliste Norbert Zongo, directeur de publication du journal l'Indépendant et de trois de ses compagnons d'infortune, survenu le 13 décembre 1998, entraîne la naissance d'un puissant mouvement de protestation dénommé « Trop c'est trop ». Ce mouvement organise, à travers tout le pays, des actions massives contre l'impunité. En dépit des répressions policières, le mouvement s'inscrit dans la durée et suscite un éveil de conscience des citoyens. Les auteurs de crimes de sang et de crimes économiques ne sont aucunement

inquiétés. Il apparaît donc aux yeux des populations que le régime contrôle un système judiciaire qui sert avant tout à protéger les auteurs de crimes plutôt qu'à rechercher la vérité. Le fossé s'agrandit entre le régime de Blaise Compaoré et les populations. La frustration et la colère montent au Burkina Faso.

Le 21 février 2011, des élèves et étudiants manifestent violemment suite au décès de l'un des leurs, Justin Zongo, passé à tabac en garde à vue. Peu après, des militaires en colère descendent à leur tour dans la rue, pour protester contre des peines de prison imposées à cinq membres des forces armées. Le Burkina Faso est en pleine turbulence. Des mouvements de révoltes spontanés s'étendent comme une traînée de poudre dans plusieurs villes du pays. Des mutineries au sein même de la garde présidentielle et des grèves secouent régulièrement le régime de Blaise Compaoré. L'ampleur de la contestation est telle que l'on enregistre, au fil du temps, des défections importantes dans les rangs des dirigeants historiques du Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP), parti au pouvoir. La contestation sociale atteint son point culminant, lorsque Blaise Compaoré décide de faire passer, à la hussarde, un projet de réforme constitutionnelle qui lui aurait permis de briguer, un nouveau mandat, le cinquième depuis son arrivée au pouvoir en 1987. Lâché par les militaires et conspué par la rue, le président Compaoré est contraint à la démission le 31 octobre 2014, après vingt-sept (27) années de pouvoir sans partage.

L'élection du président Roch Marc Christian Kaboré en novembre 2015, qui a fait suite à une année de transition quelque peu mouvementée, marque un tournant politique majeur dans le processus démocratique au Burkina Faso.

Quant à la Côte d'Ivoire, elle n'est pas épargnée par les tensions sociopolitiques vécues par son voisin du nord. Il n'aura fallu qu'une dizaine d'années après l'indépendance de la Côte d'Ivoire en 1960 pour que le succès économique de ce pays, qualifié à cette époque de « miracle ivoirien » s'efface comme un mirage, et se transforme en une crise sociopolitique majeure. Vers la fin des années 1980, la Côte d'Ivoire traverse de graves difficultés économiques. L'Etat ivoirien est contraint à mettre en œuvre des plans d'ajustements structurels soumis par les institutions de Bretton Woods. Cette crise économique accentuée par une augmentation du chômage et une baisse du niveau de vie provoquent des conflits interethniques entre autochtones et immigrés qui se disputent l'exploitation de la terre. Mais ces conflits restent contenus avec habileté par

Félix Houphouët-Boigny, le premier président ivoirien.

En 1993, la guerre de succession qui fait suite à la mort du chef de l'Etat ivoirien fait resurgir ces tensions. La notion d'« ivoirité », apparue sur la scène politique ivoirienne durant les années 1990, sera l'une des sources des tensions inter-communautaires contre lesquelles la Côte d'Ivoire s'était prémunie pendant les trente-trois ans de règne (1960-1993) du Président Félix Houphouët Boigny. Perçu par certains comme l'affirmation de l'identité culturelle ivoirienne et par d'autres comme la forme extrême de l'exclusion et de l'ultranationalisme, ce concept « pris en otage » par les acteurs politiques va profondément diviser les Ivoiriens.

Le Président Bédié qui succède au « père de l'indépendance » est ouvertement accusé d'utiliser le concept pour régler ses comptes. Des accusations que Bédié réfute catégoriquement en reprochant à son tour à ses adversaires politiques de dénaturer et de galvauder la dynamique culturelle et fédératrice de l'ivoirité. La cristallisation de la crise autour de l'ivoirité va atteindre son point culminant avec le coup d'Etat militaire du 24 décembre 1999, qui verra la chute du Président Bédié. L'avènement au pouvoir de Laurent Gbagbo, à l'issue du scrutin présidentiel controversé de 2000, après la transition militaire conduite par le Général Robert Gueï, ne met pas, pour autant, fin à l'instrumentalisation politique de l'ivoirité (Aboa 2014).

L'ivoirité est dès lors dénoncée comme un projet de catégorisation des Ivoiriens. Elle est vue en tant que moyens juridiques, intellectuels et politiques d'opposer les peuples du nord musulman à ceux du sud chrétien. Elle signifie, pour ses détracteurs, un concept d'exclusion, de rejet de l'altérité, surtout du musulman venu du nord.

Ces récriminations sont d'ailleurs reprises par les rebelles qui vont déclencher une insurrection militaro-politique le 19 septembre 2002, entraînant ainsi la partition du territoire ivoirien pendant une décennie. Ceux-ci placent l'ivoirité au cœur des raisons qui les ont poussés à prendre les armes. Ils accusent la politique sectaire de l'ivoirité d'avoir entraîné une hiérarchisation des Ivoiriens. L'élection présidentielle d'octobre 2010, censée tourner la page d'une décennie de crise, va au contraire déboucher sur une crise postélectorale, assurément la plus grave de l'histoire récente de la Côte d'Ivoire (Boa 2003).

En effet, une crise politique débute en Côte d'Ivoire après le second tour du scrutin présidentiel de 2010, le premier depuis 10 ans et dont le résultat amène à un différend électoral, à la suite de fraudes présumées. Les deux candidats, Laurent Gbagbo, président sortant donné vainqueur par le Conseil constitutionnel, et Alassane Ouattara, reconnu par la Commission électorale indépendante et la communauté internationale, revendiquent chacun la victoire. La Côte d'Ivoire se retrouve ainsi, le 4 décembre 2010, avec deux présidents, puis deux gouvernements. C'est le début de la crise postélectorale qui va durer quatre (4) mois, faisant officiellement 3000 morts et qui connaîtra son épilogue avec l'arrestation le 11 avril 2011 du Président sortant, Laurent Gbagbo. Ce jour même, le président Alassane Ouattara annonce sa volonté de créer une commission vérité et réconciliation chargée de faire la lumière sur les violations des droits de l'homme. Deux jours plus tard, Alassane Ouattara révèle qu'il a pris contact avec le procureur de la Cour pénale internationale (CPI), Luis Moreno Ocampo, pour engager des investigations sur les massacres survenus pendant la crise ivoirienne.

Le 30 novembre 2011, Laurent Gbagbo est transféré à la CPI. Suivra ensuite, le 22 mars 2014, Charles Blé Goudé, ex-leader des Jeunes patriotes, proche du président déchu. Simone Gbagbo, épouse de l'ex-président, détenue, au début, à Odienné au nord de la Côte d'Ivoire, puis transférée quelques années après à l'Ecole de gendarmerie d'Abidjan, est également sous le coup d'un mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale. Laurent Gbagbo et son ancien souteneur Charles Blé Goudé seront libérés sous conditions le 1er février 2019 après un retentissant acquittement prononcé deux semaines plutôt. Quant à Simone Gbagbo, elle sera libérée le 8 août 2018 à la faveur de l'amnistie accordée par le Président Alassane Ouattara (à près de 800 personnes poursuivies ou condamnées après la crise de 2011), dans la foulée de la célébration de l'indépendance du pays.

En substance, on observe que l'histoire du Burkina Faso et celle de la Côte d'Ivoire sont jalonnées de crises sociopolitiques qui résultent de facteurs multiples et complexes. Mais cette complexité n'est qu'un artefact qui découle de la double conjonction des ingérences étrangères et de facteurs endogènes (Loembe André 2015). Il se dégage de la trajectoire historique des événements, que les difficultés économiques et sociales profondes que connaissent le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire depuis plus de vingt ans ont offert un terrain

propice au développement d'une logique de divisions et de manœuvres claniques d'accession et de gestion du pouvoir (Cogneau, Mesplé-Sombs : 2003).

Décryptant la sociologie des crises politiques, Michel Dobry (2009), souligne que les crises politiques s'inscrivent dans la continuation des rapports politiques ordinaires. Elles ont aussi, selon lui, une dynamique propre dont l'intelligibilité suppose de s'attacher à ce qui se joue dans les mobilisations constitutives de ces processus et dans les transformations brusques des espaces sociaux dans lesquels les protagonistes sont pris et agissent.

Les exemples des crises sociopolitiques au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire rendent compte de cette réalité. Au Burkina Faso, il ressort que les crispations sociales nées de l'usure d'une gouvernance sans alternance, mais surtout d'une croissance économique inégalitaire et ses corollaires, et des nombreux passifs judiciaires ont été les déterminants de la crise politique dans ce pays. En Côte d'Ivoire, l'embellie de croissance des années 1994-1998 n'a pas réussi à endiguer la montée inexorable de la pauvreté à l'œuvre depuis le milieu des années 80, et les disparités criantes en matière d'accès aux soins et à l'éducation de base. Dans ces conditions d'exacerbation des frustrations sociales, l'exutoire de la mise en question du statut des étrangers, qui a pavé le lit à la montée des tensions entre autochtones et allochtones ivoiriens, a fini par transformer la fuite en avant identitaire en une mortelle randonnée entre citoyens.

2. Les différentes phases de la transition démocratique et le rôle des acteurs

La transition démocratique est un processus politique qui conduit à l'instauration de la démocratie dans les pays ayant connu des passés autoritaires, autocratiques et « traumatiques ». Ce processus a abouti à l'adoption, dans presque tous les pays africains, de nouvelles constitutions consacrant une démocratie dont la reconnaissance du pluralisme, de l'opposition politique ainsi que la proclamation de droits et libertés sont les traits fondamentaux. Ce renouveau démocratique est également marqué par la construction progressive de l'Etat de droit et l'organisation d'élections débouchant sur une alternance dans plusieurs pays (Babacar Guèye 2009: 5).

Les cas du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire apportent des éléments de réflexion intéressants quant au rôle de la société civile, de l'Armée et des acteurs politiques pendant la transition entamée en novembre 2014, et dans la gestion du régime post-transition.

2.1. La chute du régime de Blaise Compaoré

Au Burkina Faso, la chute de Blaise Compaoré, parvenu au pouvoir le 15 octobre 1987 à la suite d'un coup d'Etat sanglant contre le Capitaine Thomas Sankara intervient, en raison de sa tentative de modifier l'article 37 de la Constitution, qui l'empêche de se représenter à l'élection présidentielle de 2015. Le 21 octobre 2014, le président annonce que le projet de modification constitutionnelle sera débattu à l'Assemblée Nationale. C'est la troisième fois depuis le début de sa présidence que Blaise Compaoré tente de modifier son mandat présidentiel. Les mises en garde, y compris dans son propre camp, s'étaient pourtant multipliées pour le dissuader d'entreprendre cette manœuvre qui allait lui être fatale. Ce projet de modification constitutionnelle déclenche une vague d'insurrection populaire qui atteint son paroxysme le 30 octobre 2014, le jour même où les députés étaient censés voter le texte. Ouagadougou sombre dans la violence. L'Assemblée nationale est incendiée et la télévision publique prise d'assaut, forçant le gouvernement à annuler le vote de la révision constitutionnelle. Confronté à un soulèvement populaire d'une ampleur sans précédent, Blaise Compaoré quitte le pays pour la Côte d'Ivoire. Plusieurs organisations de la société civile, notamment le Mouvement du 21 avril (M21), créé en 2013 et le Balai citoyen (CiBal) ont été le fer de lance de la contestation sociale qui a abouti au départ de Blaise Compaoré. L'influence de ces organisations de jeunesse est importante dans ce pays où 60% de la population a moins de 25 ans.

Le bilan de l'insurrection, selon le rapport d'Amnesty International et les chiffres officiels, est de 625 blessés et d'au moins 24 personnes tuées au Burkina Faso, entre le 30 octobre et le 2 novembre 2014.

2.2. La transition politique au Burkina Faso

La chute du président Blaise Compaoré a été d'une surprenante rapidité. Dans la confusion qui a suivi sa démission, c'est d'abord le Régiment de sécurité

présidentielle (RSP), la partie la mieux armée et la plus structurée de l'Armée, qui s'est emparé du pouvoir. Sous la pression des manifestants et de la communauté internationale, des négociations ont rapidement débuté entre l'armée, les partis politiques, les autorités traditionnelles et religieuses et la société civile. Le 16 novembre 2014, ces acteurs ont adopté ensemble une charte de transition faisant office de constitution intérimaire jusqu'aux prochaines élections. Le régime de transition était constitué d'un président, d'un gouvernement et d'un organe législatif appelé le Conseil national de la transition (CNT).

Les dirigeants de la transition avaient pour mission d'organiser en une année des élections présidentielles et parlementaires, auxquelles ils n'étaient pas autorisés à se présenter eux-mêmes. Les deux hommes forts de la transition étaient Michel Kafando, à la fois président et ministre des Affaires étrangères, et le lieutenant-colonel Isaac Zida, qui cumulait les fonctions de Premier ministre et de ministre de la Défense. Le 4 février 2015, la garde présidentielle, le RSP, réclame la démission du Premier ministre Isaac Zida, signe de la fragilité du nouveau pouvoir installé depuis la chute de Blaise Compaoré. La société civile dénonce une tentative de sabotage de la transition démocratique. La crise est surmontée par un compromis : la garde présidentielle renonce à réclamer cette démission contre la promesse par le Premier ministre de ne pas dissoudre le RSP. Le 7 avril 2015, une demi-douzaine de proches de l'ex-président Blaise Compaoré, dont trois anciens ministres, sont arrêtés alors que les députés burkinabé adoptent un nouveau code électoral qui interdit aux partisans de président déchu de participer aux scrutins d'octobre 2015. D'autres décisions importantes sont prises, notamment le verrouillage de l'article 37 de la Constitution qui stipule que le président est élu pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois. Pour empêcher un futur président de changer la constitution dans le but de modifier la clause de limitation du nombre de mandats, comme voulait le faire Blaise Compaoré, le Conseil national de la transition (le Parlement intérimaire, connu sous le sigle du CNT), a inscrit l'article 37 parmi les dispositions qui sont interdites de modification.

Alors que l'élection présidentielle devait être organisée le 11 octobre 2015, la marche en avant de la transition a été brutalement stoppée, le mercredi 16 septembre 2015, par un coup de force des militaires du Régiment de sécurité présidentiel, qui ont pris en otage le président Michel Kafando et son Premier

ministre Yacouba Isaac Zida, avant de porter au pouvoir le général Gilbert Diendéré. Ils ont annoncé, par la suite, la dissolution du gouvernement de transition, et promis d'organiser des élections inclusives c'est-à-dire comprenant des candidats proches du président déchu, Blaise Compaoré. Ce qui ressemblait à un mouvement d'humeur du Régiment de sécurité présidentiel a pris les contours d'un coup d'Etat. Ce fut un nouveau soubresaut dans la difficile transition politique au Burkina Faso. Dénonçant un coup de force du RSP, les organisations de la société civile appelèrent les Burkinabé à descendre dans la rue pour marcher vers le palais de Kosyam. De son côté, Chérif Sy, le président du Conseil national de transition (CNT) et troisième personnalité du régime transitoire demanda à ses compatriotes à se mobiliser « pour faire échec à cette opération » et pour obtenir « la libération immédiate du chef de l'Etat, du Premier ministre et des ministres arrêtés ». Sous pression de la rue, et de l'armée loyaliste qui s'est jointe aux manifestants en faisant mouvement sur Ouagadougou, les membres du RSP sont contraints à la reddition. La principale conséquence de ce coup d'Etat manqué a été la reprogrammation des élections présidentielles qui, prévues initialement le 11 octobre, ont été décalées au 29 novembre 2015.

Après ces soubresauts, la transition suivit son cours et aboutit le 29 novembre 2015, à l'organisation des élections présidentielles. Couplées aux législatives, ces élections présidentielles historiques sont remportées dès le premier tour avec 53,49 % des voix par Roch Marc Christian Kaboré, le candidat du Mouvement du peuple pour le progrès (MPP), contre 29,65% pour Zéphirin Diabré, le candidat de l'Union pour le progrès et le changement (UPC). Aux élections législatives, le parti de Roch Marc Christian Kaboré, le Mouvement du peuple pour le progrès (MPP), est arrivé en tête avec 55 sièges sur les 127 que compte l'Assemblée nationale. La deuxième place revient à l'Union pour le progrès et le changement (UPC), le parti de Zéphirin Diabré, avec 33 sièges. L'ancien parti de Blaise Compaoré, le Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP) a remporté la troisième place avec 18 sièges.

2.3. Une avancée dans les dossiers judiciaires au Burkina Faso

L'avènement de la transition politique a favorisé une avancée des procédures judiciaires concernant les crimes commis sous le régime de Blaise Compaoré. En effet, il a fallu attendre la chute de Blaise Compaoré, en 2014, pour que le

ministère de la défense donne un ordre au procureur militaire et qu'une instruction soit ouverte. Il s'en est suivi une exhumation et une expertise des restes présumés de feu Thomas Sankara et de ses douze compagnons assassinés. Le 12 novembre 2015, le général Gilbert Diendéré a été inculpé d'attentat, assassinat et recel de cadavre. Le 4 décembre 2015, la justice militaire burkinabé a émis un mandat d'arrêt international contre Blaise Compaoré, visé par les mêmes chefs d'accusation. Les autorités de la Côte d'Ivoire, où se trouve en ce moment Blaise Compaoré, n'ont pas, à ce jour, réagi à ce mandat d'arrêt.

Le 21 décembre 2015, une première expertise ADN avait livré ses résultats. Le laboratoire marseillais chargé des examens avait assuré que les analyses pratiquées sur la dépouille présumée du capitaine n'avaient pas permis de détecter des traces d'ADN. Les résultats de la contre-expertise ADN, demandée par la famille du capitaine, le 31 décembre n'ont toujours pas été rendus publics. Malgré ces avancées, les circonstances de l'assassinat de Thomas Sankaré, alors âgé de 37 ans, sont encore loin d'être élucidées.

Des progrès ont été également enregistrés dans l'affaire Norbert Zongo, journaliste assassiné en décembre 1998, alors qu'il enquêtait sur la mort du chauffeur du frère du président Compaoré. Le 12 décembre 2015, trois anciens soldats du RSP ont été inculpés. La justice burkinabé a aussi réagi rapidement au coup d'Etat manqué du RSP. Le 25 septembre 2015, le Procureur général a gelé les avoirs de plusieurs personnes et partis politiques soupçonnés d'être impliqués dans le putsch. Le 6 octobre 2015, Gilbert Diendéré, ancien chef d'état-major particulier, et Djibril Bassolé, ministre des Affaires étrangères sous Compaoré, ont été inculpés notamment d'atteinte à la sûreté de l'Etat.

Effectuée entre avril et mai 2015, une enquête de l'équipe Afrobaromètre révèle que les Hommes intègres sont divisés quant à la recherche de la vérité et de la justice contre l'impunité sur l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014. Ainsi, selon l'enquête, la majorité des Burkinabé (62%) souhaite que la lumière soit faite sur l'insurrection pour permettre au pays d'aller de l'avant et d'instaurer la réconciliation et une paix durable. Dans ce sens les citoyens suggèrent par ordre de priorité : la poursuite judiciaire des suspects (40%), la confession et le pardon (23%), la recherche de la vérité (18%), l'amnistie générale (15%).

3. État des lieux du processus politique en Côte d'Ivoire après la crise post-électorale

Six ans après la grave crise postélectorale de 2011 qui a profondément altéré le tissu social, la Côte d'Ivoire se remet difficilement de cet épisode. Si au plan économique, le pays enregistre des taux de croissance impressionnants, (10,7% en 2012 et 9,5% en 2015) selon les chiffres officiels, au plan politique, les tensions subsistent. La création de la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation (CDVR), le 13 juillet 2011, puis celle de la Commission nationale pour la réconciliation nationale et l'indemnisation des victimes (CONARIV) le 25 mars 2015, sont loin d'avoir annihilé les rancœurs entre Ivoiriens.

Par ailleurs, depuis la fin de la crise, les progrès de la justice ont été largement orientés. Dans le camp des vaincus, 150 civils et dirigeants militaires pro-Gbagbo ont été accusés, 9 d'entre-eux ont été condamnés devant un tribunal militaire. La justice à sens unique adoptée à ce jour par le système judiciaire ivoirien n'a poursuivi aucun membre des forces ayant combattu pour le Président Ouattara, malgré les conclusions de deux commissions d'enquête, l'une internationale et l'autre ivoirienne, selon lesquelles les deux camps ont commis des crimes de guerre et de possibles crimes contre l'humanité. Une partie de l'opinion crie à la justice des vainqueurs.

Les pro-Gbagbo sont d'autant plus réticents devant les appels répétés à la réconciliation que des dizaines de personnalités du régime déchu, dont l'ancien chef d'état et son épouse Simone, ont été détenues et inculpées pour « crimes économiques » ou « atteinte à la sûreté de l'état ». Dans le même temps, aucune figure du camp Ouattara n'a été inquiétée alors que, de l'avis même de l'ONU, des crimes contre l'humanité et crimes de guerre ont été commis par les deux camps, spécialement dans l'ouest du pays où la situation demeure tendue.

Aujourd'hui, quatre ans après la réélection du président Alassane Ouattara, les antagonismes politiques tendent à se renforcer. Les récentes violences et les vagues d'arrestation d'opposants qui ont émaillé l'organisation du référendum constitutionnel du 30 octobre 2016, montrent à quel point le processus démocratique demeure fragile en Côte d'Ivoire. La rapidité avec laquelle le texte a été étudié par les députés, puis adopté par voie référendaire en moins de deux semaines n'a guère laissé le temps au débat.

Cette constitution, la troisième, marque l'avènement d'une IIIe République en Côte d'Ivoire. Une de ses caractéristiques majeures est la suppression de l'« ivoirité ». Mis en place en août 2000, lors de la seconde constitution, ce principe établissait comme critère d'éligibilité à la présidence du pays le fait d'être né de père et de mère ivoiriens d'origine. Deuxième élément important, la création d'une seconde chambre, un Sénat, où deux tiers des représentants sont élus au suffrage indirect. L'autre tiers sera, en revanche, nommé par le président de la République. Cette disposition cristallise les critiques de l'opposition qui dénonce l'autoritarisme d'Alassane Ouattara.

Une autre disposition dénoncée par l'opposition est celle de la création d'un poste de vice-président. L'initiative est originale car elle s'inspire du système américain _ en cas de décès ou d'incapacité, le vice-président doit succéder au chef de l'Etat_ alors que la constitution ivoirienne s'inscrit plus dans une tradition présidentielle à la française. L'opposition accuse Alassane Ouattara de vouloir nommer un vice-président pour en faire son dauphin.

Il existe d'autres nouveautés, moins importantes telles que l'abolition de la limite d'âge à 75 ans pour se présenter à une élection présidentielle et l'abaissement de l'âge plancher à 35 ans. En outre, la nouvelle constitution formalise également la création d'une chambre nationale des rois et des chefs traditionnels.

Lors du scrutin, l'abstention a été forte (58%) et l'opposition a rejeté l'ensemble des textes. Elle est, aujourd'hui, en situation de faible représentativité et dans une position de forte contestation du pouvoir. Elle considère que la création d'une nouvelle constitution vise à renforcer la main mise d'Alassane Ouattara sur la Côte d'Ivoire.

4. La liberté d'expression et les droits de l'Homme

L'on ne saurait faire l'état des lieux du processus démocratique en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso sans intégrer les questions liées à la liberté d'expression et aux droits de l'Homme dans ces pays. Concernant la Côte d'Ivoire, la liberté d'expression et la situation des droits de l'Homme restent extrêmement précaires dans ce pays. Dans son dernier rapport annuel 2016-2017, Amnesty international dresse un constat accablant sur la situation des droits de l'Homme,

particulièrement la restriction du droit à la liberté d'expression. Selon le rapport, « Les autorités ont restreint le droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique en vertu de lois érigeant en infraction les manifestations pacifiques, entre autres formes d'expression non violentes ».

Amnesty international déplore également l'impunité dans l'appareil judiciaire ivoirien. En février 2016, deux proches de l'ancien président, Laurent Gbagbo ont été jugés et condamnés à la réclusion à perpétuité, dans les assassinats du président Robert Guëi, avec 10 autres militaires, condamnés, eux, à 10 ans de prison. Le rapport dénombre au moins 146 partisans de l'ancien président, arrêtés en 2011 et toujours en attente de jugement pour des infractions qu'ils auraient commises pendant la période de troubles qui a suivi l'élection de 2010. Alors que les membres des forces loyales au président Alassane Ouattara, qui s'étaient rendus coupables de violences, notamment de l'homicide de plus de 800 personnes à Duékoué, en avril 2011, ainsi que 13 autres personnes réfugiées dans un camp de déplacés à Nahibly, en juillet 2012 n'ont pas été poursuivis. « Certains d'entre eux ont même été identifiés par des familles de victimes. Malgré les enquêtes menées, personne n'a été traduit en justice » critique également le rapport.

Des atteintes à la liberté d'expression ont également été relevées lors de la signature de la pétition internationale pour réclamer la libération de l'ancien président Laurent Gbagbo. Cette manifestation organisée à Yopougon, un quartier populaire d'Abidjan, le 15 juillet 2016, a été violemment dispersée par les forces de l'ordre. Plusieurs arrestations ont été enregistrées. Dénonçant ce fait dans un rapport, Amnesty international écrit : « Des poursuites pénales pour de tels faits constituent un nouveau coup dur porté contre la liberté d'expression en Côte d'Ivoire où des membres de l'opposition sont fréquemment harcelés et leurs droits bafoués (...). Etant donné la nature arbitraire de ces arrestations et des charges portées à l'encontre des militants de l'opposition, les autorités doivent abandonner les poursuites contre ces personnes. Agir autrement risque, par ailleurs, de nourrir les craintes selon lesquelles il s'agit d'une nouvelle tentative pour intimider les dissidents et réprimer l'opposition. Continuer à cibler des opposants avec de flagrantes violations des droits humains ne peut pas servir la justice et la réconciliation tant prônées par les autorités en Côte d'Ivoire. »

Rappelons que dans ses articles 9, 10 et 11, la Constitution de Côte d'Ivoire garantit la liberté d'expression et les libertés de réunion et de manifestation. Nul ne peut, de ce point de vue, être inquiété pour ses opinions. De plus, la Côte d'Ivoire est partie au Pacte international des droits civils et politiques qui garantit la liberté d'expression et de réunion en ses articles 19 et 21. Pourtant, il semble y avoir un décalage entre ces principes et les faits. Concernant la liberté de la presse, la situation n'est pas très reluisante. Régulièrement, des organes de presse favorables à l'ex-président Laurent Gbagbo sont suspendus pour des motifs variés. Ainsi, en août 2015, deux quotidiens ivoiriens proches de l'opposition ivoirienne ont été suspendus par le Conseil national de la presse (CNP) pour violation des règles de la déontologie de la profession de journaliste.

Les quotidiens Aujourd'hui et Le Bélier Intrépide ont été suspendus respectivement pour 21 et 26 parutions, à l'issue de la huitième session ordinaire du Collège des membres du CNP tenue le 5 août 2015. D'après le communiqué du CNP, « Le quotidien Aujourd'hui a, dans ses différentes éditions allant du 16 au 31 juillet 2015, publié des documents qu'il dit détenir des Services secrets français comportant des informations qu'il n'a pas pris la peine de vérifier et dont l'authenticité n'a pu être prouvée et ce, en totale violation des règles de la déontologie de la profession de Journaliste ainsi que de la Loi du 14 décembre 2004 portant régime juridique de la presse», explique le texte.

S'agissant du quotidien Le Bélier Intrépide, il lui est reproché d'avoir publié, dans son édition du 4 août 2015, une « contribution injurieuse, portant atteinte à l'intégrité physique d'un membre du gouvernement qu'il n'a pas osé nommer, mais reconnaissable par les insinuations faites ». Par ailleurs, le vendredi 21 octobre 2016, un quotidien proche de l'opposition, La voie originale, a été suspendue pour 15 parutions par le Conseil national de la presse, organe officiel pour la régulation de la presse privée en Côte d'Ivoire, pour défiance à l'autorité. La même décision de quinze jours de suspension, est également infligée au quotidien Aujourd'hui, pour les mêmes motifs.

Outre les suspensions de journaux, les atteintes à la liberté de la presse ont trait également à l'arrestation de journalistes. Ainsi, le dimanche 12 février 2017, six journalistes dont trois patrons de presse ont été arrêtés. Ils répondent au nom de Vamara Coulibaly, Directeur du quotidien indépendant l'Inter, Yacouba

Gbané, Directeur du quotidien de l'opposition, Le Temps et Bamba Mamadou, Directeur du quotidien de l'opposition, Notre Voie, qui étaient allés répondre à une convocation avant d'être incarcérés. Ils ont été arrêtés en même temps que leurs collaborateurs Hamadou Ziao (rédacteur en chef de l'Inter), Jean Bédel Gnago (Soir info) et Ferdinand Bailly (Le temps). Il leur est reproché d'avoir « divulgué de fausses informations » sur la mutinerie de janvier 2017. Dans un communiqué du procureur de la République lu à la télévision nationale, il est fait état de ce que « Relativement aux récents mouvements d'humeur des militaires (...) certains organes de presse divulguent de fausses informations de nature à inciter les soldats à la révolte (...) Ces agissements tombent sous le coup de la loi qui réprime l'incitation des militaires à l'insoumission et à la rébellion, les atteintes à l'autorité de l'État et la publication d'informations fausses se rapportant au secret de la défense et de la sûreté de l'État ». Même si les journalistes ont été remis en liberté deux jours après, suite à la mobilisation des syndicats de la presse privée et de Reporters sans frontière, le Procureur de la République a précisé que l'audition des journalistes « interpellés va se poursuivre afin de situer les responsabilités ».

Depuis le mois de janvier 2017, la Côte d'Ivoire est rentrée dans une vague de contestations, qui a débuté par une mutinerie d'anciens rebelles intégrés dans l'armée. Ceux-ci avaient paralysé plusieurs villes pour réclamer le paiement de primes. En répondant à leurs revendications, les autorités avaient provoqué la colère de militaires et gendarmes non concernés par cet accord financier, qui s'étaient à leur tour soulevés. Des affrontements avaient fait quatre morts à Yamoussoukro.

Aujourd'hui, la coalition au pouvoir en Côte d'Ivoire a volé en éclat. En effet, après plusieurs mois de tensions croissantes, le parti démocratique de Côte d'Ivoire a mis fin à son alliance avec le parti du président Alassane Ouattara, faisant éclater la coalition au pouvoir depuis 2010. Cette rupture marque une recomposition du paysage politique déjà en pleine effervescence avec la libération conditionnelle de Laurent Gbagbo et la démission de Guillaume Soro du poste de président de l'Assemblée nationale pour non adhésion au parti unifié RHDP voulu par le président Ouattara.

Concernant le Burkina Faso, la crise politique des deux années précédentes (2014-2015) s'est, en grande partie, atténuée. Cependant, la liberté d'expression

et la situation des droits de l'homme demeurent très fragiles.

Entre juillet et octobre 2016, 38 des 85 personnes inculpées de menaces à la sécurité de l'État, de crimes contre l'humanité et de meurtres à la suite du coup d'État de septembre 2015 ont été libérées à titre provisoire. Parmi ces personnes se trouvaient les journalistes Caroline Yoda et Adama Ouédraogo.

En avril 2016, les autorités ont levé le mandat d'arrêt international visant Guillaume Soro, président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, qui faisait l'objet d'une enquête pour sa participation présumée au coup d'État.

Le procès des 84 personnes poursuivies pour leur implication présumée dans le coup d'État manqué du 16 septembre 2015 pendant la transition militaire au Burkina Faso a débuté le 25 mai 2017 devant la Chambre de jugement du tribunal militaire.

Dès la première comparution des coaccusés, plusieurs incidents de procédure avaient émaillé ce procès très attendu des burkinabè. Si celui-ci divise l'opinion, l'issue des débats devrait néanmoins permettre de connaître les noms des potentiels candidats de l'ancienne majorité à la prochaine présidentielle prévue en 2020.

D'anciennes personnalités de la famille politique du président Compaoré sont concernées par ce procès. C'est le cas du général Djibril Bassolé, mis en cause pour trahison et collusion avec une force étrangère. L'un des enjeux sera donc de savoir si M. Bassolé sera blanchi ou au contraire condamné pour répondre de ses actes devant la justice jusqu'à la prochaine élection présidentielle de 2020.

Le rapport 2016-2017 d'Amnesty international relève des exactions perpétrées par des groupes armés. Tout au long de l'année 2016, des groupes armés ont attaqué des civils et des membres des forces de sécurité dans la capitale, Ouagadougou et dans le nord du pays, près de la frontière malienne. En janvier 2016, à Ouagadougou, un groupe armé a blessé et tué délibérément des civils lors d'une attaque aveugle. Cet attentat a été revendiqué par Al Mourabitoune, un groupe affilié à Al Qaïda au Maghreb islamique (AQMI). Il a fait au moins 30 morts, dont une photographe et son chauffeur qui travaillaient pour Amnesty International.

En mai, juin, octobre et décembre 2016, les autorités burkinabè ont annoncé que des groupes armés avaient attaqué des postes de police près de la frontière malienne, tuant 21 personnes au total et en blessant plusieurs autres. Par ailleurs, des kogleweogo, des membres de milices d'autodéfense du même nom constituées principalement de fermiers et d'éleveurs, ont commis des exactions, telles que des passages à tabac et des enlèvements. Des organisations de la société civile ont reproché aux autorités de ne pas agir suffisamment pour empêcher ces violences et y remédier. Le ministre de la Justice s'est engagé à mettre un terme aux actions de ces milices. Un décret visant à réglementer leurs activités a été adopté en octobre 2016. En septembre, quatre kogleweogo inculpés à la suite d'un rassemblement armé ont été condamnés à six mois d'emprisonnement, et 26 autres à des peines allant de 10 à 12 mois de prison avec sursis.

En juillet 2016, le Comité des droits de l'Homme de l'ONU a souligné que le gouvernement devait redoubler d'efforts pour enquêter de façon exhaustive et impartiale sur toutes les violations des droits humains commises par les forces armées, notamment par le Régiment de sécurité présidentielle, ainsi que pour sanctionner les personnes reconnues coupables de ces violations et offrir réparation aux victimes.

La Commission d'enquête créée en 2015 pour enquêter sur des opérations des forces de sécurité ayant fait au moins 10 morts et des centaines de blessés en octobre 2014 a remis son rapport au Premier ministre. Ses conclusions n'ont pas été rendues publiques.

Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU a constaté que les femmes en milieu rural étaient particulièrement défavorisées en matière de droits économiques, sociaux et culturels. Il a recommandé au Burkina Faso de revoir sa législation sur la prévention et la sanction des violences faites aux femmes et aux filles, et d'aider davantage les victimes de ces violences. Il a aussi recommandé que tous les viols conjugaux soient punis et que les victimes de tels actes soient encouragées à porter plainte.

S'agissant de la liberté d'expression, elle est un droit imprescriptible de la Constitution burkinabé qui veut que chaque individu, du fait de sa qualité de citoyen, puisse exprimer librement et sans crainte son opinion. Pourtant,

l'enquête de l'équipe Afrobaromètre réalisée en 2015 révèle que la liberté d'expression dans le pays reste assez limitée puisque uniquement 44% des individus déclarent être complètement libres d'exprimer leur opinion. Parmi les 53% qui éprouvent une certaine intimidation, 12% affirment qu'ils ne sont pas du tout libres, alors que 17% et 24% s'affichent respectivement comme des individus pas très libres et des individus libres mais pas totalement. Toutefois, on peut constater que les habitants du milieu rural sont plus libres d'exprimer leur opinion que ceux de la zone urbaine (45% contre 40%). Ces réticences des individus à propos de la liberté d'expression sont davantage confirmées par les alphabètes du niveau secondaire et du niveau supérieur qui sont respectivement 31% et 38% à soutenir une totale liberté d'expression.

Toutefois, même si les gens ne sont pas en général totalement libres d'exprimer leur opinion sur les affaires courantes du pays, ils reconnaissent respectivement à 78% et à 67% que la liberté de vote et la liberté d'adhérer à une organisation politique de leur choix sont totalement respectées. De plus, ils ne sont que de 6% et 8% à déclarer respectivement que ces deux droits ne sont point respectés.

Cette fois ci, on remarque que la tendance est inversée c'est-à-dire que les habitants du milieu urbain ont davantage ces deux libertés que ceux du milieu rural. Par ailleurs, les individus, quel que soit leur niveau d'instruction, reconnaissent à plus de 73% une totale liberté de vote et à 63% qu'ils sont complètement libres d'adhérer à une organisation politique de leur choix.

Concernant la liberté de la presse, on note des avancées importantes, même si d'énormes défis restent à relever dans ce domaine. Le rapport 2015 de Reporters sans frontières (RSF) plaçait le Burkina Faso en tête des pays d'Afrique francophone où la liberté de la presse était respectée. Selon une étude réalisée par le Centre national de presse Norbert Zongo et financée par la Deutsche Weller Akademie, la situation de la liberté d'expression n'est pas très reluisante. Elle n'est pas non plus la pire qui soit.

L'étude a concerné seize (16) professionnels des médias et de la communication. Les enquêteurs ont adressé des questionnaires à des patrons de presse mais aussi à des employés sur la liberté d'expression et de parole, le Journalisme professionnel, la diversité des médias, la gestion des entreprises de presse, les institutions et organisations professionnelles de soutien. Chaque

enquête a apporté une notation de la situation en fonction de ces thématiques.

Il ressort que le Burkina excelle dans la liberté d'expression et de parole. Le pays a obtenu la note de 2,61/4 dans cette catégorie. Par contre, la gestion des entreprises de presse demeure le maillon faible du dispositif. Les personnes concernées ont notamment indexé les mauvais salaires versés aux employés, souvent en fonction du bon vouloir des patrons. Ils sont très nombreux ces journalistes qui ne sont pas déclarés à la Caisse nationale de sécurité sociale. Peu d'organes de presses respectent la Convention collective. Dans cette rubrique, le Burkina a obtenu 2,02/4.

Au regard de la liberté et de la facilité de création d'organes de presse, de la diversification des tribunes d'opinion, de la présence d'émissions interactives, de l'accès aux sources d'informations, de la baisse des menaces, des arrestations et des emprisonnements des journalistes ; 57,14% des professionnels estiment que la liberté de la presse est réelle. Par contre 30,95% de personnes disent qu'elle est partielle et le reste soutient qu'elle n'existe pas. En effet, un tiers des médias ont été victimes de violences telles que les actes de vandalisme à leur siège. Les journalistes, eux, sont sanctionnés pour leurs opinions, brutalisés dans l'exercice de leur métier par les forces de l'ordre et très souvent menacés.

Les événements de fin octobre 2014 ont révélé certains médias et permis à des rédactions d'être constamment sollicitées pour la couverture d'activités politiques et sociales. Certains organes se sont créés dans la foulée, et d'autres ont vu leur tirage journalier augmenter significativement.

5. Les défis et les perspectives

Au regard du chemin parcouru, il est incontestable que le processus démocratique au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire a fait des progrès significatifs, même si la vigilance reste de mise et si d'importants efforts sont encore nécessaires pour consolider les acquis et approfondir les réformes démocratiques. Issu d'un processus électoral exemplaire, le président Roch Marc Christian Kaboré, au pouvoir depuis quatre ans au Burkina Faso, doit s'attaquer à plusieurs chantiers qui sont en attente. Il s'agit entre autres de l'adoption d'une nouvelle Constitution, de la relance économique, de la réconciliation nationale et des défis sécuritaires.

L'adoption d'une nouvelle Constitution est un impératif pour consolider les acquis démocratiques. Point focal de l'insurrection populaire qui avait entraîné la chute de Blaise Compaoré alors qu'il tentait de la modifier, la Loi fondamentale revêt une importance capitale pour les Burkinabè. Pour éviter pareil cas de figure à l'avenir, la transition Burkinabè a obtenu le feu vert pour limiter le mandat présidentiel à cinq ans renouvelable une seule fois. La nouvelle Constitution devra renforcer la séparation des pouvoirs et éviter que le président du Faso ne règne sur toutes les autres institutions du pays.

L'autre chantier auquel doit se consacrer le président Roch Marc Christian Kaboré est la relance économique. Avec son équipe, il devra travailler à assainir le climat des affaires et redonner confiance aux investisseurs quelque peu échaudés après les soubresauts de l'insurrection et de la tentative de coup d'Etat. Vient ensuite la réconciliation nationale qui devra forcément passer par l'apurement du passif judiciaire. De nombreux dossiers attendent encore d'être élucidés, malgré les réformes initiées par le gouvernement de transition. Il s'agit notamment des dossiers Thomas Sankara, Norbert Zongo, de même que ceux de l'insurrection et du coup d'Etat de septembre 2015. La justice burkinabè devra pouvoir, en toute indépendance, faire la lumière sur toutes ces affaires, situer les responsabilités et sévir proportionnellement à la gravité des crimes.

Les questions cruciales de santé, d'éducation, d'emploi et de sécurité, sont également des chantiers auxquels doivent faire face le président Roch Kaboré et son équipe. Ils devront doter le pays d'infrastructures de base tels que les hôpitaux, les routes, les écoles etc. Le problème de l'emploi des jeunes est certainement l'une des attentes les plus importantes de la révolution. Le Gouvernement burkinabè devra travailler à insuffler une dynamique nouvelle à ce secteur. Les défis sécuritaires sont l'une des équations que devra résoudre le nouveau régime. Les attaques terroristes de l'hôtel Splendid et du café Cappuccino de Ouagadougou, qui ont fait 30 morts et 71 blessés, dans la nuit du 15 au 16 janvier 2016, mettent fin à l'exception burkinabè face au terrorisme. En effet, jusque-là épargné, le Burkina Faso est désormais dans le viseur des djihadistes. Quelques heures avant les événements de Ouagadougou, une autre attaque avait eu lieu dans le nord du pays, près de la frontière malienne, au cours de laquelle un gendarme et un civil avaient été tués, sans que l'on sache si ces violences sont liées.

En Côte d'Ivoire, après la période sombre de fin 2010-début 2011, le pays est en train d'écrire lentement une nouvelle page de son histoire. Cela ne va pas sans passer par un certain nombre de défis à relever. Au-delà des signaux forts et encourageants relativement à la situation économique du pays, beaucoup de problèmes subsistent dans le climat politique. La détention prolongée et sans jugement de certains acteurs politiques et la répression des manifestations de l'opposition, tendent à convulser le climat politique. La réconciliation nationale apparaît comme un autre grand défi de la présidence d'Alassane Ouattara. C'est un processus incontournable devant permettre aux Ivoiriens de revivre dans la concorde après la crise postélectorale qui a mis le tissu social ivoirien en lambeau.

En Côte d'Ivoire, cette crise a exacerbé la fracture sociale qui existait auparavant. Elle a mis aux prises plusieurs communautés qui vivaient déjà dans un climat de méfiance. Les différents affrontements interethniques dans l'ouest du pays et dans certaines communes du district d'Abidjan sont révélateurs des tensions sociales qui subsistent dans le pays.

Au cours de la période postélectorale, plusieurs violations des droits de l'Homme et des exécutions sommaires et extrajudiciaires ont été commises sur la base de simples appartenances ethniques ou religieuses. Concrètement, la réconciliation nationale doit mettre l'accent sur les rapports entre les Ivoiriennes et Ivoiriens qui sont appelés à reconstruire le pays. Elle ne peut donc se matérialiser que par la coopération entre citoyens de tous bords politiques ou de toutes confessions religieuses. Cette réconciliation tant prônée par les nouvelles autorités doit être perçue comme le symbole de l'unité nationale et le ciment de la cohésion sociale. Elle doit passer par le pardon des uns envers les autres et l'oubli des rancœurs accumulées. La réconciliation nationale en Côte d'Ivoire ne doit pas concerner seulement les hommes politiques encore moins les partis politiques, mais plutôt toutes les couches socioprofessionnelles. C'est un processus de longue haleine par lequel les populations dans leurs différentes composantes pourront de nouveau se faire confiance mais surtout accorder un minimum de confiance aux institutions du pays. Il est par ailleurs important de souligner qu'une réconciliation nationale réussie ouvre la voie à la Démocratie en développant les rapports de coopération nécessaires au bien vivre ensemble.

Un autre défi actuel de la Côte d'Ivoire est la question sécuritaire. Depuis le début de l'année 2017, le gouvernement fait face à une série de mutineries. Les revendications des militaires portent essentiellement sur le paiement de primes. Des éléments de la gendarmerie, gardes pénitentiaires et pompiers, ont suivi le mouvement en formulant les mêmes revendications. Les militaires des forces spéciales, une unité d'élite de l'armée, qui se disent concernés par ces primes, ont lancé également un mouvement de protestation à Adiaké, au sud-est du pays. A ces secousses sécuritaires, s'ajoute un climat socio-économique troublé. Depuis novembre 2016, les appels à la grève des fonctionnaires réclamant augmentations salariales, paiement d'arriérés et révision de la réforme des retraites adoptée en 2012 se sont multipliés. Suspendue le 28 janvier, la grève pourrait reprendre si l'une des principales revendications, à savoir le paiement des stocks d'arriérés de salaire à hauteurs de 240 milliards de francs Cfa n'est pas satisfaite. Portée par des revendications concrètes, la grogne sociale est également nourrie par une vive perception des inégalités tandis que les commentaires sur un « désenchantement » de l'ère Ouattara se font de plus en plus entendre. Quoique spectaculaire, passée de -2% en 2010, puis -4,7% en 2011 à 10,7% en 2012 et 8% en 2014 et 2015 (Banque Mondiale 2016), la croissance exceptionnelle qu'est parvenu à impulser le régime actuel demeure insuffisamment inclusive.

Les mutineries de janvier ont par ailleurs écorné l'image de stabilité dont bénéficiait jusqu'à présent le pays. Plusieurs voyages d'affaires ont fait l'objet d'annulation tandis que de grands groupes privés comme Bouygues ont recommandé à leurs salariés de quitter le pays en attendant une accalmie. De quoi ébranler l'enthousiasme de certains investisseurs.

Ces entraves au bon climat des affaires sont d'autant plus susceptibles de nuire à l'image de la Côte d'Ivoire déjà en proie à d'importants problèmes de trésorerie qu'elles s'accompagnent de tensions politiques.

A la bataille feutrée qui oppose les prétendants à la succession du chef de l'Etat, Alassane Ouattara, s'ajoutent les incertitudes quant au sort réservé au Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) de Henri Konan Bédié, allié du RDR dans la coalition du Rassemblement des houphouétistes pour le développement et la paix (RHDP) qui a porté Ouattara au pouvoir à deux reprises, en 2010 et 2015.

En proie à des frictions, les deux poids lourds de la formation au pouvoir, RDR et PDCI, font aujourd'hui l'objet de contestations dans leurs propres camps. Un désaveu remarqué lors de la percée des candidats indépendants, dont de nombreux dissidents des deux partis, qui ont obtenu 75 sièges sur 254 lors des législatives de décembre 2016.

II. DES TRANSITIONS DÉMOCRATIQUES ÉVANESCENTES, LE MALI ET LE NIGER À L'ÉPREUVE

Les processus de transition au Mali et au Niger révèlent dans leur déroulement des pesanteurs politiques et sociales qui ont lourdement affecté les réformes institutionnelles indispensables à l'édification d'un État de droit et la création d'un espace public de qualité sans lequel la démocratie reste un vain mot ou perd sa quintessence. La volonté politique, selon les cas, est affichée mais elle ne peut se traduire sans changement de mentalités et de pratiques dans la manière de faire la politique, dans un environnement peu habitué aux débats d'idées au-delà des considérations culturelles et identitaires. En effet, la transition démocratique est marquée dans les deux pays par des violences et crises qui en relativisent les acquis substantiels.

1. L'instauration d'une démocratie en trompe l'œil au Mali

La transition démocratique au Mali est visiblement parrainée par la France qui a suivi, avec une attention particulière, l'évolution politique de ce pays dont on a présenté les bienfaits d'une libéralisation politique dirigée par l'ancien colonel Amadou Toumani Touré (ATT), tombeur du Général Moussa Traoré, très remonté contre le discours de La Baule qui incite les dirigeants africains à la démocratisation de leur régime politique¹. Ainsi, ce nouveau chef de l'armée décide de ne pas se présenter aux élections de 1992 qui seront remportées par Alpha Oumar Konaré (1992-2002).

Cette mutation politique fait que l'espace politique sera fortement dominé par deux principaux partis à savoir : l'ADEMA (L'Alliance pour la démocratie au Mali) et le CNID (Comité national d'initiative démocratique). D'autres partis seront créés dans cette dynamique d'ouverture démocratique. Malgré cet engouement, la transition reste empêtrée dans ses contradictions, elle ne parviendra pas à venir à bout des questions de justice sociale, de mauvaise

gouvernance. Le désenchantement politique s'installe et creuse la fracture entre les hommes politiques et les citoyens, ce qui se traduit par des taux de participation très faibles aux différentes consultations électorales.

En effet, l'activité politique se réduit paradoxalement à des rivalités de positionnement dans l'espace politique et social, développant les capacités d'accumulation individuelle de ressources publiques au moment où la pauvreté gagne la majorité des populations. Les frustrations et la marginalisation politique et sociale deviennent le terreau des différentes formes de violence. De plus, les facteurs externes perturbateurs, avec le radicalisme religieux, compromettent ces innovations politiques, surtout l'Etat de droit en construction qui sera rudement touché par des crises politiques, financières et sociales.

De même, le comportement des pouvoirs publics, en termes de gabegie et de corruption, n'est pas de nature à rassurer les populations exposées à un état de paupérisation sans précédent. Derrière la façade de transition démocratique au Mali se cache « une situation sociale, politique et sécuritaire qui ne cessait de se dégrader au regard de la misère endémique des populations, de la corruption des élites, des dysfonctionnements de l'appareil militaire, de la résurgence des rébellions au nord du pays² » .

Ces facteurs, conjugués à l'irruption du Jihadisme régional et aux réseaux de trafics transnationaux, accélèrent logiquement l'effondrement de l'Etat malien en 2012, devenu une proie facile pour les groupes armés touaregs et jihadistes, associés dans une alliance conjoncturelle. Par conséquent, le pouvoir d'Amadou Toumani Touré, symbole de « la démocratie malienne », largement entamé, ne résistera pas au coup d'Etat du 22 mars 2012, mené par un capitaine de l'armée, Amadou Haya Sanogo dont les méthodes rappellent curieusement celles d'un autre capitaine en Guinée, Moussa Dadis Camara. Mais la pression de la « communauté internationale » oblige le nouvel homme fort du Mali à désigner un président intérimaire en la personne de Dioncounda Traoré en avril 2012³. Ce dernier, face à l'offensive des jihadistes dans le sud, demandera l'intervention de la France pour mettre fin à l'occupation du pays. Dès lors, l'opération Serval sera mise en œuvre, le 11 janvier 2013 dans une perspective de sécurisation et de stabilisation de l'Etat malien. L'aboutissement de cette action militaire permettra de réunir les conditions de l'organisation d'une

élection présidentielle dont sortira vainqueur, Ibrahima Boubacar Keita (IBK), avec un score de 77,62 % des voix exprimées. En dépit de ses efforts dans le cadre de la normalisation de la vie politique et sociale, le Mali reste dans une situation précaire en matière de sécurité et de stabilité au regard des enjeux et des comportements des acteurs impliqués dans le processus de paix et de transition démocratique.

Finalement, l'image du règne d'ATT se résume, selon Jean-Louis Sagot-Duvauroux, en condensé de révoltes qui s'appuient sur « une politique d'arrangements au coup par coup, de négociations au jour le jour, de complicités improbables qui, au nord comme au sud, sont la marque de fabrique d'un président expert en consensus. La partie septentrionale du Mali devient un théâtre d'ombre où se mêlent trafic d'armes et de drogue, concentrations de narco-djihadistes, enlèvements d'otages, aide internationale, corruption, opération de développement... »⁴.

Ce tableau sombre marque l'opinion malienne surtout avec la disparition, en novembre 2009, dans le désert non loin de Gao de la cargaison de drogue d'un Boeing sud américain. Cet événement, entouré de mutisme et d'impunité, ne peut se dérouler sans la participation de complices locaux ou « officiels ». En tout cas, la crise multidimensionnelle qui déstabilise le Mali démontre les dérives de pouvoir et les limites ou l'artifice d'un label de transition démocratique s'inscrivant dans l'ère du temps mais qui, au fond, demeure très superficielle à l'épreuve de la réalité. Le coup d'Etat de Sanogo met un terme à « cette démocratie stabilisée » avant d'ouvrir une nouvelle ère, celle de IBK, déjà empêtrée dans une révision constitutionnelle qui risque d'abrèger ou de cristalliser des mécontentements regroupant les forces de l'opposition et de la société civile contre le pouvoir actuel très affaibli par cette décision. La démission de son premier ministre reconduit en 2018, Soumeylou Boubeye Maïga, montre bien l'échec de la stratégie sécuritaire, la persistance des fronts sociaux, les rivalités au sein de la majorité et l'absence de dialogue politique. Il en résulte, dans cette crispation, le dépôt devant l'Assemblée nationale d'une motion de censure, initiée par l'opposition et une partie de la majorité des députés, poussant le chef du gouvernement à la démission. Ajoutons à ce climat délétère, le massacre, le 23 mars 2019, à Ogossagou dans la région de Mopti de plus de 160 civils de la communauté peule. Cet acte odieux est attribué à des chasseurs traditionnels (dozos), appartenant à une milice d'autodéfense. Une

enquête onusienne parle « d'attaque planifiée, organisée et coordonnée »⁵. En tout cas, la situation révèle l'intensification des violences communautaires dans une zone marquée par les activités des groupes jihadistes, extrémistes qui n'épargnent pas les populations. Le gouvernement de Soumeylou Boubeye Maïga sera sanctionné, entre autres, par la gestion de ces événements. Le président IBK désigne dans la foulée, Boubou Cissé, comme nouveau premier ministre qui réussit la signature d'un accord politique, avec 15 partis ou groupement de partis, le jeudi 02 mai 2019, pour une gouvernance consensuelle. Le temps édifiera sur les perspectives d'une telle initiative et son impact sur la stabilité et la paix sociale⁶. Déjà, l'enlèvement du chef de l'opposition, Soumaila Cissé, leader de l'Union pour la République et Démocratie (URD), survenu le 25 mars 2020, dans la région de Tombouctou au nord, en campagne électorale pour les législatives, renseigne sur la dégradation de la situation du pays⁷.

2. La tourmente politique au Niger

Si le bouleversement est soutenu par les différentes forces politiques et sociales, c'est parce qu'il apparaît comme l'alternative d'une offre politique dominée par un régime d'exception maintenu pendant longtemps par le pouvoir des prétoriens qui limitait l'expression politique, et résistait à instaurer l'État de droit. Ces autorités ne donnaient pas non plus la priorité à la gestion rationnelle et transparente des ressources nationales. Cependant, la transition démocratique qui a connu beaucoup de vicissitudes en engendrant des blocages institutionnels et politiques, n'a pas suscité des innovations dans les pratiques politiques et la gouvernance économique⁸. L'affaire de la vente d'uranium pose la question de la contribution de cette ressource énergétique dans l'économie nigérienne. En effet, le contrat entre l'État nigérien et la société française Areva qui ne lui reverse que 5% des profits de l'entreprise est contesté par les nouvelles autorités qui ont profité du renouvellement du contrat, pour demander un rehaussement à 20% et un engagement à investir dans les infrastructures.

En tout état de cause, la « gestion néo-patrimoniale » des ressources générées par l'uranium explique sans doute les motivations cachées de l'ancien président Mamadou Tandja, qui a voulu user de tous les subterfuges pour garder le pouvoir, au mépris des dispositions constitutionnelles relatives à la limitation du

nombre de mandats.

Dès lors, la transition démocratique nigérienne est confrontée à de nombreuses difficultés qui réduisent considérablement les effets recherchés dans l'espace politique, social et économique. Au-delà d'une démographie galopante et des questions structurelles, le Niger se heurte, comme son voisin malien, à l'équation touareg qui soulève la problématique de l'identité et de l'intégration nationales. Si les revenus tirés de l'exploitation de l'uranium étaient judicieusement utilisés, il y aurait des retombées économiques considérables pour améliorer les conditions de vie des populations.

Mais la mauvaise gouvernance des ressources de ce secteur se manifeste à travers des détournements fréquents qui exacerbent les guerres de positionnement. Les différents régimes qui se sont succédé dans la phase de transition démocratique, sont marqués par une instabilité institutionnelle en raison des ambitions pouvoiristes des leaders politiques. Chacun cherche à contrôler les ressources générées par l'uranium et l'espace politique est dominé par la stratégie des alliances ou coalitions. Comme l'observe Jean-Pierre Olivier de Sardan : « *Le Niger a beaucoup souffert des alliances entre partis qui favorisent le clientélisme et paralysent la vie politique* »⁹. Pourtant, les défis majeurs sont entre autres, la lutte contre l'insécurité alimentaire, le chômage, la réduction drastique de la pauvreté, de la corruption et l'assainissement de l'administration. Il convient aussi de faire face à l'insécurité provoquée par la présence et l'action des divers mouvements djihadistes comme Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), Boko Haram, etc.

Cela dit, « les pratiques politiques anciennes » ne sont pas révolues, elles sont conditionnées par le contexte, les opportunités et le manque de respect des principes et règles démocratiques de la part de l'élite dirigeante qui a du mal à se renouveler et à s'adapter aux exigences internes, ce qui explique « *l'histoire turbulente de la démocratie au Niger* »¹⁰. Il en découle une forte instabilité institutionnelle et politique. Si l'on se réfère à l'origine du processus de démocratisation, certes des soubresauts et des résistances ont jalonné son chemin, mais la détermination des principaux acteurs s'avère nécessaire dans le franchissement des étapes importantes de la vie politique du pays.

Ainsi, l'alternance pacifique au sommet de l'Etat et la transformation de l'ordre

institutionnel deviennent la phase emblématique dès 1993. Toutefois, l'expérience démocratique rencontre des obstacles liés à l'élection présidentielle qui portera Mahamane Ousmane au pouvoir sans que son parti, la Convention démocratique et sociale (CDS), ne parvienne à obtenir une majorité parlementaire. Pour gouverner, il était contraint de nouer des alliances, notamment avec le Parti nigérien pour la démocratie et le progrès (PNDS) de Mahamadou Issoufou qui dirigera le gouvernement, alors que la présidence de l'Assemblée nationale est confiée au leader de l'Alliance nigérienne pour la démocratie et le progrès (ANDP), Moumouni Djermakoye.

Cette coalition gouvernementale ne tiendra pas longtemps, car très vite les rivalités et les ambitions personnelles entre le Président et son Premier ministre refont surface et instaurent un climat délétère. Dans ce jeu politique, la dissolution par le Président d'une Assemblée nationale qui ne lui est pas favorable, engendre une nouvelle configuration qui se traduit par la nomination du leader du Mouvement nigérien pour la société de développement (MNSD), Hama Amadou, au poste de premier ministre. L'ancien premier ministre, Mahamadou Issoufou, retrouve le perchoir.

Cependant, la cohabitation difficile entre ces hommes politiques bloque le fonctionnement normal des institutions jusqu'à provoquer l'intervention de l'armée. Le colonel Ibrahim Baré Maïnassara interrompt le processus pour se faire élire dans des conditions douteuses sous une tension politique extrême qui finira par l'emporter en avril 1999. Il s'en suivra un autre processus de transition caractérisée par l'élection de Mamadou Tandja, candidat du MNSD dont le pouvoir sera remis en cause quelques temps après par des contestations sociales mais aussi à cause de sa volonté de rester au pouvoir à tout prix. En février 2010, il sera destitué par un commandant de l'armée en la personne de Salou Djibou qui s'est engagé à restaurer la démocratie à travers l'organisation d'élections libres et transparentes. La promesse sera tenue dans la mesure où l'élection présidentielle de mars 2011 a été considérée comme « *une belle leçon de démocratie pour le continent africain en permettant le retour au pouvoir d'un civil après un an de régime militaire* »¹¹.

En obtenant le résultat de 57,95% des voix contre 42,05%, Mahamadou Issoufou est élu président devant son adversaire, Seyni Oumarou du MNSD, un proche de l'ex-président Mamadou Tandja. Cette consultation s'est déroulée

sans aucune contestation alors même que les crises postélectorales traversent le continent et obèrent les projets de développement. Ce changement politique provoquera de nouveaux rapports de forces politiques parce que le nouveau Président, en l'absence d'une majorité, sera contraint de s'allier avec d'autres formations politiques afin de pouvoir gouverner.

Le scénario du blocage réapparaît puisqu'il se rapproche de Hama Amadou du Mouvement démocratique nigérien, qui devient président de l'Assemblée nationale. Cette coalition gouvernementale éclate à la suite de divergences récurrentes entre les deux hommes. Les ennuis judiciaires¹² de Hama Amadou sont exploités politiquement par ses adversaires dans la compétition électorale de mars 2016 qui consacre la réélection de Mahamadou Issoufou. Ce dernier exclut la possibilité de modifier la Constitution pour un troisième mandat. Alors, la compétition pour sa succession reste ouverte. Ainsi, Mohamed Bazoum, ancien ministre des affaires étrangères, puis ministre de l'intérieur, apparaît comme le candidat du PNDS (Parti nigérien pour la Démocratie et le Socialisme, au pouvoir) pour les élections de 2021. La situation politique et sécuritaire du pays reste tributaire de l'instauration d'un climat social et économique apaisé permettant la stabilité et l'ancrage de la démocratie.

Il convient de noter que celle-ci ne se limite pas seulement à l'organisation d'élections, elle nécessite entre autres, un état d'esprit, le développement d'une culture politique, le respect de l'égalité des citoyens et des libertés, la participation démocratique et l'instauration d'un environnement favorable à l'épanouissement des populations¹³.

3. État de droit, sociétés civiles et menaces externes

Le Mali, tout comme le Niger sont des États fragiles qui rencontrent encore beaucoup de difficultés dans la construction et la stabilisation d'un contrat sociopolitique. Les stigmates de l'Etat postcolonial demeurent encore vivaces et contribuent à la fragilisation des territoires dont les populations n'ont pas toujours vécu dans l'harmonie.

Les enjeux de pouvoir et de partage des richesses mobilisent élites et populations dans une émulation dont les débordements débouchent sur des crises politiques et sociales. L'un des objectifs des transitions démocratiques

dans ces deux pays du Sahel est de parvenir à l'installation d'un État de droit dans le cadre de réformes institutionnelles, juridiques et politiques qui ont été menées par les différents pouvoirs. A-t-on réussi à bâtir un État de droit dans cette mutation politique et quelles en sont les limites ? La société civile, élément indispensable au jeu démocratique s'est-elle incrustée dans les sociétés en question ?

3. 1. Les défis de l'État de droit et de la société civile

Plusieurs approches font la promotion de l'État de droit dans les processus de transition démocratique en Afrique. Ainsi, peut-on considérer « *l'État de droit comme un État qui agit au moyen du droit, en la forme juridique, tantôt comme un État qui est assujéti au droit, tantôt encore comme l'État dont le droit comporte certains attributs intrinsèques* »¹⁴.

Au regard de cette définition, la question est de savoir quelle est la situation de l'État de droit au Mali et au Niger au lendemain des transitions démocratiques qui ont éprouvé des difficultés à s'inscrire durablement dans le temps. En effet, les réformes juridiques et judiciaires n'ont pas produit les résultats escomptés car des décalages énormes sinon des vides existent entre les énoncés et les pratiques observées dans le fonctionnement des institutions étatiques. La question de la séparation des pouvoirs judiciaires et politiques demeure d'actualité dans la mesure où des adversaires politiques sont l'objet de poursuites judiciaires pour amoindrir leurs chances de se présenter à des élections présidentielles. On assiste donc à une instrumentalisation de la justice par l'exécutif dans la plupart des pays africains.

Au Niger, le cas de l'ancien premier ministre Hama Amadou est une parfaite illustration des insuffisances dans le comportement de l'Etat supposé se conformer aux règles de droit au niveau de ses actions afin de garantir un traitement équilibré entre les citoyens. Il lui revient d'instaurer la justice sociale et économique.

Aujourd'hui, l'État de droit au Niger comme au Mali semble rester dans le discours politique alors qu'il devrait être dans la réalité pour assurer la cohésion sociale et l'égalité des citoyens devant la loi. L'État de droit devrait aussi faciliter une meilleure répartition des ressources nationales ainsi que la protection

juridique des populations. Elles sont souvent victimes d'arrestations arbitraires pour des motifs politiques limitant ainsi considérablement la liberté d'opinion et d'expression, et leurs droits bafoués par les pouvoirs publics. Par exemple les contestations des Touaregs sont violemment réprimées par les forces de l'ordre au Niger comme au Mali.

3.1.1. La question touareg, source de déséquilibres et d'instabilité

Pourtant, il semble légitime que les Touaregs réclament leur droit à un territoire et la prise en compte de leur citoyenneté afin de les insérer dans les différentes instances décisionnelles de la République. En effet, ces mouvements touaregs non unifiés, alliés pour la plupart à différentes mouvances djihadistes, ont profité de l'effondrement de l'État au Mali avant l'Opération Serval, pour imposer leur loi dans les zones du nord et du centre. De manière générale, leur retour dans les deux pays est une conséquence de l'implosion de la Libye sous Khadafi. La crise libyenne est considérée comme une menace pour les pays du G5 Sahel qui se heurtent toujours au Jihadisme multiforme malgré leur engagement pour éradiquer ce fléau.

Cette arrivée massive des Touaregs complique la cohabitation entre les populations de la zone et rompt les équilibres sociétaux en favorisant l'insécurité et les nombreuses violations des droits de l'Homme dans la partie nord du Mali. Cependant, ces faits sont aussi imputables aux forces de défense et de sécurité maliennes (FDSD) dont la responsabilité a été établie dans des enquêtes indépendantes¹⁵.

Les groupes armés sont composés du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), du Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA) et du Mouvement arabe de l'Azawad (MAA)¹⁶. Ils réclament la création d'un État fédéral et surtout l'autonomie de la région du nord. Malgré la signature de multiples accords à Alger et Ouagadougou, la paix n'est pas définitivement installée, elle dépendra de la volonté des autorités maliennes engagées dans ce processus et des responsables touaregs souhaitant participer à la reconstruction du pays.

3.1.2 La liberté de la presse encore fragilisée

Cela étant, la liberté de la presse et la dynamique de la société civile sont des gages d'aboutissement des transitions démocratiques. En dépit de quelques évolutions marquées par la diversification des titres, les médias dans les deux pays rencontrent des difficultés pour leur participation au renforcement de la démocratie. Ils sont victimes des États d'exception, de la crise d'humeur des autorités en fonction des lignes éditoriales ou du traitement des informations considérées comme sensibles.

La loi sur la dépenalisation des délits de presse au Niger a créé des conditions pour l'amélioration et le développement des médias de façon globale. Ainsi, plusieurs titres comme Le Republicain (quotidien), Le Sahel ou Libération Niger (hebdomadaire) s'imposent au niveau de la presse écrite ainsi que les chaînes de TV et de radios occupent l'espace audiovisuel avec des groupes comme Saraouniya, Ténéré, Bonferey etc.. À côté, la presse en ligne (www.actuniger.com, www.news.aniamey.com) offre toute information en temps réel dans cet environnement où les réseaux sociaux s'implantent avec l'expansion des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Toutefois, les professionnels de la presse rencontrent beaucoup de problèmes dans la pratique de leur métier, notamment les carences relatives à la formation, le respect de l'éthique et de la déontologie. Mais surtout ils subissent des violences physiques, émanant des forces de l'ordre, des menaces, des arrestations arbitraires, des intimidations et quelquefois la confiscation de leurs outils de travail. Cela intervient quand les articles sont critiques à l'endroit du pouvoir¹⁷.

Sur les atteintes à la liberté de la presse, on peut signaler aussi le cas du journaliste Baba Alpha, ancien président d'administration de la Maison de la presse, arrêté et incarcéré depuis le 03 avril 2017. Rappelons au passage, les déboires judiciaires du correspondant de RFI au Niger, Moussa Kaka, accusé de faire le jeu des djihadistes. Il doit son salut à la pression de son employeur et des autorités françaises.

Au Mali, la guerre a restreint considérablement les activités de la presse quotidienne, surtout dans les zones occupées momentanément par les

mouvements djihadistes qui avaient appliqué la Charia, interdisant toutes publications. Maintenant, le pouvoir malien vient d'annoncer une réforme devant aboutir à la dépenalisation des délits de presse¹⁸. Cette loi ouvre des perspectives au développement de la presse dans ce pays très marqué par la crise. En dépit de ce contexte particulier, il apparaît une floraison d'organes de presse (Essor, quotidien gouvernemental, L'Indépendant, Info-Matin, Les Echos, Le Malien), et en langues nationales (Kibaru en Bambara)¹⁹. Depuis l'enclenchement des mouvements démocratiques, l'évolution du secteur des médias se traduit par la multiplication des titres, la libéralisation de l'espace audiovisuel, et le développement de la presse en ligne. Cependant, cette presse se heurte aux mêmes contraintes que nous avons soulignées au Niger, en termes de déficit de professionnalisation des journalistes, de sous financement du secteur, etc.

3.1.3. La société civile face à l'adversité des politiques

Quant à la société civile, elle joue son rôle malgré les contraintes politiques. La médiatisation de son action s'apprécie dans la lutte contre la corruption, les violations des droits de l'Homme et surtout la dénonciation des manquements à la démocratie. Ces diverses tâches font que les membres de la société civile constituent des cibles faciles pour les autorités qui favorisent la politique du silence. Ainsi, l'acteur de la société civile nigérienne et défenseur des droits de l'Homme, Nounou Mohamadou Arzika est souvent convoqué par la police à des fins d'intimidation²⁰.

Cette entrave à la liberté d'opinion et de la presse représente une menace réelle à la vitalité démocratique. Pour s'insurger contre la multiplication des actes de harcèlement et de violation des droits de l'Homme par l'arrestation du président de l'ONG Croisade, Monsieur Marou Amadou, les acteurs de la société civile, comme l'Association nigérienne de défense des droits de l'Homme, l'Association nigérienne de lutte contre la corruption, Transparency International Niger, « Publiez Ce que vous payez Niger » avaient décidé de suspendre leur participation au Comité national de concertation de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE-Niger). Il est certain que la campagne d'intimidation menée par les autorités incite les organisations de la société civile à prendre leur distance de toutes ces instances pour protester contre ces agissements. Elle fut active lors des manifestations contre la « loi de

finances 2018 » qu'elle juge « d'antisociale » parce qu'elle engendre, entre autres, la hausse des prix, affectant ainsi les conditions de vie d'une grande partie des populations²¹.

Au Mali, la société civile se bat dans des conditions peu satisfaisantes parce que l'État a perdu le contrôle d'une partie de son territoire. La situation d'insécurité dans certaines zones compromet la pertinence et la lisibilité de son action dans un pays qui vient à peine de sortir d'une crise politique majeure. De même, elle réclame des enquêtes approfondies contre les auteurs de massacres des Peuls d'Ogossagou en mars 2019²².

Dans ces transitions politiques inachevées, la société civile à géométrie variable, regroupe tous les mouvements qui ont contribué ou accompagné le processus de démocratisation en jouant un rôle important dans la chute du régime du Général Moussa Traoré en 1991. Il s'agit des syndicats, notamment l'Union nationale des travailleurs du Mali (UNTM), de l'Association des élèves et étudiants du Mali, du Comité national d'initiative démocratique (CNID), de l'Association pour la démocratie au Mali (ADEMA), des mouvements citoyens et des ONG. En un moment donné, en 1996, le pouvoir malien a cherché à les structurer autour d'un cadre appelé : « espace d'interpellations démocratiques » dont la mission consistait à informer les opinions nationales et internationales sur l'état des droits de l'Homme, en s'attelant à promouvoir les libertés des citoyens et l'affirmation d'une culture démocratique. On remarque une porosité entre le pouvoir et la société civile. Ce faisant, le clientélisme et le « nomadisme politique » réduisent les chances de l'émergence d'une société civile autonome capable de remplir sa mission de contre-pouvoir. Mais les fora des ONG internationales pourraient soutenir la société civile dans son action pour la redynamisation des processus démocratiques. Encore, faudrait-il que l'autorité de l'État soit garantie dans un espace territorial unifié et pacifié

3.2. Les nouvelles menaces externes

Les pays du Sahel comme le Mali et le Niger se sont distingués par leur exposition à des crises endémiques liées au sous-développement, à la mal gouvernance économique et politique. Ils demeurent soumis aux effets pervers de la mondialisation qui renforce paradoxalement les contraintes en creusant de façon abyssale la fracture sociale et économique.

Ces pays ne seront pas épargnés par la stratégie de territorialisation des mouvements djihadistes qui s'installent dans cette région propice à l'extension de cette guerre dans laquelle l'instrumentalisation politique et idéologique de l'islam constitue le soubassement. Il est vrai que la polarisation radicale s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs endogènes et exogènes. Si le Niger a résisté à une déstabilisation notoire par le flux des Touaregs, fuyant la guerre civile en Libye, la question migratoire et les attaques des branches d'AQMI et de Boko Haram; le Mali, en revanche, se retrouve au cœur de la conflictualité.

L'État malien, traversé par ses contradictions internes résultant de rivalités de pouvoir, de connivences avec des réseaux de trafic de cigarettes et de drogue, s'enlise inexorablement dans une crise multidimensionnelle sans précédent. Ainsi, l'effritement de l'État fera-t-il le jeu d'alliances entre les différentes fractions djihadistes et les mouvements touaregs qui saisiront l'occasion pour occuper les parties nord et centre du pays, accélérant du coup la faillite d'une transition politique grippée.

On peut noter « *qu'entre 2008 et 2011, le Nord-Mali apparaît comme l'épicentre régional des trafics et des manipulations du « terrorisme islamiste* »²³. L'irruption dans l'espace malien des mouvements djihadistes, comme AQMI, « sa filiale MUJAO », (Mouvement pour l'unicité et le Jihad en Afrique de l'Ouest) ainsi qu'Ansar Eddine et Al-Mourabitoune, inquiète les Occidentaux, particulièrement les Français, engagés dans la lutte contre le terrorisme islamiste. Ils n'hésiteront pas à monter l'Opération Serval consistant, non seulement à freiner l'avancée des djihadistes et leurs alliés mais aussi à préserver l'unité territoriale du Mali.

Il est reproché à la France de développer une stratégie géopolitique, conformément à ses intérêts, afin de consolider sa présence dans cette région sahélienne. De même son attitude de complaisance à l'endroit de certains mouvements touaregs suscite des interrogations sur sa neutralité. En tout état de cause, la poursuite de l'Opération Barkhane²⁴ confirme les intentions sécuritaires dans la zone en impliquant les pays riverains dans ce combat collectif contre la terreur islamiste. Le soutien accordé récemment aux pays membres du groupe du

G5 Sahel (Mali, Niger, Mauritanie, Burkina, Tchad) conforte la détermination

de la France à accompagner ces pays dans la lutte contre ce nouveau fléau.

Faut-il souligner, avec Hélène Claudot-Hawad, que « *derrière la poudrière sabarienne et ses imbroglios inouïs, se profile l'échec cuisant des États postcoloniaux dits indépendants et de leurs élites, modelés spécialement pour préserver les intérêts des puissances internationales anciennes et montantes, au détriment complet de leurs peuples, souffrants, réprimés, brisés, manipulés, interdits de voix, d'espoir, de futur et dont le désir de vie se transforme peu à peu en désir de mort, pour des soulèvements à venir de plus en plus désespérés* »²⁵.

Par ailleurs, le Mali ne bénéficie nullement d'une sécurité totale sur l'ensemble de son territoire car il enregistre toujours des attaques meurtrières venant de groupes djihadistes encore très actifs dans cette région désertique. La présence de la Minusma (Mission des Nations-Unies au Mali) et l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali signé le 15 mai 2015 à Alger ne suffisent pas encore à rétablir la confiance et la stabilité sans lesquelles le pays ne peut aspirer à un développement économique et politique.

S'agissant du Niger, les autorités activent une politique d'intégration dans l'armée et dans le secteur économique. Par cette orientation, une bonne partie des Touaregs de retour de la Libye exercent des fonctions politiques et gouvernementales dans un souci de limitation des frustrations et de la marginalisation. Toutefois, le défi sécuritaire se pose avec une grande acuité parce que l'activisme djihadiste d'AQMI et de Boko Haram perturbe beaucoup de régions même si les opérations militaires sont conjointement menées avec le groupement de Barkhane. Dans tous les cas, ces engagements militaires pèsent lourdement sur les budgets des États pauvres comme le Mali, le Niger devant régler, a priori, les nombreux problèmes de gouvernance.

CONCLUSION

Les turbulences politiques et sociales qui ont secoué ces pays, à divers niveaux, compromettent plusieurs décennies d'investissement et d'efforts pour le développement. Les conséquences sont désastreuses dans la mesure où, dans certains cas, le contrat social a été soumis à de rudes épreuves. De la Côte d'Ivoire au Niger en passant par le Mali et le Burkina Faso, les crises sociopolitiques ont ébranlé les récentes constructions démocratiques. Certes les crises ont atteint un seuil critique par leurs dégâts dans les relations sociales et

sur le plan politico-économique en ce qui concerne la Côte d'Ivoire, ce qui explique les lenteurs dans les processus de construction et de consolidation de la paix.

Mais, les faits politiques marquants ces derniers temps au Burkina Faso, au Mali et au Niger traduisent également des incertitudes dans des transitions politiques viciées par l'incapacité des classes politiques à se renouveler, à adapter leurs discours aux exigences et aspirations des populations mais aussi à offrir des alternatives politiques et économiques. Cela est d'autant plus urgent que l'on se retrouve dans des sociétés confrontées à la pauvreté, aux effets des changements climatiques et maintenant aux menaces djihadistes dans ses différentes variantes (AQMI, Boko Haram, État islamique..). Il s'y ajoute ce qu'on pourrait appeler la revanche de la société touarègue, particulièrement au Mali et au Niger remettant en cause l'Etat postcolonial.

En tout cas, les entraves à la liberté d'expression, les manipulations des constitutions, calquées pour la plupart sur celle de la Vème République française, le non aboutissement des dialogues politiques, les tensions croissantes ou violences entre acteurs politiques tendent à fragiliser les processus de démocratisation dans ces différents pays où les sociétés civiles éprouvent des difficultés à remplir leurs fonctions. de contre-pouvoirs.

Il en ressort alors la nécessité d'un changement radical de l'offre politique et du mode de gestion économique et social pour faire face aux nouveaux défis dans les domaines économique, social, politique et sécuritaire.

NOTES

1. Gregor Mathias, *Les guerres africaines de François Hollande*, Paris, Editions de l'Aube, 2014, 251 p.
2. Michel Galy (dir.) *La guerre au Mali : comprendre la crise au sahel et au Sahara, enjeux et zone d'ombre*, Paris, La Découverte, 2013, 198 p.
3. Daniel Rousselier, « Au Mali, la France a favorisé une fiction de démocratie », *Libération*, 5 mars 2013.
4. Jean-Louis Sagot-Duvauroux, « Quelques traits du Mali en crise », in Michel Galy (dir.), *op. cit.* pp. 91-105,
5. *Jeuneafrique.com*, consulté le 02/05/2019
6. *www.rfi.fr/afrique*, consulté le 04/05/2019.
7. *www.lefigaro.fr*, consulté le 02/mai 2020.
8. L'affaire de la vente d'uranium, « l'Uranium Gate », a fait l'objet d'une enquête parlementaire. Il s'agissait d'une transaction financière effectuée en 2011, d'un montant de 319,826 millions d'euros qui impliquerait les autorités actuelles (présidence de Mahamadou Issoufou) et Areva. Le pouvoir aurait réalisé une plus-value de plus de 800 000 dollars en acceptant de servir d'intermédiaire à Areva. Ces fonds ont été reversés au Trésor nigérien, et mis à la disposition de la présidence en 2012. Voir *www.jeuneafrique.com*, « Exclusif- Niger : la Commission d'enquête parlementaire a rendu ses conclusions sur l'Uranium Gate », le 27 avril 2017 par Mathieu Olivier», consulté, le 28 avril 2017.
9. Cité par Olivier Tallès, « rompre avec les pratiques anciennes », publié le 15 mars 2011, source : *www.la-CRoix.com*, consulté le 27 avril 2017.
10. Voir : *www.rfi.fr*, publié le 0303 2011, consulté le 20 avril 2017.
11. Voir : *www.rfi.fr*, « Transitions démocratique réussie au Niger », publié le 4 mai 2011, consulté le 20 avril 2017.
12. Hama Amadou, son épouse et ses affidés sont accusés et emprisonnés pour une affaire ambiguë d'importation d'enfants venant du Nigéria pour s'en attribuer la paternité. Voir *www.jeuneafrique.com*, consulté le 08 mars 2016. Voir aussi « Niger : un an de prison ferme pour hama Amadou sur l'affaire des « Bébés importés », source : *Apanews*, publié le 14 mars 2017, consulté, le 20 avril 2017.
13. Daniel Bourmaud, *La politique en Afrique*, Paris, Montcbrestien, 1997, p.140
14. Jacques Chevallier, *L'État de droit*, Paris, Montcbrestien, 4ème éd., 2003, 160 p.
15. Rapport de la MINUSMA et du Haut-Commissariat des Nations Unies des droits de l'Homme sur les tueries à Kidal, les 16, 17 et 21 mai 2014, Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, Bamako, le 29 mars 2016, 30 p.
16. Adib, Bencherif, De la « question Touarègue » aux mémoires du conflit : pour une réconciliation malienne. Rapport, UQAM, Chaire Raoul-Dandurand, Centre FrancoPaix en résolution des conflits et missions de paix, février 2018, 28p.
17. Voir « Déclaration spéciale sur la situation de la presse au Niger, faite à Ouagadougou, le 20 avril 2017 », in *Libération Niger* du vendredi 21 avril 2017.

18. Voir www.maliactu.net, publié le 4 mai 2017, consulté le 25 juin 2017.
19. Thierry Perret, « Médias et démocratie au Mali : le journalisme dans son milieu », *Politique Africaine*, n° 97, mars 2005, p. 18-32
20. Voir www.newsaniamey.com, « L'Acteur de la société civile Nigérienne, Défenseur des Droits de l'Homme, l'Activiste Noubou Mahamadou Arzjika, Président du MPCR, entendu pour la deuxième fois en 24 heures par la Police judiciaire de Niamey », publié le lundi 25 mai 2015, consulté le 24 décembre 2016.
21. Jeuneafrique.com, consulté le 28/02/2018.
22. Seneveb.com, consulté le 28/03/2019.
23. Grégory Giraud, « Cinquante ans de tensions dans la zone sahélo-saharienne », in Michel Galy (dir.), *La guerre au Mali, op.cit.*, p. 27-57.
24. L'opération Serval au Mali, décidée par la France, a pris fin le 13 juillet 2014, elle est remplacée par « Barkhane », plus étendue et permanente pour lutter contre le terrorisme au Sabel, mobilisant près de 3 000 soldats français.
25. Hélène Claudot-Havard, « La « question touarègue », quels enjeux », in Michel Galy (dir.), *La Guerre au Mali, op.cit.*, p. 125-147.

BIBLIOGRAPHIE

- Adib Bencherif (2018), De la « question Touarègue » aux mémoires du conflit : pour une réconciliation malienne. Rapport, UQAM, Chaire Raoul-Dandurand, Centre FrancoPaix en résolution des conflits et missions de paix, 28p.
- ABOA Alain Laurent Abia (2014), « L'ivoirité : entre expression de l'identité culturelle ivoirienne et manipulation politique », *Études sahéliennes*, Numéro spécial, pp.59-69
- BADO Arsène Brice (2015), « La démocratie au Burkina aux prises avec les systèmes traditionnels de gouvernance », *Études*, Éditions S.E.R. pp.19-30
- BOA Thiémélé Ramses, (2003), *L'ivoirité : entre culture et politique*, Paris, L'Harmattan, pp.10-23
- BOIBOUVIER Christophe, *Hollande, l'Africain*, Paris, La Découverte, 2015.
- BOURMAUD Daniel, *La politique en Afrique*, Paris, Montchrestien, 1997.
- CHEVALLIER Jacques, *L'État de droit*, 4ème Ed., Paris, Montchrestien, 2003.
- COGNEAU Denis, MESPLE-Somps, (2003), « Les illusions perdues de l'économie ivoirienne et la crise politique », *Afrique contemporaine*, n°206, pp.

87-104

DALOZ Jean-Pascal et QUANTIN Patrick, *Transitions démocratiques africaines*, Paris, Karthala, 1997.

DOBRY Michel (2009), *Sociologie des crises politiques*, Presses de Sciences Po, Paris, 383p.

FAYE Saliou (2014), « Élection et instabilité politique en Afrique de l'ouest », *Les Classiques des sciences sociales*, pp.1-15

GALY Michel, (dir.) *La guerre au Mali, comprendre la crise au Sahel et au Sahara, enjeux et zones d'ombres*, Paris, La Découverte, 2013.

GAZIBO Mamoudou « La démarche comparative binaire : éléments méthodologiques à partir d'une analyse de trajectoires contrastées de démocratisation », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 9, n°3 (hiver 2002), pp. 427-449.

GUEYE Babacar (2009), « La démocratie en Afrique : succès et résistances », *Pouvoirs, Revue française d'études constitutionnelles et politiques*, n°129, pp. 5-26

HERMET Guy, *Exporter la démocratie*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.

JOSENDE Lauriane (2010), *Liberté d'expression et démocratie : Réflexion sur un paradoxe*, Bruylant, 466p.

LOEMBE André (2015), *Causes et effets des conflits en Afrique de l'ouest et de l'émigration qui en découle*, publié en ligne le 8 octobre 2015, consulté le 25 février 2017 sur le site <https://babilown.com/2015/10/08/causes-et-effets-des-conflits-en-afrique-et-de-lemigration-qui-en-decoule>.

MATHIAS Gregor, *Les guerres africaines de François Hollande*, Paris, L'Aube, 2014.

PARCOUBA, Salifou (2011), « Crise sociopolitique au Burkina Faso : les véritables raisons d'une fracture sociale » consulté le 19 janvier 2017 sur le site <http://lefaso.net/spip.php?article41692>

PERRET Thierry, « Médias et démocratie au Mali : le journalisme dans son milieu », *Politique Africaine*, n°97, mars 2005.

RAPPORT Amnesty international Côte d'Ivoire 2016/2017 consulté le 14

janvier 2017 sur le site <https://www.amnesty.org/fr/countries/africa/cote-d-ivoire>

RAPPORT d'enquête Afrobaromètre Burkina Faso 2015 consulté http://www.cgd-igd.org/wp-content/uploads/2015/10/BFO_R6-Communique2_12Oct15.pdf

Rapport de la MINUSMA et du Haut-Commissariat des Nations Unies des droits de l'Homme sur les tueries à Kidal, les 16,17 et 21 mai 2014, Mission Multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, Bamako, le 29 mars 2016.

RAPPORT du Groupe de la Banque Mondiale (2016), «La course vers l'émergence : pourquoi la Côte d'Ivoire doit ajuster son système financier », consulté le 17 février 2017 sur le site : <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/324141467904787703/pdf/WP-v2-PUBLIC-RAPPORT-SITUATION-ECONOMIQUE-DE-LA-CIV-juillet-2016-ligth.pdf>

ROUSSELIER Daniel, « Au Mali, la France a favorisé une fiction de démocratie », Libération, 5 mars 2013.

ROY Alexis, « La société civile dans le débat politique au Mali », Cahiers d'Études Africaines, n°178, 2005.

SORO, Guillaume (2005) Pourquoi je suis devenu un rebelle : La Côte d'Ivoire au bord du gouffre, éd. Hachette, Paris, 173 p.

www.jeuneafrique.com, consulté, le 28 avril 2017, le 02/05/2019 et le 09/04/2019.

www.la-croix.com, consulté, le 27 avril 2017.

www.rfi.fr, consulté, le 20 avril 2017 et 04/05/2019.

www.newsaniamey.com, consulté, le 24 décembre 2016.

www.maliweb.net, consulté, le 20 avril 2017.

www.seneweb.com, consulté le 28 mars 2019.

www.lefigaro.fr, consulté le 02/05/2020.

La situation de la démocratie et des droits de l'homme au Liberia et en Sierra Leone après la guerre civile

Kalie SILLAH

Résumé

Cette étude fournit un examen comparatif et une mise à jour sur la situation de la démocratie et des droits de l'Homme au Libéria et en Sierra Leone après la guerre, pays voisins ayant des expériences coloniales différentes, mais des conflits et des expériences d'après-guerre similaires. Les deux pays ont connu des processus de justice transitionnelle pour mettre fin aux injustices violentes, répressives et historiques. Plusieurs années après la conclusion des processus de justice transitionnelle, la question essentielle est de savoir ce qui se passe maintenant dans les deux pays, plus d'une décennie après la fin des guerres civiles et les mesures de responsabilisation qui ont ouvert la voie à une gouvernance démocratique et au respect des normes relatives aux droits de l'Homme après la guerre.

L'étude vise à apporter des réponses adéquates à cette question et à plusieurs autres en examinant l'état actuel de l'exercice de la démocratie à la lumière des promesses des Commissions Vérité et réconciliation (CVR) et des autres textes internationaux auxquels les deux États ont souscrit en matière de droits humains et de démocratie. Ce faisant, l'étude passe en revue la littérature existante et les rapports sur les politiques nationales, ainsi que les contributions universitaires mettant en lumière la situation de la démocratie et des droits de la personne dans les deux pays.

ABRÉVIATION

ACC	: Anti-Corruption Commission
APC	: All People's Congress
CADHP	: Charte africaine des droits de l'homme et des peuples
CEDEAO	: Communauté Économique des États de l'Afrique de L'Ouest
CID	: Criminal Investigation Department
CPA	: Comprehensive Peace Agreement
CVR	: Commission de Vérité et de Réconciliation
DBOCs	: District Budget Oversight Committees
DUDH	: Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
FOI	: Freedom of Information
GEMS	: Government and Economic Management Support
GEMAP	: Governance and Economic Management Assistance Program
HRCSL	: Human Rights Commission of Sierra Leone
IMC	: Independent Media Commission
MDAs	: Ministry Department and Agencies
MVE	: Maladie à Virus Ébola
NEC	: National Electoral Commission of Sierra Leone
OGI	: Open Government Initiative
ONU	: Organisation des Nations Unies
PFMA	: Public Financial Management
PIDCP	: Pacte international relatif aux droits civils et politiques
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
RNB	: Revenu National Brut
SLPP	: Sierra Leone People's Party

INTRODUCTION

Cette étude fournit un examen comparatif et une mise à jour sur la situation de la démocratie et des droits de l'Homme au Liberia et en Sierra Leone après la guerre, pays voisins ayant des expériences coloniales différentes, mais des conflits et des expériences d'après-guerre similaires. Les deux pays ont connu des processus de justice transitionnelle pour mettre fin aux injustices violentes, répressives et historiques. Plusieurs années après la conclusion des processus de justice transitionnelle, la question essentielle est de savoir ce qui se passe maintenant dans les deux pays, plus d'une décennie après la fin des guerres civiles et les mesures de responsabilisation qui ont ouvert la voie à une gouvernance démocratique et au respect des normes relatives aux droits de l'Homme après la guerre.

L'étude vise à apporter des réponses adéquates à cette question et à plusieurs autres en examinant l'état actuel de l'exercice de la démocratie à la lumière des promesses des Commissions Vérité et réconciliation (CVR) et des autres textes internationaux auxquels les deux États ont souscrit en matière de droits humains et de démocratie. Ce faisant, l'étude passe en revue la littérature existante et les rapports sur les politiques nationales, ainsi que les contributions universitaires mettant en lumière la situation de la démocratie et des droits de la personne dans les deux pays.

Par conséquent, cette étude ne cherche pas à déterminer de nouvelles découvertes académiques, ni à se démarquer de la vaste gamme de contributions dans le domaine de la science politique. Il s'agit plutôt d'une tentative de fournir un diagnostic de la situation de la démocratie et des droits de l'Homme en Sierra Leone et au Liberia après la guerre, plusieurs années après la conclusion de leurs mécanismes respectifs de responsabilisation mis en œuvre avec l'appui de la communauté internationale. Cet effort vise donc à identifier les faiblesses dans les pratiques démocratiques actuelles des deux pays, en mettant implicitement l'accent sur les lacunes et les défis à relever pour promouvoir les principes de la bonne gouvernance démocratique. Par conséquent, l'état de la démocratie est également analysé à la lumière de certaines des hypothèses de la littérature et des critiques objectives formulées par plusieurs chercheurs et institutions internationales qui ont observé son évolution dans les deux pays.

Cet examen est mené en partant du principe qu'un suivi régulier de l'état de la démocratie et des défis de la gouvernance est un préalable nécessaire pour aborder, prévenir et gérer la fragilité des États. Un tel suivi permettrait de prendre des mesures préventives fondées sur la base de faits réels, car toute l'attention sera focalisée sur les signes avant-coureurs des risques d'instabilité. L'adoption d'un tel principe a donc révélé qu'en dépit des progrès réalisés pour relever les défis de la gouvernance dans les deux États, il existe des faits indiquant l'existence de menaces à la paix et à la sécurité au Liberia et en Sierra Leone en raison des distorsions constatées relativement à la gouvernance démocratique et au respect des droits humains.

On retient, notamment, l'absence de volonté politique dans l'application des principes de la bonne gouvernance démocratique. Cela se traduit par l'absence actuelle de choix politiques, de mesures législatives et réglementaires pour faire face aux vulnérabilités structurelles alarmantes, ainsi qu'aux violations des droits humains. La principale conclusion qui ressort de l'examen de cette situation est que les menaces qui pèsent sur les droits de l'Homme sont fortement liées à la mauvaise gouvernance. Cela souligne également la nécessité de comprendre la réalité nationale actuelle et de formuler des suggestions plus systématiques et holistiques pour relever certains de ces défis.

Compte tenu de l'analyse qui précède, l'étude confirme l'école de pensée selon laquelle, la démocratie favorise la croissance économique et le fait que les gouvernements démocratiques des pays en développement sont mieux placés pour favoriser un développement économique durable et équitable. Par conséquent, les libertés politiques et économiques renforcent les droits, favorisant ainsi la croissance économique. Il existe également une corrélation positive entre la démocratie, la stabilité politique et la croissance¹, alors que sur le lien instabilité-croissance, comme le postule Yi Feng (1997: 397) « les changements politiques irréguliers tels que les coups d'État insufflent une grande incertitude sur le marché, ralentissant ainsi la croissance économique, voire la renversant»².

1. CONTEXTE

On peut soutenir que le gouvernement démocratique est plus susceptible de déterminer des politiques qui reflètent la volonté du peuple - et qu'il est le

système politique le plus fiable pour créer et maintenir des conditions de paix et de sécurité humaine³. Cela est conforme à la conviction que la démocratie est incontestablement un système politique qui peut être hautement apprécié pour ses principes axés sur la liberté, comme le stipulent les normes et principes internationaux relatifs aux droits de l'Homme.

Essentiellement, et cela est une philosophie acceptée à l'échelle mondiale, la démocratie est la meilleure forme de gouvernement. Bien que ce système de gouvernement ne soit pas parfait selon Ozonnia Ojielo (2010), il est perçu dans les sociétés actuelles, comme la forme de gouvernement la plus fiable⁴. Il soutient en outre que la démocratie permet des processus par lesquels les différences peuvent être mises en évidence, reconnues et traitées d'une manière satisfaisante pour tous les acteurs, sans menacer le système⁵.

Il n'est pas surprenant que le début de la troisième vague de démocratie, dans les années 1990, ait suscité l'espoir dans le paysage politique ouest-africain. Cependant, les attentes d'un dividende démocratique sous la forme d'un climat politique stable dans un environnement sécuritaire fragile n'ont pas encore été satisfaites. Aujourd'hui, la sous-région de l'Afrique de l'Ouest est toujours connue pour son mélange de gouvernance autoritaire, de violations des droits de l'Homme, de mauvaise gouvernance, de politique patrimoniale, de pauvreté profondément enracinée, d'instabilité politique et maintenant de maladie à virus Ebola.

Comme l'a noté Kwame Boafo-Arthur, le développement et la démocratie ne peuvent se réaliser que dans un environnement où règne la stabilité⁶. Cela n'a pas été le cas dans la sous-région depuis le démarrage du processus de démocratisation, au début des années 1990, en butte à des périodes d'instabilité récurrente. D'autres variables doivent être prises en compte et c'est pourquoi les parties prenantes doivent fournir des efforts pour le respect du jeu démocratique⁷.

Aujourd'hui, la communauté internationale a déployé des efforts considérables pour placer les droits humains au centre des initiatives de développement. Amos Sawyer, professeur et ancien président du Liberia (1990-1994), salue le rôle du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (HCDH) sous la direction de Mary Robinson (1997-2002)⁸. Bien que la fin de la guerre

froide ait apporté de nouvelles possibilités dans la lutte pour l'avancement des droits de la personne et de la démocratie, elle a laissé en héritage d'énormes conflits, selon Sawyer⁹. Ces tragédies ont été profondes en Sierra Leone et au Liberia.

Sawyer soutient l'argument proposé par Mary Robinson dans un document du HCDH intitulé « Human Rights in Development », où cette dernière définit la relation entre gouvernance et droits de l'Homme :

« La gouvernance est le processus par lequel les institutions publiques gèrent les affaires et les ressources publiques et garantissent le respect des droits de l'Homme. La bonne gouvernance y parvient d'une manière essentiellement exempte d'abus et de corruption, et dans le respect de l'Etat de droit. Le véritable test de la « bonne gouvernance » est la mesure dans laquelle elle tient compte des droits de l'Homme : droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux. La question-clé est la suivante : les institutions de gouvernance garantissent-elles effectivement le droit à la santé, au logement, à une alimentation suffisante, à une éducation de qualité, à une justice équitable et à la sécurité des personnes.¹⁰

La question de Mme Robinson lie directement les droits de l'Homme à la gouvernance et à la performance institutionnelle d'une manière qui présente les droits de l'Homme non seulement comme un résultat de la gouvernance mais comme un élément essentiel dans le processus de gouvernance¹¹.

Incontestablement, l'efficacité des efforts de bonne gouvernance dépend de la mesure dans laquelle les acteurs étatiques parviennent à s'imposer les principes d'imputabilité, de transparence et de l'offre des services sociaux de base. L'hypothèse est que la pauvreté, le manque d'emploi pour les jeunes, la marginalisation du monde rural et d'autres défis continueront de menacer la démocratie à moins que des changements fondamentaux soient opérés dans les politiques de réduction de la pauvreté et de renforcement des conditions de la sécurité humaine¹².

2. ANALYSE CONTEXTUELLE

La Sierra Leone et le Liberia ont subi d'interminables transformations et défis sociaux et politiques pour atteindre l'état actuel de leurs démocraties respectives. Comme de nombreux pays de la sous-région ouest-africaine, ils ont été témoins de phases répétées de déviations des systèmes démocratiques, qui sont censées sauvegarder les intérêts nationaux des États. Toutefois, on a pu observer que les deux pays étaient sur le point de consolider la démocratie dans sa forme idéale après des décennies de guerre, même si l'apparition d'Ebola a représenté alors un défi supplémentaire. En effet, les deux pays faisaient d'énormes progrès dans l'intégration d'éléments démocratiques dans leurs structures de gouvernance avant et après les guerres civiles, lorsqu'ils ont été gravement touchés par l'épidémie d'Ebola.

En effet, les deux pays se trouvaient dans une phase prometteuse de relèvement post-conflit, après une décennie de guerres civiles, lorsque le virus Ebola est apparu en République de Guinée voisine à la fin de 2013, puis s'est propagé au Libéria et en Sierra Leone au cours des six premiers mois de 2014¹³. Il s'est agi de la manifestation de la maladie à virus Ebola la plus importante et la plus complexe depuis qu'elle a été découverte pour la première fois en 1976¹⁴.

L'impact social et économique de la maladie a été énorme¹⁵. Selon un rapport du PNUD, « le coût de la pandémie sur le PIB est très élevé et les pays d'Afrique de l'Ouest épargnés par le virus ne sont pas à l'abri de ses effets dévastateurs ». Ce rapport¹⁶ révèle également qu'à moyen terme (2014-2017), les gains de croissance économique de la dernière décennie semblent s'être inversés. La perte varie d'une moyenne annuelle de 18,7 % du PIBN pour le Liberia et de 6,0 à 8,0 % pour la Sierra Leone¹⁷. La perte réelle de PIB pour le scénario à faible taux d'Ebola est la plus élevée en Sierra Leone (219 millions \$US), suivie du Liberia (188 millions \$US) et de la République de Guinée (184 millions \$US)¹⁸.

Ce qui précède explique que les perspectives qui auraient pu être atteintes en termes de consolidation de la paix et de redressement économique ont été inversées, et que les pays sont confrontés à d'énormes défis pour la reconstruction, après de nombreuses années de guerres civiles destructrices et de lutte contre le virus Ebola (EVD).

Avant l'apparition d'Ebola, de nombreux efforts avaient permis de progresser, notamment la mise en œuvre d'une stratégie de réduction de la pauvreté, la réforme du secteur de la sécurité et du système judiciaire et la reconstruction de certaines infrastructures. Cependant, de nombreux défis subsistent. L'un des principaux défis à relever est la frustration de la population face à la lenteur de la reconstruction et des progrès économiques dans les deux pays. Les infrastructures sont en très mauvais état (routes, ponts assainissement) et les services sociaux de base (accès à l'eau potable et système de santé) font défaut, ce qui pose d'énormes problèmes de développement. La frustration face aux besoins non satisfaits a été identifiée comme un grief fondamental et une source possible de conflits futurs.

2.1. Liberia : la non-application des recommandations de la CVR, un obstacle à la consolidation de la paix et de la démocratie.

Le Liberia a été fondé en 1847 et à ce titre, il représente la plus ancienne République d'Afrique, un État démocratique qui existe depuis près de 170 ans¹⁹.

Le pays est sorti d'une guerre civile fratricide qui a retardé ses réalisations au plan sociopolitique et économique²⁰. Outre les pertes en vies humaines, les institutions de l'État se sont effondrées et ne sont plus en mesure de satisfaire les besoins et les services sociaux de base²¹. L'intervention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a mis fin à la guerre civile avec la signature de l'Accord de paix global (CPA) à Accra au Ghana en août 2003.

L'article IV de cet Accord prévoyait la création de la Commission Vérité et Réconciliation, qui devait faire la situation des violations des droits de l'Homme et des abus commis entre 1979 et 2000²². La Commission a été chargée de rédiger un rapport qui comprend un compte rendu complet de ses activités, avec des conclusions et des recommandations [article IV, section 4, alinéas a), b) et f)]²³. Après plus de trois ans de travail, malgré divers défis administratifs, d'ingérence politique et de manque de financement, la Commission a formulé plusieurs recommandations, notamment la création d'un tribunal extraordinaire, la création de la « hutte à palabres » et l'installation d'un tribunal pénal pour poursuivre 124 personnes pour violations flagrantes des droits humains et violations du droit international humanitaire et 58 pour crimes

domestiques graves²⁴. Elle a également recommandé que 38 personnes ayant coopéré avec la Commission Vérité et Réconciliation, mais ayant admis avoir commis des crimes terribles, soient graciées des poursuites judiciaires. La Commission recommande, en outre, que 49 personnes, dont la présidente Ellen Johnson Sirleaf, soient interdites de fonctions publiques pendant 30 ans²⁵.

Parmi les nombreuses recommandations saillantes qui pourraient aider le pays à se remettre de son histoire politique mouvementée, celle qui visait Son Excellence la Présidente a provoqué une énorme tempête politique au Liberia. Il a été recommandé que les acteurs politiques, dont la plupart sont les principaux membres du Parlement libérien, soient poursuivis et fassent l'objet d'une interdiction d'exercer des mandats électifs pendant 30 ans. Toutefois, l'article 10, section 48 de la loi sur la CVR stipule que le Président doit faire un rapport au législateur national dans les trois mois suivant la réception du rapport de la CVR, et tous les trimestres après l'application des recommandations de la Commission. De nombreuses préoccupations ont été exprimées par la suite, car il est devenu de plus en plus évident que le gouvernement libérien avait sous-priorisé le rapport de la CVR et ses recommandations. Il faut également tenir compte du fait que les élections de 2011 devaient se tenir dans le cadre de la transition au Liberia, et que l'on s'attendait à ce qu'elles fussent contestées du fait d'un climat de méfiance et de haine au sein de la classe politique. Dans le même temps, d'autres acteurs politiques et d'organisations de la société civile, dont le Groupe de travail sur la justice transitionnelle, plaidaient fermement pour que les principales recommandations concernant le gouvernement du Liberia soient appliquées.

Le manque manifeste de volonté politique pour accorder la priorité aux besoins, aux intérêts et aux attentes des victimes au Liberia, a aggravé le profond ressentiment fondé sur la haine et les divisions ethniques, en particulier dans le Comté de Nimba et dans d'autres parties du pays, où les groupes ethniques Mano et Madingou sont constamment en prise à des conflits fonciers. Il existe également des écarts plus importants entre ceux qui ont profité de la guerre civile en termes de biens matériels et les pauvres, principalement les victimes, les ex-combattants, les jeunes chômeurs et les populations rurales dont les villages ont été détruits pendant les quatorze années de guerre civile.

Aujourd'hui, de nombreux Libériens ont maintenu une culture du silence parce

que le gouvernement a délibérément négligé d'appliquer pleinement les recommandations de la Commission Vérité et Réconciliation, créant ainsi un fiasco qui a engendré des problèmes politiques qui ont profondément plongé la population dans le désespoir, plutôt que de s'inscrire dans l'action pour répondre aux impératifs de résolution et de redressement social post-conflit.

2.2. Sierra Leone : les efforts de développement post-conflit minés par la persistance des pratiques de mal gouvernance

Le débordement brutal du conflit de Sierra Leone, le 23 mars 1991, a laissé derrière lui une vague de misère et de tragédies humaines. L'impact social, politique et économique du conflit a été dévastateur. La guerre civile²⁶ a pris fin après la signature de l'Accord de paix de Lomé en juillet 1999, qui a créé les conditions pour la tenue des élections présidentielle et législatives de mai 2002 et la progression ultérieure vers les processus de désarmement, démobilisation et réinsertion.

Dans le cadre plus large de la consolidation de la paix, les mécanismes de justice transitionnelle, à savoir la Commission Vérité et Réconciliation (CVR) et le Tribunal spécial pour la Sierra Leone, sous l'égide de l'ONU, ont été créés simultanément pour faire face aux violations des droits de l'Homme et aux injustices historiques passées. L'issue du Tribunal spécial soutenu par l'ONU a entraîné l'emprisonnement de ceux qui portaient la plus grande responsabilité dans la guerre, y compris l'ancien président du Liberia, Charles Taylor, qui purge actuellement une peine de 50 ans de prison en Europe. Dans le cadre des efforts de consolidation de la paix après les conflits et de la transformation démocratique, un programme de décentralisation a été accéléré. Il s'agissait là d'un jalon très important qui reliait la nature des défis en matière de gouvernance avec les droits de la personne, en donnant aux gens une confiance dans le nouveau système démocratique post-conflit.

Malgré les progrès réalisés au fil des ans dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité et Réconciliation, la Sierra Leone continue de se heurter à certains problèmes de gouvernance connus antérieurement et qui étaient aussi l'une des causes profondes du conflit civil. Certains de ces défis comprennent : la pauvreté endémique, l'exclusion sociale des jeunes, la corruption, la mal gouvernance et la faiblesse des structures de la

société civile. En d'autres termes, il semble donc que les pratiques de recherche de rente et la politique patrimoniale, qui figuraient parmi les questions latentes qui ont provoqué et accéléré le conflit, ne soient pas placées au premier rang des priorités des gouvernements post-conflit en Sierra Leone. Actuellement, il existe une désillusion et une méfiance généralisées parmi les principaux acteurs politiques. La plupart de ces lacunes et de ces défis ont été soulignés dans le rapport de la Commission Vérité et Réconciliation, et les recommandations n'ont pas encore été suffisamment prises en compte.

Jusqu'à présent, les gouvernements précédents et le gouvernement nouvellement réélu d'Ernest Bai Koroma ont mis en œuvre un certain nombre de programmes de réformes qui ont ouvert la voie aux investissements et au développement du secteur privé. Cela a augmenté les recettes publiques, encourageant ainsi l'expansion des services publics en créant la possibilité d'une croissance économique plus forte. Cela a été implicite dans l'évolution de l'investissement étranger, que beaucoup ont attribué à la découverte récente du pétrole et à l'afflux plus important d'investissements étrangers directs dans l'industrie extractive du pays. La tendance négative est que les plans prioritaires visant à encourager les investissements institutionnels et étrangers n'ont pas renforcé les autres priorités d'investissement public du gouvernement dans le pays.

Le Gouvernement a lancé un vaste programme de réforme du secteur public visant à rétablir l'efficacité de la fonction publique et à accroître sa capacité à assurer une prestation efficace des services par les institutions publiques. On pense que cela pourrait être réalisé en permettant à tous les ministères, départements et agences (MDA) d'aligner leur politique annuelle et leur plan de priorités sur le programme de développement national, tout en renforçant la capacité des acteurs étatiques respectifs à s'acquitter de leurs fonctions institutionnelles respectives.

La réalité est que les deux gouvernements post-conflit ont été en mesure de réaliser progressivement de nombreux objectifs de développement successivement, avant l'épidémie d'Ebola. Par exemple, le produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 27 % en 2002 au lendemain immédiat de la guerre civile, suivi de 9 % en 2003 et d'un peu plus de 7 % en moyenne pour la période 2004-2007, avant de redescendre à 5,5 % en 2008 et à 4 % en 2009, en raison de la

crise financière mondiale. En outre, la croissance du PIB est passée de 5 % en 2010 à 5,7 % en 2011²⁷. On s'attendait à ce que ce taux augmente graduellement pour atteindre 6,2 % en 2012 et 2013, sous l'impulsion de la reprise dans le secteur minier.

Le rapport Doing Business 2012 de la Banque mondiale montre que la Sierra Leone a progressé de deux places dans son classement mondial global, passant du 143e au 141e rang en tant que lieu idéal pour faire des affaires entre 2011 et 2012. Selon le rapport, les classements « Création d'entreprise » et « Accès au crédit » ont néanmoins baissé respectivement de 13 et 10 places en 2012 par rapport à 2011. Les classements « Permis de construire » et « Protection des investisseurs » ont également reculé de 3 et 10 places, respectivement²⁸.

Après les énormes progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme pour le changement (2007-2012), le gouvernement a entrepris la préparation du Programme pour la prospérité (2013-2018)²⁹. Ce programme a jeté les bases d'une vision plus déterminée qui devrait conduire le pays à obtenir le statut de Pays à revenu intermédiaire entre 2013 et 2035. Conformément à cette détermination, le gouvernement a travaillé sans relâche pour améliorer les moyens d'existence en multipliant les possibilités d'emploi, en augmentant les revenus et en dynamisant le secteur des affaires, se fixant ainsi un objectif de croissance annuelle du revenu national brut (RNB) par habitant de 4,8 % et de croissance annuelle totale du RNB de 6,7 %, pour atteindre le niveau moyen en 2035. Dès la découverte de réserves de pétrole en quantités exportables, les experts ont prédit que la croissance s'accélérait d'ici la fin de la période de planification en 2018 et permettrait la réalisation de la vision avant 2035.

Malheureusement, l'épidémie d'Ebola a fait reculer le pays de plusieurs pas en arrière, ce qui a pesé lourdement sur le budget national en termes de pertes de recettes et de dépenses supplémentaires, et a généré un important déficit de la balance des paiements. Ce dernier est actuellement estimé à 110 millions de dollars, selon le ministre des Finances et de la Planification économique, M. Kerfalla Marah³⁰. Il a en outre souligné que le budget national est également confronté à une pression énorme en raison des pertes de recettes, estimées à 45,7 millions d'USD au second semestre de l'année, et des dépenses supplémentaires d'environ 36 millions d'USD, ce qui porte les besoins budgétaires liés à Ebola à presque 82 millions d'USD³¹.

3. LA RÉUSSITE DES PROCESSUS ÉLECTORAUX AU LIBÉRIA ET EN SIERRA LEONE

Les élections nationales marquent une transition politique et sont l'occasion d'un changement de régime. Le changement souhaité de la direction et du système de gouvernance confère à la société un sentiment de renouveau moral et d'optimisme pour la consolidation d'une culture des droits de l'Homme et de l'État de droit. La Sierra Leone et le Libéria ont essayé de créer des environnements politiques stables après les élections historiques de 2011 et 2012, respectivement. Les élections dans les deux pays ont également marqué la réalisation progressive d'avancées démocratiques après la mise en œuvre de processus de consolidation de la paix post-conflit grâce à des financements extérieurs.

L'élection d'octobre 2011 a consacré la première femme présidente africaine, Ellen Johnson Sirleaf, qui en est à son second mandat au pouvoir, élection qui a été généralement qualifiée par les observateurs internationaux de pacifique, libre et équitable malgré les nombreuses controverses entourant les recommandations de la CVR lui interdisant de participer à toute affaire politique pendant trente (30) ans. Cela a donc soulevé diverses préoccupations juridiques concernant son rôle dans la guerre civile qui a duré quatorze (14) ans et dont l'impact a été évident dans toute la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et au-delà. De même, la Sierra Leone a tenu sa troisième élection post-conflit le 17 novembre 2012, ce qui a donné au président sortant, Earnest Bai Koroma, son deuxième mandat au pouvoir.

Les expériences comparatives et les enseignements tirés de l'expérience dans toute la sous-région ont montré que les pays confrontés à des défis politiques ethnocentriques profondément enracinés et à des années de guerre civile, comme dans le cas du Libéria et de la Sierra Leone, ont des difficultés à gérer les transitions politiques sans violence. Cette remarque est contestable à la lumière de ces élections pacifiques, libres et équitables récemment connues dans ces deux pays, bien que confirmées ailleurs comme en Côte d'Ivoire.

3.1. Élections au Libéria : controverses autour de la légalité de la candidature de Ellen J. Sirleaf.

Le Libéria a tenu ses premières élections d'après-guerre en octobre 2005. Ellen Johnson Sirleaf a remporté la victoire avec 59,4 % des voix au second tour du scrutin tenu en novembre 2005. Elle est devenue, à cette occasion, la première femme présidente de la République, en Afrique. Malgré un premier mandat difficile, la Présidente a une fois de plus déclaré sa candidature à l'élection présidentielle suivante prévue en octobre 2011, pour briguer un second mandat, au milieu d'une grande controverse concernant la non-application des recommandations de la CVR, notamment celle qui lui interdit de participer aux affaires politiques de l'État pendant 30 ans. Elle a ignoré certaines des recommandations, tout en contestant la légalité de celles-ci perçues comme une ingérence dans le pouvoir exécutif du Libéria.

Bien que les observateurs internationaux aient généralement conclu que l'élection a été pacifique, libre et équitable, l'affaire libérienne pose l'une des questions les plus essentielles quant à la manière dont les processus de justice transitionnelle ont tenté de résoudre les causes profondes de la guerre civile et les violations qui en sont issues. Si l'exécutif n'est pas politiquement disposé à mettre en œuvre les recommandations de ces processus qui devraient ouvrir la voie à la consolidation démocratique et à la prévention des violations des droits de l'homme, leur impact reste incertain.

La prochaine élection présidentielle devrait avoir lieu en octobre 2017, selon le calendrier électoral. Si tout se passe comme prévu, le pays décidera qui succédera à la Présidente Sirleaf, dans le cadre d'un processus électoral qui pourrait être précédé d'un référendum en vue d'une révision constitutionnelle dans un contexte d'inflation de partis politiques (22 partis).

3.2. Élections en Sierra Leone : l'engagement citoyen dans un contexte de crise socio-économique

La Sierra Leone a tenu ses deuxièmes élections démocratiques pacifiques en 2007, à l'issue desquelles le Parti populaire sierra-léonais (SLPP), parti au pouvoir, a perdu contre le All People's Congress Party (APC), parti de l'opposition. Le transfert pacifique du pouvoir par le SLPP sortant à l'APC

témoigne d'un engagement politique important en faveur des normes et principes démocratiques fondamentaux. Les deux gouvernements post-conflit du SLPP et d'APC se sont lancés dans des activités intensives de reconstruction et de consolidation de la paix post-conflit. Indépendamment de ces résultats, le chômage des jeunes continue de menacer la paix fragile. Rétrospectivement, des problèmes tels que la corruption, les réformes politiques, la marginalisation économique, la politique patrimoniale et la répartition inégale des ressources sont des héritages pré-confliktuels qui restent non résolus, plusieurs années après la guerre civile.

Toutefois, le taux de participation aux élections présidentielles, législatives et locales de 2012 témoigne de l'engagement des citoyens au processus démocratique en Sierra Leone. Malgré l'excellent classement démocratique de la Sierra Leone parmi de nombreux États africains sortant d'un conflit, les Sierra-Léonais sont sceptiques quant à leur niveau de vie général. Des progrès notables ont été réalisés dans le domaine de la liberté d'expression et de la participation citoyenne, mais le chômage des jeunes, la faiblesse des revenus et les inégalités dans la répartition des richesses, l'insécurité alimentaire et l'absence de structures éducatives appropriées aussi bien dans les villes que dans les campagnes, continuent de compromettre le processus de démocratisation en Sierra Leone. Cette situation de pauvreté augmente le taux de criminalité chez les jeunes, le crime organisé, le trafic de drogue, le vol à main armée, la prostitution et la traite des personnes.

Une fois de plus, les Sierra-Léonais se préparent aux élections présidentielles, législatives et locales de 2018 selon le calendrier électoral fixé par la Commission électorale nationale (CNE). Les prochaines élections sont d'autant plus importantes qu'il s'agira de la première série d'élections organisées dans le cadre de la Constitution révisée de 1991 de la Sierra Leone et du recensement de la population de 2015, qui ont donné lieu à une nouvelle délimitation des circonscriptions.

L'expérience passée montre que les prochaines élections de 2018 risquent d'être âprement disputées dans un contexte où règne au sein de la population, un mélange de sentiments d'espoirs, de peurs et d'incertitudes de toutes sortes. Implicitement, l'histoire électorale de la Sierra Leone est intimement liée à son passé caractérisé par l'instabilité politique, malgré les résultats généralement

pacifiques des élections de 2012. Des signes avant-coureurs de troubles sont déjà perceptibles pour les prochaines élections de 2018.

Le caractère hautement compétitif de la politique électorale de la Sierra Leone avec deux partis politiques rivaux dominants, à savoir le Parti populaire sierraléonais (SLPP) et le All People's Congress Party (APC) au pouvoir, continue d'augmenter considérablement les enjeux pour les prochaines élections. Non seulement les partis se valent largement du point de vue de leur poids électoral respectif, mais le mode de scrutin majoritaire augmente les enjeux et la méfiance intra-partis et inter-partis contribue à exacerber les rivalités. Une situation qui appelle une action collective au nom des institutions démocratiques, pour l'éducation des masses par rapport aux priorités politiques du gouvernement et des partis politiques afin d'apaiser les tensions et de favoriser une citoyenneté consciente et participative.

4. LES TRANSITIONS DÉMOCRATIQUES INSENSIBLES AUX DROITS HUMAINS

La Sierra Leone et le Libéria ont connu des formes similaires de transition politique à la lumière des défis politiques passés et actuels, mais n'ont pas réussi à adopter une option transitoire qui semble satisfaisante pour les besoins et les attentes de tous les segments de la société. Cette transition politique insensible aux droits de l'Homme et à la gouvernance pose des défis aux sociétés déjà en proie à des conflits et à la fragmentation politique. La réalité est que ce sont les acteurs politiques au pouvoir et ceux de l'opposition qui déterminent l'orientation de la transition vers une nouvelle situation démocratique.

Sur le plan conceptuel, l'hypothèse qui sous-tend le maintien des transitions politiques implique de passer d'un régime autoritaire ou de situations de conflit à la démocratie. Des facteurs structurels et des héritages historiques devraient déterminer la trajectoire des transitions politiques, comme on l'a observé récemment dans de nombreux pays d'Afrique. Samuel Huntington, dans sa Troisième vague (1991), a présenté une typologie de transitions en quatre formes (remplacement, transplantation, transformation et intervention) fondées sur la façon de faire face à de telles transitions à la lumière de la nature et des caractéristiques des legs politiques et des défis contemporains. Pour Huntington, il y a inévitablement des frictions et souvent des affrontements

amers entre les acteurs politiques, qu'il qualifie en outre d'interaction entre les réformateurs et les non-réformateurs.

C'est pourquoi on pourrait considérer que le processus contribue à des frictions inévitables entre les acteurs politiques en compétition pour gagner du terrain économique et politique. Cependant, on pourrait aussi le décrire comme une action de l'élite qui s'oriente vers la modification des institutions et des procédures et la réorientation du processus qui favorisent le passage de pratiques anciennes à des principes démocratiques internationalement acceptés et à un code de conduite en matière de droits humains. Cette situation laisse place aux normes et valeurs fondamentales nécessaires à la consolidation démocratique³².

À la lumière de l'analyse ci-dessus, on pourrait affirmer que les caractéristiques structurelles des deux États, qui présentent des histoires politiques différentes mais des héritages institutionnels, des déséquilibres et des conditions économiques et des compositions ethniques similaires, ont de graves répercussions sur les résultats transitoires récemment observés qui auront un impact important sur la situation actuelle de la démocratie et des droits humains dans ces deux pays. Puisque l'on a observé le passé politique et l'histoire des luttes de pouvoir entre les principaux acteurs et institutions politiques des deux États, on peut conclure que ces transitions politiques ethno-centrées et déséquilibrées sur le plan régional peuvent être qualifiées de conflictuelles et de transitions insensibles aux droits humains. Par conséquent, l'impact négatif sur les principes de bonne gouvernance démocratique n'a pas été évité, en ce qui concerne l'accès aux services sociaux de base, la transparence et la responsabilité.

À la lumière de la conceptualisation du paradigme transitionnel classique par de nombreux chercheurs qui complètent les typologies de Samuel Huntington, on s'est également rendu compte qu'il existe certaines insuffisances majeures dans les paysages politiques en Sierra Leone et au Libéria. Certains de ces défis sont endémiques, d'autres résultent de la fragilité institutionnelle et d'un manque de volonté politique, en particulier au Libéria, ou de l'indécision des acteurs politiques ainsi que des préjugés ethniques et régionaux en Sierra Leone. En outre, l'un des autres dangers observés est le clientélisme politique où certains acteurs sont nommés à des postes gouvernementaux stratégiques sur la base de

leur loyauté envers les partis politiques et l'exécutif plutôt que sur la base de leurs compétences. Telle a été la réalité constatée dans les deux États. Toutefois, cette situation est encore plus marquée en Sierra Leone, tandis qu'elle a été minimale au cours du second mandat du gouvernement Ellen Johnson Sirleaf au Libéria.

Le danger vient maintenant du fait que ces lacunes persistent dans un contexte de vulnérabilité où les carences de la gouvernance démocratique, les violations des droits de l'Homme et le népotisme qui prévaut dans les nominations aux postes sensibles du gouvernement constituent des menaces pour la paix. Menaces liées davantage à l'incapacité des gouvernements de s'attaquer à la racine des vrais problèmes. En l'absence de conceptions politiques inclusives, les transitions politiques ont souvent entraîné des tensions intermittentes entre le parti au pouvoir et l'opposition significative en Sierra Leone et au Libéria.

L'analyse ci-dessus montre que la gestion des transitions politiques des anciens régimes autoritaires comme ceux de la Sierra Leone et du Libéria vers la démocratie exige un processus de transformation de la culture politique - un facteur qui n'est pas toujours partagé par tous les acteurs qui se concentrent plutôt sur les résultats et avantages immédiats plutôt que sur un processus de construction démocratique à long terme³³. Dans la plupart des cas, comme on l'a vu dans de nombreux pays sortant d'un conflit, cela dépend aussi généralement de la quête générale de changement qui met fin au régime d'impunité des acteurs responsables de la violation des droits de l'Homme. Ces questions sont abordées de façon thématique dans les parties ci-dessous.

4.1. La transition politique en Sierra Leone

Depuis la victoire du Président Ernest Bai Koroma contre le Parti populaire sierra-léonais en 2007, la Sierra Leone s'est lancée dans un modèle de transition politique.

Les deux gouvernements sierra-léonais d'après-conflit ont introduit plusieurs nouvelles lois pour soutenir la transition politique. En particulier, la Sierra Leone s'est engagée dans un type de transition démocratique où l'attribution des postes gouvernementaux est fondée sur l'identité ethno-régionale en faveur des originaires des bastions de l'APC, après la victoire d'Ernest Bai Koroma en

2007.

Dans un rapport de situation rédigé par Lansana Gberie et publié par l'International Security Studies (ISS), il cite un rapport britannique selon lequel, il y a « une régression significative des relations interethniques et inter-politiques au sein du pays sous Koroma. »³⁴ Il s'agit plutôt d'une transition politique de type compensatoire basée sur la loyauté au parti. Bien que cela ait été perceptible lors de son premier mandat, cette tendance continue de se développer au cours de son second mandat.

Comme l'a également souligné Lansana Gberie, « Deux cents (200) professionnels de haut niveau et de niveau intermédiaire des provinces du Sud et de l'Est, pour la plupart des Mende, ont été licenciés un an après l'arrivée au pouvoir de Koroma, de façon arbitraire pour la plupart. Ils ont été remplacés par des gens presque entièrement originaires du nord du pays, en particulier du district de Bombali, fief du président³⁵.

Au cours de son premier mandat, de nombreux hauts fonctionnaires n'ont pas été tenus responsables de leurs actes et, par conséquent, le gouvernement n'a pas été sensible aux demandes des citoyens et à la reddition des comptes. Bien qu'une commission anticorruption ait été mise en place au cours du premier gouvernement d'Ahmed Tejan Kabba, à la suite des recommandations de la CVR et des efforts de réforme institutionnelle au lendemain de la guerre, ces initiatives se sont limitées à des enquêtes sans suite, ce qui a permis à de nombreux hauts fonctionnaires d'éviter des poursuites judiciaires en Sierra Leone. De plus, les priorités d'investissement sont constamment perverties en faveur d'une clientèle politique et de mécènes, à qui la plupart de la commande publique est attribuée.

Une étude commanditée récemment par Action Aid Sierra Leone a confirmé le rapport de Lansana Gberie selon lequel l'exploitation et la responsabilité sociétale des sociétés minières demeurent très discutables en raison du non-respect de la réglementation minière par le gouvernement³⁶. Cela s'est traduit par la souffrance, la misère et une pauvreté endémique chez les résidents des zones minières. Jusqu'à présent, la lutte pour la survie provoque des tensions croissantes entre les habitants des zones minières, les entreprises et les travailleurs des mines.

En outre, la haine qui a marqué l'histoire des relations entre les principaux acteurs politiques rivaux depuis l'indépendance a survécu à la transition politique. Ces relations sont pleines de tensions, de menaces, de récriminations et de suspicion mutuelle - parfois avec des crises de confiance profondément enracinées pendant chaque transition politique. Les défis sont maintenant liés à la manière de faire face à de telles menaces pour renforcer la démocratie fragile, en particulier lorsque l'affiliation politique en Sierra Leone dépend largement d'alliances personnelles selon les appartenances ethniques et régionales.

4.2. La transition politique au Liberia

Le Libéria a connu une transition politique après la chute du régime du Président Charles Taylor. Cette période a été marquée par un processus de démocratisation prometteur entamé par Ellen Johnson Sirleaf, qui a remporté son second mandat lors de l'élection de novembre 2011, dans un contexte de vives controverses sur son rôle dans la guerre civile qui a duré quatorze (14) ans. Au cours de ses deux mandats, son gouvernement comprenait une combinaison d'élites politiques de diverses origines, intégrant ses partisans, ainsi que des Libériens de la diaspora. Ces élites, comprenant les anciens seigneurs de guerre, ont favorisé la non-application de certaines des recommandations de la CVR. Malgré les énormes progrès accomplis dans la consolidation de la paix et la stabilité depuis la signature de l'Accord de paix global d'Accra en 2003, de nombreux hommes politiques de l'opposition, dont George Opong Weah, ont dénoncé le non-respect par la Présidente de certaines des promesses faites à la table des négociations, notamment la pleine application des recommandations de la CVR.

De nombreux commentateurs affirment que l'ignorance des recommandations de la CVR a fait perdre de vue les horribles violations des droits humains commises au Libéria depuis 1979. L'espoir de justice et de réparation, que les recommandations de la CVR ont suscité auprès des victimes d'atrocités pendant la guerre civile, s'est évanoui. La crise de légitimité qui en résulte donne à penser que, dans les sociétés en transition, la justice pour les victimes et la condamnation des auteurs de crimes devraient faire partie intégrante d'une transformation politique³⁷. Aujourd'hui, la réalité au Libéria semble très différente de celle de la Sierra Leone voisine, où le gouvernement du Parti populaire sierra-léonais (SLPP) a payé un lourd tribut en perdant la présidence

au profit du principal parti d'opposition, le All People Congress Party (APC), en raison de son incapacité à gérer de manière satisfaisante le processus judiciaire transitoire.

5. LA LIBERTÉ D'INFORMATION ET D'EXPRESSION

Dans une démocratie, le peuple a le droit d'accès à l'information en tout temps sur les politiques, décisions et actions de son gouvernement et sur la gestion des affaires publiques en général. Ce droit est garanti par l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH) et l'article 9 de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP). Les États sont tenus de se conformer à ces normes internationales qu'ils ont ratifiées et intégrées dans leur législation interne. Cependant, dans la plupart des cas, le droit du public à l'information n'est pas respecté, même si la loi prévoit un accès sans entrave à l'information. Souvent, les agents de l'Etat se réfugient derrière les motifs de sécurité nationale pour refuser de fournir des informations.

En principe, la liberté d'expression est consacrée par la Constitution, les lois et règlements qui garantissent en même temps la liberté de la presse. Malheureusement, tout au long de la période coloniale et post-indépendance des deux pays, les journalistes ont été victimes de la répression de l'Etat et d'autres acteurs non-étatiques. Le harcèlement, l'intimidation, la pression politique et la violence ont tous contribué à la détérioration des conditions dans lesquelles les médias opèrent.

Dans le même ordre d'idées, la loi sur l'accès à l'information vise à éliminer le secret inutile et déraisonnable dans le fonctionnement des gouvernements. Une analyse critique de Tiawan Saye Gongloe montre qu'un « gouvernement qui promeut un degré élevé de secret dans le processus de gouvernance, sans le savoir et sans le vouloir, jette le doute et la suspicion sur ses politiques, plans, programmes, décisions et actions »³⁸. Il soutient en outre qu'un plus grand secret dans le processus de gouvernance mine la confiance du public dans le gouvernement³⁹. Si les agents de l'Etat refusent de fournir des informations justes et à temps à la population, celle-ci est obligée de recourir à d'autres sources d'informations non officielles qui, le plus souvent, peuvent s'avérer fausses⁴⁰. Parfois, le fait que les gouvernements ne fournissent pas

l'information à la population en temps opportun peut entraîner sa chute.

5.1. Liberté d'information et d'expression en Sierra Leone

Les médias en Sierra Leone ont énormément contribué à ouvrir la voie à une transformation sociopolitique, après l'histoire mouvementée du pays. Toutefois, le maintien de la cinquième partie de la loi de 1965 sur l'ordre public dans le cadre des lois de la Sierra Leone constitue un obstacle à la liberté de la presse. La cinquième partie de la loi criminalise la diffamation et la sédition, qui peuvent être commises par des professionnels des médias, de manière délibérée ou par inadvertance. Pour les médias sierra-léonais, cette loi intimidante est liberticide, car elle maintient les journalistes dans la crainte perpétuelle d'être persécutés.

Par exemple, une émission de radio hebdomadaire populaire a été suspendue pendant 38 semaines par la Commission indépendante des médias (CIM) à la suite d'une décision du Cabinet, sans respecter les procédures prévues par la loi sur la Commission indépendante des médias (CIM), selon le Rapport sur l'état des droits de l'Homme de la Sierra Leone (HRCSL, 2014). Selon la Commission des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, cette loi porte atteinte à l'indépendance de la CIM et menace l'exercice de la liberté d'expression et de la presse. Le 3 décembre 2014, le modérateur de l'émission radiophonique *Monologue* suspendue a également été arrêté sur ordre de Son Excellence le Président Ernest Bai Koroma, en vertu de l'état d'urgence, pour incitation à la violence et d'atteinte à l'ordre public. Il a été détenu au quartier général du Département des enquêtes criminelles (CID), puis conduit au centre pénitentiaire de Pademaba Road le 4 décembre 2014 pendant onze jours sans inculpation.

En outre, le Code de la fonction publique relatif au secret professionnel, qui interdit aux fonctionnaires de divulguer les informations nécessaires aux journalistes, constitue également un obstacle à la liberté d'expression des journalistes susceptibles de condamnation s'ils diffusent, en premier, une information sans l'avis des sources officielles. Toutefois, l'adoption de la loi sur la liberté d'information en 2013 est un pas dans la bonne direction. Le projet de loi donne aux journalistes et aux autres personnes intéressées l'accès à l'information publique.

La nature partisane des médias du pays est un autre objet de préoccupation. Outre le fait que les médias sierra-léonais s'intéressent, avec passion, aux questions politiques, ils sont aussi profondément alignés sur les deux grands partis politiques du pays, à savoir le All People's Congress Party (APC) et le Sierra Leone People's Party (SLPP), même si ces partis ont leurs propres journaux. Les problèmes politiques bénéficient d'une plus grande attention, à l'exclusion des questions relatives aux droits de l'Homme sauf lorsqu'il se passe quelque chose de sensationnel, comme une manifestation qui devient mortelle à la suite d'une action policière.

5.2. Liberté d'information et d'expression au Liberia

Le désir et l'espoir de vivre dans une société libre où tous les droits sont promus, respectés et protégés ont été les principes fondateurs de l'État libérien, tels que clairement exprimés par les pères fondateurs, dans la déclaration d'indépendance du Libéria en 1847⁴¹.

Depuis la fin de la guerre civile libérienne en 2003, des tentatives ont été faites pour libéraliser l'espace médiatique du pays. L'action s'est étendue à la modification du cadre juridique des médias et à la garantie de la liberté d'expression protégée par les articles 14 et 15 de la Constitution libérienne. Au cours de cette période de libéralisation, un plaidoyer sérieux a conduit le Libéria à devenir le premier pays d'Afrique de l'Ouest à adopter une loi sur la liberté de l'information (FOI) en septembre 2010⁴². Il s'agit d'une étape très importante pour garantir l'espace démocratique et la liberté d'information au Libéria. Cette loi est historique dans la mesure où elle prévoit la suppression des restrictions et l'établissement de procédures d'accès à l'information publique auprès des agents de l'Etat. Il est alors attendu des autorités publiques qu'elles soient à la disposition du public, pour lui faciliter l'accès à l'information à un coût raisonnable, tout en garantissant le droit de chaque individu d'accéder à ses informations personnelles détenues par des institutions privées et publiques⁴³.

La loi impose à toutes les entités publiques de produire régulièrement des informations détaillées sur leurs fonctions et activités essentielles. Implicitement, garantir la liberté de l'information est une étape très importante vers la gouvernance démocratique, la transparence et la responsabilité. Cela permet de contrôler l'action du gouvernement. Il offre un espace démocratique

pour le suivi du gouvernement à tous les niveaux et élargit les possibilités pour la population et la société civile de revendiquer l'accès à des informations cruciales. Par conséquent, l'espace d'influence des citoyens s'est quelque peu élargi au cours des dernières années avec la nouvelle loi sur l'accès à l'information.

Malgré cette évolution positive, comme beaucoup d'autres droits consacrés par les textes nationaux et internationaux qui ont été ratifiés et adoptés au Libéria, la plupart d'entre eux sont inconnus du public et les rares personnes qui ont accès à ces informations ont du mal à gagner en influence et à participer à la prise de décision⁴⁴. C'est le cas de nombreux acteurs de la société civile et du gouvernement, même ceux qui sont organisés professionnellement, et il s'agit donc d'être bien engagés et ingénieux pour gagner en influence. Certains de ces acteurs impliqués dans la gouvernance utilisent ces opportunités à des fins personnelles et de carrières politiques. Les problèmes liés à la corruption et au népotisme persistent dans les pratiques de la gouvernance au Libéria⁴⁵.

Ce qui précède démontre que l'application de la loi reste un défi de taille. En début 2012, le Président a signé la Déclaration de la montagne de la Table, dans laquelle il s'engageait à dépénaliser les délits d'opinion et à supprimer d'autres lois qui vont à l'encontre de la liberté de la presse. Plus d'un an plus tard, le gouvernement n'a pas abrogé les articles pertinents du Code pénal libérien : 11.11 (diffamation criminelle contre le Président, 11.12 (sédition) et 11.14 (malveillance criminelle).

Bien qu'aucun journaliste ne purge actuellement une peine d'emprisonnement pour des crimes commis dans l'exercice de sa profession, il y a une vague de poursuites civiles en diffamation contre des organisations de médias pour la publication de certains articles. Comme il n'y a pas de plafond sur les dommages et intérêts pour diffamation au Libéria, ces poursuites exigent de la part des médias condamnés des montants exorbitants qui se chiffrent en millions de dollars US.

Bien que les médias libériens fonctionnent actuellement dans les conditions plus favorables que dans plusieurs autres pays africains, l'amateurisme lié au manque de formation et l'absence de motivation des professionnels continuent de miner leur réputation. Toutefois, les médias demeurent l'une des forces les

plus importantes pour lutter contre la corruption et l'impunité au Libéria.

6. L'ÉTAT DE DROIT

Le respect de la primauté du droit est l'un des principes politiques fondamentaux de la bonne gouvernance démocratique, il suppose que les lois des nations soient appliquées de manière égale, équitable et cohérente, et que le gouvernement ne prenne pas de décisions arbitraires⁴⁶. En outre, le respect de l'État de droit signifie également qu'aucun citoyen, même un président élu, ne doit agir en dehors du cadre légal. Si l'environnement politique doit être caractérisé par la bonne gouvernance, la loi doit être l'architecture politique suprême d'un État-nation.

Il s'agit également d'un facteur essentiel au bon fonctionnement de toute société démocratique et de l'économie, ce qui exige la création d'organismes judiciaires qui agissent dans l'intégrité, avec une magistrature et une police qui exécutent efficacement les décisions de justice. Par ailleurs, l'administration de la justice doit être débarrassée de ses lenteurs et avoir un coût accessible pour le demandeur⁴⁷. Outre la justice et l'iniquité en cause, des inefficacités dans le système judiciaire des deux pays ont été observées. En particulier, les retards dans le traitement des affaires, la non-exécution des décisions de justice et l'incompétence des praticiens du droit sont plusieurs motifs de préoccupation.

6.1. État de droit au Liberia

La reconstruction des institutions judiciaires devrait être l'un des éléments constitutifs du projet d'édification de l'État au Libéria, mais il n'y a guère eu de progrès dans cette direction depuis la fin de la guerre civile. L'insuffisance⁴⁸ des capacités et des fonds, ainsi que l'ampleur du défi, expliquent que les progrès ont été minimes. Il y a eu récemment de nombreuses réformes dans les domaines législatif et judiciaire, avec l'appui d'une large partie de la communauté internationale au Libéria comme en Sierra Leone. Ce qui est la manifestation d'une volonté politique de relever les défis juridiques et d'adopter des lois pour lutter contre la corruption. Malgré tout, beaucoup reste à faire.

À ce jour, le système judiciaire est gravement affecté par des problèmes de moyens en termes d'infrastructures de base, d'appui logistique et de manque

criard de ressources humaines et financières, qui entravent gravement l'administration de la justice au Libéria⁴⁹. Il existe également d'importantes contraintes en matière de gestion des affaires entre les différentes parties du système de justice pénale, de graves lacunes dans la collecte et la conservation des éléments de preuve et de graves problèmes de calendrier tant pour les procès que pour les détentions provisoires⁵⁰.

Comme en Sierra Leone, la plupart des établissements pénitentiaires sont surpeuplés. La majorité des détenus sont des personnes en détention provisoire qui attendent depuis longtemps que leurs affaires soient jugées par les tribunaux. Bien qu'il y ait eu récemment de légers changements dans l'administration de la justice en Sierra Leone, avec la nomination d'un ancien commissaire de la Commission anticorruption (ACC) de la Sierra Leone au poste de ministre de la Justice, il n'existe guère de stratégie nationale globale pour renforcer l'État de droit et l'administration de la justice au Liberia.

En raison de ces insuffisances constatées dans les deux pays, la plupart des affaires et des contentieux juridiques sont résolus par le droit coutumier appliqué par les autorités traditionnelles et les Anciens, en particulier, en milieu rural. Comme dans le cas de la Sierra Leone, les affaires de viol ne sont souvent pas résolues à l'initiative de la victime. L'expérience montre que la plupart des survivantes hésitent à engager des poursuites contre leurs auteurs en raison de la stigmatisation sociale associée au viol et de la crainte de représailles contre elles-mêmes et leur famille du fait de l'absence d'un système efficace de protection des témoins dans les deux pays.

D'une manière générale, comme dans le cas de la Sierra Leone, la perception et la confiance du public dans l'État de droit restent faibles au Libéria. Il est également largement admis que l'un des principaux défis est de renforcer le secteur judiciaire pour qu'il réponde pleinement aux besoins et aux attentes des citoyens, en particulier des femmes et des enfants. Cela signifie également que les agents judiciaires ont constamment besoin d'une formation pour se tenir au courant de l'évolution du système juridique. De même, si le Libéria et la Sierra Leone doivent développer une infrastructure judiciaire indépendante, cela implique des Parlements vigilants avec des oppositions engagées dans le contrôle de l'action gouvernementale et des cadres constitutionnels qui garantissent la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

6.2. État de droit en Sierra Leone

Des efforts ont été faits pour améliorer le système judiciaire, comme en témoigne le projet de réforme du secteur de la justice appuyé par plusieurs bailleurs de fonds et en particulier le projet du PNUD en Sierra Leone qui a contribué de manière significative à améliorer la situation en recrutant davantage de magistrats pour servir dans tout le pays⁵¹. H. A. Kargbo (2015), dans son livre intitulé *Governance and the Three Arms of Government in Sierra Leone*, a soutenu que le système judiciaire en Sierra Leone a besoin d'améliorations radicales pour que les citoyens puissent jouir des principes d'égalité devant la loi et de soumission égale de toutes les couches sociales à la loi⁵².

Le paragraphe 16 de l'article 120 de la Constitution sierra-léonaise de 1991 dispose que le jugement doit être rendu dans les trois mois suivant la clôture d'une affaire. Cela n'a pas été le cas au niveau des tribunaux jusqu'à la Cour suprême⁵³. Cela signifie que le système judiciaire sierra-léonais fonctionne dans des conditions difficiles, ce qui a entraîné une grave érosion de l'intégrité et de l'efficacité, caractérisée par une faible rémunération, une pénurie de personnel qualifié, des conditions de travail déplorables, un système judiciaire désuet, une formation et des infrastructures inadéquates. Tous ces facteurs ont entravé considérablement la capacité de l'appareil judiciaire à rendre la justice efficacement, compromettant ainsi l'indépendance du pouvoir judiciaire en Sierra Leone.

Le pouvoir judiciaire en Sierra Leone n'a pas d'autonomie financière⁵⁴. Parmi les autres contraintes du système judiciaire figurent les lenteurs dans le traitement des affaires judiciaires. Certaines affaires sont encore pendantes devant la Haute Cour et la Cour d'appel depuis des décennies. Le système judiciaire est relativement inefficace au niveau du district, de la chefferie et des zones rurales. L'infrastructure judiciaire souffre d'un sous-investissement pour l'hébergement des juges et magistrats visiteurs, le parc automobile et les moyens de transport.

7. LA TRANSPARENCE ET LA RESPONSABILITÉ

La transparence et la reddition des comptes vont de pair, et impliquent de savoir à qui nous devons rendre des comptes, sur quoi et par quel canal. Les principes

fondamentaux de transparence, de responsabilité et de participation sont désormais reconnus comme essentiels à un développement plus efficace.

La transparence dans la prise de décision gouvernementale, la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques réduit l'incertitude et peut contribuer à réduire la corruption parmi les agents publics. La responsabilité et la transparence des agents de l'État et des agents non étatiques dans une société démocratique sont un principe fondamental de la bonne gouvernance et un élément crucial du pacte social entre le gouvernement, y compris le secteur privé, d'une part, et les citoyens, d'autre part. La transparence fait référence à la disponibilité de l'information pour le public et à la clarté des règles, règlements et décisions du gouvernement ou de l'entreprise. Les agents de l'État doivent rendre des comptes à la population pour assurer et renforcer la transparence, ce qui permet de discuter librement des décisions relatives à la gouvernance des affaires publiques et d'évaluer les choix afin que le citoyen soit conscient des risques et des avantages liés à toute action du gouvernement.

7.1. Transparence et responsabilité en Sierra Leone

Le manque de transparence et de responsabilisation a été un problème majeur ces derniers temps en Sierra Leone. Elle a conduit à l'auto-enrichissement de certains fonctionnaires au détriment du développement national⁵⁵. Toutefois, plusieurs efforts et structures ont été mis en place par le gouvernement sierra-léonais d'après-conflit pour résoudre les problèmes de transparence et de responsabilité en matière de gouvernance.

L'idée que les citoyens peuvent demander au gouvernement de rendre compte de l'amélioration du développement et de la prestation des services a vu l'émergence d'institutions et de processus de responsabilisation axés sur la demande en Sierra Leone. Il s'agit notamment de la National Advocacy Coalition on the Extractives et du Budget Advocacy Network. D'autres processus de responsabilisation rassemblent le gouvernement et la société civile pour créer une synergie. Il s'agit notamment des comités de supervision budgétaire de district (DBOC) et des commissions de lutte contre la corruption (ACC), ainsi que des groupes de suivi de la société civile.

Dans tous ces cas, les citoyens manifestent maintenant leur volonté de protester

contre les manquements à l'obligation de rendre des comptes au public. Les organisations non gouvernementales (ONG), les groupes communautaires et d'autres formes d'associations sont en train d'élaborer des processus d'engagement dans le domaine de la responsabilité publique. Essentiellement, ces engagements en matière de reddition des comptes font ressortir le désir de promouvoir la bonne gouvernance dans le contexte d'une relation État-citoyen transformée. Cette relation est fondée sur la volonté et la capacité des citoyens de participer à l'action du gouvernement, dans les processus d'élaboration des politiques publiques, et sur la responsabilisation ou l'obligation de rendre compte, qui porte progressivement ses fruits.

Plus important encore, le Gouvernement sierra-léonais a manifesté son adhésion aux idéaux et aux valeurs de l'Open Government Partnership (OGP) et avait déjà créé un secrétariat de l'Open Government Initiative (OGI) pour réaliser les objectifs de transparence et de bonne gouvernance promus par l'initiative qui a une envergure globale de promotion de la transparence et des principes de bonne gouvernance. Il a présenté sa lettre d'intention pour adhérer au Partenariat pour un gouvernement ouvert en octobre 2013, après l'adoption de la Loi sur le droit d'accès à l'information, mettant ainsi l'accent sur la transparence, la participation civique, la responsabilité publique, la technologie et l'innovation pour une ouverture et une responsabilité.

L'application effective de la Loi sur le droit d'accès à l'information dépend d'une gestion appropriée et spécialisée des dossiers et des archives. Les fonctionnaires sont désormais tenus de gérer des registres corrects et appropriés, car ils seront en mesure de les rendre publics sur demande. Cela doit être soutenu par des mécanismes de renforcement des capacités nécessaires à l'application de la loi.

Cela fait partie de la réponse du gouvernement à l'appel lancé par le public pour améliorer la transparence dans l'ensemble du gouvernement en rendant l'information facilement accessible au public. Le gouvernement a créé la Commission du droit d'accès à l'information afin de prendre une loi en la matière de veiller à l'effectivité de son application.

La Direction de la gestion de la performance et de la prestation des services a été créée en 2013 au sein du Bureau du chef de cabinet dans le but de contractualiser avec les fonctionnaires publics au sein des principales

institutions de prestation de services du gouvernement. Le contrat de performance est utilisé pour aider les institutions à planifier leurs activités et à les relier au budget et aux résultats par rapport auxquels elles sont évaluées sur une base semestrielle afin d'assurer une meilleure prestation de services et une meilleure reddition des comptes pour le bénéfice des citoyens.

7.2. Transparence et responsabilité au Libéria

Il a été noté que la culture de corruption du gouvernement libérien a un impact négatif sur les droits politiques et économiques de ses citoyens⁵⁶. Toutefois, à l'instar de la Sierra Leone, le Gouvernement a déployé de nombreux efforts sous la direction de la Présidente Sirleaf pour rendre les opérations gouvernementales plus ouvertes, efficaces et participatives. La politique de réforme du gouvernement a déjà eu une incidence sur les quatre domaines-clés du OGP : la transparence, la participation du public, la reddition de comptes et la technologie afin d'assurer l'ouverture⁵⁷.

Pour améliorer la transparence et la redevabilité, le gouvernement a créé une commission de lutte contre la corruption et a réorganisé la Commission générale d'audit. La corruption incontrôlée décourage la participation, sape la méritocratie et rend difficile le traitement des problèmes d'exclusion sociale. Aujourd'hui, certaines des plus grandes tensions concernent les conflits fonciers, les conditions d'attribution des marchés publics, le chômage des jeunes, les divisions claniques, ainsi que la marginalisation des femmes

Malgré des initiatives comme le Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique (PAGEE) et les programmes de soutien à la gouvernance et à la gestion économique (GEMS), la transparence et la responsabilité demeurent un grave problème. La corruption sape la liberté d'expression et de participation, de même que la méritocratie et rend difficile le traitement des problèmes d'exclusion sociale. Ces exclusions ont fini d'installer une insécurité totale dans la société

La participation du Libéria au Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO) s'appuie sur sa volonté de créer une société ouverte qui garantisse un niveau élevé de participation citoyenne et de réactivité du gouvernement. C'est indispensable au succès des efforts de développement dans le Libéria d'après-

conflit. La confiance du public est un élément-clé pour soutenir la croissance économique et la cohésion sociale. On estime qu'en renforçant la transparence, la participation publique, la responsabilité et la technologie, le Libéria est certain de créer un environnement dans lequel ses citoyens et ses fonctionnaires s'approprient pleinement les programmes gouvernementaux pour obtenir des résultats.

Le gouvernement a officiellement déclaré dans une lettre d'intention datée du 7 septembre 2011 qu'il adhérerait au Partenariat public ouvert (PPO). Dans sa lettre d'intention, la Présidente Sirleaf a déclaré : « Malgré ces progrès, il reste encore beaucoup à faire pour rendre le Libéria plus ouvert, plus transparent et plus exempt de corruption. Notre participation à des activités de transparence comme le PPO nous donne l'occasion de démontrer et de renforcer notre engagement à ouvrir le gouvernement, à rendre des comptes et à combattre la corruption. »⁵⁸ Comme la Sierra Leone, le PPO s'articule autour de quatre piliers clés : la transparence, la participation des citoyens, la responsabilité et l'innovation technologique. L'une des principales exigences pour obtenir le statut de membre à part entière du PPO est que chaque pays participant doit élaborer et adopter un plan d'action national conforme aux piliers du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO).

D'autres résultats de la réforme ont également été obtenus, notamment l'adoption de la loi sur la liberté de l'information, de la loi sur la Commission anticorruption du Libéria, de la loi sur les marchés publics et les concessions, de la loi sur la gestion des finances publiques (PFMA), de la loi sur la transparence des industries extractives et de la loi révisée sur la Commission générale de vérification.

Heureusement, plus que jamais auparavant, une plus grande proportion de Libériens a maintenant la possibilité de participer aux processus de gouvernance du pays afin de combler les lacunes et de relever les défis de la pertinence des politiques mises en œuvre aux niveaux local et national. Néanmoins, pour soutenir et améliorer le processus de réforme en cours, il faudrait appliquer les lois promulguées, ainsi que les projets de loi dont l'Assemblée législative du Libéria serait saisie et renforcer certaines institutions politiques du pays.

Malgré les énormes progrès réalisés dans cette direction, des défis subsistent, même s'ils ont été atténués par rapport aux régimes antérieurs. Ces défis se manifestent dans la persistance d'un pouvoir exécutif qui l'emporte sur des pouvoirs judiciaire et législatif faibles. Jusqu'à présent, au Libéria, comme en Sierra Leone, la gouvernance s'exerce sur la base du népotisme et du clientélisme politique. Le président a nommé des parents et des amis à des postes de responsabilité au sein du gouvernement.

CONCLUSION

La situation de la gouvernance démocratique et des droits de l'Homme au Libéria et en Sierra Leone semble similaire, dans les deux pays, à bien des égards. Les processus démocratiques sierra-léonais et libériens dans le contexte de transition sont tous deux des produits d'affrontement à somme nulle entre le gouvernement et les factions rebelles. Les belligérants qui se sont alors vus obligés d'opter pour les solutions de rechange les plus complètes qui soient, après de sérieux calculs coûts-avantages, préparent le terrain à la transformation démocratique. Au nom de la population locale, on s'attendait énormément à ce que l'évolution politique qui s'est produite au lendemain de la guerre civile et les mécanismes de responsabilisation respectifs soient mis en œuvre pour régler les problèmes du passé. La réalité est que les deux pays semblent s'être remarquablement bien remis de l'héritage de la guerre civile et du dysfonctionnement profond des secteurs de la sécurité et de la justice que la militarisation antérieure de la politique et la mauvaise gestion économique avaient favorisés.

Des progrès remarquables ont été réalisés, dans les deux pays, dans le domaine de la liberté d'expression, de la liberté d'association et de la participation citoyenne que l'on peut généralement qualifier de « libertés politiques ». Toutefois les privations au plan socio-économique liées au chômage, aux inégalités dans la répartition des revenus et des richesses, à l'insécurité alimentaire et au déficit d'une éducation adéquate continuent de miner leurs processus respectifs de démocratisation. On pourrait exprimer la préoccupation en contestant fermement que si la pauvreté se répand et que les conditions de vie ne s'améliorent pas, il pourrait y avoir un moment où les gens commenceront à perdre confiance dans la démocratie elle-même, ce qui pourrait être dangereux.

L'expérience des deux pays a également montré que les promesses électorales sur la démocratie et son impact en faveur des pauvres sont surestimées par les candidats en campagne. Chaque élection fait naître de nouveaux espoirs dans les relations entre gouvernants et gouvernés, à travers la participation des jeunes, des femmes et des minorités ethniques au débat public pour une meilleure prise en compte de leurs préoccupations et pour apporter des réponses aux conflits ethniques et aux besoins socio-économiques. Quelques mois ou un an plus tard, les gens commencent à perdre espoir et confiance dans le gouvernement pour lequel ils ont voté en raison de la fourniture aléatoire des services sociaux de base comme l'électricité et l'eau, etc.

Compte tenu de la situation actuelle des droits de l'Homme et du déficit de gouvernance dans les deux pays, l'étude a noté avec préoccupation que la détérioration croissante des conditions de vie d'un grand nombre de citoyens peut avoir de graves conséquences sur les acquis démocratiques. Pour faire face à ces défis, il faut une compréhension holistique de la démocratie qui intègre la prise en charge de la satisfaction des besoins et la sécurité des citoyens qui est essentielle à leur bien-être économique et social. Il en est de même pour la garantie des droits de l'Homme tels qu'ils sont consacrés dans les instruments juridiques internationaux et régionaux, et le respect des principes fondamentaux de la bonne gouvernance démocratique tels que la transparence, la responsabilité et la prestation de services.

Cela signifie que si l'on veut approfondir la démocratie dans les deux pays, il faut l'ancrer dans une société composée de citoyens dotés d'un capital social, politique et civil qui renforce leur attachement à la démocratie.

RECOMMANDATIONS

1. Les deux pays doivent s'engager à promouvoir la démocratie en renforçant l'État de droit et en respectant les droits de l'homme et les libertés fondamentales internationalement reconnus. Cela doit également inclure des mesures visant à renforcer la capacité des institutions et la mise en œuvre des principes démocratiques.

2. Les deux pays doivent également s'engager à promouvoir des processus politiques plus inclusifs, ouvrant ainsi la voie à une véritable participation de tous les citoyens afin de garantir la liberté de la presse, le droit du public à l'information et la liberté d'expression.

3. Une plus grande participation des citoyens dans le choix, la mise en œuvre et le contrôle des politiques publiques devrait être plus effective. Dans le cadre des processus de réforme de la gouvernance, il convient d'accorder une attention particulière à la redevabilité des institutions publiques à l'égard des citoyens.

4. Comme les deux pays se préparent aux élections présidentielles et législatives (Libéria en 2017 et Sierra Leone en 2018), et étant donné que la gouvernance démocratique est un processus collectif et à long terme, les institutions démocratiques et les OSC doivent s'impliquer dans la promotion de la tolérance politique durant tout le processus électoral. En effet, l'expérience a montré qu'aussi bien la Sierra Leone que le Libéria sont confrontés à des problèmes structurels - sociaux, économiques et ethniques – qui portent les germes de conflits durant les campagnes électorales. Par ailleurs, ces campagnes sont jalonnées de promesses relatives à l'amélioration des conditions socio-économiques notamment l'emploi des jeunes, les disparités économiques, l'offre des services sociaux de base, etc., et à la gouvernance démocratique, notamment en ce concerne la transparence et la redevabilité dans la gestion des affaires publiques et la décentralisation.

5. Ce qui précède implique que, si les citoyens ne sont pas correctement informés de toutes les décisions politiques visant à promouvoir des transitions politiques pacifiques, cela pourrait compromettre tous les efforts de développement. Pour surmonter ces facteurs de peur et ces défis avant, pendant et après les élections, il faut que les parties prenantes s'engagent comme il se doit à réfléchir aux moyens de promouvoir la tolérance en politique et d'assurer une éducation civique continue. Cela aidera en particulier à faire face à l'hostilité mutuelle anticipée, à la méfiance et aux rivalités politiques vicieuses qui existent en Sierra Leone et au Liberia.

6. Renforcer les capacités de l'appareil judiciaire, en augmentant les ressources financières et humaines afin de pouvoir lutter efficacement contre l'impunité et les violences faites aux femmes.

7. La protection et la promotion des droits de l'Homme présentent d'importantes lacunes. Il existe une forte inégalité d'accès au système judiciaire et dans la compréhension des droits des citoyens par le public, comme le prévoit la Constitution des deux pays. L'adoption et la mise en place d'un système parajudiciaire fonctionnel pour remédier aux injustices, au manque de connaissances et à l'incapacité d'accéder au système de justice au niveau des communautés locales, auront un impact considérable sur la réduction des violations des droits humains et des abus dans les communautés rurales.

NOTE

1. Kwame Boaso-Arthur (2008), "Democracy and Stability in West Africa: The Ghanaian Experience," *Claude Ake Memorial Papers No. 4, Department of Peace and Conflict Research Uppsala The Nordic University Africa Institute, Uppsala, Sweden.*
2. Feng, Y. (1997). "Democracy, Political Stability and Economic Growth", *British Journal of Political Science*, 27.
3. Somolekae, Gloria (2008) "Democracy, Development and Poverty: On Strengthening the Capacity of Parliaments and Political Parties to Play a More Effective Role in Poverty Reduction" *International IDEA and the Center for the Study of Developing Societies, 17 et 18 juin 2008, New Delhi, Taj Mahal Hotel, Inde.*
4. Ozonnia Ojielo (2010), "Critical lessons in post-Conflict security in Africa: the Case of Liberia's truth and reconciliation." *The Institute for Justice et Reconciliation, Occasional Paper 1, www.compressdsl.com*
5. *Ibid.*
6. Kwame Boaso-Arthur (2008) *op. cit.*
7. *Ibid.*
8. Amos Sawyer, *Workshop in Political Theory and Policy Analysis Indiana University Bloomington, Indiana, Indiana, USA, Préparé pour African Dialogue II organisé par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en collaboration avec le Tribunal pénal international pour le Rwanda. Arusha International Conference Center, Arusha, Tanzanie. Du 24 au 26 mai 2002.*
9. *Ibid.*
10. *Ibid.*
11. *Ibid.*
12. Cutright, Phillips et James Wiley (1969) "Modernization and Political Representation: 1927-1966." *Studies in Comparative International Development.*
13. Banque Mondiale (2014) *The Economic Impact of the 2014 Ebola Epidemic: Short- and Medium-Term Estimates for West Africa, Banque mondiale, <https://>*

openknowledge.worldbank.org/handle/10986/20592.

14. Organisation mondiale de la santé (2014). « *Virus Ebola, Afrique de l'Ouest* » - mise à jour 19 août 2014. Disponible à l'adresse : <http://www.afro.who.int/en/clusters-a-programmes/dpc/epidemic-a-pandemic-alert-and-response/outbreak-news/4258-ebola-virus-disease-west-africa-19-august-2014.html> [consulté le 29 août 2014]. Organisation Mondiale de la Santé (2014). *Ebola virus disease, West Africa – update 19 August 2014*. Disponible à : <http://www.afro.who.int/en/clusters-a-programmes/dpc/epidemic-a-pandemic-alert-and-response/outbreak-news/4258-ebola-virus-disease-west-africa-19-august-2014.html>, [consulté: 29 août 2014]
15. Union Africaine (2015) *First Meeting of the Specialised Technical Committee on Social Development, Labour And Employment (Ste-Sdle-1): Addis Ababa, Ethiopia, Theme: “Social Protection for Inclusive Development” The Social Impact of Ebola and it Particular on the Nature of Social Protection Interventions Required: 20-24 avril 2015*.
16. PNUD (2015) “*The socio-economic impact of Ebola Virus Disease in West African Countries, A call for National and Regional Containment, recovery and prévention.*”, United Nations Development Group (UNDG) - Western and Eastern Africa, février 2015.
17. *Ibid.*
18. *Ibid.*
19. Ozonnia Ojielo (2010), “*Critical lessons in post-Conflict security in Africa: the Case of Liberia’s Truth and Reconciliation*”, The Institute for Justice and Reconciliation, Occasional Paper 1, www.compressdsl.com
20. Discours de Son Excellence Ellen Johnson Sirleaf : “*Libéria post-conflit : De la tragédie à L’opportunité*”, Université de Legon Accra, Ghana : 2/19/2010.
21. *Ibid*
22. *Article IV Section 4 (a) de l’Acte portant création de la CVR.*
23. *Voir la Loi sur la CVR portant création de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR) du Libéria promulguée par l’Assemblée législative nationale de transition le 12 mai 2005* Disponible sur : <http://www.ictj.org/static/Africa/Liberia/liberiartcact.eng.pdf>
24. Paul James-Allen, Aaron Weab et Lizzie Goodfriend(2010)“*Beyond the Truth and Reconciliation Commission : Transitional Justice Options in Liberia*”, Centre international pour la justice transitionnelle.
25. *Ibid*
26. Abdullah, “*Bush path to destruction: the origin and character of the Revolutionary United Front (RUF/SL)*” *Africa Development* 22 (3/4) 45-76. Numéro spécial : « *Lumpen Culture and Political Violence : the Sierra Leone Civil War.* » (1997).
27. « *Sierra Leone, Perspectives de développement de l’Afrique 2012* », BAD, OCDE, PNUD, CEA (www.africandevoutlook.com).
28. *Ibid.*
29. *Sierra Leone Third Poverty Reduction Strategy “Agenda for Prosperity: A Roadmap to Middle Income Country 2013-2017”.*
30. *Sierra Leone et le FMI: A letter of Intent and Technical Memorandum of Understanding: 17*

septembre 2014.

31. *Ibid.*
32. Bert Ingelaere Citation: T. Carothers, 'The End of the Transition Paradigm', *Journal of Democracy*, Vol. 13, N° 1, pp. 5- 21.
33. O. Funmi, *La dynamique des conflits en Afrique de l'Ouest : Analyse du contexte de l'enquête du gouvernement du Royaume-Uni sur l'accès à l'information.*
34. Lansana, Gberie (2010 p. 5), "Sierra Leone: Business More Than Usual", 8 novembre 2010; *International Security Studies* quoting 'More Power for Freetown', 9 octobre 2009, *Africa Confidential*.
35. *Ibid.*
36. K. Sillah (2012) *Land Lease Agreement and Corporate Social Responsibility in Sierra Leone : Conspiracy of Silence on Human Rights Problems inflicted on Mining Communities, where culture of Silence is a Norm, Action Aid Sierra Leone,* (Unpublished). Cette étude a été commandée par Action Aid Sierra Leone, et menée par Kalie Sillah, en tant que consultant
37. Christine Bell, Colm Campbell et Fionnuala Ní Aoláin, « Discours de justice en transition », *Social & Legal Studies Vol. 13(3) (305-328)*, Sage Publications, 2004.
38. Tiawan Saye Gongloe, "West and Central Africa Consultation on the Draft Best Practice Principles on National Security and Freedom of Information Jointly Convened by the Open Society Initiative for West Africa (OSIWA) and the Open Society Justice Initiative (OSJI)", *Novotel, Dakar, Senegal, 1-3 octobre, 2012.*
39. *Ibid.*
40. *Ibid.*
41. *Ibid.*
42. *Deux autres lois visant à mettre en place une commission de régulation de la radiodiffusion et à transformer l'organisme public de radiodiffusion en organisme privé, soumises au Parlement en même temps que la loi sur la liberté de l'information n'a pas été adoptées plus de cinq ans après.*
43. *République du Libéria : The Freedom of Information Act 2008, et Law Library of Congress : Libéria : La Chambre des représentants adopte la loi sur la liberté de l'information, juillet 2010*
44. *Ibis au Libéria, Programme thématique sur la gouvernance, Gouvernance démocratique, droits et gouvernance inclusive au Libéria, Ibis Education pour le développement Phase de lancement juillet 2012 - décembre 2013*
45. *Ibid*
46. Kargbo, H. A. (2015) *Governance and the Three Arms of Government in Sierra Leone*, Book Master, Inc Ashland, OH, États-Unis.
47. *Ibid.*
48. *Document de Projet (2009-2011) "Strengthen Rule of Law and the Administration of Justice in Liberia, Agreed by (Government): Minister of Planning and Economic Affairs."*
49. *Ibid.*
50. *Ibid.*

51. *Kargbo, H. A. (2015) op. cit.*
52. *Ibid.*
53. *Ibid.*
54. *Ibid.*
55. *Ibid.*
56. *Gobewole, Stephen H. (2015), Public Corruption in Liberian Government, Université de Walden, <http://scholarworks.waldenu.edu/dissertations>*
57. *Partenariat ouvert avec le gouvernement : Plan d'action national 2013, République du Libéria.*
58. *Ibid.*

BIBLIOGRAPHIE

1. Abdullah, I. "Bush path to destruction: the origin and character of the Revolutionary United Front (RUF/SL)" *Africa Development* 22 (3/4) 45-76. Special Issue: "Lumpen Culture and Political Violence: the Sierra Leone Civil War". (1997).
2. Union Africaine (2015), First Meeting of the Specialised Technical Committee on Social Development, Labour And Employment (Stc-Sdle-1): Addis Ababa, Ethiopia, Theme: "Social Protection for Inclusive Development" The Social Impact of Ebola and in Particular on the Nature of Social Protection Interventions Required: 20-24 avril 2015.
3. Discours de Son Excellence Ellen Johnson Sirleaf: "Post-Conflict Liberia: From Tragedy to Opportunity" University of Legon, Accra, Ghana: 19 février 2010.
4. Africa Conflict Prevention Programme, CSDG Papers, Number 17, octobre 2008.
5. Amos Sawyer Workshop in Political Theory and Policy Analysis Indiana University, Bloomington, Indiana, USA. Prepared for African Dialogue II organized by the United Nations High Commission for Human Rights in collaboration with the International Criminal Tribunal for Rwanda. Arusha International Conference Center, Arusha, Tanzania. 24-26 mai 2002.
6. Article IV Section 4 (a) de l'Acte qui établit la CVR.

7. Bert Ingelaere quoting: T. Carothers in "The End of the Transition Paradigm", *Journal of Democracy*, Vol. 13, N° 1, p. 5- 21.
8. Cutright, Phillips et James Wiley (1969). "Modernization and Political Representation: 1927-1966." *Studies in Comparative International Development*.
9. Kwame Boafo-Arthur (2008) "Democracy and Stability in West Africa: The Ghanaian Experience", *Claude Ake Memorial Papers No. 4*, Department of Peace and Conflict Research Uppsala University & Nordic Africa Institute Uppsala
10. Feng, Y. (1997). "Democracy, Political Stability and Economic Growth", *British Journal of Political Science*, 27.
11. Gobewole, Stephen H. (2015) *Public Corruption in Liberian Government*, Walden University, <http://scholarworks.waldenu.edu/dissertations>
12. Ibis in Liberia, Governance thematic Programme, "Democratic Rights and Inclusive Governance in Libéria", Ibis Education for Development, Inception Phase juillet 2012 – décembre 2013
13. Christine Bell, Colm Campbell et Fionnuala Ní Aoláin, "Justice Discourses in Transition", *Social & Legal Studies* Vol. 13(3) 305-328. Sage Publications, 2004.
14. Kargbo, H. A. (2015) "Governance and the Three Arms of Government in Sierra Leone", Book Master, Inc Ashland OH, United States of America.
15. Kwame, Boafo-Arthur (2008) "Democracy and Stability in West Africa: The Ghanaian Experience", *Claude Ake Memorial Papers No. 4*, Department of Peace "Conflict Research Uppsala University & Nordic Africa Institute, Uppsala.
16. Lansana, Gberie (2010 p. 5), "Sierra Leone: Business More Than Usual", 8 novembre 2010; *International Security Studies* quoting 'More Power for Freetown', *Africa Confidential*, 9 octobre 2009
17. O. Funmi, "Conflict Dynamics in West Africa: Background Analysis for the UK Government's Open Government Partnership: National Action Plan 2013", Republic of Liberia.
18. Ozonnia Ojielo (2010), "Critical lessons in post-Conflict security in Africa :

The Case of Liberia's Truth and Reconciliation", the Institute for Justice and Reconciliation Occasional Paper 1 www.compressdsl.com

19. Paul James-Allen, Aaron Weah, Lizzie Goodfriend, "Beyond the Truth and Reconciliation Commission: Transitional Justice Options in Liberia", International Center for Transitional Justice (2010).

20. Republic of Liberia: The Freedom of Information Act 2008, and Law Library of Congress: Liberia: House of Representatives Passes Freedom of Information Act, juillet 2010.

21. Sierra Leone, African Development Outlook 2012 BAD, OCDE, PNUD, CEA (www.africandevoutlook.com)

22. Sierra Leone Third Poverty Reduction Strategy "Agenda for Prosperity: A Roadmap to Middle Income Country 2013-2017".

23. Sierra Leone et le FMI: A letter of Intent and Technical Memorandum of Understanding: 17 septembre 2014.

24. Sillah, K. (2012) "Land Lease Agreement and Corporate Social Responsibility in Sierra Leone: Conspiracy of Silence on Human Rights Problems inflicted on Mining Communities, where culture of Silence is a Norm", Action Aid Sierra Leone, (non publié).

25. Somolekae, Gloria (2008) "Democracy, Development and Poverty: On Strengthening the Capacity of Parliaments and Political Parties to Play a More Effective role in Poverty Reduction", International IDEA and the Center for the Study of Developing Societies, 17 et 18 June 2008, New Delhi, Taj Mahal Hotel, Inde.

26. Tiawan Saye Gongloe, "West and Central Africa Consultation on the Draft Best Practice Principles on National Security and Freedom of Information Jointly Convened by the Open Society Initiative for West Africa (OSIWA) and the Open Society Justice Initiative (OSJI)", Novotel, Dakar, Senegal, 1-3 octobre, 2012.

27. Acte qui établit la CRV de la Libéria approuvé par la législature transitionnelle le 12 mai 2005 Disponible à: <http://www.ictj.org/static/Africa/Liberia/liberiactract.eng.pdf>

28. PNUD (2015) "The socio-economic impact of Ebola Virus Disease in West

African Countries, A call for National and Regional Containment, recovery and prevention”, Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) – Afrique de l’Ouest et Centrale, février 2015.

29. PNUD Document de Projet (2009-2011) “Strengthen Rule of Law and the Administration of Justice in Liberia, Agreed by (Government): Minister of Planning and Economic Affairs.”

30. Banque Mondiale (2014) The Economic Impact of the 2014 Ebola Epidemic: Short- and Medium-Term Estimates for West Africa, International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank www.worldbank.org

31. Organisation Mondiale de la Santé (2014). Ebola virus disease, West Africa – update 19 August 2014. Disponible à: <http://www.afro.who.int/en/clusters-a-programmes/dpc/epidemic-a-pandemic-alert-and-response/outbreak-news/4258-ebola-virus-disease-west-africa-19-august-2014.html> [consulté: 29 août 2014].

La Guinée-Bissau et le Cap-Vert : histoire commune et trajectoires démocratiques opposées

Carlos Cardoso

Résumé

Cette contribution propose une comparaison entre deux pays, la Guinée-Bissau et le Cap Vert, deux territoires jadis sous la domination coloniale portugaise, qui ont fait une lutte commune pour leur accession à l'indépendance politique à travers une lutte armée, de 1961 à 1973. Elle veut contribuer à expliquer la façon dont ces deux pays partageant une histoire commune, en sont venus à se démarquer l'un de l'autre en termes de performances économique, politique, sociale et culturelle. En particulier, elle démontre comment ces deux pays se distinguent surtout par l'écart qui les sépare dans la consolidation de leurs acquis démocratiques. Elle analyse des questions telles que la construction des institutions démocratiques, en mettant en exergue dans quelle mesure les nouveaux leaders ont tiré les leçons des erreurs du passé qui ont conduit à la crise du régime autoritaire du parti unique. De même, elle pose la question de la séparation des pouvoirs militaire et civil, de l'autonomie et de la vivacité de la société civile, de l'adéquation des institutions dites démocratiques et, enfin, des défis de la stabilité politique et d'une gouvernance économique efficace qui prend en compte les conditions de vie des plus démunis.

INTRODUCTION

Le but poursuivi par cet article est de comparer, pour les raisons heuristiques d'une telle approche en sciences sociales, deux pays qui présentent une histoire politique et sociale avec, certes de fortes similarités, mais aussi, des différences notables.

Utilisée dans les différentes disciplines des sciences sociales et humaines, la comparaison a en effet contribué à mieux comprendre des objets d'étude particuliers, qu'il s'agisse des faits ou de processus sociaux. Elle s'est systématiquement développée après la Seconde Guerre mondiale lorsque de nombreux scientifiques ont trouvé en elle la possibilité de développer et de tester de nouvelles (ou anciennes) théories afin de révéler des « lois » de validité générale. Aujourd'hui, dans un monde de plus en plus globalisé, la tendance à regarder au-delà des frontières nationales afin de confirmer ou d'infirmer la validité de certaines théories semble se justifier de plus en plus. À cet égard, la méthode comparative interculturelle qui, de l'avis de chercheurs en sciences dites exactes, remplace l'absence d'expérimentation dans les sciences sociales, peut être considérée comme une méthode susceptible de produire des résultats de recherche qui appuient ou invalident certaines théories ou des lois jugées applicables au-delà des conditions historiques spécifiques (Nikolinakos, 1977). Des auteurs tels que Nikolinakos sont d'avis que la comparaison est une fonction fondamentale de la recherche scientifique, en ce que la recherche scientifique commence par l'observation du monde qui l'entoure, avec des phénomènes et, tente ensuite de les classer selon différents critères. Ce processus de classification implique, de l'avis de cet auteur, une comparaison de fait.

Ainsi, malgré le risque d'un défaut de systématisation et les ambiguïtés inhérentes à la comparaison, notre approche se justifie dans la mesure où la Guinée-Bissau et le Cap Vert sont des sociétés identiques, partageant plusieurs traits communs.

Cette proposition veut ainsi contribuer à expliquer la façon dont ces deux pays partageant une histoire commune, après avoir mené ensemble la lutte de libération nationale sous la bannière d'un même parti politique (Parti Africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC) en sont venus à se

démarquer l'un de l'autre en termes de performances économique, politique, sociale et culturelle. En particulier, les deux pays se distinguent surtout par l'écart qui les sépare dans la consolidation de leurs acquis démocratiques. Notre analyse s'intéressera à des questions telles que la construction des institutions démocratiques. Nous examinerons aussi dans quelle mesure les nouveaux leaders ont tiré les leçons des erreurs du passé qui ont conduit à la crise du régime autoritaire du parti unique. De même, nous poserons la question de la séparation des pouvoirs militaire et civil, de l'autonomie et de la vivacité de la société civile, de l'adéquation des institutions dites démocratiques et, enfin, des défis de la stabilité politique et d'une gouvernance économique efficace qui prend en compte les conditions de vie des plus démunis.

La comparaison s'impose donc ici comme un outil d'analyse efficace pour la compréhension à la fois de certains indicateurs économiques et sociaux, et des performances politiques des deux pays. Toutefois, le but du travail n'est pas nécessairement de comparer ces indicateurs. Nous le ferons seulement quand ils se rapporteront directement aux aspects politiques sur lesquels nous souhaitons concentrer notre attention.

Convenons que ce qui a suscité la curiosité des uns et des autres est la grande différence qui existe en termes de trajectoire politique des deux pays pendant les quinze dernières années, notamment en ce qui concerne la consolidation de la démocratie. À notre avis, le fait que les deux pays aient eu des trajectoires différentes ne pose pas de problèmes en soi. Les pays ne sont pas censés avoir la même trajectoire pour atteindre leurs mêmes objectifs. Ce qui constitue un problème, c'est de se fixer des objectifs sans se donner les moyens de les atteindre, soit parce que les politiques ou les moyens ne sont pas adéquats, soit parce qu'il y a un manque de volonté politique réel permettant de traduire les discours dans la pratique.

En comparant l'évolution des deux pays nous comparons, implicitement dans quelle mesure certains des concepts comme « démocratie », « consolidation démocratique », « bonne gouvernance », « liberté », « justice sociale », des concepts qui sont censés avoir un contenu concret, à travers les frontières nationales et culturelles, sont applicables aux deux contextes. Cette tâche n'est pas simple dans la mesure où, en sciences sociales, il est important de définir le contenu de chacun de ces termes par rapport à certaines conditions spécifiques, en les

plaçant dans l'espace et le temps.

Nous sommes aussi conscients que le maximum que nous pouvons accomplir avec une comparaison consiste à identifier les tendances lourdes et à détecter les évolutions possibles à court et à moyen terme. On sait, par exemple, qu'ayant adopté un peu tardivement le multipartisme, il faut de nombreuses années pour consolider un tel système, mais l'approche comparative des situations dans les deux pays nous permet, par exemple, de mesurer le degré, la qualité et les chances de succès de la consolidation du régime démocratique dans chacun d'eux.

Ce faisant, la contribution traduit, sous un couvert scientifique, une réflexion à laquelle des intellectuels, des politiques, des organisations internationales et des citoyens ordinaires se sont exercés, animés soit par une simple curiosité, soit pour une fin utilitaire ou un intérêt heuristique. Dans le champ académique, nombreux sont ceux qui n'ont pas résisté à la tentation de comparer la Guinée-Bissau au Cap Vert. Ici, il suffit de mentionner les contributions les plus significatives. L'ouvrage de Fafali Koudawo « Guiné-Bissau e Cabo Verde. Da Democracia Revolucionária à Democracia Liberal » paru en 2001 (Koudawo 2001), nous semble, à bien des égards comme le plus intéressant. La thèse de Vanito Cá sous le titre « Da luta Armada à transição democrática... », soutenue en 2015, est aussi digne d'intérêt.

I. QUELQUES DONNÉES GÉOGRAPHIQUES, HISTORIQUES ET POLITIQUES

La Guinée-Bissau (32.125 km²) et le Cap-Vert (4033 Km²) sont deux petits pays en bordure de l'Océan Atlantique sur la côte ouest-africaine, respectivement avec une population de 1.500.000 (2012) et 496.000 (2010) habitants. Le premier est intégré dans le continent, bordé par le Sénégal au nord et la République de Guinée au sud et à l'est, tandis que le second se compose d'un archipel d'origine volcanique et se trouve à une distance d'environ 500 Km du continent.



L'une des particularités du Cap-Vert, c'est son insularité, mais aussi son manque de ressources naturelles. Le Cap-Vert appartient aussi au Sahel qui se caractérise par son aridité.

Tous ces deux pays ont été colonisés par l'ancienne puissance coloniale, le Portugal, qui prétend avoir découvert la Guinée en 1489, et le Cap-Vert en 1460. Au-delà des différences que nous mettrons en évidence afin de rendre notre comparaison plus explicite, il convient de souligner que les deux pays ont été soumis au même système colonial qui s'est révélé à bien des égards très rétrograde comparé aux autres types de colonisation, notamment anglaise ; ce qui ne justifie absolument pas la colonisation sous quelque forme que ce soit. En tant que phénomène sociopolitique, la colonisation s'est étendue à tous les domaines faisant des colonies des sociétés dépendantes et « inférieures » vis-à-vis de la métropole, tant du point de vue politique, économique, social, technologique que culturel. Le colonialisme portugais a laissé ces traces néfastes dans toutes les sociétés colonisées, malgré les différences que l'on peut observer d'un pays à l'autre. Dans le cas du Portugal, les fondements politiques et idéologiques de la colonisation ont été énoncés dans la Loi coloniale de 1930, un instrument juridique et politique qui établit les règles de la domination portugaise sur ses territoires d'Outre-mer. Un exemple du type de colonisation économique pratiquée par le Portugal nous est donné par la Guinée portugaise (actuelle Guinée-Bissau), dont le commerce extérieur, en particulier la noix de « dendé » (Eng, palm kernels) était à l'époque, et peu de temps après la Seconde Guerre mondiale, le monopole de la CUF (Companhia União Fabril), de telle

de sorte qu'en 1955, 83% des exportations guinéennes avaient comme destination le Portugal. Et cette situation se répète au niveau des importations : 65% des produits importés provenaient de la Métropole (Lopes, 2002)

Au Cap-Vert, comme le note Visentini (2012), la colonisation et la monoculture ont contribué à dégrader le paysage des îles, et à modifier son économie, ce qui a aggravé le manque d'eau. La couche fertile du sol cap-verdien a été détruite dans un court laps de temps par la pratique d'une agriculture intensive, et une sécheresse qui a commencé à s'installer dès le XVIII^e siècle. La réduction de la production agricole engendra l'émigration vers la Guinée-Bissau, l'Angola, le Mozambique, le Sénégal, le Brésil et les États-Unis (Visentini, 2012 :77 ; Cá, 2015 : 25). Selon Michel Lesourd, l'Archipel fut tôt intégré dans l'espace-monde, mais, par la volonté des autorités coloniales de Lisbonne, il « fut toujours réduit au statut de pôle de croissance subalterne, que ce soit à l'époque du cycle du sucre (XVI^e siècle), ou de la valorisation du Porto Grande de Mindelo avec l'aide des Anglais (XIX^e siècle) » (Lesourd, 1995 : 15).

Au-delà d'une politique économique qui consistait à faire des colonies, en première ligne, des entrepôts commerciaux totalement dépendants de la Métropole, particulièrement dans le cas guinéen, la politique sociale du colonialisme portugais s'est traduite par une négation des droits fondamentaux de tous les êtres humains. L'un de ces droits est celui à l'éducation. Pendant longtemps les enseignements primaire et secondaire ont été confiés principalement à l'église catholique. Après plusieurs siècles de colonisation, le territoire connu sous le nom de Guinée Portugaise présentait un taux d'analphabétisme supérieur à 90%. Dans les années 60, le nombre de cadres supérieurs formés sous la domination coloniale portugaise ne dépassait pas quatorze, et même ces diplômés étaient des fils des colons (Querido, 2016).

Il est admis que la population de la côte guinéenne constitue la plupart des premiers habitants des Îles du Cap Vert (Lopes, 2010). En effet, pendant la période coloniale, et alors qu'on connaissait la traite des esclaves, un important contingent humain a été transporté de la côte ouest-africaine au Brésil et aux Antilles pour travailler dans les plantations de canne à sucre, de café et de coton, en passant par le Cap-Vert. La population de l'Archipel a été ainsi constituée, depuis le début de son occupation, par les Européens, principalement portugais, et les Africains de la côte ouest-africaine. Le métissage résultant de

ce croisement humain est devenu l'un des signes distinctifs de la population du Cap-Vert. Ses habitants, mais aussi son histoire, sont restés attachés à la terre ferme et à la Guinée-Bissau en particulier, région d'où venait la majeure partie de ce contingent humain. Ces mouvements migratoires à l'origine de sa création ont fait du Cap-Vert "une terre ouverte sur le monde avec des vagues incessantes d'arrivées et de départs », comme nous le rappelle Koudawo (Koudawo, 2001: 157).

Peut-être à cause de cela, le Cap-Vert n'a jamais été soumis au statut d'indigénat et par conséquent, la notion d'« assimilés », au moins en théorie, n'a jamais été appliquée dans cet archipel. Cela a permis, peu après le début de sa colonisation au XVe siècle, que les métis et les noirs libres aient accès à des postes publics et religieux. La révision de la Charte organique de l'Empire colonial portugais de 1945 a confirmé ce statut dont jouissait l'archipel. En effet, l'ascension socioculturelle du Cap-verdien a facilité l'emploi d'une part importante de son personnel dans l'administration coloniale, y compris en Guinée. Comme nous le rappelle Ousmane Kane, la suprématie technologique a permis aux armées coloniales de vaincre la résistance des autochtones africains, mais elle n'a pas fourni des solutions toutes faites pour le contrôle et l'implémentation du projet colonial en ce qui concerne l'exploitation de la richesse des colonies (Kane, 2016). Le Portugal, à l'instar des autres puissances coloniales d'antan a vite compris que la domination directe demandait des ressources logistiques qui dépassaient sa capacité d'investissement. Parmi les défis auxquels il fallait faire face, il y en avait deux qui étaient importants : le manque de personnel était un fait remarquable dans les pays de l'Afrique Centrale et de l'Ouest dominés par les quatre principales puissances coloniales de l'époque, à savoir la France, la Grande Bretagne, le Portugal et la Belgique. C'est aussi dans ce contexte qu'il faut placer l'emploi des cadres cap-verdiens et la mise sous tutelle administrative de la Guinée Portugaise. N'ayant aucune autonomie administrative, elle était, sous la tutelle politique du Cap Vert et sous l'autorité directe de son gouverneur. Cette autonomie ne serait atteinte qu'avec la Charte-Loi du 18 Mars de 1879, cessant de faire de la Guinée-Bissau la « colonie d'une colonie » (Correia e Silva, 1997).

L'absence du statut d'indigénat ne doit cependant pas être confondue avec une situation dans laquelle les habitants de la colonie étaient sur un pied d'égalité avec ceux de la Métropole concernant leur statut de citoyen. Certains auteurs

(Fernandes 2006 ; Évora, 2009) font valoir que cette soi-disant singularité du cas cap-verdien cache une série de contradictions et d'ambiguïtés, d'infériorité sociale du cap-verdien vis-à-vis du portugais de la Métropole.

De l'autre côté, il ne faut pas confondre l'absence de la question ethnique, comme en Afrique continentale, avec une absence totale de contradictions, voire de clivages entre les populations des Îles, même si celles-ci sont d'une toute autre dimension et de nature à ne pas compromettre l'unité nationale tant de fois menacée dans plusieurs parties du continent.

L'existence du Mouvement pour la régionalisation du Cap Vert et l'autonomie de S. Vicente se réclamant du régionalisme comme méthode de résolution des déséquilibres régionaux, concernant la distribution des ressources et des moyens contrôlés par l'État, est un signe du malaise existant au sein d'une partie de la population et de la classe politique. Regroupant en son sein des intellectuels, mais aussi des politiciens, ce mouvement est dirigé par une personnalité politique assez connue, qui est en même temps écrivain et analyste politique. Le mouvement a réussi à introduire dans l'agenda politique de l'Archipel la question du régionalisme/autonomie et de la décentralisation. Dans un document émis lors de la création du mouvement, il est textuellement reconnu que le modèle de développement centralisateur adopté pendant la 1^{ère} République n'était pas de nature à éviter une certaine atrophie et un dysfonctionnement du processus de développement. Dans ce document, il est défendu, par exemple, que l'Île de S. Vicente a été victime de la politique de centralisation des pouvoirs dans la capitale Praia qui appartient à l'Île de Santiago (Furtado, à compléter...).

Les particularismes insulaires semblent jouer un rôle non négligeable. Souvent camouflés par certains cercles politiques, le clivage entre « badius » (îles barlavents) et « sampadjudos » (îles sotavents) est non seulement un fait politique capable d'influencer les choix électoraux, mais aussi l'accès à des postes publics.

II. L'IDÉE DE L'UNITÉ ET SON ÉVOLUTION DANS L'HISTOIRE

L'idée de l'unité, son enracinement dans l'histoire et, surtout les tentatives de sa matérialisation tout au long du processus de la lutte pour la conquête de

l'indépendance politique est l'un des faits les plus marquants de l'histoire des deux peuples. En effet, l'histoire commune sous la domination coloniale portugaise, la proximité géographique et l'action du PAIGC (Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert) sous la direction d'Amilcar Cabral ont fait germer l'idée de l'union politique des deux territoires et ont permis de mener un combat commun contre la domination coloniale portugaise. De tous ces facteurs, l'action et la clairvoyance d'Amilcar Cabral semblent avoir été décisives dans la conceptualisation d'une telle unité. Tant et si bien que la création même du PAIGC était l'œuvre de Cap-verdiens et de Bissau-guinéens. Ainsi, à part Amílcar Cabral, on peut identifier des personnalités comme Luís Cabral et Aristides Pereira (Cap-verdiens), Élise Turpin et Fernando Fortes (Guinéens). La guerre menée conjointement sous la direction du PAIGC a galvanisé la volonté des dirigeants de la saga nationaliste de construire deux nations sous la bannière unificatrice d'un parti unique, le PAIGC. À vrai dire, le PAIGC était l'un des rares, sinon le seul mouvement de libération de la Guinée et du Cap-Vert, qui a décidé d'adopter l'unité de la Guinée et du Cap-Vert et la lutte pour la libération simultanée des deux territoires comme l'une de ses principales devises. La plupart de ces mouvements, établis à l'étranger, principalement dans les républiques voisines du Sénégal et de la Guinée ont eu une existence éphémère et étaient dépourvues d'une direction cohérente, solide et idéologiquement à la hauteur des défis du temps. Nombreux ont été basés sur des liens familiaux ou d'amitié. En Guinée-Bissau, l'un des mouvements ayant réussi à s'affirmer était le Front de libération nationale de Guinée (FLING), qui ne voulait pas entendre parler de l'union des deux pays. Ce qui, quelques années après, allait servir de ligne de démarcation entre le camp des vainqueurs et le camp des vaincus se traduisant par la séparation entre les pro-capverdiens et les autres.

1. Les péripéties de la marche vers l'unité

Par la suite, le développement spectaculaire de la lutte dans le sol guinéen avec la participation des Guinéens et des Cap-Verdiens a également contribué à consolider les liens de solidarité et de fraternité entre les deux peuples et les dirigeants ; même si dans l'esprit d'Amilcar Cabral et de ses camarades il était clair qu'après la conquête des indépendances, les organes compétents de chacun des pays devaient s'asseoir pour décider de l'unité organique des deux Etats, dans la perspective plus large de l'Union africaine. Ainsi, les deux pays ont

accédé à l'indépendance sous la bannière d'un parti unique, ont adapté les structures et la direction issues de la guerre d'indépendance, définissant ainsi le PAIGC comme un parti binational.

Avant la proclamation de l'indépendance totale des deux pays, la seule référence à l'unité des deux pays a été faite dans la première Constitution de la Guinée-Bissau adoptée le 24 Septembre 1973 par l'Assemblée nationale, et dont l'article 20 stipule que l'originaire de l'Archipel du Cap-Vert jouit des mêmes droits et est soumis aux mêmes obligations que les citoyens de l'État de la Guinée-Bissau.

Une fois proclamée l'indépendance des deux pays, l'unité a été scellée par trois actes ou moments qui ont eu lieu au Cap-Vert en 1975. Le premier acte se reflétait dans le discours du président de l'Assemblée nationale nouvellement nommé et à travers la présence, à cette auguste assemblée, de deux membres de la hiérarchie supérieure de l'État bissau-guinéen, à savoir Francisco Mendes, Commissaire principal (Premier ministre) et João Bernardo Vieira, Président de l'Assemblée nationale de la République de Guinée-Bissau.

Le deuxième acte a été exprimé dans le texte de la proclamation de l'indépendance du Cap-Vert déclarant que «de la même sorte que les ressortissants du Cap-Vert qui, dans les terres libres de la Guinée-Bissau sont en train de contribuer, en tant que citoyens, à la construction du pays, les ressortissants de la Guinée auront dans cette terre, un autre pays dans lequel ils jouiront des mêmes droits et seront soumis aux mêmes devoirs que les citoyens libres de la République du Cap-Vert.

Le troisième moment était la proclamation de l'indépendance du Cap-Vert sous l'égide d'un parti binational (le PAIGC), force politique et dirigeante de l'État et de la société au Cap-vert et en Guinée-Bissau. En plus, dans la première Constitution de la République du Cap-Vert, Chapitre II, article 22, approuvée en septembre 1980, il est inscrit : « il est la vocation historique du peuple du Cap-Vert, vocation enracinée dans ses intérêts permanents, de créer avec le peuple de la Guinée-Bissau une union organique, libre et volontaire pour la construction d'une patrie forte et progressiste ».

En d'autres termes, l'unité de la Guinée et du Cap-Vert, qui jusqu'en 1975

existait seulement au niveau du P.A.I.G.C., commença à prendre une forme plus institutionnalisée après cette date, grâce à l'effort des deux pays qui décidèrent d'unir leurs forces pour avancer vers l'unité et faire fonctionner les institutions afin d'atteindre le but recherché. Entre 1975 et 1979, on peut trouver quelques initiatives dans ce sens: les personnalités politiques et institutions gouvernementales ont fait plusieurs réunions afin de rapprocher les deux États. On peut citer la Conférence intergouvernementale qui s'est réunie presque régulièrement et qui est devenue l'instrument principal de construction de l'unité des deux peuples; la réunion du Comité mixte des affaires étrangères et le troisième Congrès du parti, qui avait suscité un grand espoir dans la marche vers l'unité. La dernière réunion de la Conférence intergouvernementale s'est tenue en décembre 1979, un an avant le coup d'Etat de novembre 1980. Dans cette réunion, un nombre important de mesures ont été prises, dont la concrétisation devait avoir lieu au courant de l'année 1980. Malgré toutes ces initiatives visant à rapprocher les institutions et à en faire le pivot de l'unité, les résultats ont été peu probants (Fernandes, 2007). Certaines d'entre elles, susceptibles de jouer un rôle prééminent dans la construction de l'unité, comme le Conseil d'Unité, n'ont jamais fonctionné.

Le modèle politique adopté dans les deux pays était semblable à bien des égards : un même système de parti unique et une idéologie de démocratie nationale révolutionnaire avec une suprématie du parti sur l'État. En fait, les deux partis (le PAIGC en Guinée-Bissau et le PAICV au Cap-Vert), conformément à l'article IV de leurs Constitutions respectives, ont été considérés comme la « force politique dirigeante » dans les deux sociétés, et contrôlaient non seulement l'État, mais aussi la société dans son ensemble (Forrest, 2003).

Dans un intéressant travail sur la société civile au Cap-Vert, Susano Costa corrobore cette idée, quand il fait allusion à un discours hégémonique de l'unité et la reconstruction nationales, couvert par la rhétorique de purisme et l'autoritarisme révolutionnaire, qui dilapide le pluralisme démocratique, provoque la subversion des autres projets politiques et de la société, cooptant les organisations civiques et enrôlant sous la tutelle d'un État Léviathan la participation populaire (Costa, 2013). Selon cet auteur, le raisonnement de l'unité nationale a été stratégiquement instrumentalisé comme substrat idéologique pour assurer l'hégémonie de la puissance dominante de l'État, conditionnant l'émergence de visions opposées et anti-systémiques. Cette

stratégie défendue par le Parti-Etat au Cap-Vert - et nous y ajouterons la Guinée-Bissau -, correspondait en termes théoriques, aux formes étatistes de domination politique qui caractérisait l'institutionnalisation des régimes autoritaires africains dans lesquels l'État se prend comme le seul et principal gardien de la volonté populaire, en promouvant la dépendance et l'apathie politique et en décourageant l'articulation autonome des intérêts dans la société civile. L'institutionnalisation de l'idéologie nationaliste dans la praxis de l'État postcolonial (Eder, 2003) - incarnée sous l'égide des préceptes de la démocratie nationale révolutionnaire - en plus d'affaiblir la société civile, a fait que le «Parti-État avec son monopole du pouvoir, est devenu un mouvement social authentique qui a occupé l'espace public pour sa propre mise en scène»(Eder, 2003: 280).

Dans le cas du Cap-Vert, une exception était l'Église catholique qui, au cours des années de la présence du parti unique, échappa non seulement à l'unanimité imposé par le PAICV mais aussi devint une sorte de refuge des voix discordantes du régime. Selon F. Koudawo, "bénéficiant d'une marge de manœuvre exceptionnelle par rapport aux autres institutions de la société civile, l'Église catholique est devenue le refuge d'une contestation permanente aux tendances hégémoniques du parti unique" (Koudawo, 2001: 122). Un rôle-clé dans cette défense, pour la plupart silencieuse, fût joué par Terra Nova, le journal catholique qui a acquis une notoriété pour ses positions critiques contre le régime, et son exemplarité au sein de la presse d'autres pays de langue portugaise (Koudawo, 2001).

Alors que dans le cas de la Guinée-Bissau, le parti pouvait justifier le monopole du pouvoir par le désir d'éviter la fragmentation du pays et par la nécessité de la construction nationale, au Cap-Vert, qui ne connaissait pas la même diversité ethnique et culturelle, il n'y avait que la « légitimité historique » qui pouvait être invoquée pour justifier ce monopole. Selon Anjos, citant H. Cardoso, les dirigeants du PAICV auraient justifié le régime du parti unique au nom de la nécessité d'assurer d'abord le pain (de quoi manger), l'éducation et la santé. La garantie de ces services de base devait précéder l'instauration de la démocratie pluraliste (Anjos, 2002). Le premier argument est en effet celui qui a été largement utilisé par les partis uniques qui se sont installés au pouvoir dans la plupart des pays africains après la conquête de l'indépendance politique dans les années 60, et par les pays africains lusophones après 1974. Certains analystes

soutiennent que le régime de parti unique au Cap-Vert aurait été de nature modérée, comparé aux autres pays du Continent, y compris la Guinée-Bissau (Évora 2001 ; Correia e Silva, 1997). Ces auteurs ont identifié comme cause de cette différence le fait que dans le reste du Continent, le parti unique a été justifié comme une nécessité d'assurer l'unité nationale, la cohésion sociale et le développement économique (Voir par exemple Évora, 2001). Il convient de souligner, comme nous le rappellent Comaroff et Comaroff (2012 : 142) que la plupart des systèmes politiques africains postcoloniaux ont eu leur origine dans les Etats coloniaux qui n'ont jamais été des nations unifiées, des systèmes politiques dans lesquels la diversité culturelle était cultivée comme la base d'une politique du diviser pour mieux régner et une économie fondée sur la « racialisation » du travail. Le concept de la nation a toujours et partout été plus une aspiration qu'une réalité, plus une fiction qu'un fait accompli (Comaroff & Comaroff, 2012 : 142).

Selon Roselma Évora, dans le cas du Cap-Vert - mais cela est valable pour la Guinée-Bissau - ces organisations « ont servi de canaux de mobilisation de la société et de recrutement politique" (Évora, 2001: 64). D'où la tendance à supprimer toute action politique contraire à l'idéologie et la pratique politique du parti-Etat.

2. Les facteurs de la discordance entre les deux États

Mais, le partage des principes directeurs du nouvel État indépendant semble ne pas avoir été suffisant pour empêcher toute tentative de sécession. Comme nous l'avons indiqué plus haut, l'idée même de l'unité entre la Guinée-Bissau et le Cap-Vert n'a pas été partagée par tous les nationalistes qui militaient pour l'indépendance des deux pays. Même avant l'indépendance et pendant le combat, il y avait des signes de désaccord quant au principe d'unité. Comme pour le cas de la Guinée-Bissau, au Cap Vert, l'UPICV (Union du Peuple de Cap-Vert Indépendant), un petit parti qui a également revendiqué l'indépendance du Cap-Vert était contre l'idée dominante d'une association entre les deux pays, et son chef a toujours soutenu que le projet d'union des deux territoires était contraire à la volonté des deux peuples.

Le coup d'État du 14 Novembre 1980 en Guinée-Bissau qui a renversé Luís Cabral, ancien combattant de la lutte de libération nationale et l'un des

fondateurs du PAIGC, d'origine capverdienne, semble être le facteur qui a déclenché et justifié la séparation entre les deux pays, de même que la décision de créer un autre parti au Cap-Vert, le PAICV (parti africain pour l'indépendance du Cap-Vert). Plus que la querelle qui a suivi la désignation du nouveau parti, ce qui semble avoir été décisif dans la séparation des deux États est le fait que la décision de l'aile capverdienne s'est basée sur les écarts qui ont prévalu dans le camp bissau-guinéen et qui étaient relatifs aux principes de la lutte et de l'idéologie développée par Amílcar Cabral. Le Cap-Vert était le pays qui, au cours de la lutte de libération, avait fourni la majeure partie de l'élite intellectuelle responsable des aspects idéologiques et conceptuels de la lutte et celui qui, après l'indépendance, avait aussi gardé la plupart de ses intellectuels, de telle sorte que le travail idéologique continua à être au centre de la pratique politique du parti. Pendant ce temps, nous assistons progressivement en Guinée-Bissau à un certain laxisme en ce qui concerne cet aspect et le poids de celle-ci dans la vie sociale et professionnelle des membres du parti. Cette pratique qui en même temps signifiait l'abandon des enseignements d'Amílcar Cabral dans l'aile bissau-guinéenne du PAIGC s'est soldée, entre autres, par un certain embourgeoisement des membres du parti ; et des actes de corruption concernant la gestion des biens publics ne se sont pas fait attendre. Les discussions qui ont eu lieu pendant la réunion du Conseil supérieur de lutte du PAIGC qui s'est tenu en juin 1980, précédées du rapport du Secrétaire général du même parti, témoigne d'un profond malaise au sein de cette formation politique à cause des aspects idéologiques et du comportement des responsables du parti et de l'État.

Le coup d'État de Novembre 1980 représente alors un tournant dans l'abandon du rêve "Une nation, deux états et un parti" et la cause immédiate de la bifurcation des trajectoires des deux États. Cette cause immédiate s'est, par la suite cristallisée dans une intentionnalité avec des effets de longue durée. D'autant plus que l'aile putschiste de la Guinée a insisté sur le fait que le coup d'État n'était pas anti capverdien - même si ce discours n'a pas été suivi de preuves et malgré le fait que certaines des affirmations des membres dudit Conseil de révolution suggérait le contraire-, la décision de l'aile du Cap-Vert de briser l'unité du projet, n'a pas pris de temps et certains observateurs l'ont même vue comme quelque chose de précipité. Certains analystes s'interrogent sur les raisons pour lesquelles, en réaction au coup d'État en Guinée-Bissau, l'aile capverdienne du PAIGC n'a pas songé à rétablir l'ordre en utilisant les forces

militaires (Anjos, 2002).

Dans ce contexte de séparation effective des deux pays, on doit rappeler un aspect que certains chercheurs comme Anjos avaient identifié. Il se souvenait d'une thèse qui avait déjà fait son chemin depuis que le Cap-Vert avait obtenu son indépendance en 1975 et selon laquelle l'unité entre les deux pays était un projet voué à l'échec. D'après cette thèse, les deux pays étaient de constitutions différentes, et le processus qui a conduit à l'indépendance du Cap-Vert, plus que le résultat d'une lutte et des sacrifices consentis par les combattants du PAIGC, représentait une nouvelle étape dans l'évolution du processus nationaliste, prétendument déclenché avec le mouvement Claridade ; d'autant plus que la spécificité culturelle du Cap-Vert aurait été mise en jeu dans l'unité avec la Guinée-Bissau¹.

Anjos va rappeler, plus loin, que cette précipitation à laquelle l'on vient de faire allusion, fait partie d'une stratégie visant à conduire à nouveau la légitimité conférée par le charisme révolutionnaire, et en arrière-plan, cette posture de l'aile capverdienne du PAIGC concernant le coup d'État en Guinée-Bissau a été le début d'un processus de réconciliation avec toutes les élites intellectuelles y compris les marginalisées (Anjos, 2002). Il a fallu deux ans pour la reprise des contacts entre les élites des deux États, et ce n'est qu'en 1983 que les premiers échanges diplomatiques ont été établis (Cá, 2015).

3. La longueur d'avance du Cap-Vert

Avec des dates d'indépendance différentes, les conditions de départ étaient aussi dissemblables par rapport aux exigences en matière de gestion d'un État moderne, unitaire et démocratique. Par le fait de ne pas avoir été soumis au statut de l'indigénat, le Cap-Vert a connu un développement relativement précoce de l'enseignement primaire et secondaire qui, à son tour, a permis l'émergence, en dépit des restrictions imposées par la nature assimilationniste du colonialisme portugais, d'une élite sociopolitique intellectuelle et, en particulier, endogène. L'existence d'une presse plus ou moins dynamique, l'absence de structures ethniques, en dépit de la stratification sociale fondée sur l'existence des classes sociales, en plus de la prédominance d'une religion (plus de 95% de catholiques) sont d'autres facteurs qui ont contribué à ce que les conditions de départ étaient différentes. Par conséquent, on peut supposer que

ce sont ces caractéristiques qui font partie d'une histoire de longue durée, combinées avec les traces qui ont marqué leur histoire récente, qui ont contribué à faire du Cap-Vert d'aujourd'hui un pays différent de la Guinée-Bissau, y compris en ce qui concerne les voies qu'il a empruntées pour consolider sa démocratie et ce, en dépit du partage avec le «pays frère» du continent, de certaines caractéristiques de son histoire politique récente. C'est vrai que le projet du PAIGC de faire de la Guinée-Bissau et du Cap Vert deux pays, deux nations dirigées par un seul parti était un projet original. Cabral se référerait à ce projet en ces termes :

A cela, on ajoute le fait que la lutte armée, avec son cortège de vicissitudes (y compris le poids des militaires dans la vie politique), n'a jamais pu se développer au Cap-Vert. En effet, ces facteurs ont contribué à créer une plate-forme différente des bases sociale, politique et culturelle, sur lesquelles devait se construire le nouvel État, facteur décisif dans la construction de la nation et, ultérieurement de la démocratie. En Guinée-Bissau, le statut d'indigénat, entre autres obstacles, a conduit à l'apparition relativement tardive de l'éducation formelle, barré la voie à la participation et à l'inclusion des Bissau-guinéens dans les structures administratives coloniales et freiné le développement d'une élite intellectuelle endogène². Le développement de la lutte armée en sol guinéen caractérisé, entre autres, par l'existence de structures ethniques et des pratiques socioculturelles millénaires, les différences idéologiques fortes n'ont pas manqué d'imprimer leurs marques dans ce que nous avons convenu d'appeler les « conditions de départ » de la construction du nouvel État.

Ayant appris à tirer parti de ces conditions (historiques) de départ, le gouvernement du Cap-Vert s'est très tôt efforcé de construire un État moderne avec toutes les conditions de mise en œuvre des politiques publiques pour répondre aux besoins fondamentaux de la population. Ce modèle de gestion caractérisé, entre autres par la prudence et le pragmatisme, notamment en ce qui concerne l'utilisation des ressources limitées offertes par les milieux, la diversification des activités économiques, la valorisation des ressources humaines (Lesourd, 1995) a été ressenti, par exemple, dans la manière responsable dont l'aide étrangère a été administrée dans les premières années de l'indépendance, ce qui n'est sans doute pas sans rapport avec le fait que, historiquement, le pays et ses populations ont été à plusieurs reprises touchées par la sécheresse et la famine. Au moment de son accession à l'indépendance,

de nombreux observateurs internationaux doutaient de la viabilité de ce petit État insulaire, pauvre en ressources naturelles et souvent en proie à la sécheresse avec des conséquences graves pour ses populations, sa survie et son développement (Évora, 2009). La sécheresse était comme un traumatisme collectif vécu par la population de l'archipel, quelque chose que le pouvoir a utilisé des fois pour mobiliser la population dans les projets nationaux, parfois pour devenir leurs bases d'unification dans une société divisée par des intérêts contradictoires. Certains auteurs capverdiens tels que José C. dos Anjos, par exemple, nous rappellent le rôle central que prend l'idée de la faim, en tant que thème capable de structurer symboliquement, qui offre une grille de lecture de l'exercice du pouvoir au Cap-Vert (Anjos, 2002).

Il a été établi un paradigme de légitimation du pouvoir et de rapport État-population qui sera déterminant dans le processus de développement économique et social, y compris le processus de démocratisation qui a suivi dans les années 1990, basé sur le sérieux et le principe de responsabilité et de transparence dans la gestion des affaires publiques.

Plus récemment, les données empiriques des sondages d'opinion indiquent que la confiance de la population dans la démocratie est forte, et les règles du jeu d'un régime démocratique sont consolidées dans ce pays (Évora, 2009).

4. Les conditions sociopolitiques défavorables de la Guinée-Bissau

En raison du capital de sympathie qu'elle avait gagné au sein de la communauté internationale pour avoir mené une lutte de libération exemplaire, la Guinée-Bissau a bénéficié d'une aide extérieure importante. Le pays a été célébré en Afrique et dans le monde pour sa guerre exemplaire contre le colonialisme portugais qui a duré pendant onze (11) années. Il a été classé parmi les pays, sinon le pays, qui, par habitant, a reçu plus d'aide internationale pendant les années 70 et 80. L'effet pervers de cette pratique est qu'elle a créé une forte dépendance du pays au monde extérieur et, en même une autonomie excessive de l'État vis-à-vis de sa propre population. De nombreux chercheurs de la Guinée-Bissau ont vu dans cette autonomie les causes du déclin de la Guinée-Bissau (Galli, 1987 ; Forrest, 1993).

Cette indépendance de l'Etat et de son élite peut sans doute aussi expliquer, au

moins en partie, le cours que le processus de démocratisation a pris en Guinée-Bissau, où chacun à son tour fait semblant d'être engagé dans un programme démocratique, alors qu'en réalité, c'est la poursuite d'un agenda qui a plus à voir avec d'autres intérêts particuliers et de groupes qu'avec l'institution d'une véritable société démocratique. D'autre part, la continuité dans les affaires de l'État de la plupart des acteurs politiques, ou de leurs successeurs, formatés selon des modèles autoritaires, a entravé la consolidation d'un régime démocratique en Guinée-Bissau. La recherche de la légitimité d'un pouvoir établie sur une base personnelle a conduit à un écart entre l'État et le peuple, un pouvoir qui ne repose plus sur un héroïsme collectif observé au cours de la lutte armée, pour devenir l'histoire de l'héroïsme individuel, accompagné de l'anéantissement des puissances rivales, un jeu d'équilibrage de puissance entre les clans politiques autour du pouvoir central de l'État. Seul un tel état des choses peut expliquer aussi que, pendant plus de deux décennies de libéralisation politique, le pays, ou plutôt son élite, n'a pas réussi à organiser les élections locales.

Cependant, on peut se demander si un projet de construction de deux nations sous la bannière d'un seul État, à travers un modèle d'Etat binational, n'aurait pas « sauvé » les deux pays des « coûts » d'une séparation à mi-chemin et d'un mariage qui allait tourner mal. Cabral était sceptique par rapport à un projet de ce type parce que l'expérience d'unification de la Tanzanie et de Zanzibar, dans les années 60, avait mal tourné.

III. LA TRANSITION DÉMOCRATIQUE OU LE DÉBUT D'UNE TRAJECTOIRE ANTINOMIQUE

D'un point de vue géopolitique et dans une perspective de plus au moins longue durée, les changements politiques observés dans les deux pays font partie de ce que Samuel Huntington appelait « la troisième vague de démocratie » qui avait commencé au milieu des années 1970 dans le sud de l'Europe, en incluant le Portugal, ancienne puissance colonisatrice, par le biais de la révolution de huilés, et un peu plus tard s'étend jusqu'à la vague de démocratisation que nous avons vécue dans l'Europe centrale et de l'Est et en touchant dans son passage un nombre considérable de pays d'Afrique et l'Amérique Latine. Tous ces pays ont décidé de rompre avec le système du parti unique et l'autoritarisme, et d'adopter la démocratie comme forme de gouvernement, basée sur les élections des

représentants. Selon Susano Costa, en se référant à des auteurs comme Diamond, Linz et Lipset (1988; 1995) la «troisième vague de démocratisation» a rendu possible l'émergence de plusieurs essais de conceptualisation théorique et empirique du phénomène de l'ouverture politique et la transition démocratique dans les pays du Tiers-Monde, et la prolifération des études séminales sur les mécanismes de la politique de libéralisation et de la démocratie en Afrique. Il défend que la résurgence mondiale de la démocratie a eu des implications pour l'enrichissement des études sur le processus de démocratisation, dans la mesure où elle a permis, d'une part, (i) de comparer des pays avec des réalités politique, historique, sociale et économique différentes, mais d'autre part, (ii) cette «ambition comparative mondiale" (Dalton, 1998) a contesté les limites épistémologiques du concept de la démocratie, ainsi que le sens et la portée de son fonctionnement dans certains contextes sociopolitiques (Lijphart, 1999).

La Guinée-Bissau et le Cap-Vert ont adopté, plus ou moins à la même période, le pluralisme politique, qui dans les deux cas a été précédé et conditionné par la libéralisation économique. La révision de l'article IV qui avait consacré le PAIGC et le PAICV, respectivement en Guinée-Bissau et au Cap-Vert, comme «la force dirigeante de la société et de l'État, s'est produite à peu près en même temps, au Cap-Vert en Octobre 1990 et en Guinée Bissau en mai 1991. Le contexte international dans lequel les deux processus sont lancés est celui de la chute du mur de Berlin et l'effondrement du bloc socialiste, suivi de l'adoption, par ces pays, de l'idéologie libérale. La principale condition que la communauté internationale a adoptée pour son assistance aux pays en développement, y compris l'Afrique, est devenue la légitimité démocratique et la bonne gouvernance. Mais, le parcours des deux pays, en ce qui concerne l'approfondissement de la démocratie est inégal au point que certains chercheurs (Seibert, 2016) défendent qu'ils ne soient même pas comparables. Koudawo parle de deux processus qui s'inscrivent dans «deux temps différents déterminés par les contextes nationaux» (Koudawo, 2001: 160). Au Cap Vert, ce processus a été conduit dans un temps record de onze mois, avec une grande intensité de transformations. En Guinée-Bissau, le processus a été beaucoup plus lent, ayant duré environ trois ans. Ce qui, à première vue semblait être un processus beaucoup plus mature, s'est avéré être plutôt un chemin en zigzag, avec des hauts et des bas, et jalonné d'événements violents, comme ceux du 17 Mars, dans le sillage de l'annonce d'une tentative de coup d'État, le premier à

initier une série de coups de forces de l'ère libérale.

Aujourd'hui, le Cap-Vert fait partie des pays les plus démocratiques du monde. Selon l'Indice Mo Ibrahim, le Cap-Vert se maintient depuis plusieurs années sur la liste des pays les mieux gouvernés, dépassé seulement par les Îles Maurice.

La Guinée-Bissau est connue comme un État qui tout au long de sa trajectoire politique ne connaît pas un président élu dont le mandat est arrivé à son terme (Kohnert, 2010). A titre d'exemple, dans une législature, on a connu trois premiers ministres ; ce qui n'est pas de nature à assurer une gouvernance stable, quand bien même les trois organes de souveraineté (la présidence de la République, la Primature et la présidence de l'Assemblée nationale) sont entre les mains du même parti. De même, le pays a connu plusieurs chefs d'Etat-major (Tagme Na Waie, Verissimo Seabra), anciens membres du gouvernement ou même présidents assassinés, sans que les responsabilités puissent être établies. Les forces armées ont des difficultés à se soumettre au pouvoir politique. Un tel Etat est non seulement un cas d'étude pour la science politique, la sociologie politique, mais aussi pour l'histoire politique.

En Guinée-Bissau, les premières élections multipartites ont eu lieu en Juillet 1994. Le PAIGC obtient la majorité, après avoir recueilli 46, 3 des suffrages exprimés et a remporté 62 sièges au parlement. Le parti d'opposition peut élire 38 députés à l'Assemblée nationale. Les élections présidentielles ont eu lieu en même temps que les législatives, le candidat du PAIGC João Bernardo Vieira a triomphé avec 46,2 pour cent des suffrages exprimés, ayant été contraint à un deuxième tour avec son concurrent Kumba Yala, du Parti de Renouveau Sociale (PRS), qui avait recueilli 21,8% des suffrages exprimés. Dans le deuxième tour, le 7 Août 1994, le candidat du PAIGC remporte 52% des voix et le candidat de l'opposition recueille 48% des voix.

Contrairement à ce qui s'est passé en Guinée-Bissau, les premières élections démocratiques (parlementaires, locales et présidentielles) au Cap-Vert ont été remportées par l'opposition, notamment par le MPD (Mouvement pour la démocratie), qui dans les élections législatives a réussi à collecter 62,5% des voix, remportant ainsi 56 des 79 sièges au parlement, alors que le PAICV, le parti qui a exercé le pouvoir seul jusqu'à cette date a pu conquérir 31,6% des voix et élire 23 députés. Aux élections locales, le MPD a gagné dans huit des

quatorze contrées. Lors des élections présidentielles, le candidat soutenu par l'opposition l'a remporté avec 72,6%, tandis que le candidat du parti au pouvoir a pu avoir seulement 26,2% des voix (Évora 2001: 79).

Le MPD a réussi à consolider son pouvoir, après avoir remporté les deuxièmes élections avec un même résultat que lors des précédentes. Aujourd'hui, plus de vingt ans après les premières élections, le cours des événements nous permet de dire que ces victoires de l'opposition, plus que l'exceptionnalité de la transition démocratique capverdienne comparée à ce qui est arrivé dans d'autres pays africains y compris la Guinée-Bissau, était le signe d'une mutation profonde dans le système politique du Cap-Vert. En d'autres termes, nous ne sommes pas devant une démocratie de façade, ou de la démocratie sans choix comme le caractérisait Thandika Mkandawire (...), mais devant un changement très profond dans lequel le pouvoir était en train d'être effectivement retourné au peuple, en lui permettant de choisir librement ses dirigeants. En plus des élections législatives et présidentielles, l'opposition venait de gagner les élections locales tenues en Décembre 1991, en investissant des représentants dans le pouvoir local et, consacrant une sorte de démocratie de proximité. Il a donc été fermé un cycle dans lequel le pouvoir avait passé des mains de l'ex-parti unique pour le parti d'opposition nouvellement créé, le MPD.

Comme l'a dit Koudawo, "les résultats du PAIGC étaient aussi éloquents que ceux obtenus par l'opposition au Cap-Vert, mais avec des effets opposés (Koudawo, 2001). À notre avis, nous ne sommes pas seulement confrontés à une inversion des effets des résultats des premières élections multipartites dans les deux pays, mais aussi au début d'une trajectoire qui des années plus tard s'est révélée être différente.

Après la notoriété acquise dans sa lutte de libération exemplaire, la Guinée-Bissau est redevenue célèbre dans les deux dernières décennies pour des mauvaises raisons ; une histoire marquée par un grand écart entre le rêve et la réalité, entre la théorie et la pratique, par des conflits violents et même par la guerre civile, l'incompétence des gouvernements successifs en matière de gestion macro-économique, etc. Dans une analyse des récents événements dans ce pays, un connaisseur du pays a dit que la démocratie "a échoué sur toute la ligne » (da Silva, 2016:51). La vérité est qu'en Guinée-Bissau, la démocratie n'a pas favorisé le développement économique, n'a pas été efficace dans la lutte

contre la pauvreté, a créé beaucoup d'injustice sociale et politique, elle n'a pas permis de bien gérer les tensions politiques afin d'éviter les coups d'État militaires, en bref, la démocratie bissau-guinéenne se résume à ce jour, à un certain nombre de «carnaval électoral» pour utiliser une expression de Delfim da Silva (da Silva, 2016: 51/52).

Dans son rapport 2015 sur la liberté dans le monde, Freedom House a noté que la Guinée-Bissau aurait fait des progrès en termes de démocratie en organisant en 2013, une élection qui a été déclarée par la communauté internationale comme libre, juste et transparente (Freedom House, 2015 : 16). De l'avis de cette organisation, le pays aurait même évolué du statut « pas libre » à « partiellement libre ». Mais le même document dit qu'il est incertain que ces gains soient consolidés. Et pas besoin d'attendre plus de deux ans pour voir qu'une fois de plus, tout était couché dans le drain. Même dans le domaine politique, le peu d'Etat qui a commencé à être construit après l'accès à l'indépendance en 1974, a été progressivement démantelé dans un processus de transition éternelle. Ce que Fafali Koudawo, brillamment, a qualifié de passage de la République des Mandjuas à la République des collègues.

En attendant, la quête de légitimité du nouveau pouvoir fondée sur une base personnelle et l'écart progressif entre l'État d'un côté et les populations de l'autre ont conduit à la réclamation de ce que Raul Mendes Fernandes a décrit comme «la restauration de la mémoire historique », qui est plus basée sur un héroïsme collégial qui régnait pendant et immédiatement après la lutte armée, pour devenir l'histoire de l'héroïsme individuel. Cette récupération de la mémoire historique, nous dit le même auteur, a été accompagnée par la destruction des puissances rivales, par un jeu d'équilibrage de puissance entre les clans militaires antagonistes (Fernandes, 2007:7). Ce processus de réarrangement presque permanent des relations de pouvoir - ce qui constitue essentiellement une préoccupation exclusive et égoïste des hommes politiques pour leur propre survie - plutôt que de défendre les intérêts des plus démunis, a conduit à ce qu'aujourd'hui, quarante-trois (43) ans après l'indépendance, le pays se trouve dans une situation de stagnation et même de régression.

IV. LA CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE ET L'ÉCARTEMENT DES TRAJECTOIRES ANTINOMIQUES

La phase post-transitoire de l'institutionnalisation du multipartisme a significé l'augmentation de l'écart qui séparait les deux pays en termes de capacité à assurer la stabilité politique, la tenue régulière des élections libres et transparentes et d'un gouvernement performant capable de satisfaire les besoins de base de leur population.

Aujourd'hui, le Cap Vert fait partie des vingt (20) États parmi les plus de cent (100) dans le monde qui ont entamé la « troisième vague de démocratisation » (Kohrs 2014) et qui sont en train de devenir des démocraties qui fonctionnent bien ou sont en train de développer une dynamique dans cette direction. En d'autres termes, l'Archipel peut être considéré comme une démocratie consolidée. Ce positionnement rend tentatrice toute comparaison avec les autres États africains, comme la Guinée-Bissau, qui ont partagé à un moment de leur histoire, des destins semblables, des orientations politiques ou même des stratégies de développement similaires. Par le terme de consolidation démocratique nous entendons ce que des auteurs comme Juan J. Linz et Alfred Stepan (1996) ont défini comme tel, à savoir quand les quatre niveaux du processus d'approfondissement ont été atteints :

- La consolidation constitutionnelle,
- La consolidation représentative,
- La consolidation du comportement des acteurs politiques informels et
- La consolidation de la société des citoyens

Ce concept a été développé par des chercheurs comme Kohrs (2013) qui a conçu un modèle, dans lequel il tient compte de certains aspects ou facteurs comme la primauté du droit, un niveau élevé de participation des citoyens, la concurrence politique, la responsabilité verticale, à travers de laquelle est assuré le contrôle mutuel des institutions, le respect des droits humains dans leur dimension politique, social et culturel, la justice sociale et l'égalité, ainsi que les formes permanentes d'interaction entre les gouvernants et les gouvernés. D'après Kohrs, un régime démocratique consolidé est caractérisé par six niveaux, au lieu des quatre suggérés par les auteurs précédents, en y ajoutant 1) les préconditions, dans lesquelles l'on peut inclure des facteurs comme le

monopole de la violence par l'État, l'identité ethnique et nationale et la citoyenneté et 2) l'influence externe, autre facteur dans lequel on inclut le climat et le contexte régional et international.

Si on tient compte de l'évolution politique et sociale des dix dernières années au Cap Vert l'on constate que le pays se chemine résolument vers la consolidation de sa démocratie et que certains aspects prévus dans le modèle sont en train de se concrétiser. Par exemple, la primauté du droit dans la gestion des affaires publiques et la résolution des contentieux entre les citoyens et l'État d'une part, ainsi qu'entre les citoyens eux-mêmes, d'autre part, est une réalité en train de se consolider. Le fonctionnement de la justice et des tribunaux a atteint un niveau d'indépendance acceptable, malgré les cas isolés de reproches contre une telle indépendance. La concurrence entre les deux principaux partis se passe dans un cadre juridique et politique acceptable et accepté par les principaux acteurs politiques, notamment entre le PAICV et le MPD.

Les successions et les alternances politiques entre ces deux partis se produisent avec régularité, tous les dix ans, et on dénote un rajeunissement de la classe politique. Les autres partis n'arrivent pas à s'affirmer comme force politique alternative. L'UCID (l'Union Capverdienne Indépendante et Démocratique), se réclamant de la démocratie chrétienne, a du mal à émerger sur l'échiquier politique national. Par exemple, les trois députés qu'il a réussi à élire viennent tous de son principal fief sur l'île de São Vicente. Trois autres partis politiques participent aussi aux élections, mais avec peu de représentativité (Niewiadowski 2016).

Les élections du 20 mars 2016 ont donné lieu à la troisième alternance, depuis l'indépendance en 1975. Les quatre derniers présidents ont fait deux mandats de cinq ans chacun : Aristides Pereira (PAICV de 1980-1991), Mascarenhas Monteiro (MPD de 1991-2001), Pedro Pires (PAICV de 2001-2011) et Jorge Carlos Fonseca (MPD à partir de 2011 et réélu en 2016). Les dernières élections de mars 2016 ont confirmé cette tendance. Pendant que lors des législatives du 20 mars, le MPD, principal parti de l'opposition, l'a emporté avec près de 54% des voix et 41 députés, la présidentielle a été remportée par Jorge Carlos Fonseca, le président sortant, en renouvelant son mandat. Le PAICV qui a obtenu près de 39% des voix et 28 députés a, encore une fois été remplacé par le MPD et son Premier ministre Ulisses Correia e Silva.

Pendant que le Cap Vert fait des pas significatifs vers l'approfondissement et la consolidation de sa démocratie, la Guinée-Bissau s'enfonce dans une régression sociale et économique continue et une instabilité politique grandissante, présentant des tendances à la fois entropiques et anomiques qui risquent de provoquer la désagrégation sociale et d'aggraver la faillite de l'État. Un simple fait révèle la différence des deux pays en ce qui concerne leur stabilité politique : depuis l'indépendance en 1975, le Cap Vert n'a connu que cinq premiers ministres (Niewiadowski 2016). Depuis les dernières élections de 2014, la Guinée-Bissau en a connu quatre, en l'espace de deux (2) ans, pendant que les élections législatives sont prévues en 2018.

Le changement fréquent de gouvernements provoqué par les luttes entre fractions politiques au sein du parti majoritaire, les grèves incessantes revendiquant le paiement des arriérés de salaires, la corruption, les malversations et l'abus de biens publics sont devenus la règle dans la gestion des affaires publiques. Pire encore, les assassinats et les coups d'État fréquents, ont toujours été accompagnés par l'interférence de l'armée dans les affaires politiques, même si celle-ci a fait preuve d'une certaine distance dans l'actuelle crise qui secoue le pays depuis près d'un an. L'affaiblissement de l'État engendré par ces fléaux s'exprime, entre autres, par un dysfonctionnement sans précédent de l'administration publique, aggravé par l'absentéisme et le non-respect des normes de base.

La mise en place d'un nouvel exécutif en mai 2014, suite aux élections législatives du 14 avril considérées par la communauté internationale comme libres et transparentes, a mis fin à plus de deux ans de transition politique pendant laquelle le pays a connu un gouvernement inconstitutionnel issu du coup d'État de 2012 qui a renversé le gouvernement légitime et populaire de l'entrepreneur Carlos Gomes Júnior. Cette évolution donnait à la population bissau-guinéenne et à la communauté internationale l'espoir que le pays allait enfin abandonner le chemin des instabilités récurrentes, retrouver la paix et « naviguer dans des eaux plus calmes » (Kohl 2016). Cet espoir et cet optimisme étaient entre autres fondés sur le fait que le Président, le Premier Ministre et le Président de l'Assemblée nationale étaient issus du même parti, le PAIGC, mais aussi sur une certaine lassitude de la part de la population qui ne voit sa vie que se dégrader dans les vingt dernières années. Cet espoir a été, encore une fois voué à l'échec à cause des contradictions existantes entre les différentes

instances du pouvoir, notamment entre le Président de la République et le Premier Ministre, mais aussi entre les différentes factions des partis politiques. Dans ce contexte de luttes fratricides basées, selon toute vraisemblance, sur des intérêts mesquins de répartition des postes et des prébendes, et pas sur des divergences de fond (idéologique ou autre), le PAIGC, parti majoritaire, n'a pas réussi à éviter une fissure interne qui a déjà coûté au pays presque un an de paralysie institutionnelle, d'instabilité et d'incertitude quant à son avenir.

A tous ces maux vient se greffer le trafic de la drogue. À compter de la seconde moitié des années 2000, la Guinée-Bissau fait son entrée triomphale dans la route de la drogue entre l'Amérique latine, l'Afrique et l'Europe. La désorganisation de l'État, la faible capacité de ses forces armées à contrôler les frontières, le manque de moyens des forces de sécurité et de défense pour pouvoir mener à bien leurs tâches régaliennes, la quasi absence d'un service de renseignement crédible et efficace étaient les ingrédients qui ont permis une rapide prolifération des affaires liées au trafic de la drogue. Comme l'a si bien démontré Hassoum Ceesay dans un récent ouvrage intitulé « Guinea-Bissau. Micro State to « Narco-State », « it was the growing fragility of the state in Guinea-Bissau which made it the ideal hunting ground for drug traffickers, a fragility which their presence has since exacerbated » (Ceesay 2016 : 219). Même si le trafic de la drogue semble constituer un fléau qui touche tous les États de la sous-région (Ceesay 2016), y compris le Cap-Vert (Furtado 2015), la dimension du trafic d'un côté et les moyens dont disposent ces États pour le combattre de l'autre, semblent mettre la Guinée-Bissau dans une situation de plus grande vulnérabilité.

La détention, par les agents de sécurité des États-Unis, d'une haute personnalité de l'armée guinéenne accusée de préparer un « deal » avec les narcotrafiants, est révélatrice de l'ampleur de la corruption et de l'implication des hautes sphères de l'État dans le trafic de la drogue. Bubu Natchut a été jugé et condamné par un tribunal aux États-Unis, et après avoir purgé ses peines, il est de retour en Guinée-Bissau.

L'emprisonnement et le jugement de Bubu Natchut semble coïncider avec une nouvelle ère en ce qui concerne l'implication des militaires dans la distribution du pouvoir et des richesses, et de leur intrusion dans la vie politique. La manipulation des militaires par les politiciens (et vice-versa) dans leur lutte

respective pour le pouvoir et les ressources qui faisait partie du scénario politique bissau-guinéen d'antan, pratiqué particulièrement par Kumba Yala (Kohl, 2016) semble avoir diminué substantiellement, ce qui se traduit, par exemple par l'éloignement des militaires de la lutte menée présentement par les différentes factions politiques. Comme nous l'avons indiqué plus haut, leur implication semble être devenue beaucoup plus discrète, et non directe, mais leur présence dans les rapports pour le contrôle des ressources, notamment dans les affaires du trafic de la drogue, de vente d'armes et d'appui à la pêche illégale, persiste encore.

Les avancés démocratiques au Cap Vert et les acquis dans le domaine économique et social (Furtado, 2015) ne veulent pas pour autant dire que le processus politique et social est épargné de contradictions, de vicissitudes voire de recul. Certaines analyses fournies par des spécialistes capverdiens en sciences sociales (Furtado, 2015) font état de certains pièges qui peuvent perturber l'ordre social et politique et, par conséquent menacer la consolidation de la démocratie. Dans les années 2013 et 2014, l'Archipel a connu des cas sérieux de sécurité interne dus, entre autres, à la violence et à la criminalité urbaines.

Selon l'Economist Intelligent Unit Democracy Index, au Cap Vert la « culture politique » et la « participation politique » font partie des catégories les moins notées. Certains auteurs pensent que la faible participation politique est due à la persistance de certains traits du système politique qui était en vigueur dans le passé. Par exemple, tant l'indépendance de l'Archipel comme l'ouverture au multipartisme en 1991 ont été des processus initiés par les élites, donc un processus top down. Comme nous l'avons vu, pendant les années de parti unique, l'initiative des citoyens a été confisquée par un État omniprésent et hégémonique.

Contrairement à cette idée assez répandue, le passage du régime du parti unique à la démocratie multipartite ne s'est pas nécessairement traduite par une renaissance d'une société civile forte, indépendante et prospère, avec des organismes et agents dynamiques qui, dans le temps du régime totalitaire auraient été réduits au silence et étouffés par les velléités totalitaires du régime (Fonseca, 1997 ; Costa 2013). En effet, dans la transition post-démocratique, l'effervescence politique et l'enthousiasme populaire, qui laissaient entrevoir l'excroissance d'une société civile forte et pluraliste, se sont effondrés du fait de

sa cooptation et accaparement par l'État, sans négliger, toutefois, l'impact des facteurs institutionnels et contextuels tels que l'habitation à une culture politique relativement autoritaire et la dépendance à l'égard de l'Etat, l'absence d'une tradition et des références démocratiques et d'une pratique politique différente de celle du parti unique, auxquelles il faut ajouter la fragilité de la presse, la prolifération d'un état d'esprit qui favorise la médiocrité au détriment de l'intelligence et de la réflexion, et oscille entre le culte de la pauvreté au niveau national et l'autonomie générale sans fondement (Fonseca, 1997; Costa, 2013).

Selon les enquêtes de l'Afrobarometer, le nombre des Capverdiens considérant la démocratie capverdienne comme problématique ne cesse pas d'augmenter dans les dernières années. En même temps, le nombre de ceux qui la considèrent comme une démocratie pleine ne cesse pas de diminuer. La littérature politique et l'accès des capverdiens aux médias internationaux ont certes contribué à les rendre plus critiques vis-à-vis de leur système politique, mais ce constat est loin d'être significatif et nous dit quelque chose sur les fragilités de cette démocratie, en dépit de toutes ses vertus.

En 2015, la nomination des membres de certaines institutions prévues par la Constitution et réputées être importantes pour la bonne santé d'une démocratie consolidée n'était toujours pas effective (Furtado, 2015), notamment celle de la Cour constitutionnelle, de la Commission nationale pour la protection des données et de la Haute autorité de la régulation des communications sociales, même si les deux principaux protagonistes de la vie politique nationale (le PAICV et le MPD) sont parvenus à un accord qui devrait permettre à l'Assemblée nationale de procéder à la nomination des membres de ces institutions.

CONCLUSION

La consolidation du processus démocratique initié en Afrique à la fin des années 1980 et au début des années 1990 n'a pas été, jusque-là, l'objet de recherche approfondie dans les sciences politiques. Sans vouloir trop entrer dans les aspects épistémologiques, nous pensons que la comparaison que nous venons de livrer entre les deux pays, pourra contribuer à enrichir ce débat.

L'analyse comparatiste que nous avons menée nous renseigne que s'il y a des

pays où la démocratie peine à s'affirmer, confortant certaines thèses qui prônent l'incapacité du continent africain à édifier des démocraties stables, au contraire, il y a des pays où le processus démocratique a abouti, donnant lieu à des constellations sociales et politiques qui nous permettent de parler d'une démocratie consolidée. Le Cap-Vert en est un exemple. Les trajectoires des deux pays ont démontré qu'au lieu de se limiter à comparer certains modèles théoriques à la réalité des pays, il est plus prudent de faire une enquête approfondie sur chacun des cas avant d'essayer de l'ajuster au modèle.

La comparaison des deux pays a démontré qu'au lieu de faire uniquement l'éloge de quelques actes événementiels - notamment le fait que les deux pays aient proclamé l'indépendance et le multipartisme plus au moins à la même période, qu'ils aient inscrit l'unité des deux États sur leur agenda politique - nous devons interroger les processus historique, politique et social des deux pays. En le faisant, force est de constater que malgré le fait que les deux pays aient partagé certaines phases de leur histoire pendant une certaine période, cela ne les empêche pas d'avoir chacun sa propre démocratie, son propre parcours politique, avec leur propre historicité. La Guinée-Bissau et les Iles du Cap Vert ont connu un destin commun jusqu'en 1980. Comme disait quelqu'un « si la démocratie n'a jamais été prise en défaut au Cap-Vert, en revanche, en Guinée-Bissau, les coups d'État et les assassinats de personnalités politiques ne font que se succéder » (Niewiadowski, 2016). Ce sont justement les différences observées dans son histoire qui ont fait que le Cap Vert soit arrivé au pluralisme politique avec certains atouts (une population plus éduquée, une élite culturelle et politique plus soudée, une classe politique plus éclairée et des instances de contrôle des actes politiques plus fiables).

NOTES

1. *Pour plus de détail sur ce processus, voir Anjos 2002.*
2. *En 1941, l'enseignement dit autochtone a été confié exclusivement aux missions catholiques, qui ont dès lors développé leur influence sociale en concevant des programmes d'enseignement, en formant des enseignants, en organisant et en contrôlant toutes les activités d'enseignement (Koudawo, 2001).*

BIBLIOGRAPHIE

Anjos, J. C. (2002), *Intelectuais, Literatura e Poder em Cabo Verde: Lutas de Definição da Identidade Nacional*, Porto Alegre (Brasil): UFRGS/IFCH. - Praia (Cabo Verde).

Cá, V. (2015), *Da luta Armada à transição democrática. Guiné-Bissau e Cabo Verde em perspectiva comparada*. Mémoire de licence, soutenue en 2015, à l'Universidade Federal do Rio Grande do Sul, Instituto de Filosofia e Ciências Humanas, Curso de Ciências Sociais, Brésil. URL: <http://hdl.handle.net/10183/127958>

Ceesay, H. (2016), “Guinea-Bissau. The “Narco-State” and the Impact on Institutions in Guinea-Bissau and Countries in the Sub-Region », in *Guinea-Bissau. Micro-State to « Narco-State »*, Patrick Chabal & Toby Green (eds), Hurst & Company, London.

Comaroff, J. & Comaroff, J. (2012), *Theory from the South. Or, How Euro-America is Evolving Toward Africa*, Paradigm Publishers, Boulder. London.

Correia e Silva, A. (1997), *O processo cabo-verdiano de transição para democracia*. Dissertação de Mestrado do Instituto Superior de Ciências do trabalho e da Empresa (ISCTE), Lisboa.

Costa, S. (2013), “Sociedade Civil, Estado e Qualidade da Democracia em Cabo Verde: entre a Letargia Cívica e a Omnipresença do Leviathã”, in *Cristina Montalvão Sarmiento & Suzano Costa (Org.), Entre África e a Europa: Nação, Estado e Democracia em Cabo Verde*, Coimbra: Almedina.

Évora, R. (2001), *A abertura política e o processo de transição democrática em Cabo Verde*. Trabalho apresentado ao Departamento de Ciência Política como requisito parcial para a obtenção do título de Mestre em Ciência Política. Universidade de Brasília, Departamento de Ciência Política.

- (2009), *Poder Legislativo no Regime Democrático em Cabo Verde*. Tese apresentada ao Departamento de Sociologia da Universidade de Brasília para obtenção do título de Doutor.

Fernandes, A. (2007), *Guiné-Bissau e Cabo Verde. Da Unidade à Separação*. Dissertação em Estudos Africanos, Universidade do Porto.

Forrest, J. (1993), “Autonomia burocrática, política económica e política num

Estado 'suave': o caso da Guiné-Bissau pós-colonial", SORONDA, No. 15, INEP, Bissau, pp.57-96.

Furtado, C. (2014), "Social Movements in Cabo Verde : Processes, Trends and Vicissitudes", in *Liberalism and its Discontents: Social Movements in West Africa*, Edited by Ndongo Samba Sylla, Dakar.

Furtado, C. (2015), « Cap-Vert : Enjeux et possibilités au-delà de la démocratie formelle », in SYLLA, Ndongo Samba (dir), *Développements Politiques récents en Afrique de l'Ouest*. 1 ed. Paris: Editions Plume, 2015, v.1, pp. 121-137.

Kane, O. O. (2016), *Beyond Timbuktu. An Intellectual History of Muslim West Africa*, Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts, London.

Galli, R. & Jones, J. (1987), *Guinea-Bissau. Politics, Economics and Society*, Frances Pinter (Publishers), London, Lynne Rienner Publishers, Inc., Boulder.

Kohl, C. (s/d), *National Integration in Guinea-Bissau since Independence*, Halle, Max Planck Institute, Germany.

Kohl, C. (2016), *Ethnicity and the Political System Post-1998*, in *Guinea-Bissau. Micro-State to Narco-State*, Patrick Chabal & Toby Green (eds), Hurst & Company, London.

Kohnert, D. (2010), "Democratization via Elections in an African "Narco-state"? The Case of Guine-Bissau", GIGA Working Papers, No. 123 (February).

Kohrs, C. (2014), "Konsolidierte Demokratien in Afrika", *Focus*, German Institute of Global and Area Studies, No. 8.

Koudawo, F. (2001), *Guiné-Bissau e Cabo Verde. Da democracia revolucionária a democracia liberal*, Publicações INEP, Bissau.

Lesourd, M. (1995), *État et société aux îles du Cap-Vert. Alternatives pour un petit État insulaire*, Éditions Karthala, 1995.

Linz, Juan J., et Alfred Stepan (1996), "Towards Consolidated Democracies", *Journal of Democracy*, 7, 2, pp. 1433.

Lopes, J.V. (2002), *Cabo Verde, os bastidores da independência*, Spleen, 2002.

Mainwaring, S., O'Donnell G., Valenzuela J. S. (1992), *Issues in Democratic Consolidation. The New South American Democracies in Comparative*

Perspective, University of Notre Dame Press, Notre Dame, Indiana.

Perissinotto, R. (2013), "Comparação, História e Interpretação. Por uma Ciência Política Histórico-interpretativa", Revista Brasileira de Ciências Sociais- RBCS Vol. 28 n° 83 outubro/2013, VOL. 28 N° 83, pp. 151-240.

Querido, J. (2016), Tempos de um Tempo que passou, Acácias Editora, Lisboa.

Ramos, M. Da L. (2012), "Os cabo-verdianos e a democracia. Uma análise das perspetivas e atitudes dos cidadãos", in Actas do Colóquio Internacional Cabo Verde e Guiné-Bissau: Percursos do Saber e da Ciência, 21-23 de Junho de 2012.

SHIVJI, I. (1991), "The Democracy Debate in Africa", Review of African Political Economy, N.º 50, (March, 1991) pp. 79-91.

Les transitions politiques en souffrance : les cas du Togo, de la République de Guinée et du Nigeria des années 1980 à 2016

Dr. Koffi Nutefé TSIGBE*

Résumé

Le Togo, la République de Guinée et le Nigeria sont trois pays de l'Afrique de l'Ouest qui, bien que n'ayant pas connu la même évolution politique dans le temps, ont en commun la similarité de leurs régimes politiques. Dans ces pays, les transitions politiques, définies comme un processus politique caractérisé par le passage progressif d'un régime non-démocratique, par exemple une dictature, à une démocratie, ont été initiées à partir du milieu des années 1980, à la faveur des forces centripètes et centrifuges.

Cet article vise à décrypter les réalités, les particularismes et les difficultés de chacune de ces transitions. L'analyse est fondée sur des données bibliographiques et numériques, ainsi que sur les résultats des enquêtes afrobaromètre et l'analyse théorique proposée, entre autres, par Madeleine Grawitz (1996). A l'examen, dans chacun de ces trois pays, les transitions ont connu deux phases principales : la première, appelée « transition politique initiale », a été enregistrée, selon les cas, du début des années 1980 à 2006. Elle se caractérise par des réformes constitutionnelles et institutionnelles mitigées. La seconde, dite phase de l'« approfondissement des transitions politiques », se situe, selon les cas, entre 2003 et 2016. Elle est marquée par le renforcement des acquis démocratiques de la période précédente. Ces dynamiques subsument, en réalité, des cas de transition en souffrance en Afrique de l'Ouest.

* Nous remercions sincèrement le professeur Jean-François Onaye, historien à l'Université Omar Bongo (Gabon) ainsi que les collègues de l'Université de Lomé, Togo, Cyprien Abolou (sociologue), Tossou Atchrimi (sociologue), Essohanam Batchana (historien) et Koffi Amouzou Sossou (historien à l'Université de Kara), qui ont accepté de lire la première mouture de cet article et y ont apporté d'importantes contributions. Malgré cet apport, nous assumons entièrement les idées et les prises de position contenues dans le présent travail.

INTRODUCTION

Parler de « transitions politiques » en souffrance en Afrique de l'Ouest suppose un retour sur le processus de démocratisation des pays à l'étude afin de questionner les avancées et les échecs, dans le but de tirer les conclusions qui s'imposent. Cet exercice, il faut le préciser, a été tenté d'une certaine manière par nos devanciers.

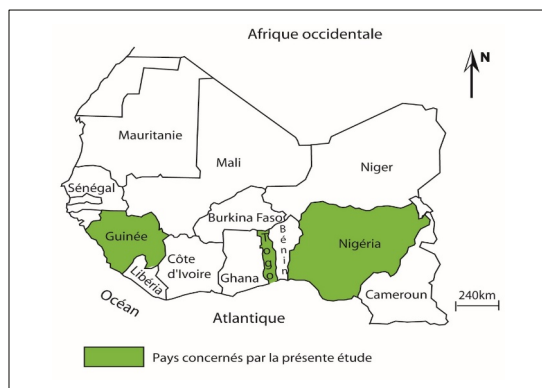
En effet, nombreux sont les chercheurs africains ou d'ailleurs qui, eu égard aux différents problèmes auxquels sont confrontés les pays de l'Afrique de l'Ouest en matière de pratique démocratique, se sont intéressés à la question. On peut citer, entre autres, le sociologue Francis Akindès qui, à l'occasion du symposium international de Bamako, a présenté une communication intitulée « Les transitions démocratiques à l'épreuve des faits. Réflexions à partir des expériences des pays d'Afrique noire francophone »¹. Dans ce travail, l'auteur montre le contexte d'émergence des transitions démocratiques en Afrique, expose les problèmes y afférents ainsi que les solutions proposées qui, selon lui, ont connu, pour la plupart, des limites. Dans le même ordre d'idées, Gérard Conac a fait « quelques réflexions sur les transitions démocratiques en Afrique », en montrant, d'une part, comment la transition démocratique peut être considérée comme la première étape de la démocratisation et, d'autre part, la diversité des transitions démocratiques en Afrique avant de présenter deux exemples : le Gabon et le Bénin². On peut également citer l'ouvrage au titre révélateur *Transitions démocratiques en Afrique de l'Ouest: Processus constitutionnels, société civile et institutions démocratiques*, rédigé sous la direction de Augustin Loada et Jonathan Wheatley (2014) ou encore *Démocratie et/ou démocrature en Afrique noire*, publié sous la direction de Hugues Mouckaga, Jean-François Owaye & Virginie Wanyaka Bonguen Oyongmen (2015). Le premier est une recherche comparative portant sur les processus démocratiques en cours au Bénin, au Burkina Faso, au Mali, au Togo, au Niger, au Sénégal et au Ghana. Il a tenté de mettre en lumière les raisons qui expliquent le fait que ces sept États de l'Afrique de l'Ouest, bien qu'ayant des niveaux de développement socioéconomiques similaires ainsi que des processus d'ouverture démocratique et de changement constitutionnel comparables, présentent autant de différences en termes de types de régimes. S'inscrivant dans la même démarche comparative, le second ouvrage s'intéresse également

à sept pays, à savoir le Congo, le Gabon, le Cameroun, le Bénin, le Togo, le Burkina-Faso et la Côte d'Ivoire. Il couvre la période allant de 1960 à 2013. En remontant à la décennie soixante, les auteurs ont mis au jour les raisons historiques qui expliquent le fait que dans les pays étudiés, les valeurs démocratiques ont de la peine à s'installer durablement, même s'ils ont estimé que des efforts se font de plus en plus par les gouvernants.

En lisant les publications ci-dessus répertoriées, on se rend à l'évidence que l'approche comparative a dominé dans les différentes analyses. Ces comparaisons ont davantage porté sur les pays francophones d'Afrique noire, rarement sur les pays anglophones du même espace géographique. Par ailleurs, ces études s'inscrivent dans la temporalité allant, de façon générale, des années 1990 à nos jours.

Notre contribution, par rapport à l'existant, porte principalement sur les raisons qui rendent difficiles les transitions politiques au Togo, en Guinée et au Nigeria. Situés en Afrique de l'Ouest (cf. carte suivante), ces trois pays ont une ouverture sur l'Océan Atlantique. Bien que n'étant pas limitrophes, ils présentent des similitudes aussi bien sur le plan géographique qu'ethnique, ce qui rend aisée leur étude dans une approche comparative. Même si certains critiques estiment que la démocratie nigériane est loin d'être comparable aux deux cas de l'Afrique noire francophone (Togo et Guinée), nous basant sur l'ouvrage Comparer l'incomparable de Marcel Detienne (2000), nous estimons que cette comparaison mérite d'être faite.

Carte 1 : Situation géographique du Togo, de la Guinée et du Nigeria



Source : Tsigbé, 2016.

Les questions qui permettent d'éclairer cette étude comparative sont nombreuses : quelles sont les spécificités de chacune de ces expériences ? Les transitions politiques initiales énoncent-elles la chronique d'un échec ? Comment l'histoire explique-t-elle les problèmes que connaissent les transitions politiques dans ces pays ? Quels sont les efforts en cours pour approfondir la transition démocratique et renforcer le processus ? A travers ce questionnement, l'objectif visé par cette étude est d'expliquer, à partir de ces trois pays, les raisons qui font que les transitions politiques piétinent en Afrique de l'Ouest.

Les éléments de réponse sont donnés par la transitologie (qui est une branche de la connaissance qui s'intéresse à l'étude des transitions), néologisme proposé par Philippe Schmitter. Pour Tobias Hagmann, la transitologie cherche à tirer des généralisations et des leçons à partir de l'observation des démocratisations passées afin de formuler – pour les transitions futures – des recommandations institutionnelles et constitutionnelles ayant souvent un caractère prescriptif excessif⁹. Dans ses acceptions globalisantes, la transitologie postule que les transitions politiques comportent généralement deux phases. Une première phase qualifiée d'initiale qui jette les bases du processus démocratique et une seconde qui tranche avec la première en approfondissant le processus démocratique en vue de sa consolidation (Grawitz, 1996). Nous nous appuyerons sur cette approche dans l'analyse en inscrivant la période de transition initiale dans la temporalité allant des années 1980 (Guinée) ou 1990 (Togo et Nigeria) à 2003 (au Nigeria) 2006 (Togo) et 2010 (Guinée). La deuxième phase de la transition part de la fin de la première à nos jours. Le corpus documentaire consulté pour réaliser ce travail est constitué essentiellement de données bibliographiques et numériques, ainsi que des résultats des enquêtes afro-baromètre.

Les résultats de l'analyse documentaire conviennent à une réflexion sur le cheminement politique de ces trois pays jusqu'à la veille des transitions politiques, la matérialisation des transitions politiques initiales et les limites des transitions politiques initiales. L'étude envisage également la façon dont les dirigeants ont capitalisé ou non ces limites dans la mise en place de la phase d'approfondissement de ces transitions.

I. TROIS PAYS AUX HISTOIRES POLITIQUES À LA FOIS CONVERGENTES ET DIVERGENTES (1945-ANNÉES 1990)

Les premiers contacts du Nigeria, du Togo et de la Guinée avec l'Occident remontent au XV^e et XVI^e siècles avec l'épisode de la traite négrière. Au-delà des esclaves qui faisaient l'objet de commerce entre les Européens et les Africains, certaines portions de ce golfe sont spécialisées dans d'autres produits comme le poivre, les épices et la malaguette (Guinée), l'huile de palme (Nigeria, Togo) (Gayibor, 2011 : 11-12 ; Gayibor, 1990 : 222 ; 226 et 227). Ces produits ont fini par se substituer aux esclaves dans ce qu'on a pu appeler le commerce licite. Cette relation avec l'Occident a évolué pour aboutir à la colonisation pure et simple de ces territoires par la France (Guinée), la Grande Bretagne (Nigeria), l'Allemagne, la Grande Bretagne et la France (Togo)⁴. Dans ces pays, l'émancipation du joug colonial a débuté dans les années 1940.

Si dans les cas guinéen et nigérian, les leaders de cette lutte pour l'indépendance sont sortis des moules de la puissance coloniale comme diplômés d'universités ou syndicalistes, au Togo, la figure de proue de cette lutte a été formée dans le système britannique⁵, ce qui l'a rendu difficile à cerner par la puissance tutélaire qu'était la France. Les premiers pas vers l'accession à la souveraineté ont été posés avec la Constitution française de 1946 pour le Togo et la Guinée et à partir de 1947 pour le Nigeria. En cette période, les réformes introduites dans les différents empires coloniaux autorisaient la formation de regroupements politiques conformément aux recommandations de la Conférence de Brazzaville de 1944, pour ce qui est de l'empire colonial français. Les Togolais se sont fait remarquer tôt en mai 1945 en disant non à la politique d'assimilation prônée par la France (Marguerat, 1994 : 70-71) ; mais la Guinée n'a entamé un véritable tournant dans sa lutte pour l'indépendance qu'à partir de 1952 avec l'accession d'Ahmed Sékou Touré à la tête du mouvement nationaliste⁶.

Le nationalisme guinéen a été couronné par le « Non » des Guinéens à la Communauté française du général de Gaulle en septembre 1958, suivi de la proclamation de l'indépendance, le 2 octobre de la même année. Au Togo, c'est en avril 1958, soit quelques mois plus tôt, que les colonisés ont opté pour l'indépendance immédiate en élisant avec une majorité confortable les nationalistes au parlement du territoire. Mais l'indépendance n'a été proclamée que deux ans plus tard pour éviter toute rupture brusque des relations avec la

France et se donner le temps de mettre en place les nouvelles institutions de la jeune République togolaise. C'est dans ce même esprit de consensus avec la métropole que l'indépendance du Nigeria a été proclamée le 1er octobre 1960.

En Guinée, la vie politique de l'après indépendance est marquée par une certaine stabilité jusqu'au décès, en 1984, de Sékou Touré. La réalité fut toute autre au Togo et au Nigeria. En effet, dès janvier 1963, le premier coup d'Etat militaire en Afrique francophone a été perpétré au Togo, avec l'assassinat du président Sylvanus Olympio. Il a été suivi quatre ans plus tard, en janvier 1967, par un autre qui chassa du pouvoir Nicolas Grunitzky. Le général Eyadema prend le pouvoir en avril de la même année et dirige le pays d'une main de fer jusqu'au 5 février 2005, date de son décès. Mais, entre temps, précisément en 1990, le vent de l'Est, le discours de la Baule et la pression de la rue l'ont contraint à engager son pays dans le processus démocratique. S'agissant du Nigeria, il a été le plus instable de ces trois pays avec 7 coups d'Etat militaire entre janvier 1966 et novembre 1993.

Ces différentes instabilités politiques ont comme fondement, l'intrusion de l'armée dans la vie politique de ces États, faisant des régimes militaires la norme plutôt que l'exception (Fourchard, 2007 : 6). Au Togo et en Guinée, où on a observé une certaine stabilité⁷ à la tête de l'Etat, l'armée a été le ciment de cette stabilité.

Comme on peut le constater, bien que n'étant pas limitrophes, le Togo, la Guinée et le Nigeria, sont proches par leur histoire politique. Les transitions politiques en sont la parfaite illustration.

II. LES TRANSITIONS POLITIQUES INITIALES : CHRONIQUE D'UN ÉCHEC ?

Selon le Dictionnaire Larousse, la transition est le passage d'un état de chose à un autre. Ainsi, une transition politique ou démocratique - c'est surtout de cela qu'il s'agit ici- peut être définie comme un processus politique caractérisé par le passage progressif d'un régime non-démocratique, par exemple une dictature, à une démocratie⁸. Pour le sociologue Francis Akindès, la transition démocratique peut être définie comme « le passage des systèmes de partis uniques au pluralisme politique »⁹. Définie comme telle, elle a un

contenu : un projet de société et une dynamique politique dans la construction du cadre institutionnel de son éclosion. Eu égard à ces deux définitions, on convient avec Gérard Conac que « toute transition démocratique n'est que l'amorce d'un processus de démocratisation »¹⁰. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles l'on distingue habituellement la transition démocratique de la consolidation de la démocratie et même de l'approfondissement de la démocratie.

Pour les pays à l'étude, on peut estimer, selon les cas, que le début de leur transition politique initiale se situe entre 1980 et les années 1990. Mais de façon générale, on peut retenir que cette amorce démocratique n'a pas toujours porté les fruits escomptés puisque, bien qu'ayant débouché sur des systèmes politiques pluralistes, les pratiques de la dictature ont toujours été de mise dans les trois pays. C'est ce que Hugues Mouckaga, Jean-François Owaye et Virginie Wanyaka Bonguen Oyongmen (2015) ont qualifié de démocrature dans leur ouvrage collectif. Au Nigeria, par exemple, la prégnance des militaires dans l'arène politique n'a pas permis l'éclosion de la démocratie. Les changements intervenus à la tête de ces Etats au début des années 2000 ont conduit à ce que nous appelons non pas la consolidation de la démocratie, mais « l'approfondissement de la transition ».

1. De La marche forcée vers les transitions politiques

S'il n'est pas superflu de rappeler ici le fait que, ce sont à la fois les facteurs exogènes et endogènes qui ont conduit à l'avènement des transitions politiques en Afrique noire, surtout francophone, la thèse d'une marche forcée vers les transitions prévaut souvent. En effet, sur le plan international, l'avènement au pouvoir, en 1985, de Mikhaïl Gorbatchev à la tête du parti communiste de l'Union Soviétique et la publication, deux ans plus tard, de son ouvrage intitulé la *Perestroïka : New Thinking for our country and the World*, auguraient de réels bouleversements importants que le monde, jusque-là en pleine guerre froide, allait connaître. Avec sa nouvelle vision des relations internationales entre l'Est et l'Ouest, Gorbatchev a contribué à impulser la fin de la guerre froide. A ce moment, l'Afrique, jadis champ de confrontation des idéologies des deux blocs, a perdu son importance, avec pour conséquence le démantèlement des régimes monopartites (Akindès, 1996).

Par ailleurs, en 1990, le président français d'alors François Mitterrand ayant réuni les dirigeants africains à la Baule, a tenu un discours qui a fait date. Dans ces propos, il intimait pratiquement l'ordre aux Etats africains d'adopter la démocratie comme système de gouvernance, étant donné que, pour lui, c'était la seule voie pour eux de se développer. Ce discours n'a pas été sans conséquences pour les pays africains. En effet, ces derniers devaient évoluer vers la mise en place de régimes politiques légitimes issus des élections pluralistes. Aussi les dirigeants devaient-ils désormais consulter leur peuple avant toute prise de décision¹¹. Pour Mitterrand, seuls les pays africains qui accepteraient d'adopter le nouveau système seraient éligibles à une quelconque aide financière de la France. Il précise : « la France liera tout son effort de contribution aux efforts qui seront accomplis pour aller vers plus de liberté¹² ». Sur-le-champ, les dirigeants africains n'ont pas accepté l'adoption de ce nouveau système politique, arguant que l'Afrique n'était pas encore prête pour le multipartisme. Mais, finalement, ils étaient obligés de se plier, surtout que les institutions financières internationales ainsi que les autres partenaires du continent africain ont fini par adopter, entre autres, la démocratie comme conditionnalité de l'aide au développement¹³.

A ces facteurs externes, s'ajoutent les réalités internes aux pays africains. Celles-ci concernent surtout la banqueroute qu'ont connue les États africains suite aux investissements improductifs communément appelés des éléphants blancs. Cette situation a conduit à leur mise sous tutelle des Programmes d'ajustement structurels (PAS) par les institutions financières internationales et à la crise de légitimité de l'Etat. Doublé des violations des droits de l'Homme, cet état de fait a provoqué des mécontentements à l'intérieur des pays qui ont fini par s'extérioriser à la faveur des facteurs extérieurs ci-dessus énumérés. Les implosions populaires issues de ces mécontentements ont conduit à l'amorce des transitions politiques dont le but est de sortir de l'autoritarisme. Quatre principales voies ont été utilisées selon les pays. La première, celle de la conférence nationale a été l'option de certains pays. La deuxième catégorie de pays a procédé par l'évitement de la conférence nationale en privilégiant la négociation. Les dirigeants du troisième type de pays ne voulaient ni de la conférence nationale, ni de la négociation. Mais au final, les réalités du terrain ont eu raison d'eux et on a fini par conclure qu'ils n'ont fait que retarder ladite conférence. La quatrième catégorie de pays a recouru à la transition par coup d'Etat¹⁴.

Ce tableau concerne surtout la plupart des pays d'Afrique noire francophone, notamment le Togo. Si celui-ci se situe dans la catégorie des pays qui ont expérimenté la conférence nationale, la Guinée, quant à elle, se classe dans le groupe de ceux qui l'ont évitée. Le parcours ayant conduit les pays anglophones à l'instar du Nigeria à la démocratisation est bien différent. Dans ce pays, la transition politique s'est effectuée par la voie des urnes. Suivant les cas, les expériences n'ont donc pas été identiques.

2. Le Togo, la Guinée et le Nigeria : quelles expériences des transitions politiques initiales ?

Au Togo, après le soulèvement populaire du 5 octobre 1990, une sorte d'entente a été trouvée, le 12 juin 1991, entre les acteurs politiques pour convoquer une conférence nationale proclamée plus tard souveraine, afin de jeter les bases de la démocratie multipartite. Dans l'entendement du président Eyadema, ces assises devraient aboutir à la réconciliation et à l'unité nationale. En conséquence, elles ne devraient pas bouleverser les structures politiques existantes. En revanche, pour la majorité des délégués, c'était l'occasion de dénoncer les errements du régime, transformant ces assises en un tribunal chargé de dévoiler les crimes et les dérives du régime Eyadema. Le réquisitoire a été si acerbe que des ministres n'ont pas pu contenir leur émotion. Démarré le 8 juillet 1991, la conférence nationale a pris fin le 28 août de la même année. Mais, deux jours auparavant, le 26 août 1991, le Président de la République, poussé à bout, a dû suspendre la conférence. Cette décision n'a pas été suivie d'effet. A la fin, la conférence a donné lieu à la mise en place des institutions dites de transition. Un premier ministre de la transition, Me Joseph Kokou Koffigoh, a été élu le même jour, de même que les membres du Haut Conseil de la République (HCR), chargés de jouer le rôle de parlement de transition (AHAT, 2015 : 222-224). En septembre 1992, par référendum, une nouvelle constitution a été votée. Elle a été promulguée le 14 octobre de la même année, augurant ainsi la IV^e République. Elle mentionne la séparation des pouvoirs et opte clairement pour le système démocratique comme système de gouvernement politique.

Mais très vite, les institutions de la transition ont été boudées par les militaires au service du général Eyadema. En effet, le 1^{er} et le 8 octobre 1991, une fraction des militaires se mutine et proclame la dissolution du HCR. Le 28

novembre de la même année, un groupe de militaires prend en otage le Premier ministre dans les locaux de la Primature et proclame la fin de la transition. Le 3 décembre, ces militaires capturent le Premier ministre et le forcent à rencontrer le Chef de l'Etat (AHAT, 2015 : 225-226).

Peu à peu, Eyadema refait surface et, soutenu par l'armée, il s'est repositionné, remportant toutes les élections présidentielles organisées, notamment, celles de 1993, 1998, et 2003, avant son décès en 2005. De même, par des subterfuges, son parti, le Rassemblement du peuple togolais (RPT) a remporté toutes les élections législatives (1999, 2002), à l'exception de celle de 1994. Lors de la plupart de ces élections, les opposants au régime en place, généralement mal organisés et désunis, ont été propagandistes du boycott, laissant ainsi libre cours au RPT de les remporter et d'avoir la liberté de tripatouiller la Constitution. C'est le cas des législatives anticipées de 2002, boycottées par l'opposition, remportées haut-la-main par le parti au pouvoir, ce qui a permis à l'Assemblée issue de ces consultations de revoir la Constitution en faisant sauter le verrou de la limitation du mandat présidentiel à deux. Dans les cas où l'opposition a pris part aux processus électoraux dont elle sort perdante, elle crie à la fraude et indexe la communauté internationale dont la France, de prendre fait et cause pour Eyadema.

En dépit de la double rupture de la coopération (1993, 1999) entre son pays et les partenaires internationaux pour insuffisance de pratique démocratique, Eyadema, ancien chef de parti unique, a réussi, à en croire le sociologue Francis Akindès¹⁵, par les fraudes et/ou la violence et la terreur, à se maintenir au pouvoir et à conduire le Togo, refusant toute alternance et brandissant un multipartisme d'apparat jusqu'à sa mort le 5 février 2005.

Il apparaît donc clairement, qu'au Togo, la transition politique initiale a été dévoyée, certes de la faute du président Eyadema avec ses soutiens internationaux et militaires, mais aussi à cause de l'incapacité de l'opposition à s'organiser et à mettre sur pied une stratégie pouvant lui permettre de tirer son épingle du jeu. Pour preuve, en 1994, lorsque l'opposition a remporté les législatives, par des considérations égoïstes, le tandem Agboyibo/ Kodjo n'a pas pu s'entendre pour prendre en main le parlement afin d'opérer les réformes nécessaires à la mise en route de la démocratie. La situation de la Guinée, quelque peu différente de celle du Togo, n'a pas été, somme toute, meilleure.

En Guinée en effet, même si certains analystes pensent que la transition politique a commencé six ans avant la mort de Sékou Touré (1984)¹⁶, lorsqu'il a fait preuve d'une certaine ouverture politique avec de vastes libérations de prisonniers politiques, il faudrait attendre les années 1990 pour voir se matérialiser la Constitution considérée comme un nouveau départ. Mais avant, suite au décès et aux obsèques de Sékou Touré, alors que son parti politique, le Parti démocratique guinéen (PDG) s'apprêtait à organiser des élections sous la houlette du Premier ministre Louis Lansana Béavogui, les Guinéens ont été pris au dépourvu par les militaires. Ceux-ci annonçaient à la radio « la Voix de la révolution », le 3 avril 1984, la prise du pouvoir par l'armée avec à sa tête le colonel Lansana Conté, proclamant ainsi la deuxième République¹⁷ ! Un Comité militaire de redressement national (CMRN) a été mis en place. Le discours de ces militaires à la population, laissait augurer non seulement un espoir, mais portait à croire qu'une période de transition venait ainsi d'être ouverte. Voici ce qu'ils disaient en substance :

Au départ, un groupe d'hommes se rend maître du pays et des richesses de son sous-sol : l'or, les diamants, la bauxite pillés directement ou par compagnies minières interposées. Alors que ces hommes vivent dans l'opulence, le pays est laissé à l'abandon. Les discours détournent la population des réalités. Durant 26 années, la politique remplace la production (...) La fermeture des frontières, l'isolement économique du pays, permettent de maintenir à un cours artificiel très supérieur à sa valeur réelle la monnaie nationale» (...) Un homme ne peut diriger à lui tout seul un grand pays comme le nôtre »¹⁸.

Plus tard, dans un discours-programme prononcé le 22 décembre 1985, le Comité militaire de redressement national invitait le peuple guinéen à s'engager pour « assurer une transition pacifique vers une société démocratique digne du grand peuple de Guinée ». Dans cette nouvelle dynamique, le comité militaire a procédé à d'importantes réformes dans presque tous les domaines. D'abord le parti unique ainsi que son bureau politique national, les institutions politiques teintées de ce que Sékou Touré lui-même appelait la démocratie populaire, notamment l'Assemblée nationale, la jeunesse révolutionnaire et les différents comités ont été supprimés. Plusieurs détenus politiques et de droit commun ont été libérés. On assiste à la mise en place d'une commission ad hoc chargée d'étudier les dossiers des victimes et martyrs de la dictature de Sékou Touré. Sur le plan social et économique, plusieurs réformes ont été engagées pour sortir la

Guinée de son isolement¹⁹.

Si ces réformes ont été saluées par plus d'un, surtout par la communauté internationale, la France, l'Allemagne, les USA etc., ainsi que par les institutions financières internationales (Banque mondiale et FMI) qui se sont spontanément décidés à accompagner ce pays, certaines actions par contre vont rendre le régime militaire bientôt impopulaire à cause des arrestations massives des dignitaires de l'ancien régime, de la militarisation très prononcée de l'administration, des avantages sociaux octroyés aux militaires au détriment des civils, de la répression des mouvements sociaux, etc. Ce qu'on reprochait davantage au CMRN, c'est la politisation de l'armée et surtout, le fait de n'avoir pas cédé le pouvoir aux civils comme promis lors de sa prise de pouvoir en 1984²⁰.

C'est dans cette atmosphère qu'à la faveur des facteurs internationaux évoqués au début de cette section, les différents acteurs de la société, aspirant à plus de liberté et d'ouverture politique ont, pour ainsi dire, fini par forcer la main aux militaires, pour concéder d'autres réformes. Au prime abord, par référendum du 23 décembre 1990, une nouvelle constitution a été adoptée. Dans son article 1er elle établit le principe «du pouvoir du peuple par le peuple et pour le peuple». On y voit donc une option claire pour la démocratie. Elle met en place un régime présidentiel sur la base du principe de séparation des pouvoirs. Elle consacre aussi le multipartisme intégral suspendu sous Sékou Touré, partiellement rétabli dès 1985 avec la consécration de deux partis politiques. Avec cette innovation importante introduite dans la Constitution, on a pu dénombrer, en avril 1992, une quarantaine de partis politiques répartis entre le pouvoir en place (4), l'opposition (28) et des « non alignés » (8), c'est-à-dire, ceux qui n'avaient pas de positions bien déterminées (Lootvoet, 1996 : 89). Cependant, malgré la pression des partis politiques et de la société civile réclamant la conférence nationale comme c'était à la mode dans certains pays de l'Afrique noire francophone, la Guinée a choisi la voie de l'évitement.

En février 1991, le Comité militaire transitoire national (CMTN) est créé en remplacement du CMRN²¹. Il engagea une série de réformes sur les plans judiciaire, économique, socioculturel et montra une réelle volonté d'ouverture. Un programme de décentralisation a été lancé ayant débouché sur l'organisation des élections locales. Plusieurs prisonniers politiques ont été

libérés ; un appel a été lancé aux Guinéens de la diaspora de retourner au pays ; la mémoire de beaucoup de victimes sous le régime de Sékou Touré a été réhabilitée.

Ces réformes ont conduit aux élections municipales de décembre 1991 et, plus tard, aux présidentielles pluralistes de 1993 (la première que la Guinée indépendante a connue) remportées par les militaires au pouvoir avec 51% des suffrages. Les mêmes ont remporté les législatives de juin 1995 avec 71 sièges sur les 144 à pourvoir. D'autres élections présidentielles ont été organisées notamment en 1998 et en 2005. Dans la plupart de ces élections, l'opposition perdante a contesté les résultats²².

Comme au Togo, le pont n'était pas rompu entre le pouvoir et l'opposition. Des discussions se faisaient dans le but d'engager le pays sur la voie de la démocratie. Toutefois, il faut noter que le régime, étant dans la logique de conservation du pouvoir, n'a pas toujours réussi à lâcher du lest face aux revendications de ses opposants. Nombreux sont donc ceux qui ont estimé que les 24 ans de règne du Président Conté n'ont été qu'une dictature ; nous y reviendrons.

A la mort du général Lansana Conté, les limites de son pouvoir vont bientôt apparaître : des violations des droits de l'Homme, des arrestations arbitraires, une gouvernance économique favorable à certaines ethnies, le non-respect de la Constitution sont autant de faits qui permettent de s'interroger sur la portée de la transition politique en Guinée. Mais l'épisode de la junte militaire dirigée par Moussa Daddis Camara n'a pas permis à redorer le blason du pays. Il a fallu attendre les élections présidentielles de 2010 avec l'avènement au pouvoir d'Alpha Condé pour voir les lignes bouger dans une certaine mesure. Pendant toute cette période, le Nigeria offre à l'analyse un tableau pas très différent des deux précédents.

Sous un autre registre, le Nigeria, pays anglophone de l'Afrique noire, après une longue histoire politique mouvementée, a entamé en 1999, sa transition démocratique.

Dans un article conjointement signé par le président sud-africain Thabo Mbeki et le premier ministre britannique Tony Blair en juin 2001, il est déclaré : « (...) le voyage de l'Afrique vers une vie meilleure a commencé. Sur tout le continent,

les Africains ont montré ces dernières années leur préférence pour les régimes démocratiques et la résolution pacifique des conflits. Récemment, le Nigéria, qui est le pays le plus peuplé du continent, a rétabli la démocratie sur son territoire »²³. C'est pratiquement sur le même ton que plusieurs dirigeants du monde occidental ont félicité l'élection du président Obasanjo à la tête du Nigeria et pour cause !

En effet, ce dirigeant fut précédemment connu comme chef de l'une des nombreuses dictatures militaires sous lesquelles le Nigeria a ployé, et pour cause ! Il a dirigé le pays en tant que despote de 1976 à 1979 après avoir renversé son patron et prédécesseur au pouvoir, le général Murtala Muhammad. Mais déjà en 1979, le général Obasanjo a donné des raisons à la communauté nationale et internationale de lui faire confiance. Il a organisé, à l'époque, la transition vers un gouvernement civil, en 1979. Cependant, l'intermède civil auquel son régime a donné naissance n'a duré que quatre ans (1979-1983), étant donné que, dès 1983, le pays bascule à nouveau dans une dictature militaire. En 1997, le général Abacha, a institué la troisième république, a fait créer cinq partis politiques et a organisé, pour ainsi dire, le retour du pouvoir aux civils. Mais ces partis politiques qu'il a fait créer de toutes pièces ont été ceux qui l'ont cautionné à être désigné président. Peu après, c'est-à-dire en juin 1998, il meurt brusquement des suites d'un arrêt cardiaque. Le général Abubakar qui lui a succédé entreprend d'organiser des élections six mois plus tard. Celles-ci furent remportées, le 27 février 1999 avec 63% des suffrages exprimés, par le Peoples' Democratic Party (PDP- Parti démocratique du peuple-), que Obasanjo, sorti de prison, a créé. Pour parvenir à ce résultat, il dut coaliser avec des politiciens chevronnés et des généraux d'armée admis à la retraite opposés au dictateur Abacha²⁴.

C'est donc à l'issue de cette élection, pourtant qualifiée de frauduleuse par l'opposition, que la communauté internationale a décerné le « diplôme de démocrate » à Obasanjo. Cette situation s'explique par le fait que Londres et Washington voient dans le régime qu'il met en place, comme d'ailleurs le confirme le mensuel *Lutte de classe*²⁵, la meilleure formule possible :

puisque elle leur procure à la fois les avantages des dictatures militaires passées (poursuite des aventures militaires du Nigéria au Libéria et en Sierra Leone, très utiles pour défendre les intérêts occidentaux dans ces pays, et une poigne de fer pour

contenir une population nombreuse et écrasée par la misère) et la " respectabilité" que confèrent au régime ses apparences de démocratie parlementaire²⁶.

En mai 1999, avant même qu'Obasanjo ne prenne fonction, la nouvelle constitution a été promulguée, portant ainsi sur les fonts baptismaux, la IV^e République. Chrétien du Sud, Olusegun Obasanjo s'est fixé comme objectif, dès sa prise de pouvoir, de garder son pays uni et de le détribaliser. A cette fin, il s'engage dans une large campagne à travers le pays pour rassurer la population.

Cette nouvelle constitution introduit un régime fédéral basé sur la séparation des pouvoirs et gouverné par un président fort. Il est élu au suffrage universel direct (scrutin majoritaire uninominal direct) pour un mandat de quatre ans renouvelable une seule fois, tout comme les 360 représentants de la Chambre basse, les 109 sénateurs, les 36 gouverneurs des Etats fédérés, les 24 à 40 élus de l'Assemblée de chaque Etat et les conseils des 774 gouvernements locaux. Une autre disposition importante introduite dans la réforme constitutionnelle concerne l'élection au premier tour du président de la République. Pour que cela soit possible, les textes ont prévu que le candidat recueille la majorité simple des votes ainsi que 25% des suffrages dans au moins 2/3 des 36 Etats et dans la capitale fédérale. Cette même loi est applicable aux gouverneurs des Etats (Dali, 2015 : 5).

Ces réformes constitutionnelles ont eu pour conséquences la réintégration du Nigeria dans le Commonwealth ainsi que le rééchelonnement de la dette publique extérieure de ce pays auprès du FMI et du Club de Paris.

Bien que rassurant l'armée, Olusegun Obasanjo n'a pas hésité à procéder à une large purge en son sein, notamment dans le rang des officiers impliqués dans les forfaitures commises sous les régimes militaires précédents. De même, la liberté d'expression acquise dans le cadre du processus démocratique lancé, observable notamment dans le rang de l'opposition, a eu pour corollaire, l'embrassement des tensions intercommunautaires et religieuses. A en croire les statistiques officielles, de 1999 à 2003, les violences ethniques et religieuses ont occasionné près de 10 000 victimes au Nigéria²⁷. Par ailleurs, dans certains Etats du Nord, des dispositions contraires à la Constitution ont été adoptées, notamment la charia, ce qui n'a pas manqué d'exacerber les tensions entre chrétiens et

musulmans. Toutes ces réalités ont affaibli l'autorité d'Obasanjo qui, d'ailleurs, en août 2002, a été frappé par une procédure parlementaire de destitution. En dépit de cette procédure, il a réussi à conserver le pouvoir, puisque, à la faveur des élections générales de 2003, non seulement son parti (le PDP) a obtenu plus de la moitié des sièges aussi bien au Sénat qu'à la Chambre basse mais aussi, lui-même a été réélu lors du premier tour avec près de 62 % des suffrages exprimés, même si la communauté internationale a crié aux fraudes²⁸.

A l'analyse, même si plusieurs pratiques antidémocratiques ont été observées au cours de ce premier mandat constitutionnel du général Obasanjo, il est clair que c'est pendant cette période que les principales institutions qu'exige le système démocratique ont été mises en place. Voilà pourquoi nous tenons pour vrai le fait que la période de transition initiale au Nigeria court de 1999 à 2003.

De l'étude des transitions politiques initiales auxquelles les trois pays à l'étude ont souscrit, on retient, en dépit de la volonté des pouvoirs publics d'opérer des réformes allant dans le sens de la démocratisation, que des difficultés d'application ont émergé et ont plombé la réussite du processus enclenché. Cette situation a amené certains analystes à conclure de l'échec de cette transition politique initiale dans les pays concernés. Quelles ont été les réelles pesanteurs ayant conduit à cet « échec »? Comment l'approfondissement de ces transitions s'opère-t-il pour donner des raisons d'espérer ? La section suivante va s'employer à répondre à ces interrogations.

III. DE L'ANALYSE DES LIMITES DES TRANSITIONS POLITIQUES INITIALES AUX EFFORTS EN COURS : DES RAISONS D'ESPÉRER ?

Lorsqu'on analyse le cheminement des transitions politiques initiales au Togo, en Guinée et au Nigeria, on s'aperçoit que celles-ci ont connu plusieurs pesanteurs dont la prise en compte a permis leur approfondissement.

1. Lecture critique des limites des transitions politiques initiales

Si les transitions politiques initiales ont été taxées d'échec par certains analystes (Akindès, Conac, etc.), c'est parce que plusieurs facteurs ont en effet bloqué la mise en œuvre des principes démocratiques auxquels ont souscrit les dirigeants.

Ces facteurs sont certes exogènes, mais aussi et surtout, endogènes.

Au sujet des facteurs exogènes, on peut citer le paradoxal appui accordé par certaines puissances étrangères aux anciens « dictateurs » « reconvertis » en « démocrates ». En effet, lorsqu'on prend l'exemple de l'Afrique noire francophone, on comprend difficilement la position de la France qui, sous Mitterrand, y a lancé le déclic de la démocratisation avec le céléberrime discours de la Baule ; mais au même moment, ce sont les présidents français (François Mitterrand, Jacques Chirac, Nicolas Sarkozy) qui ont été le soutien inconditionnel des militaires au pouvoir. Ceux-ci, bien qu'indexés pour leur mauvaise gouvernance, ont continué de bénéficier de la coopération militaire de la France. Tel a été le cas du Togo de Gnassingbé Eyadema et, à quelques exceptions près, de la Guinée de Lansana Conté. Ce positionnement de la France a conduit à ce qui est décrit dans le mensuel *Lutte de classe* comme « la militarisation du processus démocratique en Afrique²⁹ ». Même si on convient que le cas du Nigeria a été quelque peu différent du fait de n'avoir pas été une ancienne colonie française, cette militarisation de la transition politique a été perceptible. C'est le même mensuel *Lutte de classe* qui, parlant du Nigeria, le décrit, en sous-titrant : « L'Occident encense la " démocratie " mais investit dans le militaire ». Cette presse cite, entre autres, l'exemple des États-Unis et de la Grande-Bretagne qui, sous le prétexte de renforcer les forces de maintien de la paix en Afrique de l'Ouest, ont fait de l'armée nigériane sous Obasanjo leur interlocuteur privilégié et leur meilleur allié, tout comme cela a toujours été le cas même au temps des dictateurs. Cette situation a bientôt conduit à des dérives sur le plan intérieur. C'est ce que nous désignons par « difficultés endogènes ».

Sur ce plan, la « confiscation » du pouvoir dit « démocratique » par les militaires dont certains avaient déjà fait l'expérience du parti unique (Eyadema) ou du régime d'exception (Obasanjo) à la faveur de l'appui extérieur a bientôt conduit à la néo-patrimonialisation du pouvoir ainsi qu'à la violation des droits de l'Homme.

Pour ce qui a trait à la néo-patrimonialisation du pouvoir, Bertrand Badie (1988 : 186) l'explique comme un système de gouvernance d'une société où le prince se positionne comme le centre du pouvoir. Cette paradoxale centralisation du pouvoir dans un contexte pourtant qualifié de

démocratisation, conduit logiquement à un modèle de domination personnalisée essentiellement orientée vers la protection et le maintien de l'élite installée au pouvoir. Celle-ci est majoritairement composée de militaires, mais aussi d'hommes politiques prenant fait et cause pour le parti des militaires au pouvoir : le RPT au Togo, le CMTN en Guinée et le PDP au Nigeria. L'armée aux commandes des affaires politiques est visible dans les sociétés des trois pays. Il n'est pas rare de voir en plein centre des différentes métropoles, de véritables villes dans la ville, peuplées de militaires suréquipés qui vivent là, souvent avec leurs familles, disposant de leurs propres écoles, magasins et autres infrastructures collectives. Cette armée bien présente dans tous les aspects de la vie des populations est souvent appelée pour réprimer les masses lors des manifestations civiles.

Que ce soit l'armée ou les civils associés à la gouvernance politique, l'Etat est devenu pour eux le principal moyen d'enrichissement. Cette situation a consacré la pratique de la corruption et de la kleptocratie en tant que mode de fonctionnement dans les sphères dirigeantes. Pour le Mensuel Lutte des classes, la seule motivation évidente des responsables politiques, c'est de conserver le pouvoir pour s'enrichir et enrichir leur entourage immédiat. Même si on convient que la pratique est beaucoup plus répandue sous Obasanjo et après³⁰, elle n'était pas inexistante sous Eyadema, encore moins sous le régime militaire guinéen. D'ailleurs, en 2006, l'ONG Transparency International a classé la Guinée comme le pays africain ayant la plus forte perception de corruption³¹. Même les structures anticorruptions créées dans ces pays (en 2000 au Nigeria et en 2002 au Togo...) sous la pression des institutions financières internationales, au nom d'une certaine bonne gouvernance, n'ont pas réussi à faire changer la donne. Pourtant, dans les différentes constitutions, il est prévu la nécessité de rendre compte ; dans certains pays comme le Togo, il existe même la Cour des comptes. On se rend donc à l'évidence que toutes ces dispositions n'ont été qu'une parade.

L'autre limite non moins importante est la question des droits de l'Homme. Dans le développement précédent, il est fait état de ce que, à l'avènement du pouvoir d'Obasanjo, une purge a été faite au sein de l'armée. Mais en réalité, le président s'en est surtout pris aux officiers subalternes, ceux-là même dont l'attitude a toujours déterminé la réussite ou l'échec des coups d'État passés et qui pouvaient donc le menacer³². Sur cet aspect, au Togo comme en Guinée, les

militaires taxés de révolutionnaires ou proches de l'opposition ont subi le même sort au sein de l'armée. En Guinée précisément, les militaires impliqués dans la dictature de la période de Sékou Touré ont été la cible de la purge des nouveaux dirigeants³³. Au même moment, l'impunité semble garantie aux militaires du bord des gouvernants, auteurs de violations des droits de l'Homme. Au Togo par exemple, les auteurs de l'attaque de la primature de décembre 1991, des assassinats de Soudou, de Tokoin Gbonvié (1992) des tueries de Fréau jardin (janvier 1993), etc. n'ont jamais eu à répondre de leurs actes (République Togolaise, 2012). En Guinée, même si on dit que la justice fait son cours, les auteurs des exactions commises de 2008 à 2010 tardent à être punis. C'est d'ailleurs ce qui a amené la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) à titrer dans l'une de ses parutions (2010): « Guinée Conakry : un an après le massacre du 28 septembre 2009. Nouveau pouvoir, espoir de justice ? ». De même, les milices créées de toutes pièces par les dirigeants au pouvoir ou l'opposition, très actives surtout pendant les périodes électorales au Nigeria et sous Eyadema n'ont jamais été clairement identifiées et punies selon la loi. Certes au Nigeria, Obasanjo a voulu régler le problème en faisant voter une loi au parlement pour supprimer l'activité de ces milices. Cette loi visait en particulier les mouvements régionalistes du sud pétrolier du pays, comme le MOSOP (Mouvement pour la survie du peuple Ogoni), le Congrès du peuple Odua et le MASSOB (Mouvement pour un Biafra souverain)³⁴. Mais cela n'a pas eu les résultats escomptés. Toujours dans ce pays, la question du respect des droits de l'Homme s'est posée par rapport à l'application de la Charia. Celle-ci se traduit par les châtements corporels ou même la lapidation de femmes " adultères ", l'amputation des voleurs et les coups de fouet pour " fornication ". Dans les États ayant adopté cette Charia, les chrétiens n'ont plus le droit d'enseigner, ni d'occuper des postes de fonctionnaires ou de s'exprimer à la radio³⁵. L'exacerbation de ces pratiques pourtant anti-constitutionnelles met dangereusement à mal la pratique démocratique dans ce pays comme l'a fait observer le mensuel Lutte des classes. Sous Eyadema et sous Lansana Conté, bien que prescrite par la Loi fondamentale, la liberté d'expression a été confisquée. Plusieurs journalistes ont été ainsi jetés en prison pour leurs opinions. Pour le Togo, ces cas ont été répertoriés par l'historien togolais Essohanam Batchana dans sa thèse de doctorat intitulée « Liberté de presse et pouvoirs publics au Togo (1946-2004) », soutenue à l'Université de Lomé en 2008.

A notre avis, la précarité de la transition démocratique au Togo et en Guinée est due au fait qu'elle a été mal négociée. Les exemples de transitions réussies de par le monde, nous fondent à le dire. En effet, en Espagne et au Chili notamment, les transitions politiques se sont réalisées sur la base d'une négociation plus ou moins apaisée entre les dirigeants de l'ancien système et les nouvelles élites imbues de valeurs démocratiques. Celles-ci ont fait preuve d'une certaine modération vis-à-vis des anciens dirigeants. En retour, ces derniers, une fois mis en confiance, ont reconnu leurs erreurs et ont présenté des excuses. Pour l'Espagne par exemple, une amnistie a été accordée aux anciens franquistes qui, à leur tour, ont tout mis en œuvre pour garantir la réussite du processus transitoire. Cette façon de procéder a permis de capitaliser les réussites des anciens dirigeants. On a pu ainsi constater que les acteurs politiques impliqués dans le processus de transition ont fait montre d'une certaine maturité et responsabilité, davantage soucieux de l'avenir de leur pays que des intérêts égoïstes³⁶. Plus proche, en Afrique, les cas du Bénin et de l'Afrique du Sud sont illustratifs. Au Bénin par exemple, la conférence nationale n'a pas été un réquisitoire. Voilà pourquoi certaines analyses convergent à dire que la période transitoire initiale a quelque peu réussi dans ce pays. En Afrique du Sud, c'est vrai, il n'y a pas eu de loi d'amnistie certes. Mais il s'est opéré un vrai processus de réconciliation avec les auteurs de l'apartheid, ayant conduit Nelson Mandela à concéder à Frederik de Klerk, le poste de vice-président (de 1994 à 1996) après sa sortie de prison.

Or, en ce qui concerne la Guinée et le Togo, les acteurs étaient guidés par des intérêts égoïstes et surtout, étaient dans la logique de faire table rase des régimes précédents. Cette façon de procéder a sérieusement mis à mal le processus transitoire qui n'a pas pu conduire aux résultats escomptés. La situation du Nigeria, on l'a vu, a été plus ou moins différente.

Au-delà de tous ces éléments, il faut noter l'incomplétude des constitutions qui ont prévu que des lois organiques soient prises - mais qui traînent à voir le jour - pour traduire dans les faits un certain nombre de dispositions constitutionnelles, tel le sénat, pour le Togo. Au Nigeria par exemple, il n'existe pas dans la Constitution des mécanismes de contrôle de l'utilisation du budget (Dali, 2015 : 5). Cela ne peut que conduire au règne de la corruption. Ajoutez à cela, la violation permanente de la Constitution par les dirigeants au pouvoir selon que leurs intérêts soient en jeu (Togo, Nigeria, Guinée) ou carrément, le

tripatouillage de la Loi fondamentale pour faire sauter les articles « dérangeants » (comme ce fut le cas au Togo en 2002).

De façon générale, si les militaires au pouvoir ont pu réussir leur tour de force, c'est parce qu'ils n'ont pas trouvé en face une opposition assez structurée qui sache ce qu'elle voulait et qui se soit dotée d'une stratégie gagnante dans presque tous les trois pays. Beaucoup d'opposants ont été ainsi manipulés par le pouvoir qui les a montés les uns contre les autres.

Face à ces différentes pesanteurs, on convient avec Francis Akindès³⁷ que dans ces pays, la transition démocratique s'est vite confondue avec la routine des élections multipartistes « transparentes » ou « truquées » et contestées sans suite par les oppositions. C'est dans ce contexte que le pouvoir a changé de camp (Nigeria, Guinée) ou de main (Togo), augurant la période dite d'approfondissement de la transition.

2. L'approfondissement des transitions politiques : des raisons d'espérer ?

Parmi nos trois pays d'étude, c'est au Nigeria que l'approfondissement de la transition politique a commencé. En 2003 en effet, au début de son second mandat, Olusegun Obasanjo a pris pas mal de mesures pour faire en sorte que les acquis de la période de transition initiale soient approfondis. Sa lutte contre la corruption et le tribalisme s'est poursuivie. De même, son souci pour le respect de la Constitution s'est accru, même si on peut l'accuser d'avoir « fraudé » les élections pour se faire réélire.

A la fin de son second mandat, dans l'incapacité constitutionnelle de briguer un troisième mandat, Obasanjo a réussi à maintenir le PDP au pouvoir en faisant élire son dauphin désigné Umara Yar'Adua, gouverneur musulman de l'Etat du Katsina (Nord), peu connu des Nigériens, aux présidentielles du 21 avril 2007³⁸. En 2011, le candidat du même parti, Goodluck Jonathan a été élu à la tête du pays.

Eu égard à ces réalités, on convient donc avec Slim Dali (2015 : 5) que :

| *le PDP a occupé une position hégémonique dans le paysage politique nigérian dans*

la mesure où ses candidats ont été systématiquement élus lors des cinq élections générales (1999, 2003, 2005, 2007, 2011) et où il a dominé les deux assemblées (55,5 % des sièges de la Chambre basse et 65 % de la Chambre haute, à l'issue des élections de 2011).

A la lumière de la douzaine d'années passées à la tête du Nigeria par le PDP, à compter du second mandat d'Obasanjo (2003) on peut retenir que, les acquis de la démocratie nigériane se sont approfondis. Cet approfondissement s'est surtout matérialisé par le souci, de plus en plus croissant des dirigeants à respecter les prescriptions contenues dans la Loi fondamentale. Un aspect important de la démocratie, n'est-ce pas le respect des textes qu'on s'est prescrit ?

Les élections présidentielles du 28 mars 2015 déroulées dans une atmosphère très peu mouvementée, contrairement aux précédentes, en consacrant l'élection d'un candidat de l'opposition, musulman du Nord, Muhammadu Buhari au premier tour, montre que le sentiment d'appartenance à une fédération unie a transcendé les clivages ethniques et religieux. Ce sentiment est d'autant plus visible dans les Etats du centre et du sud-ouest que les populations y ont choisi majoritairement Buhari, même s'il n'est ni de leur confession religieuse (chrétienne), ni de leur ethnie (Yoruba). En plus, pour une fois, la proclamation des résultats a été sereine et le président sortant Jonathan a, avant même la fin du processus, reconnu sa défaite et a félicité son adversaire (Dali, 2015 : 6-7).

Dès sa prise de pouvoir, le nouveau président élu a donné des signaux forts, notamment par rapport à la lutte sans pitié contre la corruption, considérée comme un des maillons faibles de la démocratie nigériane ainsi que contre les clivages ethniques faisant le lit aux affrontements intercommunautaires au Nigeria. De même, il montre assez d'ouverture en ce qui concerne la nécessaire coopération militaire régionale contre la secte islamiste Boko Haram (devenue « État islamique en Afrique de l'Ouest »)² dont la menace et les forfaitures ternissent l'image de ce géant africain. Après seulement un an d'exercice du pouvoir, on peut dire, sans risque d'erreur, que le Nigeria est sur la bonne voie, surtout lorsqu'on compare la gouvernance actuelle avec celle qui s'est déroulée de 1999 à 2003 sous le PDP.

Toutefois, ces avancées ne doivent nullement occulter les tares de la pratique démocratique au Nigeria. Ces tares ont pour noms la violation des droits de l'Homme, la perpétuation de la corruption, malgré la lutte engagée contre elle, des faiblesses en matière de gouvernance administrative, les violences et assassinats politiques, le non-respect par Goodluck Jonathan (en 2013) de la règle implicite (non écrite) en vigueur au sein du PDP instituant l'alternance entre le nord (à majorité musulmane) et le sud (à majorité chrétienne) (Dali, 2015 : 5-6). Mais malgré ces soubresauts, l'approfondissement de la démocratie nigérienne se poursuit.

S'agissant du Togo, le début de cette période d'approfondissement de la démocratie se situe à 2006. Dans un récent article que nous avons coécrit avec le sociologue Cyprien Coffi Aholou (2015 : 271-298) intitulé « Entre luttes pour l'alternance politique et mouvements sociaux récurrents au Togo : quelles places pour les réalisations socio-économiques ? » paru dans *Développements politiques récents en Afrique de l'Ouest* sous la direction de Ndongo Samba Sylla à Dakar aux éditions Plumes, il est montré que, lorsqu'en 2005, Faure Gnassingbé succède à son défunt père dans des conditions jugées contestables par la classe politique, le nouveau président s'est engagé à opérer très rapidement des réformes pour rassurer ses détracteurs et marquer la rupture. Ainsi, suite à un dialogue avec la classe politique, un Accord politique global (APG) a été signé en 2006³⁹. Ce document recommande que des réformes institutionnelles et constitutionnelles soient faites pour, disait-on, consolider la démocratie togolaise. Trois ans plus tard, par décret n° 2009-046/Pr du 25 février 2009, la Commission vérité, justice et réconciliation (CVJR) a été mise en place dans le but de faire des investigations assorties de recommandations dont la mise en œuvre contribuerait à recoudre le tissu social déchiré par les périodes de crise connues au Togo. Cette Commission a remis son rapport final au président de la République le 3 avril 2012. Au point 3.1. dudit rapport portant « réformes institutionnelles », il est mentionné clairement que des réformes visant l'amélioration du cadre législatif et constitutionnel doivent être faites, de sorte à garantir l'indépendance de chacune de ces entités et à contribuer à créer les conditions susceptibles d'assurer l'alternance démocratique au Togo (République Togolaise 2012 : 249-250). En lisant le contenu de ces deux documents (APG et Rapport CVJR), il est clairement mentionné que, même si le Togo est sur la voie de la démocratie, il faudrait que cette démocratie se consolide et s'approfondisse. La reprise en 2007 de la

coopération internationale rompue depuis 1993 pour insuffisance de pratique démocratique corrobore cette réalité.

Cependant, depuis 2010, à chaque fois que la question des réformes est posée par l'opposition, le pouvoir semble braqué. En 2015, le pouvoir a annoncé la mise en place d'une commission qui devra réfléchir sur la mise en œuvre des réformes et, au cours de cette année 2016, il a annoncé la reprise de la décentralisation et l'organisation prochaine des élections locales dont les dernières remontent à 1987. Parallèlement, le pouvoir s'est engagé dans des réalisations socioéconomiques importantes (construction de routes, de marchés, de centres de santé, d'une nouvelle aéroport, des infrastructures touristiques...) contestées par l'opposition qui dit ne pas maîtriser les rouages de la gestion des deniers publics utilisés pour réaliser ces infrastructures.

Lorsqu'on compare les onze ans déjà passés à la tête du Togo par Faure Gnassingbé aux quinze années passées par son défunt père à la tête de la période de transition initiale, on peut s'apercevoir que beaucoup de choses ont changé, notamment en matière de liberté d'expression, de liberté d'association et de manifestation, etc. Mais, on s'aperçoit également que du chemin reste à parcourir, notamment en ce qui concerne la lutte contre la corruption et la mauvaise gouvernance ainsi que sur le plan du respect des droits de l'Homme et, surtout par rapport aux réformes institutionnelles et constitutionnelles censées être les véritables leviers de la consolidation de la démocratie. Aussi, la corruption n'a pas pour autant disparu. D'ailleurs, le président de la République lui-même l'a reconnu dans son discours à la Nation, le 26 avril 2012 : « Lorsque le plus petit nombre accapare les ressources au détriment du plus grand nombre, alors s'instaure un déséquilibre nuisible qui menace jusqu'en ses tréfonds la démocratie et le progrès⁴⁰».

En juillet 2016, le Haut-commissariat au renforcement de la réconciliation et l'unité nationale (HCRRUN), née de la CVJR a organisé une concertation nationale pour étudier la faisabilité desdites réformes. Des recommandations ont été faites à l'endroit du président de la République, des acteurs politiques, de la société civile et des populations. Près de six mois après, ces recommandations tardent à se traduire dans les faits.

Si on peut accuser le camp présidentiel de ne pas vouloir opérer ces réformes

(depuis l'APG) en vue de se maintenir au pouvoir, on doit également reconnaître aussi la responsabilité de l'opposition togolaise qui, très divisée, n'arrive pas à faire front commun pour exercer une certaine pression sur le pouvoir afin de l'amener à accéder à ces réformes. Cette réalité a été soulignée dans la lettre des Évêques du Togo à l'occasion du 56e anniversaire de la célébration de l'indépendance du Togo⁴¹.

S'agissant de la Guinée, dans une interview accordée à Hugues Mouckaga dans l'ouvrage intitulé *Démocratie et/ou démocrature en Afrique noire*, paru en 2015 chez l'Harmattan à Paris, nous expliquions les conditions d'avènement au pouvoir d'Alpha Condé. En effet, après la mort de Lansana Conté et la transition militaire, des élections présidentielles furent prévues en Guinée, pour juin 2010. En février 2010, Alpha Condé annonce sa candidature. Les résultats des consultations électorales du premier tour tenu le 27 juin 2010, le créditèrent de 18,25 % des voix. Il arrive ainsi en deuxième position, ce qui le qualifie pour le second tour, face à Cellou Dalein Diallo qui obtient 43,69 % des voix. Contre toute attente, Alpha Condé fut déclaré vainqueur du second tour, tenu le 7 novembre 2010, par la Commission électorale nationale indépendante (CENI), avec 52,52 % des voix. Il vient ainsi à bout de son principal adversaire, l'ancien premier ministre Cellou Dalein Diallo. Le 3 décembre 2010, la Cour suprême valide son élection (Tsigbe, 2015 : 253-254). En réalité, tous les pronostics allaient bon train en faveur de Cellou Dalein Diallo. Beaucoup estimaient d'ailleurs que même si le parti d'Alpha Condé s'adonnait à toutes les formes d'alliance possible, il lui serait difficile de passer à l'avant-garde. Mais que s'est-il réellement passé ? Il est difficile de l'expliquer au risque de verser dans ce que les historiens appellent l'histoire-fiction. Mais il faut reconnaître qu'Alpha Condé a surtout joué sur la fibre ethnique en focalisant sa campagne sur le rejet du Peulh. Il disait en substance : « une certaine ethnie détient déjà le pouvoir économique et cherche à conquérir le pouvoir politique ». Il parlait de son adversaire Diallo qui est Peulh, or en Guinée, l'économie est entre les mains des Peulh. Au-delà de ce discours ethniciste qui, au demeurant, peut ne pas faire prendre la mayonnaise, il y a une leçon importante à apprendre de cette situation. C'est l'importance d'avoir, dans un processus électoral, un scrutin à deux tours. Car s'il s'agissait d'un seul tour, Cellou D. Diallo aurait remporté la victoire. C'est dire que lorsque les institutions sont démocratiques, tout peut arriver, à condition que les acteurs sachent initier des stratégies gagnantes, ce qui ne semble pas exister au Togo pour le moment.

Même si on peut reprocher à Alpha Condé le refus d'accéder aux réformes institutionnelles réclamées par son opposition en ce qui concerne la recomposition de la commission électorale dont les membres sont jugés trop proches du pouvoir et surtout par rapport au refus du camp présidentiel d'organiser les élections locales, ce qui est certain, c'est que Alpha Condé s'est largement démarqué de ses prédécesseurs. C'est en cela qu'il faut voir l'approfondissement de la transition politique dont il est question.

Au regard des réalités relatives à la période d'approfondissement des transitions politiques dans les pays étudiés, on peut se permettre de tirer les leçons suivantes. D'abord, il est à noter qu'il n'est pas juste- la culture démocratique ne s'étant pas encore totalement enracinée en Afrique - de parler de la fin de la transition politique que certains désignent par « le processus de démocratisation ». Autrement dit, les pays étudiés évoluent de transition en transition, du pire vers le meilleur. Ensuite, la jeunesse du système démocratique en Afrique a fait que la notion de la démocratie a eu du mal à être comprise dans ces pays. Que ce soit du côté des citoyens ou de celui des dirigeants, on a assisté à des actes gauchement posés au nom d'une certaine démocratie, ce qui dénote totalement de la mauvaise intellection de ce système politique. Disons que c'est à partir de 2003 (au Nigeria), 2006 (pour le Togo) et 2010 (pour la Guinée) que la compréhension de la notion a commencé progressivement à prendre corps. La liberté d'expression garantie par les textes, se traduit de plus en plus dans la réalité.

Dans des pays comme le Togo, aucun journaliste ne peut être jeté en prison pour son opinion, même si récemment (en 2015), une loi taxée de liberticide par les professionnels des médias a été votée par les élus du peuple. La liberté de manifester existe, même si elle a du plomb dans l'aile ; la veille citoyenne est à pied d'œuvre et peut, au besoin donner un carton rouge aux dirigeants ; des élections apaisées se déroulent avec, dans le meilleur des cas, le vaincu qui téléphone au vainqueur, au soir du scrutin pour le féliciter (au Nigeria) ; l'existence, de façon distincte, des trois pouvoirs (dans tous les pays concernés)... même si dans certains pays comme le Togo et la Guinée, la justice est accusée d'être aux bottes de l'Exécutif. On doit forcément comprendre qu'actuellement, il y a beaucoup d'avancées comparativement à la période des transitions politiques initiales, où le système venait de faire son entrée dans plusieurs pays du continent africain. Etant donné qu'il n'y a pas une régression

en la matière, on peut dire qu'il y a de bonnes raisons d'espérer. Car les pays que nous prenons comme modèles réussis de démocratie, notamment les pays occidentaux, ont eux aussi mis du temps à asseoir le système démocratique, encore qu'en leur sein, beaucoup de pratiques relèvent de ce que Hugues Mouckaga et al. (2015) désignent par la « démocrature ». D'ailleurs, les dernières enquêtes d'Afro-baromètre (2015) ont montré clairement pour les trois pays à l'étude, l'appréciation positive que les populations font des avancées démocratiques dans leurs pays, preuve que les choses avancent, même si c'est à pas lents.

CONCLUSION

Au terme de cette analyse destinée à évaluer les transitions politiques au Togo, en Guinée et au Nigeria, il est indéniable que ces pays présentent de grandes similitudes, même si chacun a ses particularités. D'abord, tous les trois pays ont connu ce que nous avons appelé la transition politique initiale située, pour le Togo, dans la période qui va de 1990 à 2005, pour la Guinée, de 1984 à 2010 et pour le Nigeria de 1999 à 2015. Cette période est caractérisée par une militarisation du processus démocratique ainsi que par beaucoup de lacunes en termes de mise en œuvre des exigences de la démocratie. Des dispositions constitutionnelles en faveur de la démocratie ont été certes prises, mais la traduction dans les faits a été difficile, non seulement du fait de la mauvaise volonté politique de ceux qui étaient aux affaires, mais aussi de la prégnance des réseaux liant les anciennes colonies aux anciennes métropoles. Ensuite, pendant la période d'approfondissement de la transition, on s'aperçoit que des efforts sont en train d'être faits pour rectifier le tir. Seulement, dans certains pays comme le Togo et la Guinée, les dirigeants hésitent à prendre un certain nombre de décisions allant dans le sens de la consolidation de la démocratie. Cela est peut-être dû à la peur de voir le pouvoir leur échapper.

Il est toutefois observable que dans tous les cas, des efforts sont en train d'être faits qui, comparés à la situation de départ (transition politique initiale), ouvrent de nouvelles perspectives démocratiques. Les débats actuels sur les réformes politiques au Togo et en Guinée et ceux ayant trait à la consolidation de la démocratie au Nigéria, avec en toile de fond, la nécessaire lutte contre la kleptocratie et la promotion de la bonne gouvernance, permettent d'y croire.

NOTES

1. Francis Akindès, <http://democratie.francophonie.org/IMG/pdf/1594.pdf>, consulté le 30 mai 2016 à 14h54.
2. <http://democratie.francophonie.org/article.php3?>, consulté le 30 mai 2016 à 15h04.
3. Tobias Haggmann, *La transitologie: mode d'emploi pour la transition et la démocratie* ?<https://espoirmagbreh.wordpress.com/2014/04/23/la-transitologie-mode-demploi-pour-la-transition-et-la-democratie>, consulté, le 13 septembre 2016 à 19h49.
4. *Le Togo a été colonisé par l'Allemagne entre 1884 et 1914. C'est suite au partage du territoire avec la Grande Guerre que ce dernier fut placé sous mandat de la SDN (1922-1945) puis sous tutelle de l'ONU (1945-1960) et confié à la Grande Bretagne et à la France. La partie occidentale fut rattachée au Ghana en 1956 et la partie orientale obtint son indépendance en 1960. C'est bien cette partie orientale qui fait l'objet de la présente étude.*
5. *Il s'agit de Sékou Touré (Guinée), Nmandi Azikiwe, Obafemi Awolowo et Abubakar Tafawa Balewa (Nigeria) et Sylvanus Olympio (Togo).*
6. <http://www.guineeconakry.info/guinee/histoire/>, consulté le 8 mai 2016 à 23 heures 05 minutes.
7. *En Guinée, le gouvernement qui succéda à Sékou Touré fut renversé une semaine plus tard par Lassana Conté qui dirigea le pays avec l'aide de l'armée jusqu'à son éviction du pouvoir en 2008.*
8. https://fr.wikipedia.org/wiki/Transition_démocratique, consulté le 8 mai 2016 à 23 heures 00 minutes.
9. <http://democratie.francophonie.org/IMG/pdf/1594.pdf>, consulté le 30 mai 2016 à 14h54.
10. <http://democratie.francophonie.org/article.php3?>, consulté le 30 mai 2016 à 15h04.
11. www.rfi.fr, discours de François Mitterrand à la Baule en 1990, consulté le 31 mai 2016, à 21h52.
12. *Idem.*
13. Oumar Kourouma, *Les transitions démocratiques en Afrique noire francophone. Réflexion sur le cas de la Guinée (Conakry)*, dans http://www.memoireonline.com/12/13/8120/m_Les-transitions-democratiques-en-Afrique-noire-francophone-Reflexion-sur-le-cas-de-la-Guinee-Co9.html, consulté le 31 mai 2016, à 18h44.
14. *Ibidem.*

15. <http://democratie.francophonie.org/article.php3?>, consulté le 30 mai 2016 à 15h04.
16. Oumar Kourouma, *Les transitions démocratiques en Afrique noire francophone. Réflexion sur le cas de la Guinée (Conakry)*, dans http://www.memoireonline.com/12/13/8120/m_Les-transitions-democratiques-en-Afrique-noire-francophone-Reflexion-sur-le-cas-de-la-Guinee-Co9.html, consulté le 31 mai 2016, à 18h44.
17. *Idem.*
18. Cité par Oumar Kourouma, *Les transitions démocratiques en Afrique noire francophone. Réflexion sur le cas de la Guinée (Conakry)*, dans http://www.memoireonline.com/12/13/8120/m_Les-transitions-democratiques-en-Afrique-noire-francophone-Reflexion-sur-le-cas-de-la-Guinee-Co9.html, consulté le 31 mai 2016, à 18h44.
19. *Jeune Afrique*, <http://www.jeuneafrique.com/147367/politique/les-grandes-dates-de-la-vie-politique-de-la-guinee/>.
20. Oumar Kourouma, *Les transitions démocratiques en Afrique noire francophone. Réflexion sur le cas de la Guinée (Conakry)*, dans http://www.memoireonline.com/12/13/8120/m_Les-transitions-democratiques-en-Afrique-noire-francophone-Reflexion-sur-le-cas-de-la-Guinee-Co9.html, consulté le 31 mai 2016, à 18h44.
21. *Journal L'Express*, *Chronologie de la Guinée (1952-2010)*, http://www.lexpress.fr/actualite/monde/chronologie-de-la-guinee-1952-2010_836207.html, consulté le 1er juin 2016 à 21h05.
22. Oumar Kourouma, *Les transitions démocratiques en Afrique noire francophone. Réflexion sur le cas de la Guinée (Conakry)*, dans http://www.memoireonline.com/12/13/8120/m_Les-transitions-democratiques-en-Afrique-noire-francophone-Reflexion-sur-le-cas-de-la-Guinee-Co9.html, consulté le 31 mai 2016, à 18h44.
23. Cité par le mensuel *Lutte de classe* n°66, publié en été 2002, consulté sur <http://mensuel.lutte-ouvriere.org/documents/archives/la-revue-lutte-de-classe/serie-actuelle-1993/nigeria-derriere-la-democratie>, le 1er juin 2016 à 9h26.
24. *Lutte de classe* n°66, 2002, consulté sur <http://mensuel.lutte-ouvriere.org/documents/archives/la-revue-lutte-de-classe/serie-actuelle-1993/nigeria-derriere-la-democratie>, le 1er juin 2016 à 9h26.
25. *Lutte de classe* n°66, 2002, consulté sur <http://mensuel.lutte-ouvriere.org/documents/archives/la-revue-lutte-de-classe/serie-actuelle-1993/nigeria-derriere-la-democratie>, le 1er juin 2016 à 9h26.
26. *Idem.*

27. *Microsoft® Encarta® 2009. © 1993-2008 Microsoft Corporation, consulté le 30 mai 2016 à 22h06.*
28. *Idem.*
29. *Lutte de classe n°66, 2002, consulté sur <http://mensuel.lutte-ouvriere.org/documents/archives/la-revue-lutte-de-classe/serie-actuelle-1993/nigeria-derriere-la-democratie>, le 1er juin 2016 à 9h26.*
30. *Selon une estimation, les pratiques corruptives représenteraient 30 % du coût des affaires au Nigeria (Dali, 2015 : 5).*
31. *Mogenet L., Histoire de la Guinée Conakry, <http://www.guineeconakry.info/guinee/histoire/>, consulté le 8 mai 2016.*
32. *Lutte de classe n°66, 2002, consulté sur <http://mensuel.lutte-ouvriere.org/documents/archives/la-revue-lutte-de-classe/serie-actuelle-1993/nigeria-derriere-la-democratie>, le 1er juin 2016 à 9h26.*
33. *Oumar Kourouma, Les transitions démocratiques en Afrique noire francophone. Réflexion sur le cas de la Guinée (Conakry), dans http://www.memoireonline.com/12/13/8120/m_Les-transitions-democratiques-en-Afrique-noire-francophone-Reflexion-sur-le-cas-de-la-Guinee-Co9.html, consulté le 31 mai 2016, à 18h44.*
34. *Lutte de classe n°66, 2002, consulté sur <http://mensuel.lutte-ouvriere.org/documents/archives/la-revue-lutte-de-classe/serie-actuelle-1993/nigeria-derriere-la-democratie>, le 1er juin 2016 à 9h26.*
35. *Idem.*
36. *Oumar Kourouma, Les transitions démocratiques en Afrique noire francophone. Réflexion sur le cas de la Guinée (Conakry), dans http://www.memoireonline.com/12/13/8120/m_Les-transitions-democratiques-en-Afrique-noire-francophone-Reflexion-sur-le-cas-de-la-Guinee-Co9.html, consulté le 31 mai 2016, à 18h44.*
37. *<http://democratie.francophonie.org/IMG/pdf/1594.pdf>, consulté le 30 mai 2016 à 14h54.*
38. *Il est à préciser que Umara Yar'Adua n'a pas pu finir son mandat pour cause de décès. Goodluck Jonathan a terminé le mandat en tant que Vice-président*
39. *République Togolaise, Dialogue intertogolais. Accord Politique Global, Editogo, Lomé, 2006.*
40. *Cité par la Lettre pastorale de la Conférence des Evêques du Togo à l'occasion du 56ème anniversaire de l'Indépendance du Togo.*

41. *Lettre pastorale de la Conférence des Evêques du Togo à l'occasion du 56ème anniversaire de l'Indépendance du Togo, 2016.*

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

1- Sources

Rapport afro-baromètre, 2015 : Guinée, Nigéria, Togo.

Lettre pastorale de la Conférence des Evêques du Togo à l'occasion du 56ème anniversaire de l'Indépendance du Togo, Lomé, le 25 avril 2016.

2- Bibliographie

Akindès F., (1996) : *Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone*, Karthala, Paris.

Association des historiens et des archéologues du Togo (AHAT), (2015) : *Manuel d'histoire du Togo. Des origines à 2005 à l'usage des enseignants du secondaire (1er & 2nd cycles) des enseignements général et technique*, Lomé, Presses de l'UL.

Badie B., (1988) : *Le développement politique*, Paris, éd. Economica,

Batchana E., (2008) : *Liberté de Presse et pouvoirs publics au Togo (1946-2004)*, thèse de doctorat unique d'histoire contemporaine, Université de Lomé, sous la direction de Michel Adovi N. Goeh-Akué.

Cornevin R., (1988) : *Le Togo des origines à nos jours*, Académie des Sciences d'outre-mer, Paris, France, 556 p.

Dali S., (2015): « Nigeria: première économie du continent aux ambitions contraintes », in *Macroéconomie et développement*, n° 19, AFD, mai 2015, pp.1-42.

Detienne M., (2000) : *Comparer l'incomparable*, Paris, Seuil.

FIDH/OGDH, (2010) : Guinée Conakry : un an après le massacre du 28 septembre 2009. Nouveau pouvoir, espoir de justice ?s.d.

Fourchard L., (2007) : Le dossier « Le Nigeria sous Obasanjo. Violences et démocratie ». « Violences et ordre politique au Nigeria » in Politique africaine n° 106 - juin 2007, pp. 5-27.

Gayibor N. L. (ed.), (2011) : Histoire des Togolais, Des origines aux années 1960, tome 2, De l'histoire des origines à l'histoire du peuplement, Paris, France, Karthala, Presses de l'UL, Lomé, Togo, 716 p.

Grawitz M., (1996) : *Méthodes des sciences sociales*, Paris, éd. Dalloz,.

Hugon Ph., (2010) : Géopolitique de l'Afrique, 2e édition, Paris, Armand Colin, Coll. Universitaire de poche, 127 p.

Loada A. et Wheatley J., (2014) : Transitions démocratiques en Afrique de l'Ouest: Processus constitutionnels, société civile et institutions démocratiques, Paris, L'Harmattan.

Lootvoet B., (1996) : *L'Afrique politique*, Paris, éd. Karthala,.

Marguerat Y., (1994) : « L'apparition de la vie politique », in Gayibor N. L., (dir.) Les Togolais face à la colonisation, Presses de l'UB, Lomé, pp. 55-88.

Mouckaga H., Owaye J-F. & Wanyaka Bonguen Oyongmen V., (2015) : Démocratie et/ou démocrature en Afrique noire, Paris, L'Harmattan.

République Togolaise, (2006), Dialogue intertogolais. Accord Politique Global, Lomé, Editogo.

Tsigbe K. N. J., (2015) : « Les pays de l'Afrique de l'Ouest pratiquent la démocratie », in Mouckaga H., Owaye J-F. & Wanyaka Bonguen Oyongmen V., Démocratie et/ou démocrature en Afrique noire, Paris, L'Harmattan, pp. 349-355.

Tsigbe K. N. et Aholou C. C., (2015) : « Entre luttes pour l'alternance politique et mouvements sociaux récurrents au Togo : quelles places pour les réalisations

socio-économiques ? » in Sylla N. S. (dir.), *Développements politiques récents en Afrique de l'Ouest*, éditions Plumes Dakar, pp. 271-298.

3- Webographie

Akindès F., Les transitions démocratiques à l'épreuve des faits Réflexions à partir des expériences des pays d'Afrique noire francophone, <http://democratie.francophonie.org/IMG/pdf/1594.pdf>, consulté le 30 mai 2016.

AUF, Déclaration de Bamako sur la démocratie, les droits et libertés, <http://democratie.francophonie.org/article.php3>, consulté le 30 mai 2016.

Doré A., Economie et société en République de Guinée, 1958-1984, et perspectives, <http://www.webguinee.net/bibliotheque/economie/ansoumane-dore/economie-societe-perspectives/index.html>, consulté le 29 mai 2016.

Hagmann T., La transitologie: mode d'emploi pour la transition et la démocratie ?, <https://espoirmaghreb.wordpress.com/2014/04/23/la-transitologie-mode-demploi-pour-la-transition-et-la-democratie>, consulté le 13 septembre 2016.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Transition_démocratique, consulté le 8 mai 2016.

Jeune Afrique, <http://www.jeuneafrique.com/147367/politique/les-grandes-dates-de-la-vie-politique-de-la-guinee/>, consulté

Journal l'Express, Chronologie de la Guinée (1952-2010), http://www.lexpress.fr/actualite/monde/chronologie-de-la-guinee-1952-2010_836207.html, consulté le 1er juin 2016.

Kourouma O., Les transitions démocratiques en Afrique noire francophone. Réflexion sur le cas de la Guinée (Conakry), <http://www.memoireonline.com/12/13/8120/, Les-transitions-democratiques-en-Afrique-noire-francophone-Reflexion-sur-le-cas-de-la-Guinee-Co9.html>, consulté le 31 mai 2016.

Mensuel *lutte de classe* n°66, publié en été 2002, consulté sur <http://mensuel.lutte-ouvriere.org/documents/archives/la-revue-lutte-de-classe/>

[serie-actuelle-1993/nigeria-derriere-la-democratie](#), consulté le 1er juin 2016.

Microsoft ® Encarta ® 2009. © 1993-2008 Microsoft Corporation, consulté le 30 mai 2016.

Mogenet L., Histoire de la Guinée Conakry, <http://www.guineeconakry.info/guinee/histoire/>, consulté le 8 mai 2016.

République Togolaise (2012), Rapport de la CVJR, Lomé, <http://www.cvjr-togo.org/fr/do-cuments-159-rapportfinalcvjr.html>, consulté le 1er juin 2016.

www.rfi.fr, discours de François Mitterrand à la Baule en 1990, consulté le 31 mai 2016.

Le défi de la confirmation démocratique dans l'espace CEDEAO : étude à partir des cas du Ghana, du Bénin et du Sénégal

Pr Babacar GUEYE & Dr Saliou FAYE

Résumé

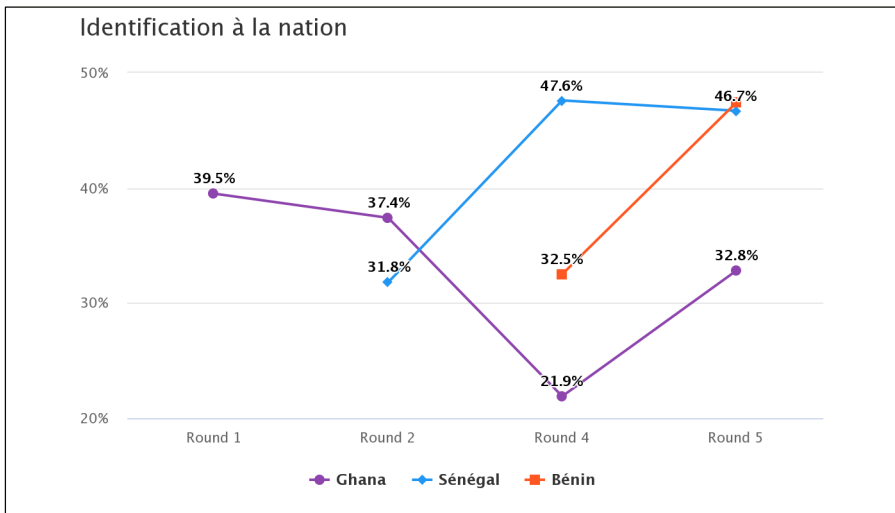
L'euphorie et l'illusion des années de transition démocratique en Afrique ont été vite suivies d'une « douche froide ». Seul un petit nombre de pays s'est maintenu sur la rampe pour se projeter vers la consolidation démocratique. Dans l'espace CEDEAO, le processus de confirmation démocratique n'a pas été linéaire et des reculs de différents types et échelles sont encore notés çà et là. Fondée sur les enquêtes d'Afrobarometer, du Round 1 (déroulé entre 1999 et 2001) au Round 5 (2012), cette contribution présente et analyse l'état du défi de la confirmation démocratique dans ledit espace à partir des cas du Ghana, du Bénin et du Sénégal. Dans ces pays, les perceptions en ce qui concerne, d'une part, l'affermissement de la citoyenneté à travers le sentiment d'appartenance nationale et l'intérêt pour la politique, et, d'autre part, l'attachement à la démocratie et le rejet de toute forme de sa remise en cause, connaissent, suivant les Etats et les Rounds, des oscillations aux effets tantôt toniques tantôt toxiques pour la confirmation démocratique.

I. L’AFFIRMATION DE LA CITOYENNETÉ

La construction de la citoyenneté, dans ses trois dimensions juridique ou civile, politique et sociale, dans les pays de l’espace CEDEAO connaît des réalités diverses et variées. En dépit des pesanteurs profondes qui s’y opposent et la ralentissent, des avancées importantes sont enregistrées au fur et à mesure que se consolide le processus de démocratisation, et plus particulièrement depuis les années 1990¹.

Si globalement son affirmation demeure encore relativement satisfaisante, la citoyenneté, à travers l’identification à la nation et de l’intérêt pour la politique, est variablement perçue au Ghana, au Bénin et au Sénégal.

1. Citoyenneté et sentiment d’appartenance nationale



Concernant l’identification à la nation, les velléités ethniques régressent au profit de l’ancrage de celle-ci. Cependant, elles restent encore un défi majeur au regard de leurs effets dévastateurs (régressifs) dans la construction de l’Etat en Afrique. Ainsi, au Ghana si 39.5% des enquêtés s’identifient à la nation au moment du Round 1 des enquêtes Afrobarometer déroulées entre 1999 et 2001, cette identification s’est effritée pour chuter à un taux de 21.9% lors du Round

4 mené entre 2008 et 2009 ; pendant que, sur la même période, le Sénégal connaît un taux de 47.6% et le Bénin 32.5%. Toutefois, cette tendance a progressé lors du Round 5 déroulé en 2012 pour se hisser à 32.8% pour le Ghana et à 47.4% pour le Bénin. Dans le même temps, ce taux a légèrement baissé pour le Sénégal (46.7%). Si le Ghana et le Bénin ont réussi la transition de la construction et de l'identification à la nation, le Sénégal connaît toutefois un conflit de basse intensité dans la région casamançaise, plus particulièrement dans la zone dite la « Sénégalie méridionale ».

Par ailleurs, la régression du Sénégal lors du Round 5 peut trouver une explication dans le fait que le pays a connu une période préélectorale plutôt trouble dans la même année de réalisation, en 2012. Il s'agit de la période de campagne électorale sanglante essentiellement marquée par la contestation de la candidature du président Wade à un troisième mandat présidentiel. La vague de contestations a également été dirigée contre la tentative d'introduction d'un projet de loi visant à instituer le ticket présidentiel et la révision du mode de scrutin pour permettre de remporter la victoire à l'élection présidentielle avec une majorité n'excédant pas 25% des suffrages exprimés (le quart bloquant). Cette phase préélectorale s'est révélée particulièrement violente avec une quinzaine de morts enregistrés.

Le sentiment d'appartenance à la nation connaît au Sénégal la même tendance qu'au Bénin. Le constat est qu'il croît au fur et à mesure que se consolide la démocratie. Après une première alternance politique, les populations s'identifient davantage à la nation avec le développement des infrastructures, des voies de communication, de la citoyenneté, de la participation politique, etc.

Au Bénin, le sentiment d'appartenance à la nation est de plus en plus affirmé. Il est probablement le résultat du renforcement de la citoyenneté, de la consolidation de la démocratie et du recul des facteurs ethniques².

Au Ghana, le sentiment d'appartenance à la nation après avoir connu un pic au premier Round a connu un infléchissement au quatrième round avant de remonter légèrement. En 2008, les populations semblent être lassées par la politique ; elles semblent ne plus regarder la politique avec optimisme. Il prévaut une certaine déception du pouvoir de John Kufuor, laquelle semble être accentuée par le contexte international de 2008 avec la crise financière

entraînant le ralentissement de l'économie mondiale. Dans ces situations d'incertitude, les populations ont tendance à se replier sur elles-mêmes et sur ce qui leur est plus proche ; c'est d'ailleurs ce même sentiment qui favorise le communautarisme qui est aux antipodes du sentiment national.

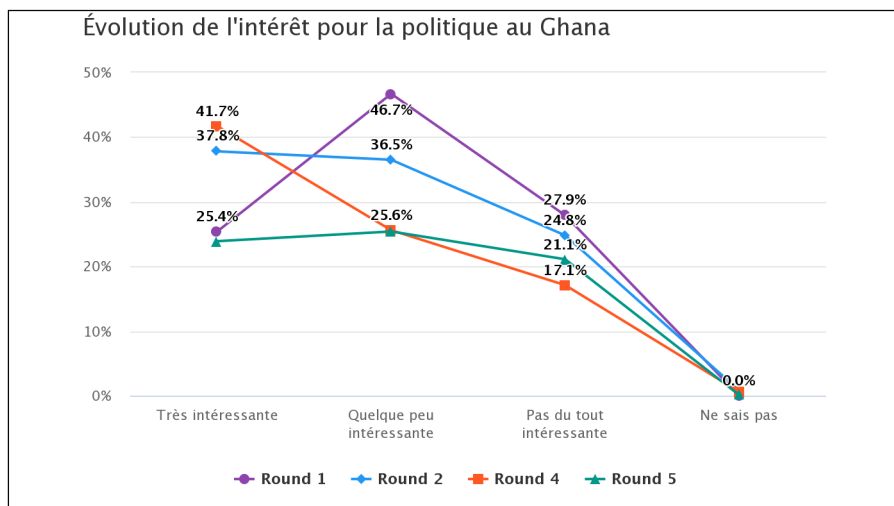
En revanche, le faible taux d'identification à la nation noté en 2008 au Ghana exprime aussi une méfiance et un rejet des institutions nationales. En effet, 2008 coïncide avec le départ de John Kufuor qui bénéficiait d'une certaine popularité dans son pays et qui a dû quitter le pouvoir après ses deux mandats successifs. Il est remplacé par John Atta Mills leader du parti rival, le National Democratic Congress (NDC). Cette situation crée un certain flottement, une certaine incertitude. Il n'est donc pas étonnant que certains citoyens se soient repliés sur leur communauté. Ce qui leur procure la sécurité en attendant d'y voir plus clair.

Globalement, si les taux sont relativement faibles et ne reflètent pas totalement le niveau de stabilité et d'inclusion sociales des trois pays, c'est que d'autres paramètres non intrinsèquement liés à l'identification à la nation, entrent en jeu quand il s'agit d'en faire une appréciation. En effet, comparés aux autres pays d'Afrique, le Ghana, le Sénégal et le Bénin sont bien positionnés parmi les pays dont le niveau de démocratisation se consolide et présente de bons scores au niveau des instruments régionaux et internationaux de mesure de l'état de la démocratie. Pour une meilleure appréciation de la construction du sentiment d'appartenance ou non à la nation en Afrique, il convient d'intégrer d'autres critères. Il en est ainsi du niveau d'éducation, du niveau de la citoyenneté, de la persistance du sentiment d'appartenance à une région (Bénin, Sénégal) qui, sans remettre en cause l'appartenance à la nation, reste encore vivace. Il en est de même des problèmes liés à la discontinuité territoriale, au développement d'un Etat trop jacobin (hyper centralisé), un Etat étouffant.

Par ailleurs, si les symboles de l'Etat sont faibles, cela peut provoquer la résistance à l'identification à la nation ou encore si les conditions de participation ne sont pas rendues effectives. Une décentralisation timorée qui ne permet pas une participation pleine et entière à l'exercice du pouvoir et à la vie de la nation ne contribue pas aussi au développement d'un sentiment d'appartenance nationale. Or, les autorités politiques et administratives rechignent encore à s'engager dans une décentralisation pleine. En outre, chacun peut constater que le Sénégal, le Bénin et le Ghana ont opté pour le

monocaméralisme ; il n'existe donc pas une institution de représentation des populations locales, devant permettre l'expression des solidarités verticales, des clivages, la cohabitation des communautés et la recherche de compromis au sein des institutions de la République.

Même si l'identification à la nation est en progrès - ce qui favorise la construction nationale - il y a, à l'inverse, un résidu de sentiment d'appartenance ethnique tout de même important dans les trois pays. Quoiqu'il en soit, l'identification à la nation est fondamentale pour assurer une meilleure cohésion et une inclusion sociale, si l'on sait que ces deux critères constituent une condition primordiale pour la sécurité et la stabilité nationale, lesquelles demeurent encore un grand défi pour l'Afrique et rendent ainsi hypothétique le développement dans le continent.



2. Citoyenneté et intérêt pour la politique

En ce qui concerne l'intérêt pour la politique, si en moyenne 22.72% des enquêtés au Ghana affirment ne pas être intéressés par la politique, ils sont 16.86% pour le Sénégal et 18% pour le Bénin. Cette tendance connaît cependant des variations par pays, suivant la période des enquêtes. Ainsi, pour le Ghana s'ils sont 27.9% à affirmer ne pas être intéressés par la politique lors du Round 1, ce chiffre a progressivement baissé pour se situer à 24.8% (Round 2) et à 17.1% (Round 4), avant de remonter lors du Round 5 à (21.1%). Tandis

que pour le Sénégal, la tendance est en constante baisse. Il est de 18.7% pour le Round 2, de 16.9% pour le Round 4 et de 15% pour le Round 5. Pendant ce temps, le pourcentage pour le Bénin est en hausse avec 14.9% pour le Round 4 et 21.1% pour le Round 5.

Ce qu'on peut dire d'emblée est qu'il y a une proportion qui avoisine les 20% des enquêtés dans les trois pays qui disent ne pas être intéressés par la politique. En 1999-2001, le désintérêt pour la politique est relativement élevé. Cette époque correspond à la fin de la magistrature de Jerry Rawlings, au Ghana. Ce qui peut traduire une certaine usure du pouvoir de Rawlings (depuis 1981), une certaine lassitude des citoyens vis-à-vis de son pouvoir et, par conséquent, un désintérêt pour la politique. L'alternance, avec l'arrivée au pouvoir de John Kufuor et l'espoir qu'elle a suscité, va cependant fouetter l'intérêt des ghanéens pour la politique.

D'un autre côté, la tendance observée chez les ghanéens enquêtés, dont une forte proportion se dit quelque peu intéressée par la politique, est la même pour les trois pays. Elle est progressivement en baisse. Cette situation traduit effectivement l'opinion décroissante des ghanéens qui ne sont que très modérément intéressés par la politique. Ils sont de 46.7% au round 1 pour passer à 36.5% au second round et à 25.6% au quatrième round. Ce n'est qu'en 2012, au round 5, que cette opinion remonte légèrement pour passer à 28.6%.

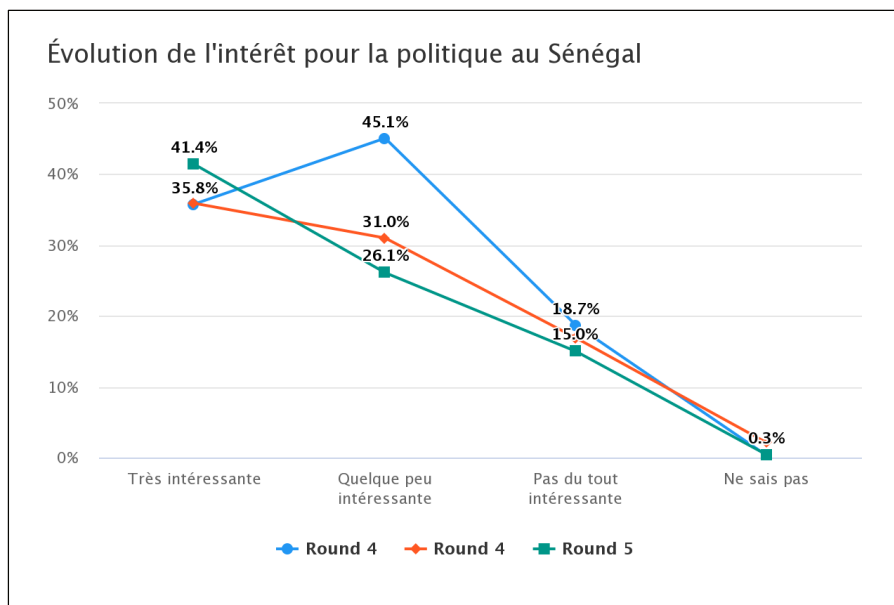
Quant à ceux qui affirment être très intéressés par la politique, leur nombre est en hausse pour le Ghana du premier au quatrième Round, avant de connaître une baisse relativement importante au cinquième Round. Le pourcentage est de 25.4% pour le premier Round, de 37.8% pour le second, de 41.7% pour le quatrième et de 23.9% pour le cinquième. L'explication de cette régression peut être recherchée dans l'absence d'alternative, malgré la répétition des alternances. Celles-ci n'ont pas induit les changements attendus dans la manière de faire la politique. Les mêmes travers demeurent: clientélisme, corruption, etc., lesquels débouchent sur un désintérêt des citoyens pour la politique et un rejet des acteurs politiques.

La montée vertigineuse de la tranche des ghanéens très intéressés par la politique correspond à l'arrivée au pouvoir de John Kufuor. Cet intérêt va s'amplifier au quatrième round, au moment du départ de John Kufuor. Ce qui

tend à corroborer l'idée que les ghanéens sont satisfaits de la politique de John Kufuor et continuent de garder l'espoir. Et, à cette période, on voit diminuer le nombre de ghanéens moins intéressés par la politique qui va susciter une plus grande attention de la part des citoyens. Mais, ce vif intérêt pour la politique va baisser de manière drastique, passant de 41.7% au quatrième à 28.2% au cinquième round. Cependant que le pourcentage de ghanéens modérément intéressés (quelque peu) repasse devant celui des ghanéens très intéressés (28.6% contre 28.2%).

Lorsqu'on fait la péréquation des ghanéens très et quelque peu intéressés dans les différents rounds, on se rend compte qu'au cinquième round, le taux baisse considérablement. Alors qu'il était de plus de 70% au premier et au second round et 68% au quatrième round, il se retrouve à 57% au cinquième round. Ce qui dénote très clairement un fléchissement croissant de l'intérêt des ghanéens pour la politique. Différentes explications peuvent être données : il en est ainsi de la déception vis-à-vis de la classe politique et des politiques menées ainsi que du déficit de leaders charismatiques. Il s'agit toutefois d'une tendance que l'on observe partout dans le monde.

Au Sénégal, le taux des enquêtés manifestant un intérêt très élevé pour la



politique est de 35.8% et de 45.1% pour ceux qui sont quelque peu intéressés ; ce qui fait un total de 80.9% de personnes plus ou moins intéressées. L'intérêt est plutôt grand au cours de ce second round. C'est toujours dans le contexte de l'euphorie de la première alternance politique survenue en 2000. Le président Wade, nouvellement élu, bénéficie de l'état de grâce et les sénégalais étaient encore satisfaits à la fin de son premier mandat. Au quatrième round, cet intérêt fléchi légèrement et se retrouve à 66.9%. Ce round correspond à la période de 2008-2009, pendant laquelle les sénégalais commencent à se lasser du pouvoir du président Wade et sont déçus de la politique telle que menée par son régime. Pendant cette période, il confie de plus en plus de pouvoirs à son fils Karim, la constitution est de plus en plus tripatouillée, modifiée de manière conjoncturelle, le caractère patrimonial du pouvoir devient de plus en plus affiché, tandis que la situation économique du pays se tasse. Par conséquent, l'espoir s'est envolé.

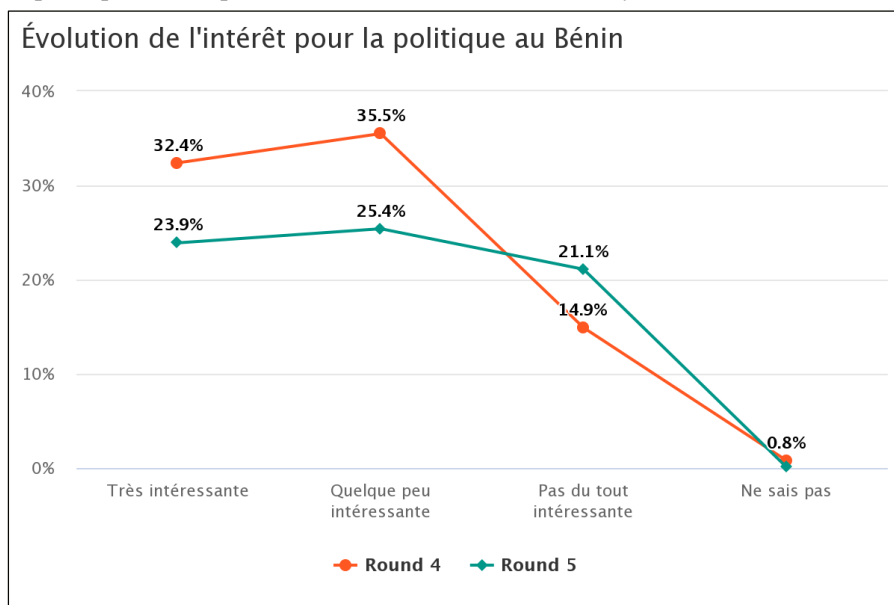
La même tendance se confirme au Round 5 avec un taux de citoyens plus ou moins intéressés de 67.5%. Le taux des très intéressés subit une hausse avec 41.1%, cependant que le taux de sénégalais modérément intéressés diminue. L'interprétation que l'on peut donner à ce comportement est que les sénégalais modérément intéressés s'impliquent de plus en plus dans la politique par réaction au pouvoir du président Wade. Il s'agit de mettre un terme à son règne.

D'une manière générale, on constate qu'au Sénégal le taux de citoyens plus ou moins intéressés par la politique reste élevé et varie entre 80.9 et 66.9%. Cependant le taux des citoyens pas du tout intéressés est relativement faible et reste stable et varie entre 15% (Round5) et 18.7% (Round 2).

A la différence du Ghana où le taux des répondants qui se disent être très intéressés par la politique a considérablement décliné, la tendance au Sénégal est en constante hausse. Ce taux est passé de 35.8% à 41.4%, entre le second et le cinquième Round des enquêtes d'Afrobarometer. Les explications peuvent être recherchées dans l'avènement d'une première alternance qui avait suscité un grand engouement des populations, l'exacerbation du régime de Wade, l'espoir d'une alternance générationnelle par l'élection d'un président jeune, les contestations populaires, etc. Mais paradoxalement, malgré un regain d'intérêt pour la politique en 2010-2012, l'élection présidentielle n'a pas enregistré plus de 51.58% de taux de participation alors que ce taux était de 62.2% au premier

tour et de 60.8% au second tour de l'élection présidentielle de 2000 et de 70.62% en 2007. La baisse du taux de participation s'explique par le fait que les offres n'avaient pas connu un grand changement et ne paraissaient pas assez crédibles aux yeux des populations. Ce sont toujours ou presque les mêmes hommes politiques qui gouvernent depuis les premières années d'indépendance ; or le pays a besoin d'hommes neufs.

En ce qui concerne le Bénin, la tendance est à la baisse. Le pourcentage passe de 32.4% à 23.9%, du quatrième au cinquième round. En effet, le processus a suivi son cours normalement, sans tensions. Il y a eu une période d'euphorie de 1991 à 2000, marquée par un renouveau de la politique au Bénin qui a organisé en 1991 sa conférence nationale, avec une nouvelle constitution élaborée dans une démarche participative. Il s'en est suivi une première alternance politique, puis une seconde, marquée par la sanction du président Soglo pour n'avoir pas réussi à concrétiser l'espoir suscité par son élection et le retour du président Kérékou dans un contexte de renouveau démocratique. Cette période se caractérise par l'effervescence politique et démocratique, ce qui explique l'intérêt des béninois pour la politique. Mais malgré plusieurs alternances, on assiste aujourd'hui à une sorte de désenchantement des populations vis-à-vis de la politique. Les ruptures attendues de l'élection de Yayi Boni issu de la société



civile, après les échecs des hommes politiques, n'ont pas eu lieu.

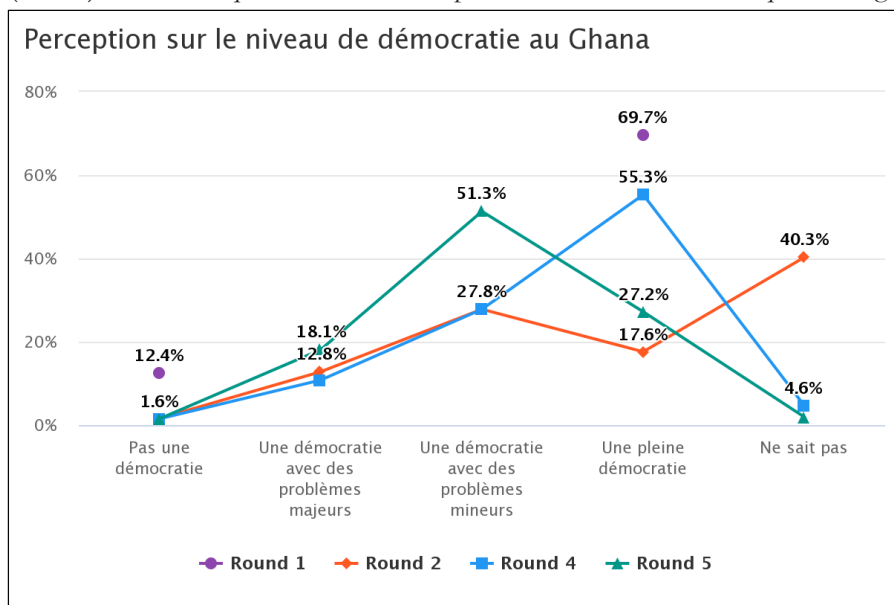
Le nombre de personnes plus ou moins intéressées par la politique au Bénin se situe sensiblement au même niveau que Sénégal et le Ghana. Au Round 4, il est de 67.9%. Tandis que le nombre de personnes très intéressées est de 32.4%, contre 35.5% de modérément intéressés. Au Round 5, le taux de béninois intéressés par la politique va baisser de manière drastique et tomber à 23.9% pour les très intéressés et à 25.4% pour les citoyens quelques peu intéressés, soit un total de béninois plus ou moins intéressés par la politique de 59.3%. A l'inverse, le taux des béninois pas du tout intéressés par la politique a sensiblement augmenté, passant de 14.9% à 21.1%. On le voit donc l'intérêt pour la politique a considérablement baissé au Bénin entre le quatrième et le cinquième Round, périodes d'enquête qui correspondent à la magistrature du président Yayi Boni dont l'élection avait suscité beaucoup d'espoir parce qu'il est le premier président béninois issu de la société civile non partisane. Les populations s'attendaient à ce que l'on redonne à la politique ses lettres de noblesse, mais il n'en fût rien.

Au total, les trois pays présentent des scores assez intéressants qui résultent des efforts louables, même s'ils sont insuffisants, en termes de mobilisation autour de l'activité politique et du « concernement » politique. Ces efforts ont d'ailleurs des répercussions positives dans d'autres dimensions de la vie démocratique au Bénin, au Ghana et au Sénégal. L'ouverture politique et la participation citoyenne deviennent de plus en plus une réalité³. Par ailleurs, la société civile organisée est mieux structurée, joue un rôle nodal dans différents segments de la vie et de la gestion publique⁴. Ainsi, la gouvernance politique et démocratique des trois pays se consolide au fil des décennies, même si, il faut le souligner, ces pays font face à quelques résistances sectorielles, là où ils présentent des fragilités.

II. L'ATTACHEMENT À LA DÉMOCRATIE

L'attachement à la démocratie est devenu une réalité dans les trois pays, mais avec toutefois quelques variations périodiques.

Sur la perception des sondés concernant le niveau de démocratie de leur pays, au round 1 correspondant aux années 1999-2001, une opinion minoritaire (12.4%) considère que le Ghana n'est pas une démocratie, alors qu'une large



majorité (69.7%) estime qu'il est une pleine démocratie. Cette période coïncide avec la première alternance politique qui a vu John Kufuor arriver au pouvoir à l'issue d'élections disputées. Le second round révèle que seuls 1.9% estime que le Ghana n'est pas une démocratie alors qu'ils étaient de 12.4% au round précédant à dénier la qualité de démocratie au Ghana. La même enquête informe que 58.2% des ghanéens reconnaissent leur pays au rang de démocratie. Ces 58.2% sont répartis comme suit : pour 12.8% le Ghana est une démocratie avec des problèmes majeurs, 27.8% avec des problèmes mineurs et 17.6% le considèrent comme une pleine démocratie. Mais le fait nouveau est que 40.3% des enquêtés ne savent pas si le Ghana est ou n'est pas une

démocratie. Ceci dénote soit un déficit de citoyenneté, soit une certaine perplexité ou prudence d'une partie des populations après quelques années d'expérience de démocratie pluraliste. Ces derniers voudraient, semble-t-il, éprouver davantage le système politique ghanéen⁵.

Le round 4 (2008-2009) confirme que seule une infime minorité (1.5%) juge que le Ghana n'est pas une démocratie, contre 83.9% répartis comme suit : 10.8% estime que le pays est une démocratie avec des problèmes majeurs, 27.8% avec des problèmes mineurs et 55.3% le regardent comme une pleine démocratie. La lecture que l'on peut faire de ce quatrième round c'est que la méfiance et les hésitations quant à la nature démocratique du Ghana se sont évanouies. Le nombre d'indécis est réduit à sa plus simple expression (4.6%), contre 40.3% au précédent round.

Le cinquième round des enquêtes confirme la tendance observée dès le premier round et amplifiée à l'occasion des rounds suivants. En effet, seuls 1.5% considèrent que le Ghana n'est pas une démocratie. 18.1% estiment que le Ghana est une démocratie avec des problèmes majeurs et 51.3% une démocratie avec des problèmes mineurs. Cependant que 27.2% le considèrent comme une pleine démocratie. Si l'observation des résultats du cinquième round consolide la tendance identifiée dès le premier round, elle révèle néanmoins une certaine inflexion dans l'esprit des enquêtés en ce qui concerne le niveau de démocratie. Désormais c'est une minorité (27.2%), certes importante, qui range le Ghana parmi les démocraties pleines et entières, contre 55.3% au précédent round. L'opinion, après l'euphorie de la fin des années Kufuor, semble à nouveau être travaillée par le doute. Elle est dans l'expectative après le changement intervenu à la tête de l'Etat ghanéen. Dans l'ensemble le Ghana reste donc une solide démocratie, même si les opinions peuvent varier en ce qui concerne le niveau de celle-ci à l'épreuve de la pratique politique du moment.

Quant à la liberté d'expression au Ghana, elle bénéficie d'une perception largement favorable des enquêtés, avec toutefois des variations internes. S'ils sont 90% au premier round à trouver la liberté d'expression meilleure (avec 44.6% de meilleure et 40.4% de bien meilleure) seuls 1.3% des enquêtés pensent la liberté d'expression au Ghana bien pire et 3% de pire.

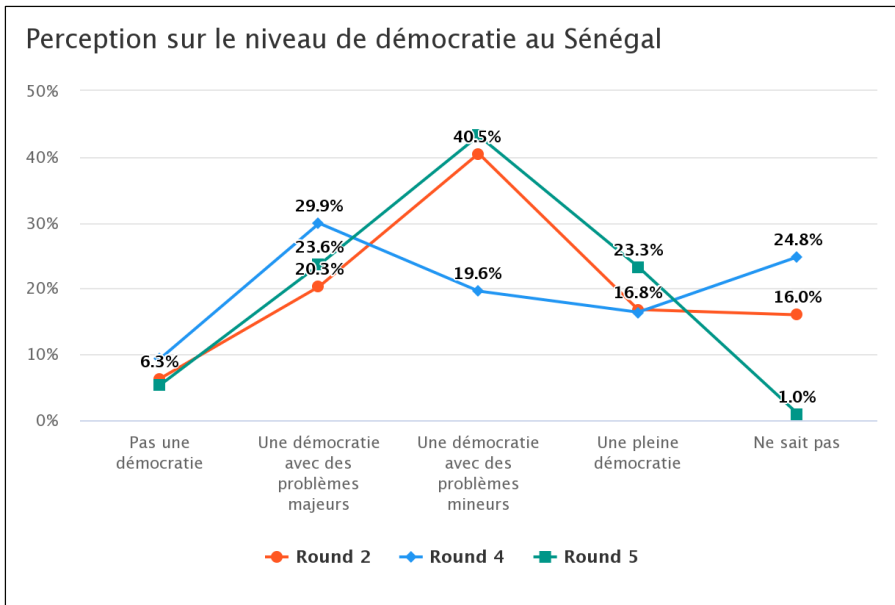
Au second round, l'opinion des sondés sur la liberté d'expression connaît un infléchissement des tendances. Le taux de ceux qui reconnaissent l'existence d'une liberté d'expression a considérablement baissé (68.9%). Parallèlement, le taux de ceux qui pensent le contraire (25.9%) et de ceux qui ne savent pas (5.2%) a grimpé. Dans les trois cas, on observe des variations internes. Parmi ceux qui pensent qu'il existe une liberté d'expression au Ghana, ils sont 46.3% à dire qu'elle est meilleure et 22.6% de bien meilleure. Tandis que 22.3% affirment qu'elle est bien pire, 6.4% la trouvent pire et 17.2% estiment qu'il n'y a pas de changement. Dans le même temps 5.2% des enquêtés ne savent pas. Au quatrième round d'enquête, les tendances ont sensiblement varié, et de manière notoire dans la catégorie des enquêtés qui ont une opinion défavorable à propos de la liberté d'expression au Ghana.

En effet, s'ils sont 89.7% des enquêtés à penser qu'il y a une liberté d'expression au Ghana (avec 11.6% de quelques peu libres et 78.1% de complètement libres), seuls 2.8% des sondés affirment qu'il n'y a pas du tout de liberté d'expression au Ghana et 5.7% s'estiment ne pas être très libres. Tandis que 18% des enquêtés ne savent pas.

Au cinquième round la tendance s'est considérablement améliorée en faveur de l'existence d'une liberté d'expression au Ghana. En effet, ils sont 92.2% à reconnaître l'existence de celle-ci dans leur pays (avec 72.7% de complètement libres et de 19.5% de quelques peu libres), contre 6% qui nient l'existence de la liberté d'expression au Ghana (avec 0.9% de pas du tout libres et 5.1% de pas très libres). Tandis qu'ils sont 3.3% à ne pas savoir.

Les explications de ces tendances sont les mêmes que celles avancées à propos de la démocratie (les effets positifs des années d'expérience de la démocratie pluraliste), la liberté d'expression étant un des critères essentiels de la démocratie.

Au Sénégal⁶, lors des enquêtes du second round, seules 6.3% des populations interrogées estiment que leur pays n'est pas une démocratie, contre 1.6% au Ghana. Dans le même temps, 77.6% des enquêtés rangent le Sénégal parmi les démocraties, avec 20.3% qui pensent que c'est une démocratie avec des problèmes majeurs et 40.5% avec des problèmes mineurs. Tandis que 16.8% estiment que c'est une démocratie pleine et entière et 16% ne savent pas s'il est



ou non une démocratie. La tendance décelée au second round est globalement confirmée au quatrième round des enquêtes. Les enquêtés se sont prononcés avec 9.3% (ce qui représente une légère hausse par rapport au précédent round) qui estiment que le Sénégal n'est pas une démocratie, contre 65.9% qui le rangent parmi les démocraties, avec toutefois des variations dans l'appréciation du niveau de démocratie. Ainsi, pour 29.9% des interrogés, c'est une démocratie avec des problèmes majeurs, pour 19.6% une démocratie avec des problèmes mineurs et pour 16.4% une pleine démocratie. Deux faits marquants méritent d'être soulignés ici : ils ne sont plus que 19.6% à penser que le Sénégal est une démocratie avec des problèmes mineurs, contre 40.5% lors de la précédente enquête. Inversement, le qualificatif avec des problèmes majeurs passe de 20.3% à 29.5% au quatrième round. Quant au taux d'enquêtés qui ne se prononcent pas ou qui ne savent pas, il passe de 16% à 24.8%. Cette inversion des tendances dans les variations internes, dans le niveau de démocratie et dans le taux de personnes indécises ou qui ne savent pas, coïncide avec la période où l'état de grâce dont bénéficiait le président Wade était largement entamé, où ce dernier confie des responsabilités politiques et administratives de plus en plus importantes à son fils corroborant ainsi les accusations de patrimonialisme du pouvoir. Cette période est également marquée par des modifications, des

révisions à répétition et opportunistes de la Constitution.

Le round 5 consacre une revitalisation de la démocratie. Seuls 5.3% des enquêtés estiment que le Sénégal n'est pas une démocratie, contre 90.1% qui pensent le contraire avec une évolution des variations internes qui corrobore le renouveau démocratique. Ainsi, 23.6% contre 29.9% au précédent round estiment que le Sénégal est une démocratie avec des problèmes majeurs ; 43.2% contre 19.6% au précédent round que c'est une démocratie avec des problèmes mineurs ; 23.3% contre 16.4% au précédent round qui opinent que c'est une pleine démocratie. Tandis que, le nombre d'indécis passe de 24.8% à 1%.

Ce renouveau démocratique est très certainement une des conséquences de la deuxième alternance politique intervenue en mars 2012, une des retombées de la « révolution » victorieuse du 23 juin et de l'espoir suscité par l'élection du président Macky Sall.

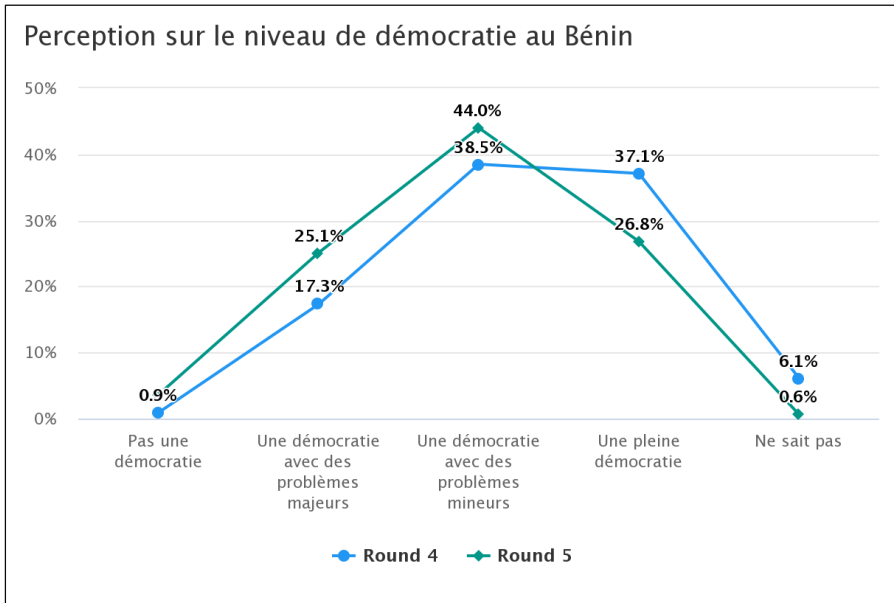
Au Bénin, dans les années 2008-2009, période du quatrième round, 9% des personnes enquêtées estiment que leur pays n'est pas une démocratie. Tandis que pour 92.9%, le Bénin est une démocratie. Cette tendance présente toutefois des variations internes. Ainsi selon 17.3% de l'opinion des sondés, le Bénin est une démocratie avec des problèmes majeurs, 38.5% une démocratie avec des problèmes mineurs et 37.1% une démocratie pleine et entière.

Ce niveau élevé de la démocratie est confirmé et amplifié par le cinquième round d'enquête, selon lequel seuls 3.6% des interrogés estiment que le Bénin n'est pas une démocratie, contre 95.9% qui pensent le contraire et répartis comme suit : pour 25.1% le Bénin est une démocratie avec des problèmes majeurs, pour 26.8% une démocratie avec des problèmes mineurs et pour 26.8% une pleine et entière démocratie. Seuls 0.6% ne savent pas.

On le voit la perception selon laquelle le Bénin est une démocratie s'est consolidée et amplifiée malgré les revirements de la politique du président Yayi Boni, malgré la déception qu'elle a engendrée, mais aussi malgré sa réélection contestée en 2011. Ce qui est un signe de la maturité des citoyens béninois et de leur confiance dans leur système démocratique⁷. Il n'est d'ailleurs pas étonnant que le Bénin soit un des rares pays à n'avoir pas connu de révision constitutionnelle depuis la conférence nationale en 1991. Cette stabilité atteste

la solidité du pacte social qui unit les béninois.

Au Bénin, la tendance des sondés favorables à l'existence d'une liberté d'expression connaît la même trajectoire qu'au Ghana, avec toutefois quelques variations. En effet, s'ils sont 92.2% à s'estimer être libres (avec 10.5% de

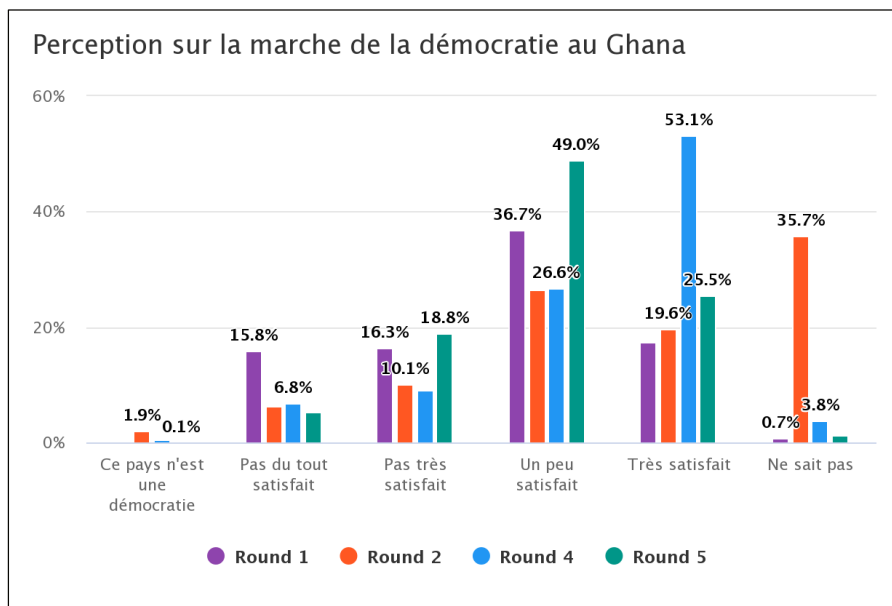


quelques peu libres et 81% de complètement libres) au quatrième round d'enquête, ce taux a décliné pour devenir 87% au cinquième round avec cette fois-ci d'importantes variations internes (30.2% de quelque peu libres et 57% de complètement libres). Parallèlement les béninois qui estiment ne pas du tout être libres passent de 17% au quatrième à 3.4% au cinquième round et ceux qui se considèrent n'être pas très libres de 5.7% à 9.3%.

En ce qui concerne le degré de satisfaction à propos de la manière dont marche la démocratie, l'opinion est assez partagée au Ghana au premier round. En effet, 15.8% des enquêtés n'étaient pas du tout satisfaits et 16.3% pas très satisfaits, soit un total de 32.1% contre 36.7% d'un peu satisfaits et 17.4% de très satisfaits. Cependant que 7% ne se prononcent pas. Cette période coïncide avec la fin du magistère de Jerry Rawlings qui avait été celui de l'apprentissage à la démocratie avec les maladroites et faux pas inhérents à tout apprentissage. Rawlings, arrivé au pouvoir par un coup d'état, avait dû s'adapter, sans doute

avec quelques difficultés, à la démocratie pluraliste. Le second round révèle une amélioration dans la perception de la qualité de la démocratie. Ainsi le taux de ceux qui ne sont pas du tout satisfaits de la manière dont marche la démocratie qui était de 15.8% est tombé à 6.3% ; celui de ceux qui ne sont pas très satisfaits de 16.3% à 10.1% ; celui de ceux qui sont un peu satisfaits de 36.7% à 26.5% ; celui de ceux qui sont très satisfaits a cependant sensiblement haussé en passant de 17.4% à 19.6%.

En revanche le nombre des sondés qui ont dit ne pas connaître accuse un très fort taux d'accroissement passant de 7% à 35.7%. La lecture que l'on peut faire de cette perception encore relativement mitigée est qu'elle coïncide avec une période d'incertitudes. Le Ghana est au début de l'expérimentation de sa première alternance politique avec le président Kufuor. Les ghanéens ne se sont pas encore faits une opinion sur l'état de la démocratie dans leur pays. Ils semblent ne pas encore avoir suffisamment éprouvé le nouveau pouvoir. Les



résultats de ce round traduisent donc une certaine expectative, une incertitude ressentie par les populations.

Le quatrième round consacre une nette amélioration de la perception des ghanéens sur la marche de la démocratie dans leur pays. En effet seuls 6.8% des

enquêtés ne sont pas du tout satisfaits contre 53.1% de très satisfaits, 9.2% de pas très satisfaits. Tandis que 26.6% sont un peu satisfaits. Quant à ceux qui ne se prononcent pas, ils ne sont plus que 3.8%. Cette embellie est due, nous semble-t-il, aux bons résultats de la gouvernance de John Kufuor et à la deuxième alternance politique réussie du pays ainsi qu'à la stabilité et au respect des libertés fondamentales. Les citoyens sont plus confiants à l'égard de leur système politique.

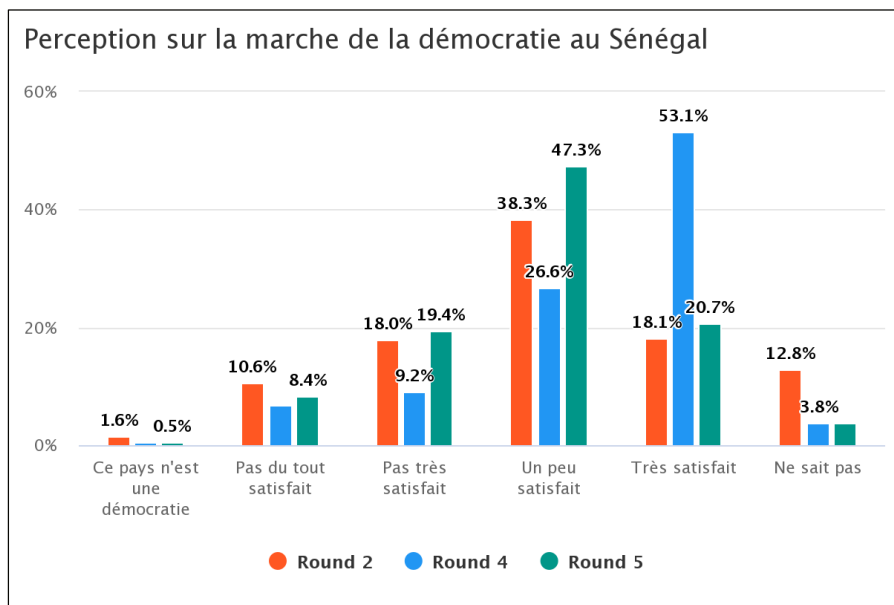
Le cinquième round confirme la bonne perception que les ghanéens ont sur la marche de leur démocratie, malgré les variations et nuances dans les degrés de satisfaction. Ils ne sont plus que 5.4% à ne pas être du tout satisfaits contre 25.5% très satisfaits, 49% un peu satisfaits et 18.8% pas très satisfaits. Ceux qui ne se prononcent pas ne sont plus que 1.3%. La lecture que l'on peut faire de ces résultats est que nous assistons à une consolidation de la satisfaction éprouvée par les ghanéens sur la manière dont fonctionne leur démocratie à l'image de la stabilité de leurs institutions.

Concernant l'attachement à la démocratie, le taux de citoyens ghanéens attachés à la démocratie est très élevé au premier round (76.3%). Les ghanéens indifférents au type de gouvernement démocratique ou non démocratique représentent un faible taux de 14.1% et ceux préférant la dictature sont de 8.1% seulement. Cela peut se comprendre car on est dans les premières heures de la démocratie. Cette nouvelle ère suscite beaucoup d'espoir. Le second round révèle un taux assez surprenant de citoyens attachés à la démocratie avec 51.6%. Ce qui représente une baisse considérable. Mais le taux de personnes indifférentes aux types de démocratie et celles qui préfèrent la dictature baisse lui aussi, avec respectivement 6.4% et 4.7%. Le taux de personnes attachées à la démocratie nous paraît surprenant, car l'enquête a été menée sous le magistère de John Kufuor que l'on peut considérer comme la période durant laquelle la démocratie ghanéenne s'est véritablement affirmée comme un des modèles en Afrique.

Au Round 4, le Ghana renoue avec un taux élevé de personnes préférant la démocratie 78.6%, cependant que celui des personnes indifférentes aux types de gouvernement et celui de personnes favorables à la dictature se hissent respectivement à 9.3% et 7.1%. La période 2008-2009 correspond à la fin des deux mandats de John Kufuor considéré comme un président populaire dont

le bilan a été jugé positif. Durant son mandat, le Ghana s'est hissé au rang de vitrine de la démocratie en Afrique au même titre que le Sénégal. Le cinquième round confirme l'attachement des ghanéens à la démocratie puisque 81.4% d'entre eux la préfèrent. Pendant que les ghanéens indifférents à la forme du gouvernement s'élèvent à 9.2% et ceux préférant la dictature à 7.7%. Cet attachement constant des ghanéens à la démocratie n'est guère étonnant puisque la démocratie ghanéenne s'est consolidée au fil des ans.

Au Sénégal, la perception que les citoyens ont du fonctionnement de leur démocratie au second round d'enquête est plutôt positive. En effet, 10% d'entre eux ne sont pas du tout satisfaits, contre 18.1% de très satisfaits, 38.3% d'un peu satisfaits et de 18% de pas très satisfaits. Pendant que 12.8% ne se prononcent pas. Ces chiffres reflètent un peu l'atmosphère politique marquée par le long



état de grâce dont bénéficie le président Wade après la première alternance politique. L'euphorie ne s'est pas encore complètement estompée. L'espoir est encore entretenu. Le round 4 consacre en revanche une inversion des tendances dans la perception des enquêtés. En effet, 21.2% d'entre eux ne sont pas du tout satisfaits de la manière dont fonctionne la démocratie et 27.5% pas très satisfaits, contre seulement 9.8% très satisfaits et 17.3% un peu satisfaits. Quant à ceux qui ne se prononcent pas, leur nombre grimpe à 22.6%. Ces chiffres

révèlent une nette dégradation de la perception des sénégalais sur la manière dont fonctionne la démocratie dans leur pays. Cette période est marquée par la fin de l'état de grâce, les critiques ouvertes à l'encontre de la gouvernance du président Wade considérée comme patrimoniale et s'en sont suivies la déception et la désillusion des sénégalais.

Le cinquième round marque une nouvelle inversion de tendance dans la perception que les sénégalais ont du fonctionnement de leur démocratie. Ils ne sont que 8.4% à n'être pas du tout satisfaits, 19.4% pas très satisfaits, contre 20.7% très satisfaits et 47.3% un peu satisfaits. Quant à ceux qui ne se prononcent pas, ils ne sont plus que 3.7%.

Cette embellie ne doit rien au hasard. Elle intervient après la « révolution » victorieuse du 23 juin et la seconde alternance politique consacrant la défaite d'Abdoulaye Wade, ainsi que l'espoir suscité par l'élection de Macky Sall et les promesses de rupture dans la gouvernance du Sénégal.

L'attachement des citoyens sénégalais au système démocratique reste, comme au Ghana, élevé avec un taux de 74.8%, contre 7.2 d'indifférents au type de gouvernement et 4.2 d'adeptes à la dictature. Au Round 2, le Sénégal, déjà une démocratie pluraliste depuis 1974, était le seul pays africain à n'avoir pas enregistré un coup d'état militaire⁸ et qui, en plus, venait de connaître sa première alternance politique ; il n'est donc pas étonnant que les sénégalais soient exigeants et très attachés à la démocratie. Au round 4, l'attachement à la démocratie semble curieusement fléchir et tombe à 68.3%, même s'il reste relativement élevé. Dans le même temps, le taux des personnes indifférentes aux types de gouvernement baisse lui-aussi à 3.3%. Cependant que le taux de personnes favorables à la dictature est en légère hausse (6.4%).

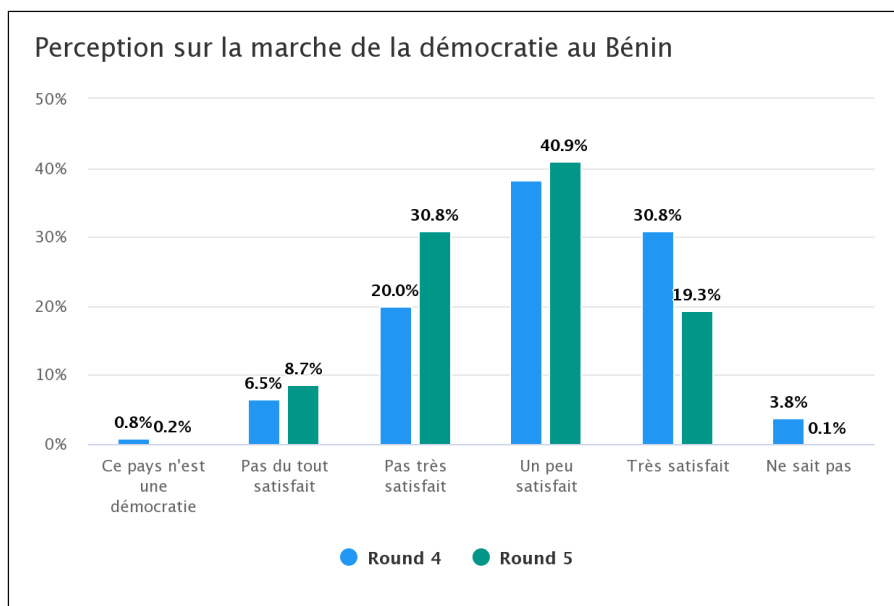
Au cinquième round, l'intérêt pour la démocratie repart nettement à la hausse avec 87.7% de personnes particulièrement attachées à la démocratie. Cependant que le taux des personnes indifférentes aux types de gouvernement et celui des adeptes de la dictature restent très modestes avec respectivement 5.3% et 5.2%. Ce qui n'est guère surprenant car le Sénégal venait de connaître à cet époque sa deuxième alternance et d'affirmer le pouvoir du citoyen à travers la carte d'électeur.

Au Sénégal l'appréciation de la liberté d'expression s'améliore au fil des ans. S'ils sont 77.2% à apprécier favorablement la liberté d'expression (avec 51% de meilleure et 26.2% de bien meilleure) au second round, ce taux s'est considérablement amélioré pour devenir 85.5% au quatrième round de l'enquête (avec 12.6% de quelques peu libres et 72.9% de complètement libres) avant de passer à 89.9% lors du cinquième round. Ces tendances globales sont cependant relativement contrariées par la progression de ceux qui portent un jugement défavorable sur la liberté d'expression au Sénégal, et plus particulièrement dans les variations internes.

Ainsi s'ils sont 8.4% à penser que la liberté d'expression dans leur pays n'est pas favorable (avec 7% de pire et 1.4% de bien pire), ceux qui estiment qu'il n'y a pas de changement sont de 12.6% tandis que 1.6% ne savent pas. Au quatrième round le taux de ceux qui ne savent pas n'a presque pas varié (1.8%) pour ensuite régresser au cinquième round jusqu'à 1.1%. Alors que celui des opinions non favorables a légèrement cru avec 4.2% des sondés qui pensent ne pas être du tout libres tandis que 8.6% estiment ne pas être très libres. Cette dernière tendance a cependant baissée au cinquième round. Ils sont 3% à considérer ne pas du tout être libres et 6% pas très libres.

Cette situation globale de perception favorable à la liberté d'expression au Sénégal s'explique par le contexte qui a favorisé la floraison des médias et un important taux de pénétration d'internet et de l'usage des réseaux socio numériques. Il en est de même de l'approfondissement des libertés dans le contexte général qui prévaut depuis l'avènement de la première alternance politique au Sénégal⁹. Elle trouve aussi son explication dans la prise d'assaut du champ politique par la presse, notamment celle privée, qui prend parfois les allures d'un véritable contre-pouvoir. C'est dans ce contexte également qu'un code de la presse a été élaboré et un plaidoyer important mené pour son adoption, notamment en faveur de la dépénalisation des délits de presse.

Au Sénégal comme au Ghana et au Bénin, le droit à l'information plurielle devient une réalité au fur et à mesure que se consolide la démocratie. Cependant la volonté des régimes qui se sont succédé de contrôler l'information et le sort des leaders politiques les plus prégnants en termes de liberté d'expression a fait que celle-ci est progressivement dépréciée dans les trois pays.



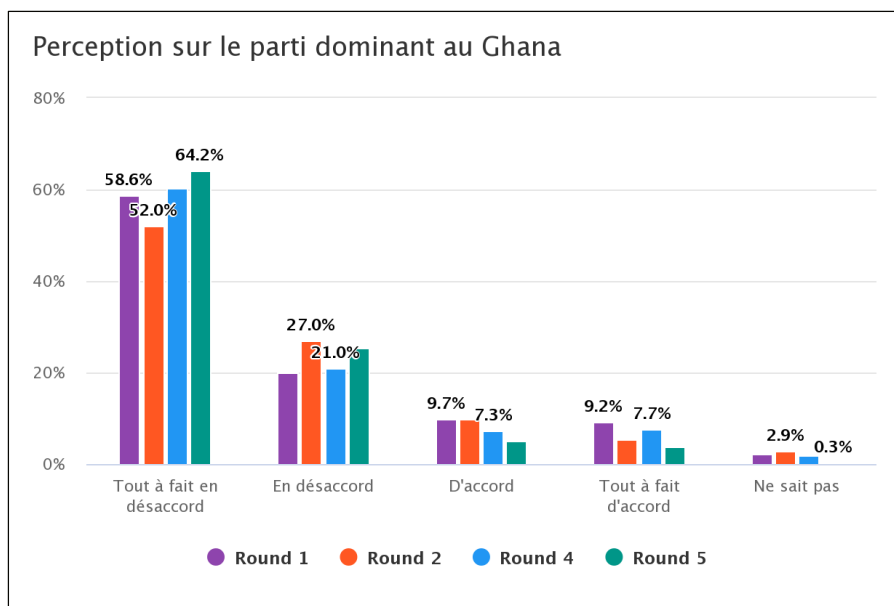
Au Bénin les enquêtés sont de manière générale satisfaits de la marche de la démocratie de leur pays selon le quatrième round d'enquête. Seuls 6.5% d'entre eux ne sont pas du tout satisfaits et 20% pas très satisfaits, contre 30.8% très satisfaits et 38.2% un peu satisfaits. Ceux qui ne se prononcent pas n'excédant pas 3.8%. On peut retenir ici les mêmes explications développées dans la perception à propos du niveau de démocratie. Selon le cinquième round, la tendance esquissée au round 4 se confirme. Seuls 8.7% ne sont pas du tout satisfaits et 30.8% pas très satisfaits, contre 19.3% très satisfaits et 40.9% un peu satisfaits. Quant au nombre de ceux qui ne se prononcent pas, il est réduit à la portion congrue avec 1%. Les explications données sur la perception à propos du niveau de démocratie sont aussi pertinentes ici.

L'attachement à la démocratie au Bénin est net à la faveur du quatrième round avec 81.1. Cependant que le taux de personnes indifférentes aux types de gouvernement est de 6.4% et celui de ceux qui préfèrent la dictature de 9.8%. Ce quatrième round coïncide avec les premières années du premier mandat de Yayi Boni. L'engouement suscité par l'élection d'un président non partisan était encore intact. Au cinquième round, l'attachement des citoyens béninois à la démocratie connaît un net fléchissement avec 75.4%. Le taux des béninois indifférents aux types de gouvernement grimpe à 15.3% et celui des adeptes de

la dictature à 8.8%. Ces chiffres traduisent au fond la déception des béninois après plus d'un mandat du président Yayi Boni. Un premier mandat décevant et un deuxième mandat obtenu à la suite d'élection contestée rendent les béninois de plus en plus sceptiques à propos de la démocratie.

D'une manière générale, le fléchissement de l'attachement des citoyens des trois pays à la démocratie fait toujours suite de leur déception à l'égard de ceux qui exercent le pouvoir ou en raison d'élections contestables ou encore de la non survenance de l'alternance après des élections disputées.

III. LE REJET DE TOUTE FORME DE REMISE EN CAUSE DE LA DÉMOCRATIE



C'est le corollaire de la préférence accordée à la démocratie par les citoyens des trois pays. Le tableau d'ensemble des résultats d'enquêtes révèle les aspirations démocratiques au Ghana, au Sénégal et au Bénin. Dans une autre optique, celles-ci se traduisent également par une aversion à l'égard du parti dominant et du régime militaire¹⁰.

Concernant la perception sur le parti dominant, les tendances qui ont résulté des enquêtes montrent que la population enquêtée est largement « tout à fait en désaccord » avec tout système qui établirait le parti dominant. De même, ceux qui sont favorables au régime militaire sont tout aussi largement marginaux.

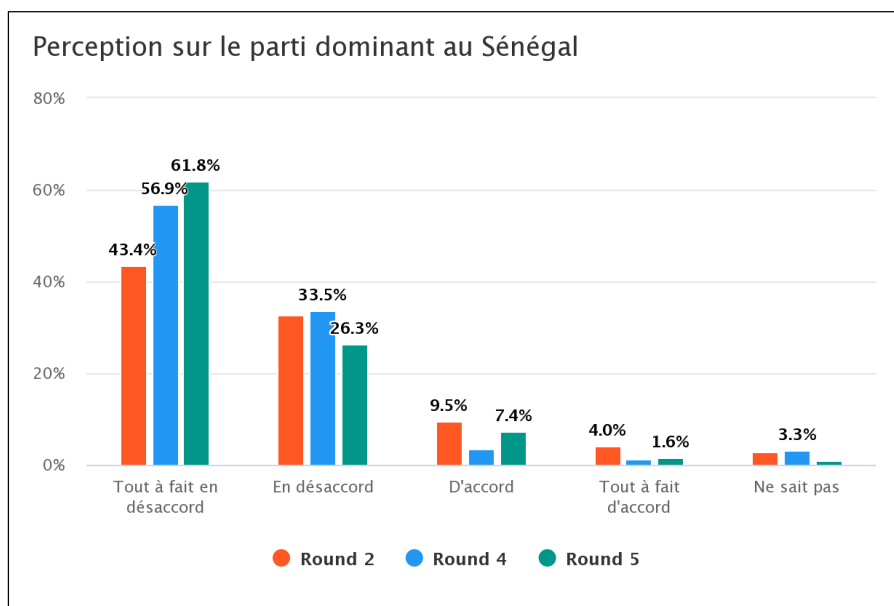
Au Ghana, l'attachement à la démocratie se traduit d'abord par une forte aversion à l'égard du parti dominant avec 68.7% dont 58.6% qui lui sont radicalement opposés et 20.1% qui sont en désaccord avec ce phénomène. Lequel est accepté par 18.9% dont 9.7% d'accords et 9.2% de tout à fait d'accords. Cette tendance trouve son explication dans le contexte des premières années de l'expérimentation de la démocratie et des résultats positifs de celle-ci. Au round 2 cette tendance se renforce avec 69% de citoyens défavorables au parti dominant. Toutefois, le taux des personnes tout à fait en désaccord avec le parti dominant fléchit légèrement (52%). Cependant que celui de personnes simplement en désaccord se hisse à 27%. Dans le même temps, le nombre de personnes favorables au parti dominant demeure modeste avec 9.7% d'accords et 5.3% de tout à fait d'accords.

Au Round 4 l'aversion pour le parti dominant s'accroît passant de 60.3% d'opinions tout à fait défavorables et 21% d'opinions défavorables, soit 81.3% de citoyens en désaccord avec le phénomène du parti dominant. Cependant que les opinions favorables s'élèvent à 15% en raison de 7.3% de citoyens d'accords et 7.7% de citoyens tout à fait d'accords. Cette aversion à l'égard du parti dominant ne faiblit pas au cinquième round qui s'élève à 89.7%, à raison de 64.2% tout à fait en désaccord et 25.5% en désaccord. Dans le même temps, le taux de personnes favorables au parti dominant faiblit avec 4.8% de personnes tout à fait d'accords et 5.8% de personnes d'accords. On le voit le taux des personnes opposées au système du parti dominant progresse à mesure que la démocratie s'enracine.

Le régime militaire est très déprécié dans les trois pays. Si le Sénégal n'a pas connu une expérience militaire, le Ghana et le Bénin ont subi les conséquences néfastes de ce type de régime avant de se résoudre à la voie démocratique. Si au Ghana 87.8% des enquêtés se prononcent contre le régime militaire au premier round, ce taux est de 83% au second round pour infléchir jusqu'à 78.4% au quatrième round avant de remonter à 86.2% au cinquième round.

Cette tendance s'explique par le fait que le Ghana a connu l'expérience d'un pouvoir militaire avec Rawlings, arrivé au pouvoir une première fois par un coup d'Etat en 1979. Il organise des élections en septembre de la même année afin de rendre le pouvoir aux civils. Mais face aux désillusions, il perpète un nouveau coup d'Etat le 31 Décembre 1981 pour instaurer la stabilité politique en luttant contre la corruption et réduire les inégalités sociales et politiques. Après dix ans de pouvoir sans constitution, Rawlings en fait élaborer une nouvelle en 1992 pour instaurer le multipartisme et la tenue d'élections. Il est candidat à sa propre succession et remporte les élections avant d'être réélu en 1996¹¹. Il quitte le pouvoir en 2000 après avoir épuisé son second mandat.

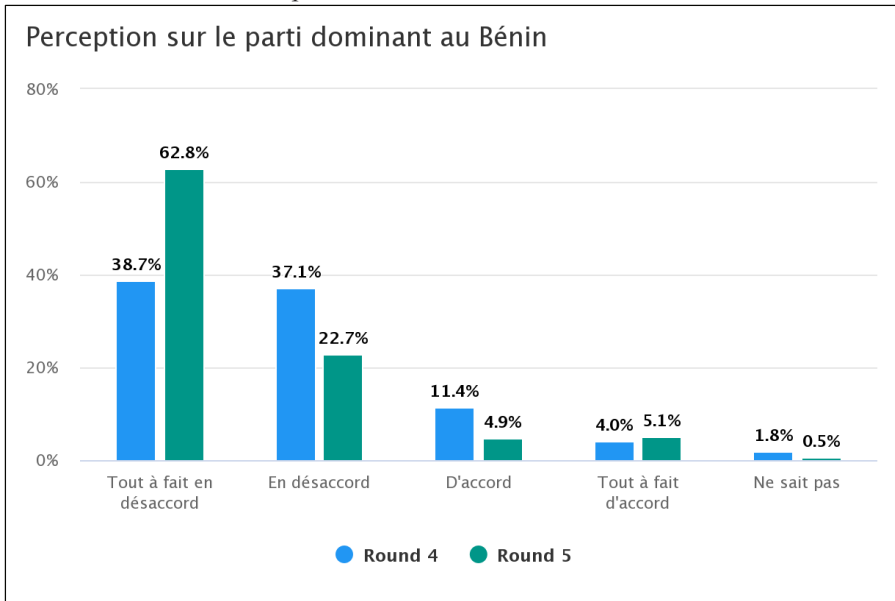
Au Sénégal, au round 2 le taux d'aversion au système de parti dominant s'élevait globalement à 76.1%, assez sensiblement au même niveau que le Ghana ; avec 43.4% de personnes tout à fait en désaccord et 37.7% en désaccord. Les



personnes favorables s'élevaient en revanche à 14.5% avec 9.5% d'accords et 4% de tout à fait d'accords. Au round 4, cette tendance se renforce avec 90.4%, mais surtout affectée par une variation interne remarquable puisque le nombre de personnes tout à fait en désaccord passe à 56.9% pour 33.5% de personnes en désaccord. Le nombre de personnes favorables fléchit considérablement avec 4.9%, dont 3.6 d'accords et 1.3 de tout à fait d'accords. Les abus de la

majorité présidentielle et les révisions constitutionnelles opportunistes à répétition ont fini par choquer l'opinion sénégalaise. Au round 5, la tendance se maintient mais fléchit légèrement avec 88.1% de personnes opposées en raison de 61.8% de personnes tout à fait en désaccord et 26.3% de personnes en désaccord. Dans le même temps, le nombre de personnes favorables au parti dominant reste faible avec 7.4% d'accords et 1.6% de désaccords. Le cinquième round coïncide avec la deuxième alternance politique au Sénégal avec un renforcement de la démocratie et l'impossibilité pour un parti de remporter tout seul les élections qu'elles soient présidentielle ou législatives.

Sur l'expérience militaire, le Sénégal présente globalement les mêmes tendances d'aversion pour le régime militaire que le Ghana et le Bénin, avec toutefois quelques variations. En effet, au second round, 75.2% des sénégalais enquêtés sont en désaccord avec toute idée de gouvernement militaire. Ce taux a sensiblement régressé pour devenir 70.1% au quatrième round avant de remonter à 81.5% au cinquième round.



Au Bénin, on assiste à la même tendance au rejet du système de parti dominant au quatrième round avec 75.8% de personnes opposées, dont 38.7% de tout à fait en désaccord et 37.1% en désaccord. Pendant ce temps, les opinions favorables s'élèvent à 15.4% en raison de 11.4% d'accords et 4% de tout à fait

d'accords. Cette tendance se renforce au cinquième round avec 85.5% d'opinions défavorables au système de parti dominant en raison de 62.8% d'opinion tout à fait défavorables et 22.7% d'opinions défavorables. Comme au Sénégal, on note ici aussi une variation interne remarquable. Le nombre de personnes tout à fait en désaccords passe de 38.7% à 62.8%, pendant que celui des personnes en désaccord bascule de 37.1% à 22.7%. Quant aux opinions favorables, elles passent de 15% à 10%, avec 4.9% d'accords et 5.1% de tout à fait d'accords.

Le Bénin qui a vécu lui aussi la dictature militaire (avec le président Kerekou de 1972 à 1991)¹², connaît une proportion plus importante de citoyens favorables à un régime militaire, mais avec une tendance régressive tout aussi considérable, résultat du niveau d'ancrage démocratique. En effet, s'ils sont 17.2% à être favorables au régime militaire pendant l'enquête du round quatre, ce taux a chuté pour 10.7% au cinquième round. Parallèlement, le taux des béninois en désaccord avec tout régime militaire a légèrement décliné, passant de 73.2% au quatrième round à 71.1% au cinquième round.

Finalement cette tendance au rejet du système de parti dominant et du régime militaire dans les trois pays est une manifestation de l'approfondissement de la démocratie. Elle peut également être perçue comme une réaction à des abus de majorité commis par les pouvoirs en place. Le taux d'opinion défavorable au régime militaire, très élevé dans les trois pays, est symptomatique du niveau d'enracinement de la démocratie ainsi que de la confiance et de l'espoir dans le gouvernement civil.

NOTES

1. GUEYE, Babacar, « *La démocratie en Afrique : succès et résistances* », *Pouvoirs*, n° 129, 2009/2, pp. 5-26.
2. BOYE Abd-EI Kader, « *De quelques problèmes et aspects importants de la démocratie dans le contexte des Etats d'Afrique noire* », in, *La démocratie, principes et réalisations, Union interparlementaire Genève 1998* ; Gueye B., « *Appartenance ethnique et citoyenneté : les problèmes de la représentation nationale en Afrique* », *Revue des sciences politiques*, n° 41, p. 1999.

3. DIOP Alioune Badara, « société civile et gouvernance démocratique. Enjeux de pouvoir et pouvoir en jeu », *Nouvelle annales africaine*, 2011, pp.37-88.
4. LOADA Augustin et WHEATLEY Jonathban, *Transitions démocratiques en Afrique de l'Ouest. Processus constitutionnels, société civile et institutions démocratiques*, L'Harmattan 2014.
5. THIERY (Guillaume), « Les systèmes électoraux des républiques au Ghana, Bénin et Cameroun : effets et rapports différenciés », *Afrique contemporaine* 2011/3 (n° 239), p. 140-142.
6. DIOP Alioune Badara, *Le Sénégal, une démocratie du phénix ?* KARTHALA Editions, 2009.
7. HOUNKPE Mathias, « La stabilité démocratique : une solution pour la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest. Cas de la République du Bénin », in *Actes du 4ème SYMPOSIUM ANNUEL de Gorée Institute*, 2015, pp.30-56 ; KOKOROKO Dodzi, « Réflexions sur la limitation jurisprudentielle du pouvoir de révision constitutionnelle au Bénin », in *Revue de droit constitutionnel appliqué*, juillet-septembre 2013, pp 85-128 ; MAYRARGUE Cédric, « Le Bénin depuis le retour au pouvoir de M. KERERKOU. Démocratie apaisée ou paralysie politique ? », *L'Afrique politique*, 1999, pp.107-124 ; MEDE Nicaise, « Les partis politiques au Benin, essai d'approche fonctionnaliste », *Afrilex*, 2012 ; ONDOUA Alain, « La Constitution béninoise du 11 décembre 1990 et les normes d'origine externe », in *Mélanges en l'honneur de Maurice AHANHANZA GLELE, La constitution béninoise du 11 décembre 1990 : un modèle pour l'Afrique*, L'Harmattan ; THIERY Guillaume, « Les systèmes électoraux des républiques au Ghana, Bénin et Cameroun : effets et rapports différenciés », *Afrique contemporaine* 2011/3 (n° 239), p. 140-142.
8. Cf. Babacar Gueye « Coups d'Etat en Afrique entre légalité et légitimité », *Pouvoirs et Etats en Afrique francophone, revue Droit sénégalais* n° 9, 2010 ; GUEYE Babacar, « Les coups d'Etat en Afrique et légalité et légitimité », in *Pouvoirs et Etats en Afrique francophone, Revue droit sénégalais* n°9, 2010, pp. 259-277 ; BEN ACHOURA Rafaâ, « Changements anticonstitutionnels de gouvernement et droit international », *Académie de droit international de la Haye*, Boston, 2016 ; BLEOU Martin, « La constitution et les crises en Afrique », in *Mélanges en l'honneur de Babacar KANTE, Actualités de droit public et de science politique en Afrique*, L'Harmattan Sénégal, 2017 ; BOYE Abd-EI Kader, « De quelques problèmes et aspects importants de la démocratie dans le contexte des Etats d'Afrique noire », in, *La démocratie, principes et réalisations, Union interparlementaire Genève 1998* ; CHOUALA Yves Alexandre, « Contributions des armées au jeu démocratique en Afrique », *Revue Juridique*

- et Politique des Etats francophones, octobre-décembre 2004, pp.548-574 ; FOUCHER Vincent, « Difficiles successions en Afrique subsaharienne : persistance et reconstruction du pouvoir personnel », Pouvoirs, n° 129, 2009/2, pp. 127-138 ; FRERE Marie-Soleil, « Dix ans de pluralisme en Afrique francophone », Les Cahiers du journalisme n° 9, automne 2001, 32 p ; GUEYE Babacar, « La démocratie en Afrique : succès et résistances », Pouvoirs, n° 129, 2009/2, pp. 5-26 ; HOLO Théodore, Etude d'un régime militaire. Le cas du Dahomey (Le Bénin), Doctorat d'Etat en droit, Paris 1, 1979.*
9. DIOP Momar Coumba, DIAW Aminata et DIOUF Mamadou, « Le baobab a été déraciné », *Politique Africaine*, n° 78, juin 2000.
 10. Cf. MEDE Nicaise, « Les partis politiques au Bénin, essai d'approche fonctionnaliste », *Afrilex*, 2012 ; THIERY Guillaume, « Les systèmes électoraux des républiques au Ghana, Bénin et Cameroun : effets et rapports différenciés », *Afrique contemporaine* 2011/3 (n° 239), p. 140-142 ; BA Ahmed Tidjani, « L'exécutif dans les démocraties pluralistes africaines. L'exemple des Etats francophones de l'Afrique de l'Ouest », *Revue burkinabè de droit*, n°35, 1er semestre 1999 ; DIOP El Hadji Omar, *Partis politiques démocratie et réalités sociales au Sénégal. Essai critique pour étude réaliste du multipartisme*, CREDILA, 2011 ; DIOP Serigne, « Du parti unique aux multiples partis ou la démocratie introuvable », in *Afrique contemporaine*, n° spécial, 4e trimestre, 1992, pp. 145-152 ; LAVROFF Dmitri-Georges, *Les partis politiques en Afrique noire*, Paris, PUF, *Que sais-je ?*, n° 1380, 1970.
 11. AKINDES (Francis), *Les mirages de la Démocratie en Afrique subsaharienne francophone*, Dakar, CODESRIA, 1997.exécutif
 12. MAYRARGUE Cédric, « Le Bénin depuis le retour au pouvoir de M. KERÉKOU. Démocratie apaisée ou paralysie politique ? », *L'Afrique politique*, 1999, pp.107-124.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- AKINDES (Francis), *Les mirages de la Démocratie en Afrique subsaharienne francophone*, Dakar, CODESRIA, 1997.
- AYISSI (Anatole), « Illusoire interdiction des coups d'Etat », *Manière de voir*, n°51 mai-juin 2000.
- BA (Ahmed Tidjani), « L'exécutif dans les démocraties pluralistes africaines. L'exemple des Etats francophones de l'Afrique de l'Ouest », *Revue burkinabè de droit*, n°35, 1er semestre 1999.
- BA (Boubacar), « La destitution des chefs d'Etat : Fortunes et infortunes d'une pratique aléatoire », in *Mélanges en l'honneur de Babacar KANTE, Actualités de droit public et de science politique en Afrique*, L'Harmattan Sénégal, 2017.
- Babacar Gueye « Coups d'Etat en Afrique entre légalité et légitimité », *Pouvoirs et Etats en Afrique francophone*, revue *Droit sénégalais* n° 9, 2010.
- Bayard J.-F., *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Karthala, 2016.
- BAYART Jean François, « La problématique de la démocratie en Afrique noire ». « La Baule et puis après ? », *Politique Africaine*, n° 43, octobre 1991.
- Ben Achour R., « Démocratie et bonne gouvernance », *Mélanges en l'honneur de Slobodan Milacic. Démocratie et liberté : tension, dialogue, confrontation*, Bruxelles, p. 2007.
- BEN ACHOURA (Rafaâ), « Changements anticonstitutionnels de gouvernement et droit international », *Académie de droit international de la Haye*, Boston, 2016.
- Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Champs / Flammarion, 1996.
- BLEOU (Martin), « La constitution et les crises en Afrique », in *Mélanges en l'honneur de Babacar KANTE, Actualités de droit public et de science politique en Afrique*, L'Harmattan Sénégal, 2017.
- BOYE (Abd-EI Kader), « De quelques problèmes et aspects importants de la démocratie dans le contexte des Etats d'Afrique noire », in, *La*

démocratie, principes et réalisations, Union interparlementaire Genève 1998.

- Braud Philippe, Sociologie politique, Paris, LGDJ, 2004.
- CHICOT (Pierre-Yves), « La citoyenneté entre conquête des droits et droits à conquérir », RDP, 2005/1, pp. 213-240.
- CHOUALA (Yves Alexandre), « Contributions des armées au jeu démocratique en Afrique », Revue Juridique et Politique des Etats francophones, octobre-décembre 2004, pp.548-574.
- Cynthia Fleury, Les pathologies de la démocratie, Fayard, 2005.
- Daniel Gaxie, La démocratie représentative, Montchrestien, Paris, 2003, 160 pages.
- David Estlund, L'autorité de la démocratie. Une perspective philosophique, Traduit de l'anglais par Yves Meinard, Hermann, L'avocat du diable, 528 pages, octobre 2011.
- DIOP (Alioune Badara), « société civile et gouvernance démocratique. Enjeux de pouvoir et pouvoir en jeu », Nouvelle annales africaine, 2011. pp.37-88.
- DIOP (Alioune Badara), Le Sénégal, une démocratie du phénix?, KARTHALA Editions, 2009.
- DIOP (El Hadj Omar), « Participation et abstention électorale en Afrique », in VETTOVAGLIA Jean-Pierre et al. Démocratie et élections dans l'Afrique francophone, Bruxelles, Bruylant, 2010, pp. 302-325.
- DIOP (El Hadji Omar), Partis politiques démocratie et réalités sociales au Sénégal. Essai critique pour étude réaliste du multipartisme, CREDILA, 2011.
- DIOP (El Hadji Omar), Partis politiques démocratie et réalités sociales au Sénégal. Essai critique pour étude réaliste du multipartisme, CREDILA, 2011.
- DIOP (Momar Coumba), DIAW (Aminata) et DIOUF (Mamadou), « Le baobab a été déraciné », Politique Africaine, n° 78, juin 2000.
- DIOP (Serigne), « Du parti unique aux multiples partis ou la démocratie

introuvable », in *Afrique contemporaine*, n° spécial, 4e trimestre, 1992, pp. 145-152.

- Du BOIS De GAUDUSSON (Jean), « Les élections à l'épreuve de l'Afrique », *Cahiers du Conseil constitutionnel*, n° 13, 2003.
- FOUCHER (Vincent), « Difficiles successions en Afrique subsaharienne : persistance et reconstruction du pouvoir personnel », *Pouvoirs*, n° 129, 2009/2, pp. 127-138.
- FRERE (Marie-Soleil), « Dix ans de pluralisme en Afrique francophone », *Les Cahiers du journalisme* n° 9, automne 2001, 32 p.
- GAZIBO (Mamoudou), *La problématique de la consolidation démocratique : les trajectoires comparées du Bénin et du Niger*, Thèse de Science Politique, Bordeaux, Université Montesquieu Bordeaux IV, 1998. 556 p.
- GONIDEC (Pierre-François), « Conflits internes et questions nationales en Afrique : le droit à l'autodétermination interne », *Revue Africaine de Droit International et Comparé*, septembre 1997.
- GUEYE (Babacar), « La démocratie en Afrique : succès et résistances », *Pouvoirs*, n° 129, 2009/2, pp. 5-26.
- GUEYE (Babacar), « Les coups d'Etat en Afrique et légalité et légitimité », in *Pouvoirs et Etats en Afrique francophone*, *Revue droit sénégalais* n°9, 2010, pp. 259-277.
- Gueye B., « Appartenance ethnique et citoyenneté : les problèmes de la représentation nationale en Afrique », *Revue des sciences politiques*, n° 41, p. 1999.
- HOLO (Théodore), *Etude d'un régime militaire. Le cas du Dahomey (Le Bénin)*, Doctorat d'Etat en droit, Paris 1, 1979.
- HOUNKPE (Mathias), « La stabilité démocratique : une solution pour la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest. Cas de la République du Bénin », in *Actes du 4ème SYMPOSIUM ANNUEL de Gorée Institute*, 2015, pp.30-56.
- Jon Elster, *À quoi servent les élections*, PUF, 2013

- Julien Benda, *La grande épreuve des démocraties*, New York, Editions de la Maison Française, 1942
- KOKOROKO (Dodzi), « Réflexions sur la limitation jurisprudentielle du pouvoir de révision constitutionnelle au Bénin », in *Revue de droit constitutionnel appliqué*, juillet-septembre 2013, pp 85-128.
- LAVROFF (Dmitri-Georges), *Les partis politiques en Afrique noire*, Paris, PUF, *Que sais-je ?*, n° 1380, 1970.
- LOADA (Augustin) et WHEATLEY (Jonathan), *Transitions démocratiques en Afrique de l'Ouest. Processus constitutionnels, société civile et institutions démocratiques*, L'Harmattan 2014.
- MAYRARGUE (Cédric), « Le Bénin depuis le retour au pouvoir de M. KERÉKOU. Démocratie apaisée ou paralysie politique ? », *L'Afrique politique*, 1999, pp.107-124.
- MBAYE (Kéba), *Les droits de l'homme en Afrique*, Paris, Pedone, 1992.
- MBODJ (Fara), « Réflexions sur la dénaturation de la liberté de manifestation en droit africain », *Nouvelles Annales africaines*, n°2, 2011, pp, 89-133.
- MEDE (Nicaise), « Les partis politiques au Benin, essai d'approche fonctionnaliste », *Afrilex*, 2012.
- Moisei Ostrogorski, *La démocratie et les partis politiques*, 1902.
- ONDOUA (Alain), « La Constitution béninoise du 11 décembre 1990 et les normes d'origine externe », in *Mélanges en l'honneur de Maurice AHANHANZA GLELE*, *La constitution béninoise du 11 décembre 1990 : un modèle pour l'Afrique*, L'Harmattan.
- Pierre Rosanvallon, *La contre-démocratie, la politique à l'âge de la défiance*. Paris, Seuil, 2006.
- Pierre Rosanvallon, *La démocratie inachevée*, Paris, Gallimard, 2000.
- Pippa Norris (dir), *Criticalcitizen. Global support for democratic governance*. Oxford, Oxford University Press, 1999.
- Roberto Michels, *Les partis politiques*, 1911.

- SINDJOUN (Luc), « La démocratie est-elle soluble dans le pluralisme culturel : éléments pour une discussion politique de la démocratie dans les sociétés plurale », *L'Afrique Politique*, 2000, Paris, Karthala.
- THIERY (Guillaume), « Les systèmes électoraux des républiques au Ghana, Bénin et Cameroun : effets et rapports différenciés », *Afrique contemporaine* 2011/3 (n° 239), p. 140-142.

DEUXIÈME PARTIE: LES MUTATIONS EN COURS

La société civile en Afrique : contexte, configuration et acteurs

Pr. Abdoulaye NIANG

Résumé

La société civile est toujours historiquement et socialement déterminée. En conséquence, sa forme et son orientation directionnelle peuvent changer d'un pays à un autre et d'une époque à une autre.

Caractérisée par un état de droit fragile, une précarité sociale quasi généralisée et une ouverture au monde tous azimuts, les quels constituent ses déterminants contextuels majeurs, l'Afrique a une société civile qui intervient dans les principaux domaines sociétaux suivants : les espaces professionnel, socio-économique, culturel et religieux et les espaces des droits humains, de la gouvernance et des rapports sociaux de genre. Il existe cependant de nouveaux espaces émergents qui se consolident progressivement, comme ceux liés à la défense de la paix, de l'environnement, etc.

La société civile africaine souffre de plusieurs maux dont deux très importants, les quels sont le caractère souvent informel de ses composantes et l'insuffisance de leurs ressources. Quant à ses points forts, ils résident surtout dans leurs impacts sur les questions de genres et de gouvernance où une évolution positive peut être observée

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Déterminée par l'histoire, mais aussi participant à la formation de celle-ci, la société civile, en tant qu'action collective, manifeste toujours une certaine singularité dans son mode d'existence, en rapport au contexte socio-historique du moment, pour un peuple donné.

Dans le 18 Brumaire, K Marx campe bien cette situation dans ce passage : « *Les hommes font leur propre histoire, mais ils ne la font pas arbitrairement, dans les conditions choisies par eux, mais dans les conditions directement données et héritées du passées. La tradition de toutes les générations mortes pèse d'un poids très lourd sur le cerveau des vivants* »¹. Cette manifestation déterminée par l'histoire de la société civile est, en fait, toujours le résultat d'une négociation que les groupes sociaux impliqués dans l'action collective au cours de l'histoire mènent en tenant compte des contraintes de toutes sortes qui s'imposent à eux.

Quant à Hegel, il parlera de société civile bourgeoise pour designer cette partie de la société qui n'est ni la famille, ni l'état, mais qui s'intercale entre ces deux et qui se démarque, dans son mode d'existence, de la société féodale parce que, justement, elle est porteuse et annonciatrice, dans sa pratique de la société même, d'un autre projet de société qui est la société bourgeoise. Dans celle-ci, le groupe dominant n'est plus celui qui a la plus belle naissance ou qui manie le mieux le glaive, comme ce fut le cas dans l'ancienne société féodale, mais, bien plutôt, celui qui sait le mieux fructifier, accroître, son capital économique, lequel est devenu la base des nouveaux rapports sociaux en construction.

Cette société civile bourgeoise, en effet, comme dit Hegel : « *est le champ de bataille de l'intérêt privé individuel de tous contre tous, de même c'est ici que le conflit de cet intérêt, avec les intérêts particuliers communs et de ceux-ci conjointement à celui-là avec les ponts de vue et les dispositions de l'Etat qui sont d'un ordre plus élevé, a son siège* »². La société civile apparaît, ici, comme le champ de bataille des classes sociales et des divers groupes sociaux, où ce qui est y directement en jeu est, non pas, la politique, mais la modification des rapports de forces avec l'Etat aux fins d'influencer ses démarches et pratiques dans un sens qui leur soit véritablement favorable.

Cette société civile, loin d'inscrire son action dans une dynamique d'opposition par rapport à l'Etat, se conçoit plutôt, ici, comme un soutien de celui-ci, comme

d'ailleurs le fait remarquer René Gallissot : « *la société civile dans son sens libéral de sphère des intérêts, se situe en dessous mais non à l'écart, en soutien plutôt de la société politique* ». L'Etat qui est le pivot de cette société politique assure, ici, la régulation du jeu contradictoire des intérêts individuels et/ou collectifs, car entre lui et la société civile il n'y a pas un antagonisme d'intérêts, mais plutôt une complicité et une continuité dans les représentations et les actions : la même idéologie libérale partagée par tous les acteurs (ceux du champ politique et ceux du champ économique) de cette nouvelle société montante confère, en effet, à tous la même attitude d'acceptation de l'état, tel que celui-ci existe dans sa nature actuelle et dans ses fonctions de régulation.

Pour Gramsci, qui s'est penché sur la question de la conquête du pouvoir par la classe ouvrière à l'époque où le capitalisme, au cours du deuxième quart du XXe siècle, montrait des signes de faiblesse face à la montée de la classe ouvrière qui était porteuse de nouveaux projets de rapports sociaux pour la société, la Russie étant déjà conquise par le prolétariat, la société civile est perçue comme le : « *réseau complexe des fonctions éducatives et idéologiques, ce pourquoi la société est non seulement commandée mais encore dirigée* »³. La société civile est, donc, ce à quoi doivent rester attentifs les dirigeants actuels ou futurs d'un pays pour arriver à cerner les volontés collectives de ceux qu'ils veulent gouverner. Elle apparaît comme une conscience collective de veille et d'alerte.

La société civile est à rechercher, pour Gramsci, dans la superstructure du système capitaliste ; elle est, de ce point de vue, autant le lieu où s'exerce l'hégémonie idéologique du système en place que celui à partir duquel doivent commencer la conquête du pouvoir politique et le contrôle de la société par la ou les classes montantes qui constituent les nouvelles forces du changement : l'idéologie et la conscience collective citoyenne sont, ici, un enjeu de la plus haute importance pour le changement social. Pour Gramsci, c'est dans la société civile, même, que : « *un groupe social peut et même doit s'imposer comme dirigeant avant même la prise du pouvoir gouvernemental* »⁴. La société civile est, donc, le lieu où doit se mener la conquête des consciences nouvelles pour le changement social et politique souhaité. De ce point de vue, elle apparaît, donc, comme un champ de bataille, à travers des acteurs individuels et/ou collectifs en compétition, et producteurs de valeurs, normes sociales, idéologies, représentations, opinions collectives, etc., toutes choses susceptibles de bien compter dans la lutte pour le contrôle de l'état.

La société civile, pour Gramsci, n'assure plus seulement une fonction de production et de reproduction des conditions matérielles d'existence, comme c'est le cas surtout dans la société civile bourgeoise, mais aussi, et en particulier, les fonctions de production différenciée et de renouvellement idéologiques. Elle apparaît, concrètement, comme le lieu où le social, l'économique et le politique sont repensés, en dehors des cadres politiques habituels, par des groupes sociaux plus ou moins autonomes de l'état et des partis politiques, et qui développent des idées et des pratiques de conformité avec les opinions et les idéologies de conquête ou de conservation du pouvoir qu'ils construisent.

Réseaux complexes des fonctions éducatives et idéologiques, la société civile manifeste, aussi, une relative indépendance par rapport à la base économique de la société, en raison du fait qu'elle est aussi conscience libre des hommes en acte, certaines de ses composantes (la petite bourgeoisie, en particulier) pouvant développer des logiques d'action en contradiction avec l'idéologie ou même les intérêts des classes qu'elles sont censées logiquement représenter, en référence à la base économique de leurs membres. Cette absence de détermination rigoureuse de la société civile, dans ses prises de position et ses orientations d'engagement, par la base économique ou par des intérêts immédiats et tangibles de classe de ses membres, contribue, il faut le dire, à faire d'elle l'objet d'un enjeu pour tous les partis politiques qui cherchent à élargir leur représentativité et à se le soumettre : des segments de la société civile peuvent appartenir à des camps politiques différents. Et c'est pour cette raison que les intellectuels, appartenant à la petite bourgeoisie font partie des catégories sociales qui peuvent échapper dans leurs pensées et leurs actions à la détermination des conditions socioéconomiques de leurs origines sociales et se ranger du côté des classes moins favorisées.

Pour Gramsci, les intellectuels ont un rôle important à jouer dans cette lutte que mènent les classes sociales pour le contrôle de la société civile. Car pour lui : *«c'est précisément dans la société civile que les intellectuels jouent leur rôle spécifique»*⁵ ; rôle qui doit consister, par la vigueur et la clarté de leur analyse des phénomènes sociaux de leur temps, à rendre plus visible ce qui y était obscur, à aider à la définition des orientations d'action les plus adaptées quant aux buts à atteindre et aux contraintes sociales objectives existantes. L'intellectuel, donc, par la raison et sa capacité d'analyse, a pour fonction sociale d'indiquer, grâce à son expertise des choses, les orientations les plus aptes à conduire rapidement, et à

moindre coût, le groupe au changement qu'il souhaite. De ce point de vue, l'intellectuel, par l'orientation qu'il impulse à la réflexion forcément et, par suite donc, à l'action collective, apparaît toujours comme un acteur social dont la pratique le situe toujours, qu'il en soit conscient ou non, qu'il le veuille ou non, dans un camp d'action stratégique donné. Il est dit engagé quand, conscient de son implication « *forcée* » dans un camp, il assume celle-ci, d'abord, intellectuellement et, ensuite, pratiquement, en développant un effort constant de mise en conformité de sa pratique, aux idéaux et à l'éthique de son camp. Ce faisant, l'intellectuel n'indique pas seulement une direction à l'action, mais il s'engage aussi dans la direction que l'action indique.

Ces intellectuels, A. Touraine les appelle « les intellectuels d'en bas », car ils tirent leur légitimité de leurs actions à côté du peuple. Il les oppose aux intellectuels d'en haut, en ces termes : « *les intellectuels d'en bas qui parlent de l'individu et des droits de l'homme, doivent remplacer les intellectuels d'en haut qui ne parlent que du sens de l'histoire* »⁶. La mise en relation entre l'orientation de la conscience des intellectuels engagés et celle de l'action de la société civile n'est pas fortuite, car c'est de cette orientation qu'est façonnée l'idéologie mobilisatrice qui va conduire au changement politique et social.

I. CONSIDÉRATIONS SUR LES LIMITES DÉFINITIONNELLES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Toutes les réflexions sur la société civile mettent toujours en relation celle-ci, définie de telle ou telle manière en particulier, avec l'état et le changement social. De ces réflexions, il découle que toute société, quelle qu'elle soit, travaille toujours sur elle-même pour s'analyser et se recréer, et que l'artisan de ce travail qui est l'homme, avec ses différentes formes de regroupement, se définit, pour ce faire, plusieurs cadres d'actions distincts qui sont, notamment :

1. La famille et les groupes socioculturels de parenté basés sur des considérations d'appartenance exclusive au « même sang » et dont la vocation est de fournir et de reproduire les éléments fondamentaux de l'éducation de base sur les valeurs, croyances et pratiques sociales à partager, liées à cette appartenance,
2. La religion, les sectes, confréries, ainsi que toutes les institutions qui les

représentent, et dont la fonction essentielle est de raffermir durablement la foi des disciples, de renseigner sur les rites et rituels, en reproduisant, notamment, les éléments subjectifs, cognitifs et idéologiques qui en constituent les bases, et manifestent l'appartenance commune,

3. L'Etat qui cherche à régenter, par des lois et règles, tout son environnement vis-à-vis duquel il agit suivant des logiques de préservation de l'intérêt public et de reproduction des mécanismes de domination d'intérêts de classe, notamment ceux de la classe dirigeante,
4. Les individus, leurs groupes sociaux organisés, leurs mouvements sociaux, etc., lesquels poursuivent des objectifs et buts spécifiques, qui tantôt relaient et complètent les missions de la famille, de l'Etat, des institutions religieuses, etc., ou, tantôt, au contraire, opposent à celles-ci de nouveaux modèles alternatifs d'actions qui peuvent changer le cours de choses, plus ou moins durablement.

La société civile, qui concerne surtout le dernier cadre d'actions, en raison de l'autonomie objective de celui-ci, apparaît, dans son expression la plus basique, comme cet ensemble qui n'est ni l'Etat, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il est l'incarnation de la force légale et de toutes les possibilités de dérives qui puissent naître de son usage, lequel est susceptible d'être soumis à des logiques partisans de préservation d'intérêts de classe ; ni la religion dont le dogmatisme et le fanatisme de ses représentants sont une source potentielle de dérives sociales et d'exclusion basées sur des considérations de foi ; ni la famille, dont les liens de sang⁷ qui la fondent et le familialisme qui peut en résulter prédisposent à toujours mettre en avant les intérêts domestiques ou de sang et, en conséquence, à exclure du champ de ses actions tous les individus ou groupes sociaux non apparentés.

La société civile exclut donc, comme on vient de le voir, d'un côté, l'état et, en conséquence, tous les acteurs sociaux qui ambitionnent publiquement de conquérir et d'exercer le pouvoir politique, donc, en conséquence, de gérer l'appareil d'état et la force légale qui lui est associée ; et, de l'autre, les espaces de parenté et de pratiques religieuses régis par des logiques d'exclusion/inclusion et ou de discrimination, toutes basées sur des considérations de sang ou de foi.

En définitive, la société civile apparaît comme la société des citoyens libérés des limites subjectives et idéologiques de la famille, de l'ethnie, de la religion, etc., les quels sont des entités qui produisent et reproduisent le fanatisme social et l'exclusion sociale. Mais, en même temps, il s'agit d'une société des citoyens qui refusent toute allégeance à l'état, et aux seules fins de pouvoir conserver leurs libertés d'expression et d'action, les quelles peuvent seules leur permettre de pouvoir toujours être en mesure et, en toute autonomie, soit de construire des alternatives sociales ou sociétales nouvelles, soit d'exercer leur contrôle sur l'état pour une meilleure gestion des affaires publiques ; contrôle qu'ils vont chercher à exercer en dehors des canaux politiques ordinaires.

Devant être libre pour toutes les libertés qui peuvent fonder son autonomie dans la conception de ses orientations d'actions, lesquelles ne devant se soumettre qu'à la seule logique de la défense des causes et intérêts légitimes des citoyens, la société civile doit apparaître comme l'instrument de défense citoyenne le plus neutre, le plus indifférent par rapport aux clivages politiques, idéologiques, religieux, ethniques, etc., susceptibles de diviser profondément la communauté des citoyens et de devenir des obstacles pour la réussite de ses luttes.

Dans l'intérêt des citoyens et de la nation dont elle constitue le dernier rempart contre toutes les formes de dérives, d'arbitraires, etc., la société civile doit toujours prendre de la hauteur et s'élever au-dessus des clivages dont il a été antérieurement question, ne jamais se compromettre dans des actions qui la décrédibiliseraient et changeraient ce qui devrait être fondamentalement son rôle sociétal en son contraire. Mais la société civile peut, malheureusement, des fois, avoir des difficultés pour adopter cette posture axiologique qui doit la caractériser. Il faut, donc, savoir pourquoi est-ce qu'il peut en être ainsi : les sources de ces difficultés viennent à la fois de l'usage de certains concepts frappés d'ambiguïtés, de la législation, de la praxis sociale, etc.

II. ÉCLAIRAGE SUR LES SOURCES DE DIFFICULTÉS DE STABILITÉ CONCEPTUELLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La société civile, c'est « la société globale, moins l'Etat », a-t-on l'habitude d'entendre dire. Mais une telle définition, qui est bien abusive, ne résiste pas à l'analyse. En effet, elle est trop inclusive, car elle englobe dans la société civile

des acteurs qui doivent en être exclus absolument du fait de leur nature même. Il s'agit, notamment, d'une part, des partis politiques dont le statut, la vocation et surtout l'ambition affichée, en font des acteurs privilégiés de la société politique et de la scène politique⁸ et, d'autre part, des individualités, regroupements de toutes sortes qui bien que n'ayant pas le statut d'hommes politiques ou de partis politiques manifestent, cependant, une volonté publique de conquérir et d'exercer le pouvoir politique : il s'agit, en particulier, des composantes de la société civile qui descendent occasionnellement dans l'arène politique, pendant les périodes électorales, surtout, pour afficher une ambition politique de conquête ou de conservation du pouvoir politique et qui, ce faisant même, s'excluent alors du coup de la société civile. Cette exclusion devra durer aussi longtemps qu'elles seront dans cette disposition, le statut de candidats indépendants souvent revêtu par elles pour légitimer leur position n'y changeant absolument rien.

Il est également courant d'entendre dire que les chefs religieux ou coutumiers doivent être comptés parmi la société civile, en tant que défenseurs légitimes des intérêts matériels et moraux de communautés données. Rigoureusement, ils ne peuvent avoir ce statut que dans deux conditions : s'ils prennent des positions publiques de défense d'une cause citoyenne légitime intéressant des populations qui ne sont pas forcément de leurs communautés d'appartenance et transcendent, ce faisant, le sectarisme souvent associé à leur statut de chefs de communautés ou, encore, quand ils prennent publiquement la défense de causes citoyennes réelles spécifiquement liées à leurs propres communautés, mais qui ne soient pas de nature sectaire, et qui soient en parfaite cohérence avec les droits humains. Dans ces conditions bien particulières, les acteurs concernés changent d'objet social dans leurs actions : les causes défendues doivent être légitimes et citoyennes et non plus sectaires et communautaristes.

Une autre question très souvent discutée et qui a un intérêt analytique certain est celle qui renvoie aux frontières des champs des pratiques sociales, au regard de la réalité des actions observées des acteurs se réclamant de la société civile et de la société politique. Est-ce qu'il existe des pratiques et des domaines sociaux qui doivent constituer la chasse gardée exclusive, soit des acteurs politiques, soit des acteurs de la société civile ?

En fait, il existe une grande porosité entre les différents domaines d'actions

revendiqués par les uns et les autres dans la poursuite des missions qu'ils se sont définies, ce qui peut être source de confusions ou d'ambiguïtés dans la perception de ces missions mêmes. Trois facteurs explicatifs peuvent être évoqués :

- Le facteur législatif qui instaure la candidature indépendante, la quelle donne droit à tout citoyen jouissant de ses droits civiques de briguer, à titre individuel, sous certaines conditions, les suffrages de ses concitoyens, sans être obligé, pour ce faire, de faire partie d'un parti politique, ni d'avoir au préalable la caution de ce dernier : cette situation fait que le désir de participer à la définition des décisions qui doivent affecter la vie de la cité peut passer du stade de « faire pression sur le pouvoir politique » qui était jusque là le rôle dans lequel était confiné la société civile, au stade de « conquérir et d'exercer le pouvoir politique » qui était la chasse gardée habituelle des partis politiques, effaçant ainsi la frontière perceptive qui naguère existait chez les acteurs de la chose publique entre ceux qui doivent faire la politique et ceux qui ne doivent pas la faire. La législation est bien le moteur de ce changement de perception, pleine d'ambiguïté sur les rôles de la société civile et des partis politiques, les quels perdent ainsi, chacun, ses marques identitaires ;
- Le facteur de cooptation d'un membre de la société civile, comme membre du gouvernement ou d'une structure de l'état, et qui, par une procédure politico-administrative, va occuper une station dans les plus hautes sphères de l'état. Dans ce cas, ce membre de la société civile cesse automatiquement d'en être un, car dès sa participation active, et engagée, dans la réalisation de la politique du gouvernement qui l'a coopté, il perd son statut de membre de la société civile, car il devient comptable, de fait, de toutes les dérives de ce gouvernement dans les domaines de la gouvernance publique ;
- Le facteur de la praxis sociale, la quelle constitue le champ des pratiques, des interventions, des enjeux, des tensions, des expériences sociales, des stratégies, etc., associés aux acteurs qui agissent sur le social, dont, ici, ceux de la société civile. Ces derniers ont la particularité de travailler sur des objets sociaux très sensibles, politiquement parlant, et qu'ils partagent avec les gouvernements de leur pays : il s'agit des droits humains, des questions

de gouvernance publique et de transparence budgétaire, etc., par exemple. Sur ce terrain de la praxis sociale, la posture d'impartialité et de neutralité axiologique dans la considération des questions étudiées, que doit prendre la société civile, est alors constamment mise à rude épreuve du fait de la charge subjective et politique qui les caractérise surtout. Cette situation bien inconfortable de la société civile est souvent, alors, mise à profit par le parti au pouvoir et ses alliés qui vont chercher la moindre faille dans sa posture pour la considérer comme une manifestation de son appartenance dans le camp de l'opposition, et la traiter de « partis politiques encagoulés » appartenant à cette l'opposition là. La société civile devient, ainsi, victime d'un procès d'intention,

- Le facteur lié au parcours de militants de gauche de beaucoup de leaders actuels de la société civile, les quels, naguère, étaient des intellectuels de gauche de haut niveau, ayant fait ou non l'expérience du militantisme politique dans des partis de gauche. Ces militants de gauche reconvertis dans la société civile y transposent, bien naturellement, les fortes ambitions de développement, de justice, etc., qu'ils nourrissaient pour leur pays, ce qui les prédispose, alors, à être dans une posture d'acteurs non conformistes par rapport aux règles de fonctionnement de l'état, à la ligne politique du parti au pouvoir, etc. Dans ce cas, les propositions alternatives que tels leaders de la société civile posent à travers leurs organisations sont considérées, par le gouvernement et les partis politiques alliés, comme des déclarations politiques oppositionnelles.

III. LA VARIABILITÉ DES FORMES DANS LA SOCIÉTÉ CIVILE SELON LES RÉGIMES POLITIQUES

A. La société civile en régime démocratique

La société civile revêt des aspects changeants d'importance variable qu'il importe de toujours bien caractériser et dont il faut identifier les causes, ceci permettant de comprendre ses diverses orientations.

En effet, concernant la société civile, la nature des moyens mobilisés, les formes d'expression de cette mobilisation, les buts spécifiques poursuivis, les caractéristiques sociologiques des individus concernés par ces buts, etc.,

peuvent beaucoup varier dans un même pays, non seulement, au cours d'une même époque, mais, aussi, d'une époque à une autre. Car, la société civile est toujours historiquement et socialement déterminée. Et c'est cette situation qui explique que chaque pays, selon ses réalités propres, son histoire, sa culture, ses propres visions, donne à sa société civile des orientations directionnelles et des formes particulières⁹.

Là où existent la démocratie et les libertés individuelles et collectives, la société civile est supposée être libre, car elle peut faire le choix, soit de garder son indépendance par rapport à la société politique, soit d'être dans une relation de collaboration /soumission par rapport à celle-ci. Dans un tel contexte où la société civile existe et peut se manifester au vu et au su de tous, les cadres dominants de son expression peuvent, tout aussi bien, être les médias, les associations déclarées ou tolérées que des individualités porteuses d'opinions fortes. Dans ce cas, l'espace public devient le terrain privilégié d'expression de la société civile dont les formes, le plus souvent alors, vont épouser celles qui sont autorisées par la loi : les manifestations publiques de la société civile vont alors se mener, conformément, aux dispositions légales déjà arrêtées et prendre des formes prescrites ou tolérées, sauf dans les cas où l'objet de la manifestation est politiquement chargée et que celle-ci fait, alors, l'objet d'une interdiction, ce qui peut entraîner une situation conflictuelle entre la société civile et le pouvoir politique. La situation de démocratie n'exclut, donc, pas l'existence d'une conflictualité possible dans les relations entre la société civile et l'état, vu que des fois leurs enjeux sont différents, comme c'est, notamment, le cas souvent pour les questions relatives aux droits humains, à la gouvernance publique, etc.

B. La société civile en régime non démocratique

Dans les sociétés non démocratiques, deux situations se présentent pour la société civile. D'abord, il y a le cas où la société civile a une existence publique autorisée, mais soumise¹⁰, parce qu'elle est affiliée au pouvoir politique en place, ce qui en fait, au regard de cette soumission, un instrument du parti au pouvoir dans sa gestion des affaires publiques et des mécanismes de reproductions des conditions de son maintien au pouvoir. Les objets d'interventions de la société civile, ainsi que ses formes d'expression ne peuvent, alors, prendre que des contours politiques qui s'inscrivent dans une logique de respect strict des règles gouvernementales édictées, quand bien même que celles-ci seraient en conflit

par rapport aux droits fondamentaux, et de soutien sans réserve au parti au pouvoir¹¹ dans la poursuite de ses objectifs.

Ensuite, il y a le cas où l'existence publique de la société civile n'étant pas autorisée¹², celle-ci a été contrainte de vivre dans la clandestinité, dans des « espaces fermés », non publics, ce qui, en conséquence, va l'amener à développer des formes d'expression qui se feront soit, sous le couvert de « formes d'emprunt autorisées »¹³, soit, en marge des lois ou normes établies. Une telle société civile est, alors, dans une posture d'opposition par rapport à l'état et au parti dominant et maintient, donc, avec ceux-ci des relations conflictuelles permanentes. Dans un tel contexte, la société civile, dont les objets sociaux de lutte, à savoir la bonne gouvernance, la défense de la démocratie et des droits humains, etc. , peuvent facilement se confondre avec ceux de partis politiques interdits d'existence pour des raisons politiques, et dont le siège se trouve à l'étranger ou sur le sol national , peut devenir, de fait, un acteur fondamental et principal du changement politique, quand celui-ci arrive à terme par un renversement de régime : c'est, notamment, le cas quand ses revendications légitimes trouvent un écho favorable sur la scène internationale où elle devient un interlocuteur privilégié sur des questions d'ordre nationale. Avec une telle situation, la tentation est, alors, bien grande de voir la société civile, après avoir été un acteur « politique de fait » du changement politique, vouloir occuper, du fait de la légitimité internationale acquise, le pouvoir politique et d'essayer de s'y maintenir, quand bien même que sa mission historique d'acteur « politique de fait » est bien terminée et qu'elle devrait, en conséquence, revêtir sa mission statutaire d'avant.

IV. LES ÉLÉMENTS DE CARACTÉRISATION DE A SOCIÉTÉ CIVILE EN AFRIQUE

A. Le contexte de l'émergence de la société civile en Afrique

En Afrique, c'est à partir des années 90 que la société civile a commencé à revêtir un intérêt croissant pour les acteurs de développement, tant africains que non africains, qui ambitionnent de contribuer à la construction du développement des pays de ce continent.

Cette période, en effet, était marquée par trois faits majeurs favorables à

l'émergence et à l'acceptation de l'idée de société civile :

- D'abord, l'Ajustement Structurel était considéré comme un ensemble de mesures imposées par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International pour corriger les méfaits de la mal gouvernance publique, dont l'élite proche du pouvoir était rendue responsable dans une large mesure¹⁴. Pour limiter le pouvoir « destructeur » de cette élite sur les plans économique et social, surtout, il fallait susciter, au sein des peuples, la formation d'entités organisées, autonomes, critiques et susceptibles, surtout, de constituer une force de pression, voire un contre pouvoir face à elle. L'option était faite que le meilleur garant pour la bonne gouvernance dans les pays africains demeurait l'existence d'organisations citoyennes apolitiques de lutte contre les causes politiques des maux économiques et sociaux ;
- Ensuite, les mesures de l'Ajustement Structurel ont commencé à donner des conséquences sociales indésirables par rapport auxquelles il fallait trouver des palliatifs, à travers des actions collectives organisées qui devraient être le fait même des populations et de leurs propres organisations¹⁵, et il convenait, alors, de favoriser leur développement, tout en les soutenant et les orientant ;
- Enfin, la démocratie, après la chute du mur de Berlin et le démantèlement du bloc communiste de l'intérieur, au début des années 90, par les forces démocratiques montantes en Allemagne de l'Est, était considérée comme la solution miracle, par excellence, pour les maux de l'Afrique dont la plupart des pays étaient sous le joug de dictateurs politiques, irresponsables, installées au pouvoir par un coup d'état militaire. La démocratie était accréditée, alors à tort ou à raison, du pouvoir de favoriser le développement des libertés individuelles et collectives, ainsi que celui de la constitution des conditions de l'émergence de forces collectives nouvelles susceptibles de prendre en charge la résolution des maux associés à l'Afrique. Ce fut la période des Conférences Nationales qui s'organisaient un peu partout en Afrique et dont la finalité demeurait l'adoption et l'instauration de chartes de bonne gouvernance dans les pays concernés ; chartes où la liberté d'association occupait une bonne place dans les discussions et résolutions.

C'est d'ailleurs à partir du début des années 90 que sera créée la majorité des ONG nationales de divers pays d'Afrique, ainsi que des groupements féminins, etc. Mais, c'est incontestablement le développement, à la faveur de la démocratie, des médias privés qui aura rendu visible la société civile, en amplifiant sa voix, surtout quand celle-ci porte sur des événements ou faits d'importance nationale.

B. Les déterminants socioéconomiques et politiques du contexte africain

D'un contexte sociopolitique à un autre, la société civile peut beaucoup changer de profil, et l'Afrique n'échappe pas du tout à cette règle. Dans ce continent, la société civile se développe dans un espace marqué, en particulier, par trois faits majeurs qui auront un impact certain sur elle et dicteront son comportement :

- une démocratie et un état de droit encore fragile, parce que toujours en construction ;
- une pauvreté qui se développe rapidement, ceci étant lié à un accroissement fulgurant de la population active inoccupée, à la mal gouvernance dans les affaires publiques, au pillage des ressources suivant divers mécanismes juridico-institutionnels et économiques par des multinationales du Nord, à l'analphabétisme, à un faible entrepreneuriat endogène viable, etc. ;
- une ouverture de plus en plus grande au monde extérieur, du fait de la globalisation, avec pour conséquences l'émergence de nouvelles aspirations collectives en matière de droits humains, et qui soient en phase avec le mode vie des pays du Nord.

Dans un tel contexte, la société civile va être déterminée dans ses grandes orientations, comme dans ses diverses formes et expressions, par les exigences et contraintes du contexte africain lui-même.

B1. La fragilité démocratique

La fragilité de la démocratie et de l'état de droit, en tant qu'elle constitue un facteur puissant de dérapages dans la pratique des droits de l'Homme et de la gestion des affaires publiques, va favoriser, suite à de multiples indignations

collectives les concernant, l'émergence d'une société civile tournée vers la défense des principes de l'état de droit et des droits humains d'une façon générale : nous avons, alors, affaire à une société civile, avec comme domaines d'intervention la gouvernance publique, l'état de droit, les droits humains, les principes de la démocratie, etc. C'est la société civile la plus suspecte pour l'état ; mais aussi, il faut le dire, elle est la moins exposée aux sanctions et représailles susceptible de provenir de ce dernier, car elle est protégée par la société civile internationale dont elle fait partie des réseaux de solidarité internationaux.

B2. La pauvreté

La pauvreté, de même, dans ses différentes causes et conséquences va susciter une société civile tournée vers la recherche de solutions pour ce qui peut l'engendrer, ainsi que pour les effets de celui-ci : nous avons, ici, une société civile avec comme domaines d'intervention l'éducation, la formation, la santé, le soutien de l'entreprenariat, la micro finance, etc., c'est-à-dire, en bref, les domaines sociétaux qui souffrent d'un déficit d'actions publiques satisfaisantes en direction des personnes vulnérables ou d'un développement inclusif. Les domaines d'intervention de cette société civile, qui sont très larges, doivent couvrir tous les champs susceptibles d'être investis par des interventions ciblant la réduction de la pauvreté.

B3. L'ouverture au monde

L'ouverture de l'Afrique au monde, en entraînant de nouvelles visions et aspirations, chez les populations africaines, va permettre, en même temps, le développement d'une société civile portant sur des espaces et des objets jusque-là oubliés, car considérés comme dépourvus d'intérêt, ou peu investis par la modernité, parce qu'étant demeurés la chasse gardée de la tradition: nous avons une société civile avec comme domaines d'intervention le droit social, le travail et la maltraitance des enfants, l'excision des femmes, la protection de l'environnement, etc. Cette société civile s'intéresse, en général, plus particulièrement à des questions qui jusque là étaient tabous ou « culturellement protégés » ; et l'intérêt que, dorénavant, elle leur porte, montre qu'il existe bien une évolution des mentalités et que l'objet social de la société civile peut beaucoup varier.

B4. La formalité et l'informalité de la société civile en Afrique

Le profil socioculturel des acteurs, leurs domaines d'intervention et la nature des objectifs qu'ils poursuivent jouent un rôle déterminant dans la définition du statut juridique de la société civile qu'ils créent¹⁶, donc des formes qui seront adoptées pour exister.

C'est ainsi que les orientations tendanciennes de la société civile dont on vient de parler vont se définir, pour ce qui est des formes à prendre, suivant deux types : le type formel et le type informel.

En effet, sous la double détermination dans l'espace sociétal, d'un côté, de l'analphabétisme et de la survivance de la tradition et, de l'autre, de l'accroissement progressif du niveau d'instruction et des signes de modernité, il va se développer une coexistence de deux formes contradictoires, qui s'expriment différemment, avec des fois la possibilité d'évolution de l'une vers l'autre : il s'agit de la forme informelle non légale, mais qui peut renvoyer à une conscience collective dormante ou en veille dont l'expression, en des situations déterminées, peut être un révélateur surprenant d'une grande fracture socio-mentale entre des parties de la société qui auront évolué différemment, sans qu'on ne s'en rende compte. Chacune des parties aura, ainsi, secrété sa propre conscience collective, laquelle sera à la source, alors, de rapports bien différenciés face aux mêmes problèmes sociétaux. Ainsi donc, si on peut s'attendre à ce qu'à la forme formelle légale puisse correspondre des manifestations qui reflètent réellement l'objet social de la société civile, par contre il faut bien convenir, alors, qu'à ce qu'à la forme informelle puisse, aussi, correspondre des manifestations de contenus inattendus¹⁷: la société civile informelle, qui n'a pas un objet social bien fixé et stabilisé formellement, peut s'exprimer à travers, des fois, aussi bien des mouvements sociaux spontanés manifestant des ressentis du moment, que des frustrations accumulées depuis très longtemps. D'une façon générale, les organisations religieuses et celles de défense de valeurs culturelles, ainsi que les groupements de femmes¹⁸, appartiennent au type informel, tandis que les organisations professionnelles, les ONG, les coopératives, par exemple, sont exclusivement de type formel. Il existe, aussi, des organisations de la société civile qui, tout en ayant le même objet social se retrouve, tantôt dans le type formel et, tantôt, dans le type informel, suivant qu'elles ont une existence formelle ou non, comme c'est le

cas, notamment, des associations sportives et culturelles (ASC) : certaines sont en règle avec l'administration pour leur existence, et d'autres pas du tout.

En démocratie, l'exigence de formalisation des associations informelles de la société civile peut permettre une plus grande transparence dans l'expression des enjeux sociaux, ce qui constitue un atout certain pour la gestion inclusive des besoins sociaux, exprimés comme raisons sociales pour les associations concernées. Une telle exigence augmente les sources d'informations préventives sur les associations concernées, ce qui constitue une importance capitale en matière de gestion préventive des mouvements sociaux.

C. Les espaces d'intervention de la société civile en Afrique

En Afrique, la société civile est particulièrement visible dans cinq domaines sociétaux, constituant autant d'espaces d'intervention pour elle, déterminés par le contexte du moment :

C 1. L'espace professionnel

Cet espace est celui des syndicats professionnels qui, dans leurs différentes composantes ouvrières et patronales, surtout, sont en fait les éléments les plus anciens de la société civile africaine moderne¹⁹. Ils ont, depuis la fin de l'époque coloniale, une origine endogène ; ils sont constitués en trois catégories : les syndicats patronaux du secteur formel, les syndicats des travailleurs salariés du même secteur aux quels sont venus s'ajouter, plus récemment, pour certains pays les syndicats des promoteurs du secteur informel. Ils sont, en général, très organisés et développent une rationalité stratégique très combative. Si les syndicats patronaux et les syndicats du secteur informel ont principalement l'État pour cible, dans leurs diverses revendications, les syndicats des travailleurs salariés, par contre, ont plus affaire avec les chefs d'entreprises du secteur privé et l'Etat, ce dernier étant considéré, dans beaucoup de pays d'Afrique, comme le plus grand pourvoyeur d'emplois salariés. Dans tous les cas, quand les contradictions entre syndicats patronaux et syndicats des salariés n'arrivent pas à trouver un dénouement heureux, c'est l'état ou d'autres composantes de la société civile qui deviennent, alors, les principaux régulateurs²⁰ du jeu des rapports de forces ;

C2. L'espace des droits humains et de la gouvernance publique et internationale

Cet espace est celui des organisations des droits de l'Homme, ainsi que celles qui s'intéressent à la gestion des affaires publiques et à la promotion ou la défense de la démocratie. Elles sont impulsées de l'extérieur, en général, pour la plupart, parmi des plus anciennes²¹; elles sont, en outre, très bien organisées. De même, ce sont elles, avec les syndicats, qui sont les plus suspectées de collusion avec la politique, du fait de la « sensibilité politique » de leur objet social particulier, du passé politique, des fois chargé, de leurs dirigeants, dont certains peuvent même afficher leur attirance ou préférence politiques publiquement : les droits humains, la gouvernance publique, l'impunité, la transparence, etc., sont des questions qui intéressent, aussi, les gouvernants, car ils sont des critères par lesquels l'Occident et la Banque Mondiale jugent leur ancrage dans la démocratie : dans ce cas, toute critique à leur endroit sur ces questions est, alors toujours, ressentie comme une attaque d'opposants politiques malveillants destinée à décrédibiliser l'action gouvernementale sur la scène internationale. Cette suspicion nourrie par les gouvernements sur la bonne foi de la société civile rend aux yeux de ces dernières équivoques toutes actions menées au nom de la société civile.

C'est, en général, pendant les périodes critiques marquées par une forte tension politique, sociale, syndicale, etc., et où les droits de l'Homme et les grands principes de la démocratie courent le risque d'être bafoués par le régime en place, lequel cherche, à tout prix, à se maintenir ou à se renforcer, que de telles organisations sont les plus actives²², mais aussi paradoxalement les plus fragiles : elles peuvent facilement se diviser en fractions opposées suivant le degré de proximité de ses différents leaders avec le régime et le parti au pouvoir ou avec les partis d'opposition ; durant cette période, elles sont particulières courtisées, aussi, par des leaders politiques qui n'hésitent pas à leur faire des promesses de sinécures ou de fortes sommes d'argent en cas de victoire.

Dans cette société civile, le leadership est assuré généralement par des intellectuels, de gauche le plus souvent. Par ailleurs, de telles organisations disposent, aussi, de gros moyens financiers et matériels provenant de bailleurs de fonds occidentaux qui soutiennent leurs actions et leur permettent, ainsi, de gagner leur indépendance vis à vis de l'Etat²³; de même, elles sont souvent

insérées dans de puissants réseaux internationaux d'échanges d'informations et de soutiens réciproques, ce qui renforce leur leadership.

C3. L'espace socio-économique

Cet espace est celui des associations et des groupements endogènes, ainsi que des ONG de statut national ou étranger, etc., qui interviennent dans divers domaines possibles, mais dont la vocation principale est de créer ou de faciliter les conditions d'accès à un bien-être, en agissant principalement sur l'éducation, la formation, la santé, le financement, l'entrepreneuriat, etc., bref sur toutes les variables socio-économiques pouvant avoir un rapport avec le développement²⁴. Leurs cibles peuvent être indifféremment les membres mêmes de l'organisation concernée, des personnes étrangères à celle-ci, ou encore des groupes, voire la communauté. C'est dans cette société civile que l'on retrouve, surtout, les formes d'organisations les plus diverses du point de vue de leurs statuts juridiques : il y existe tant des organisations légales que des organisations non reconnues relevant du secteur informel²⁵, mais dont l'existence peut être tolérée par l'état, en raison de l'utilité sociale des actions qu'elles peuvent développer²⁶. En contexte de pauvreté et de décentralisation, comme c'est bien le cas aujourd'hui en Afrique, cette société civile a tendance, non seulement, à se développer rapidement et à s'orienter vers des cibles spécifiques (les orphelins, les handicapés, les filles-mères, etc.) dans des domaines liés à la pauvreté, notamment, (éducation, santé, agriculture, financement de projets, etc.), mais aussi à localiser son espace d'intervention dans une zone géographique réduite : zone rurale ou urbaine, région, département, village, etc. Les ressources de cette société civile proviennent de la Commune, des ONG et organismes internationaux, des bailleurs de fonds ou de l'état, et peuvent prendre des formes variées. Certaines composantes de cette société civile, plus particulièrement les mieux organisées et qui sont agréées par les bailleurs de fonds²⁷, participent à de grands projets de développement financés par la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, contrairement à d'autres de petite envergure, dont la fragilité structurelle, financière ou matérielle les prédispose à l'acceptation d'une soumission / dépendance par rapport aux démembrements de l'état ou au parti au pouvoir²⁸ pour leur financement : pendant les périodes électorales, les composantes de petite envergure de cette société civile offrent leur soutien à des leaders politiques moyennant des financements pour la réalisation de petits projets.

Le leadership dans cette société civile peut être assuré, indifféremment, par n'importe qui, pourvu qu'il ait les talents, aptitudes, compétences ou expériences jugées nécessaires pour ce faire : c'est surtout le cas pour les organisations de type informel où le profil des leaders est variable d'une structure à une autre. Quant au jugement fait sur l'impact de leurs réalisations, il est souvent mitigé, pour les grandes structures surtout : leurs performances sont jugées très en deçà de ce l'on pourrait espérer, en raison du faible taux d'investissement dans des actions réelles de développement par rapport aux fonds supposés être reçus des bailleurs de fonds²⁹ au titre des projets de développement ; la part la plus élevée du financement alloué est affectée aux charges de fonctionnement.

C4. L'espace culturel et religieux

Cet espace concerne, en particulier, les organisations dont les domaines d'intervention sont la culture, la religion, les relations sociales, etc. Leurs cibles peuvent être les membres des organisations concernées, l'état, la communauté, etc. Si les organisations qui s'activent autour des questions d'animation culturelle sont souvent bien structurées et se sont formalisées³⁰, il n'en est pas, par contre, de même pour la plupart des organisations dont l'objet porte sur la tradition ou qui s'occupent de religion, chez les musulmans, en particulier, et qui ont pour guides des chefs religieux traditionnels : ces organisations ont, cependant, une grande capacité de mobilisation, laquelle dépasse souvent celle des autres, ce qui peut faire d'elles de véritables forces de changement, si elles mènent des actions à vocation civique³¹. Si les organisations à visée culturelle dépendent pour leur fonctionnement de ressources provenant de leurs membres, ou exceptionnellement de l'état, par contre, les organisations religieuses dépendent, elles, pour leurs ressources, surtout, de dons, legs, ou autres formes de largesses venant des fidèles, ou de financement de source religieuse³².

C5. L'espace des rapports sociaux

Cet espace, surtout, les organisations qui interviennent dans le domaine spécifique constitué par des rapports inégalitaires et de domination de toutes sortes, notamment dans les espaces économiques, sociaux, etc., en vue de les changer pour plus de justice, d'équité, de dignité, etc. Il s'agit, en particulier,

aujourd'hui, de rapports sociaux consacrés par la tradition, mais remis en cause par la modernité, parce que souffrant dans leurs pratiques de manque de démocratie, d'équité, etc., ou susceptibles d'être une source de préjudices importants pour la communauté, alors que l'environnement social est devenu foncièrement démocratique, ou plus ouvert au changement, au progrès dans les relations humaines et sociales ; ou encore de rapports économiques ou politiques de domination entre communautés, ou groupes de pays, comme c'est le cas entre les pays du Nord et ceux du Sud. Nous avons, dans le premier cas, les rapports sociaux marqués par des abus, entre sexes différents, entre les enfants et leurs ascendants, entre les ethnies elles-mêmes, les minorités et leurs dominants, etc. ; et dans le deuxième cas, nous comptons surtout les rapports commerciaux, politiques, très inégalitaires. Dans un contexte de démocratie où les libertés individuelles et collectives s'expriment avec de plus en plus de force et où une ouverture plus grande est faite au monde occidental, il est concevable de voir dans les pays en développement qui aspirent à la modernité, la société civile chercher à emprunter la même direction d'action que les pays occidentaux pour certains rapports sociaux marqués par des abus, en recopiant, notamment, leurs modèles plus égalitaires, plus respectueux des droits humains³³ : c'est ainsi que dans les pays d'Afrique, ont surgi des organisations de la société civile intervenant dans les rapports de genre, le droit des enfants, le droit des handicapés et des minorités, etc., qui étaient des domaines de rapports entièrement soumis à la pratique du droit coutumier. Le plus souvent, de telles organisations sont suscitées de l'extérieur et dépendent, pour leur fonctionnement, d'organisations mères étrangères ou d'organisations internationales qui militent pour le changement dans le monde en ces domaines. De telles organisations ont toutes une existence juridique formelle. Concernant le domaine des rapports commerciaux, politiques, etc., l'Occident, par contre n'est plus un modèle pour une frange importante de la société civile africaine. En effet, si l'Occident a réussi à faire de la société civile africaine, dont elle a impulsée le dynamisme au début des années 90, un instrument de contrôle de la démocratie et de veille sur la gouvernance des affaires publiques, elle n'arrive pas, par contre, à la mobiliser, en sa faveur, sur des questions portant sur les rapports économiques ou politiques entre les pays du Nord et ceux du Sud : par exemple, la société civile africaine qui intervient sur ces types de rapports exige l'allègement de la dette publique, la révision des accords commerciaux inégalitaires, et conteste le fonctionnement de la CPI³⁴, toutes choses qui ne

sont pas dans l'intérêt des bailleurs de fonds des pays du Nord.

C6. Les possibilités d'émergence de nouveaux types

Les types d'organisations déjà énumérés de la société civile n'épuisent certainement pas tous ceux qui sont susceptibles d'exister en Afrique, tant ce continent est ouvert à des changements rapides. De ce fait, toujours de nouveaux espaces émergents, avec de nouveaux acteurs et un nouveau type de leadership, peuvent être en train de se constituer et de se renforcer à la faveur d'évènements nouveaux ou de situations devenues récurrentes, et dont les causes et ou les conséquences peuvent être une source de préjudices durables pour la communauté ou ses parties : il s'agit, notamment, d'organisations ou de mouvements sociaux qui s'activent au niveau de certains pays, comme le Sénégal et le Mali, dans la gouvernance spécifique du pétrole et des mines, ou dans celle de l'environnement, ou encore de la paix, de l'humanitaire, etc., dans les zones où sévit la guerre civile. Parmi ces organisations émergentes de la société civile africaines, celles qui interviennent sur des problématiques liées à l'environnement³⁵, à l'exploitation des mines³⁶ ou à l'humanitaire sont celles qui sont parmi les plus actives et les plus virulentes dans leurs critiques, quand l'occasion leur est donnée de s'exprimer sur des problèmes concrets: elles mettent au banc des accusés les multinationales et les gouvernants locaux³⁷ qui sont accusés d'être dans une relation de complicité et d'alliance dans l'élaboration des contrats d'exploitation ou de faire obstruction à l'application de mesures humanitaires prises en faveur de groupes vulnérables.

V. LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES QUESTIONS DE GOUVERNANCE PUBLIQUE EN AFRIQUE

La société civile a partie liée avec la gouvernance, car son intérêt particulier pour tel ou tel domaine de la vie de la société la rend très attentive et très regardante par rapport à tout ce qui y touche ; mais mieux encore, cette posture la prédispose à accumuler dans son domaine d'intérêt un capital de savoirs, de connaissances, d'expériences, qui bien intégrés, lui confère une expertise avérée. C'est le cas pour les composantes de la société civile africaine les plus anciennes, les plus étroitement liées aux réalités des problèmes africains et les plus insérées dans des réseaux d'échanges d'informations.

Ainsi, dans son domaine particulier d'intérêt, la société civile manifeste-t-elle toujours une certaine compétence qui l'autorise à prétendre être en mesure de construire des rationalités correctrices et des alternatives pertinentes dans les domaines où elle intervient³⁸. En devenant un foyer d'émergence de rationalités nouvelles, la société civile acquiert le statut de force réelle de propositions pour le changement, surtout si elle sait mobiliser une partie importante de la population autour de ses nouvelles idées critiques. C'est, en fait, quand cette dernière condition est remplie que sa voix peut porter haut et qu'elle peut devenir, à bien des égards, un acteur actif dans la gouvernance alternative de la cité.

En conséquence, selon son domaine d'intervention, sa capacité de mobilisation, son leadership etc., elle participe plus ou moins, soit à la consolidation, soit à l'affaiblissement, ou encore à la formation d'un mode de gouvernance particulier. Enfin, la responsabilité dans la gouvernance est toujours partagée, surtout en contexte de démocratie où il est donné la liberté aux individus et aux associations de mener des actions publiques ciblant la politique des gouvernements dans tel ou tel domaine et d'exercer des pressions sur ces derniers en vue d'influencer les prises de décisions. Dans ce cas, toute action collective développée par les citoyens organisés, non seulement, a une vocation participative, mais indique, aussi, une orientation directive, en ce qu'elle exprime un besoin à satisfaire et des solutions à prendre en compte, pour ce faire. De ce point de vue, la société civile apparaît comme un système d'actions collectives citoyennes qui invente des solutions aux maux récurrents de la communauté et les perfectionnent sans cesse par de nouvelles propositions d'actions plus performantes.

L'influence que la société civile peut exercer sur le mode de gouvernance, porte sur deux catégories d'objets distincts :

- Les objets d'intérêt sectoriel : ce sont les secteurs d'activités visés spécifiquement par telle ou telle composante de la société civile en rapport avec son objet et son domaine d'intervention. Les avantages qui découlent de telles interventions sont liés à ce secteur uniquement ;
- Les objets d'intérêt général : ce sont les secteurs d'activités qui exercent une influence générale sur tous les autres en raison de leur rôle central,

stratégique. Les bénéfices d'une intervention dans ce secteur sont partagés par les autres.

Les composantes de la société civile dont les objets portent spécifiquement sur la démocratie politique, sociale et économique, ou encore sur les droits humains, la gouvernance et la transparence dans la gestion des affaires de la cité, les rapports sociaux de genre, l'environnement, etc., ont une influence générale sur le mode de gouvernance dans tous les autres domaines et constituent de véritables forces de changement. L'impact de leurs influences peut, cependant, varier d'un secteur d'activités à un autre, ceci étant lié aux capacités de mobilisation variables des parties de la société civile qui interviennent spécifiquement dans ces secteurs concernés³⁹. Par exemple, les acquis sur la gouvernance et la transparence obtenus grâce à l'action de la société civile qui intervient spécifiquement sur ces objets⁴⁰ doivent être relayés par les autres composantes de la société civile dont l'intervention porte sur les autres secteurs pour qu'ils puissent avoir un véritable impact général : celle qui intervient sur les rapports de genre doit, par exemple, avoir cette exigence de transparence dans la gestion des projets où elle est impliquée.

De ce point de vue, il faut qu'il y ait une continuité dans l'action entre la société civile qui porte sur les objets d'intérêt général, comme la gouvernance, la démocratie, la transparence, etc., et la société civile qui porte sur des objets d'intérêt sectoriel, comme les conditions de travail en entreprise, par exemple, pour qu'il y ait une chance de changement général dans la pratique, et partout⁴¹, sur le mode de gouvernance : les questions de gouvernance générale doivent être réappropriées par toutes les composantes de la société civile intervenant dans tous les domaines et mises en pratique, pour que la culture sur la gouvernance soit partagée en Afrique. Ainsi, le champ normatif en matière de conduite de gouvernance va-t-il s'élargir et devenir un champ normatif partagé, tant par ceux qui ont la charge de la gestion des affaires du pays, que par les simples citoyens⁴² qui peuvent subir les conséquences de cette gestion⁴³. Au Sénégal, le mouvement « Yen a marre », dont la cible initiale était la gouvernance des affaires publiques par le parti au pouvoir, a fini, pour l'avoir bien compris, par élargir le champ de ses actions à l'espace citoyen, en informant et en organisant, notamment, les jeunes sur les questions de gouvernance dans des secteurs particuliers, dont l'environnement et le cadre de vie. De même, on a vu au Bénin des syndicats de travailleurs s'intéresser aux questions de

transparence électorale et siéger dans une commission électorale⁴⁴.

En Afrique, la justice en tant qu'elle constitue une source généralement citée de mal gouvernance mérite une attention particulière. Car dans un état de droit, la question de la gouvernance est très liée à l'action de justice et surtout à l'influence plus ou moins grande que l'exécutif peut exercer sur le système judiciaire. En effet, quand dans une communauté les sanctions à devoir appliquer, au terme d'une action de gestion défectueuse quelconque concernant des affaires publiques, ne le sont pas, et sans aucune raison objective explicative, c'est par ce que l'impunité y constitue un élément important du mode de gouvernance publique. Elle devient même la source de toute mauvaise gestion dans tous les secteurs.

La question de la gouvernance est, également aussi, liée à l'éthique, car c'est véritablement celle-ci seule qui peut être le garant de la « bonne conduite » dans une action qu'un individu mène, car elle se comporte à l'intérieur de la conscience individuelle comme une ligne morale directrice permanente⁴⁵, avec ses règles de base intimes à respecter, parce qu'on y adhère intrinsèquement. De ce point de vue, tout écart de comportement, de conduite par rapport à ces règles ne peut qu'être le résultat d'un plan d'action volontaire préétabli, d'une préméditation. Ceci fait dire que le dernier rempart contre la mal gouvernance restent, en définitive, l'éthique, et avec elle, la morale, les valeurs et croyances, etc., toutes choses qui peuvent fonctionner comme des gardes fous psychologiques chez le gouvernant. Mais malheureusement, en Afrique les valeurs de solidarité parentales, ethniques, etc., sont privilégiées, souvent, aux dépens de celles de l'intérêt public et de la défense de sa cause.

CONCLUSION

La société civile professionnelle est la plus ancienne, la plus organisée, la plus constante et la plus visible, et c'est elle également qui a la plus grande capacité de mobilisation⁴⁶. Elle est aussi la plus politisée⁴⁷ et la plus crainte par les gouvernants. Elle a à son actif plusieurs acquis sociaux dans le domaine professionnel, obtenus grâce à des luttes constantes dont certaines ont un cachet historique même. Ensuite, dans l'ordre de la visibilité, de la mobilisation et de la médiatisation, vient la dernière-née de la société civile africaine, laquelle est la société civile des droits humains et de la gouvernance publique : ses

interventions sont très relayées par les médias publics et privés, sa capacité de mobilisation est grande, surtout, sur des questions qui surgissent d'événements nationaux ayant rapport avec la démocratie, les droits humains, la gouvernance des affaires de l'état, etc. La moins médiatisée et la moins mobilisable, mais, cependant, la plus proche des préoccupations quotidiennes de survie des populations, est incontestablement la société civile socio-économique constituée, surtout, par les groupements de femmes.

La société civile culturelle et religieuse, bien qu'existante depuis fort longtemps⁴⁸ (époque coloniale déjà) ne manifeste, cependant, qu'une visibilité bien faible, ceci étant lié à son objet qui ne constitue pas encore un enjeu important ; mais elle peut, néanmoins, avoir en certaines circonstances une grande capacité de mobilisation⁴⁹. En tout cas, il est à redouter qu'avec la montée de l'intégrisme religieux et le vent du renouveau culturel qui souffle, que cette société civile gagne du terrain dans les années à venir.

En définitive, la dynamique de la société civile semble liée à sa capacité d'action, (logistique, information, leadership, réseau), à son domaine d'intérêt, à sa stratégie en rapport avec la société politique, etc.

Cependant, l'Afrique, étant un continent sous développé, avec des états de droit et une démocratie encore fragiles, sa société civile qui est encore jeune va souffrir, certainement, de quelques maux particuliers ; mais elle va manifester également quelques atouts. Les plus importants des points faibles, comme des points forts, sont :

Points faibles :

- le caractère informel de nombre important d'organisations de la société civile : les promoteurs sont d'un niveau d'instruction faible et s'activent principalement dans les secteurs socio-économique et religieux ;
- la faiblesse des ressources que la grande majorité des organisations de société civile partage : leurs ressources pour les plus grandes dépendent des bailleurs de fonds des pays du Nord, et pour les plus petites des démembrements de l'état ou de leurs propres membres. Ainsi, dépendent-elles pour la plupart, soit des bailleurs de fonds, soit de l'état ;

- le faible impact de leurs actions, surtout pour celles qui interviennent dans le domaine socioéconomique : les ressources financières de ces organisations sont parfois détournées à des fins personnelles par leurs dirigeants. Ces derniers ne se soumettent pas à l'obligation de rendre compte, surtout à l'état et aux bénéficiaires ;
- le manque de coopération avec l'état et ses démembrements : les raisons peuvent venir de l'état, comme des organisations de la société civile. Ces deux entités sont concurrentes sur le plan politique, car elles ont la même cible, à savoir les populations en âge de voter et, des fois, les mêmes enjeux : des leaders de la société civile peuvent se présenter comme candidats indépendants dans les élections et vouloir briguer les suffrages des populations ;
- la préférence à intervenir plutôt dans les domaines où les bailleurs de fonds sont prêts à injecter de l'argent, ainsi que dans le milieu urbain : la dépendance financière aux bailleurs de fonds fait que ce sont ces derniers qui définissent les orientations d'action ; les commodités qu'offre le milieu urbain font également que celui-ci est plutôt préféré comme zone d'intervention par les ONG ;
- les zones d'intervention sont d'une échelle réduite le plus souvent, surtout pour la société civile nationale, ceci pouvant s'expliquer par la faiblesse des ressources et la limitation des perspectives. Les organisations haïtières qui existent, ne sont guère mieux loties en ressources , et leurs actions ne sont visibles que de façon très sporadique, et souvent pour des motifs politiques ;
- la faiblesse du leadership des dirigeants des organisations de la société civile nationale, surtout pour les composantes qui interviennent en dehors des domaines concernant les droits humains, les rapports de genre, la gouvernance ou les relations professionnelles.

Points forts :

- des changements importants sont intervenus dans les systèmes politique et/ou judiciaire grâce à l'action de la société civile qui intervient sur des

problématiques liées à la gouvernance et aux droits humains : les alternances démocratiques survenues, la signature de conventions internationales garantissant les droits de protection des enfants, des handicapés, etc., le recul de la pratique de l'excision grâce à des textes de lois l'interdisant, la signature de conventions internationales garantissant la transparence dans les accords miniers, etc., en sont des exemples ;

- l'accroissement de la conscience citoyenne, surtout chez les jeunes, grâce à l'action d'un nouveau genre de société civile tournée vers l'activisme citoyen ;
- des infrastructures hydrauliques, des barrages, des rizeries, etc., qui sont construits par des ONG du Nord avec la collaboration de la société civile ont un impact visible sur les populations locales sur les plans économique et social, surtout ;
- l'allègement du travail des femmes dans le milieu rural, grâce à l'installation de moulins à grain, la construction de puits, de jardins d'enfants, etc., effectuées par des organisations de la société civile du Nord et du Sud en partenariat, a énormément contribué à la promotion sociale et économique de la femme rurale : elle a plus de temps à consacrer à des activités lucratives ou à l'apprentissage/formation , ce qui a permis d'augmenter ses capacités d'actions citoyennes ;
- la création et la généralisation des structures de micro- finance sont à mettre à l'actif des ONG, surtout nationales, qui travaillent avec celles du Nord. Ces structures de micro-finance qui existent, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, ont permis aux groupements féminins et aux acteurs de l'économie informelle d'avoir accès au crédit financier et de développer leurs activités.

NOTES

1. *Karl Marx , Le 18 Brumaire , Paris, Ed. Sociales,1969,p.15*
2. *Cf. Les principes du droit de Hegel, paragraphe, p. 289*
3. *Cf. Maria A Macciocchi, Pour Gramsci, Paris, Seuil,1974 ,p.164*
4. *ID .,ib, p.166*
5. *ID ., ib . , p.165*
6. *Cf. Alain Touraine, Critique de la modernité, Paris, Payot, 1992, p.420*
7. *Les associations ethniques qui s'activent dans le développement communautaire ou dans d'autres domaines civiques peuvent être considérées comme relevant de la société civile. C'est pareil pour les groupes religieux qui ont d'autres vocations que religieuses seulement.*
8. *Ils sont les principaux animateurs des débats politiques dans les médias et ils cherchent à conquérir le pouvoir politique, à le conserver durablement et, pour cela, à s'installer de façon partisane au cœur de l'Etat même .*
9. *Malgré la diversité de ses formes sa finalité demeure en dernière analyse d'être, non seulement, un rempart contre l'arbitraire, l'injustice pouvant venir de l'Etat ou de toute autre autorité , mais aussi une force de pression et de proposition susceptible d'orienter le cours des choses dans un sens favorable aux aspirations des populations, ou tout simplement un cadre d'organisation pratique des modalités d'amélioration des conditions de vie de ces dernières.*
10. *Il s'agit des organisations de la société civile dont la création est commanditée par le parti au pouvoir le plus souvent et dont les objectifs poursuivis, ainsi que les ressources, sont également du ressort de celui-ci. De telles organisations de la société civile sont considérées comme des relais du régime en place : on les appelle les « les organisations très gouvernementales ».*
11. *Ce fut notamment le cas en Afrique de l'Ouest durant toute la période des partis uniques qui alla de 1960 au début des années 1990 qui coïncida avec celui de la démocratisation de cette partie de l'Afrique. Mais l'existence d'une telle société civile perdure toujours aussi bien dans le milieu socioprofessionnel (les syndicats, surtout dans la Fonction Publique,) que celui de la défense des droits humains qui sont des secteurs stratégiques que le régime cherche toujours à contrôler, vu l'enjeu qu'ils représentent.*
12. *C'est durant l'époque coloniale, et surtout pendant le premier quart du 20ème siècle que la société civile a été particulièrement contrainte de vivre dans la clandestinité.*

13. *Cela peut être le cas des prêches dans les lieux de culte où des hommes de religion peuvent librement justifier des violations des Droits Humains ou de la démocratie.*
14. *L'évaluation du rôle de l'Etat par les organismes d'aides bilatérale et multilatérale ont permis de conclure à des pesanteurs administratives, corruptions, etc., ce qui va les amener à réorienter les ressources vers les programmes d'ajustement structurel de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire international. La place que laissera l'Etat suite à son retrait du secteur privé sera progressivement occupée par d'autres acteurs comme la société civile.*
15. *L'ajustement structurel dont les mesures sont, entre autres, le licenciement de plusieurs milliers de fonctionnaires de la Fonction Publique, la réduction de la part du budget de l'Etat dans les postes comme la santé, l'éducation, etc., a permis l'accroissement de la pauvreté et créé les conditions favorables pour l'intervention de la société civile, surtout dans le domaine social et économique (Simon et Al, 1995).*
16. *La faiblesse du contrôle de l'état sur les organisations de la société civile fait que celles-ci peuvent exister dans l'informalité, surtout si leurs promoteurs n'ont aucun intérêt à faire changer de statut leurs organisations.*
17. *L'interdiction formelle, légale de l'excision obtenue grâce aux combats tous azimuts menés par la société civile formelle a soulevé l'indignation collective de collectifs de femmes mobilisées autour de la défense des valeurs culturelles traditionnelle, alors que jusque là personne n'avait entendu parlé de tels collectifs de femmes.*
18. *Les organisations religieuses fonctionnent comme des sectes ou des confréries ou en sont des démembrements : elles sont placées sous la tutelle d'un gourou ou d'un marabout. Quant aux organisations de femmes, elles prennent souvent la forme de groupements féminins, avec des objectifs visant la promotion de la gente féminine : elles sont constituées en réseaux autour d'un bailleur ou d'une grande ONG.*
19. *Déjà, au début de l'époque coloniale il existait des syndicats ouvriers très puissants.*
20. *Dans certains pays où la religion et les hommes religieux exercent une grande influence sur les populations, celles-ci en temps de crise peuvent se retourner vers les hommes de Dieu pour chercher parmi les régulateurs en question .C'est le cas notamment au Sénégal et au Congo dans les crises sociales ou politiques.*
21. *Dans les années 1990 les Organisations Internationales du Nord ont particulièrement aidé à la promotion de beaucoup d'organisations de la société civile intervenant sur la question des droits humains et de la démocratie.*
22. *Au Burina Faso, l'affaire Norbert Zongo a engendré un mouvement protestataire qui a revigoré*

la société civile. En effet, l'assassinat en décembre 1993 du journaliste Norbert Zongo, animateur principal de l'hebdomadaire L'Indépendant qui était très populaire dans le milieu étudiant en raison de ses critiques à l'endroit du régime a entraîné un sursaut de la société civile, avec la constitution d'un Collectif des organisations démocratiques de masse et des partis politiques. C'est l'action menée par ce collectif qui finira par fragiliser le régime de Compaoré.

23. *C'est cette indépendance vis-à-vis de l'Etat, en plus de leur insertion dans des réseaux internationaux, qui explique que certaines organisations de cette société civile puissent défier le régime au pouvoir, au point d'être confondues avec des partis politiques d'opposition.*
24. *La charte africaine de la participation populaire au développement adoptée en 1990 encourage particulièrement cette société civile participative qui a une vocation de développement (CEA/ONU, 1990).*
25. *Les activités qui relèvent du secteur informel contribuent pour 20% au PIB et pour 70% à la formation des nouveaux emplois dans les pays d'Afrique. (Cf . UN/OSCAL, 1996b)*
26. *C'est notamment le cas pour les groupements de femme engagés dans des actions de développement tant en milieu rural qu'urbain mais qui n'ont pas une existence légale.*
27. *C'est dans ce milieu également que se recrutent les consultants qui travaillent avec les bailleurs de fonds. D'ailleurs beaucoup de sièges de composantes de cette société civile sont transformées occasionnellement en bureaux d'études.*
28. *C'est le cas notamment des composantes d'origine locale de la société civile et dont les ressources sont endogènes : la plupart des groupements de femmes qui ont une vocation de développement ont comme partenaires financiers principalement les démembrements de l'Etat (municipalités), des ONG étrangères ou encore des organismes internationaux travaillant en étroite collaboration avec l'Etat. Leurs membres constituent un électorat potentiel pour le parti au pouvoir et ses alliés.*
29. *Les leaders de ces organisations arborent des signes de richesse ou d'aisance de vie, faisant ainsi penser qu'une partie importante des fonds reçus au titre des projets qu'ils portent ont été détournés à des fins personnelles.*
30. *Les membres de telles associations sont souvent instruits : il s'agit d'associations de ressortissants de telles ou telles localités d'origine ou de tels ou tels établissements d'enseignement ; elles ont souvent une vocation de développement, d'entre-aide ou de sensibilisation sur des questions citoyennes.*
31. *Des organisations religieuses, toutes confessions confondues ont participé à des campagnes de sensibilisation portant sur les mesures préventives contre l'Ebola pendant toute la période où cette épidémie faisait des ravages en Afrique de l'Ouest. De même de telles organisations ont participé*

activement à la lutte contre l'excision des jeunes filles certains pays où leur influence sociale est prégnante (Sénégal, Mali, etc.)

32. *Les organisations caritatives qui dépendent de l'Eglise pour leur financement ou encore des dahiras d'obédience mouride qui interviennent dans la santé et dont les actions sont financées par des disciples, les quels peuvent être de la diaspora ou non : construction d'un centre de santé financé à concurrence de 500 millions de francs CFA par des disciples mourides résidant Toscane en Italie en 2012 ou de l'hôpital Matlaboul Fazayni de Touba financé l'organisation religieuse Hizbut-Tarqiyyahau début des années 2000 .*
33. *Le monde occidental constitue la source de référence normative pour les actions souhaitables à mener dans le reste du monde et surtout en Afrique.*
34. *Une plate-forme regroupant une centaine d'ONG travaille sur les accords économiques entre l'Europe et les pays africains pour pouvoir débusquer et dénoncer les termes inégalitaires. De même le Front International de la société civile panafricaine composée d'organisations d'activistes du continent dont « Y en a marre » et « Balai citoyen » a déposé une plainte au niveau de la Cour pénale internationale contre le président français M. Nicolas Sarkozy pour les bombardements effectués sur la Libye et l'assassinat du président Kadhafi.*
35. *Depuis les Conférences de Rio en 1992 portant sur l'environnement et d'Istanbul en 1994 portant sur l'habitat les problématiques questionnant le rapport des communautés à leur environnement sont devenues des sujets de préoccupation pour la société civile africaine. Les domaines qu'elle investit particulièrement sont, aujourd'hui, les déchets toxiques, la déforestation, la pollution sonore, le changement climatique. Ses moyens sont bien limités.*
36. *Ce qui est incriminé ici surtout ce sont les contrats d'exploitation signés au détriment des pays hôtes, le faible intérêt accordé aux maux des populations riveraines, à la dégradation causée à l'environnement, etc.*
37. *L'exploitation abusive des ressources et mines par les multinationales avec la complicité des Etats a un lien avec la dégradation de l'environnement. De même, les services que fournissent les organisations humanitaires dans des situations de crises pour sauver des vies ont un faible impact, parce que souvent des Etats refusent de collaborer avec elles. Pourtant, de telles organisations humanitaires, surtout celles qui s'occupent de la sécurité alimentaire doivent mériter plus de considérations : selon le FIDA, 21 des 37 pays dont la sécurité alimentaire n'est pas assurée se trouvent en Afrique subsaharienne .Cf Jazairiyet al., 1992.*
38. *Cela explique que beaucoup de bureaux d'études sont animés par des gens de la société civile. Mais il faut également reconnaître que cette expertise de la société civile africaine permet à celle-ci au*

besoin d'opposer une contre-expertise pertinente aux politiques de la Banque Mondiale et du FMI : le projet de pipeline Tchad -Cameroun qui devait être financé par la Banque Mondiale a été gelé grâce au plaidoyer d'un environnementaliste tchadien.

39. *La société civile ONE qui intervient en Afrique offre un « Prix ONE pour l'Afrique » destiné à récompenser le travail des organisations de la société civile africaine qui ont réalisé de belles réussites dans leurs domaines d'action, en accomplissant particulièrement des Objectifs du Millénaires pour le Développement. Ceci a créé une émulation positive entre des ONG de divers pays comme le Nigeria et le Ghana.*
40. *Les résultats obtenus grâce à l'action de cette société civile, ainsi que les grands principes normatifs sur lesquels celle-ci s'est appuyée dans son combat, s'ils sont bien connus des autres composantes de la société civile, peuvent leur servir de sources de motivation pour combattre également dans la même direction.*
41. *Le combat de la société civile pour la transparence dans l'action gouvernementale et la gestion de l'Etat peut avoir des répercussions positives sur l'orientation de l'action collective des autres organisations de la société dans leur propre secteur d'activité. C'est ainsi que les syndicats de travailleurs dans le secteur privé commencent à joindre dans leurs revendications des questions relatives à la transparence dans la gestion des affaires de l'entreprise.*
42. *En tous les cas, la société civile, surtout celle-là qui intervient sur des questions de gouvernance doit maîtriser ces règles.*
43. *Ces règles, en tant qu'elles indiquent la conduite à tenir en matière de gestion des affaires publiques, permettent une évaluation des actions menées au titre de cette gestion, ce qui autorise de fonder un jugement objectif sur celle-ci. En fait, ces règles devraient permettre d'empêcher la corruption, l'arbitraire, etc., de favoriser l'efficacité dans le fonctionnement des institutions : de ce fait, l'œuvre de construction du bien-être collectif entreprise par l'Etat connaîtrait une rapidité satisfaisante.*
44. *Voir « Le Forum social, qui s'achève dimanche à Bamako témoigne de l'action d'ONG qui tentent de s'affranchir de la tutelle des pouvoirs et des occidentaux » par Christian Losson, 21 janvier 2006 .*
45. *En toute chose, mal gouverner est déterminé par trois variables. Il s'agit de l'ignorance des faits ou de manque d'information, de l'incompétence et de la mauvaise intention. Dans une communauté où la gestion des affaires publiques doit être confiée à des personnes expertes, compétentes, c'est alors , surtout, la variable mauvaise intention qui doit être principalement incriminée en cas de mal gouvernance .*

46. *Cette capacité de mobilisation est d'autant plus élevée dans un pays que la démocratie y est plus réelle et que la mal gouvernance y engendre des conséquences sociales devenues insupportables pour les travailleurs salariés, notamment.*
47. *Les syndicats les plus puissants sont proches de partis politiques, que ces derniers soient du pouvoir ou de l'opposition.*
48. *A l'époque coloniale existaient dans beaucoup de grandes villes de l'espace AOF, des associations regroupant les jeunes dits évolués, lesquels étaient des diplômés de l'enseignement primaire. De même des organisations ou mouvements religieux constituaient des « refuges religieux » contre l'agression culturelle coloniale, comme ce fut le cas au Sénégal avec les dahiras dans les villes.*
49. *Chaque fois que la religion musulmane est agressée dans le monde occidental par des écrits ou propos jugés attentatoires par la Umma islamique, il s'en est suivi en Afrique des mouvements de contestation organisés dans des pays à majorité musulmane.*

BIBLIOGRAPHIE

1. ANSART-DURLAINE, M. « Le rôle des individus au cours des mutations historiques », in les cahiers internationaux de sociologie, vol XCIV, 1981.
2. BAUDOUIN, J. Introduction à la science politique. Paris : Dalloz, 1992.
3. BLOCH, E. Thomas Munzer : théologien de la révolution. Paris, union générale d'édition, 1964.
4. COLAS, D : Sociologie politique. Paris : PUF, 1994.
5. DIOP M. C. Et al. Le Sénégal sous Abdou Diouf. Paris, Karthala, 1990.
6. DUHAMEL, O et MENY, Y. Dictionnaire constitutionnel. Paris : PUF, 1992.
7. ELIAS N. La société des individus. Tr. Fr. Paris, Fayard, 1991.
8. GALLISOT, R. « Abus de la société civile : Etatisation de la société ou socialisation de l'Etat », in revue L'Homme et la société, n° 4, 1991.

9. HEGEL G.W.F. Leçons sur la philosophie de l'histoire. Tr. Fr. Paris, Vrin, 1963.
10. HEGEL, G,W,F. La phénoménologie de l'Esprit. Traduction Jean Hyppolite. Paris : Aubier, 1977.
11. HEGEL, W,F. Principes de la philosophie du droit. tr.fr. Paris :Gallimard, 1940.
12. KANTE, B. « La démocratie dans les régimes politiques ouest- africaines. Essai de réflexion théorique », in Annales africaines, 1983-1984-1985.
13. MACCIOCHI, A, M. Pour Gramsci, Paris : Seuil, 1994.
14. MARX K. Engels F. L'idéologie allemande. Tr. Fr. Paris, Editions Sociales, 1968.
15. MARX, K- ENGELS, F. L'idéologie allemande. Tr.fr. Paris: Editions sociales, 1963.
16. MARX, K. Le 18 Brumaire. Paris : Editions sociales, 1969.
17. MBAYE, K : Les droits de l'homme en Afrique. Paris : Pedone, 1992.
18. NIANG A. « La société civile : une réalité sociale en question » In Revue Sénégalaise de Sociologie,N° 2/3 janvier 1988/1989
19. PAINE, TH. Les droits de l'homme en Afrique. Paris : Nouveaux Horizons, 1992.
20. REVUE Tiers Monde, Tome XXXVI, n°141, Sociétés en mutation entre restructurations mondiales et initiatives locales, sous la direction de Haubert et Pierre-Philippe Rey, Paris, PUF, janvier-mars 1995.
21. REY, P-P. Les alliances de classes. Paris : Maspero, 1973.
22. RICHER L. Les droits de l'homme et du citoyen. Paris : Economica, 1982.

23. ROUSSEAU J.J. Du contrat social (1762). Paris, Editions Garnier Flammarion, 1966.
24. TOCQUEVILLE, A. De la démocratie en Amérique. T. 2, Paris : Garnier-Flammarion, 1981.
25. TONNIES F. Gemeinschaft und gesellschaft. Tr. Fr. Communauté et société. Paris, PUF, 1944.
26. TOURAINE A , Critique de la modernité ,Paris, Payot,1992
27. WEBER M. L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme. Paris, Plon, 1969.

Une citoyenneté au bout des doigts : Jeunes, NTIC et engagement politique en Afrique

Pr. Mohamadou Sall

Résumé

Dans son ouvrage paru en 2003 et intitulé « Democratic Phoenix. Reinventing Political Activism », Pippa Norris postulait la thèse de l'épuisement des formes traditionnelles de participation politique et l'émergence de nouvelles formes d'activisme. La thèse de Norris accordait une attention particulière à la communication digitale adossée à des technologies comme internet et la téléphonie mobile. Le mouvement du Y en a marre du 23 juin au Sénégal et les manifestations de la rue portées par le Balai citoyen au Burkina Faso semblent accréditer la thèse de Norris dans la mesure où, la mobilisation via les réseaux sociaux a accéléré le processus démocratique dans ces deux pays.

Ce « cyberactivisme » politique pour reprendre le terme de Serge Proulx (2015) s'intègre dans de nouvelles pratiques de militantisme politique (Alexandre Eyries et Cassandra Poirier, 2013). Pourtant, dans d'autres pays africains, ces nouvelles pratiques n'ont pas permis d'accélérer le cours de l'histoire politique, ce qui pousse à nuancer un peu, à l'instar d'Eric Uslaner (2000), la relation entre l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication et l'engagement politique.

Au demeurant, les jeunes qui constituent une frange importante de l'électorat politique sont au cœur de ces nouvelles pratiques de militantisme politique. L'objet de cet article est d'interroger l'usage par les jeunes des nouvelles technologies de l'information et de la communication et de voir si cet usage induisait des postures sélectives en matière d'engagement politique.

Cet article s'appuiera sur les données provenant des enquêtes du Round 5 d'Afrobarometer.

INTRODUCTION

Les pays d'Afrique subsaharienne sont engagés dans une transition démographique qui gonflera au cours de plusieurs décennies le volume de jeunes. La population de jeunes comprise dans la tranche d'âge de 15 à 24 ans représente plus de 200 millions d'habitants (Williams, 2012; Boumphrey, 2012). Ces jeunes seront encore et pendant très longtemps, le réservoir d'alimentation du collège électoral. En d'autres termes, ils pèseront de tout leur poids dans la survenance des alternances démocratiques et dans la reconfiguration des trajectoires politiques.

Cette progression du volume des jeunes intervient aussi dans un contexte politique particulier. Dans son ouvrage intitulé « Democratic Phoenix. Reinventing Political Activism », Pippa Norris postulait la thèse de l'épuisement des formes traditionnelles de participation politique et l'émergence de nouvelles formes d'activisme. La thèse de Norris accordait une attention spéciale à la communication digitale adossée à des technologies comme internet et la téléphonie mobile. Le mouvement du Y en a marre du 23 juin au Sénégal et les manifestations de la rue portées par le Balai citoyen au Burkina Faso semblent accréditer la thèse de Norris dans la mesure où, la mobilisation via les réseaux sociaux a accéléré le processus démocratique dans ces deux pays.

Ce « cyberactivisme » politique pour reprendre le terme de Serge Proulx (2015) s'intègre dans de nouvelles pratiques de militantisme politique (Alexandre Eyries et Cassandra Poirier, 2013). Pourtant, dans d'autres pays africains, ces nouvelles pratiques n'ont pas permis d'accélérer le cours de l'histoire politique, ce qui pousse à nuancer un peu, à l'instar d'Eric Uslaner (2000), la relation entre l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication et l'engagement politique.

Au demeurant, les jeunes qui constituent une frange importante de l'électorat politique sont au cœur de ces nouvelles pratiques de militantisme politique. L'objet de cet article est d'interroger l'usage par les jeunes des nouvelles technologies de l'information et de la communication et de voir si cet usage induisait des postures sélectives en matière d'engagement politique en général. Dans cet article, nous entendons par engagement politique, l'intérêt pour les affaires publiques et le soutien à la démocratie. De plus, nous considérons

comme jeunes, les personnes dont l'âge est compris entre 18 et 35 ans. Cette définition des jeunes est conforme aux réalités politiques locales car si l'on prend l'exemple du parti socialiste qui a régné au Sénégal pratiquement de l'indépendance à 2000 qui marque le début de l'alternance politique, on pouvait militer dans les jeunesse socialistes jusqu'à l'âge de 35 ans.

Cet article s'appuiera sur les données provenant des enquêtes du Round 5 d'Afrobarometer.

CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES

Du lien entre l'âge et l'engagement politique

Dans tous les régimes démocratiques, le lien entre l'âge et la politique est régi par des dispositions législatives consacrées par la constitution. Celle-ci l'âge fixe l'exercice du droit de vote au droit définissant de facto, un moratoire politique. Cependant, dans certains cas, ces dispositions viennent tout simplement formaliser un intérêt et un activisme politique pouvant très précoces. En effet, des enfants peuvent baigner dans des ambiances politiques qui vont déterminer l'orientation de leurs engagements politiques futurs. Anne Muxel dans le questionnement introductif «Qu'est-ce que l'âge en politique ? » rappelle un vieux postulat « contestataire à 20 ans, conservateur à 60 ans » qui traduit les associations peut être abusives entre la jeunesse et la contestation politique. Citant Hyman (1959), Gallatin (1980), Jenning et Niemi (1974 et 1984) et Percheron (1974, 1982 et 1985), elle note dans un article intitulé L'âge des choix politiques. Une enquête longitudinale auprès des 18-25 ans et paru en 1992 : « C'est au cours de l'enfance et de l'adolescence que se réalisent les premières acquisitions politiques ».

Traitant de l'abstentionnisme en France, Lancelot (1968) notait que « les électeurs s'abstiennent d'autant plus et d'autant plus régulièrement, qu'ils relèvent de catégories ou appartiennent à des collectivités plus mal intégrées à la société globale». Parmi ces catégories, celle structurée par l'âge était selon lui essentielle. Il a ainsi théorisé la courbe en U (qui peut être inversée pour illustrer cette courbe de la participation politique) : aux âges jeunes et avancés, le taux d'abstention est élevé et il est bas aux âges adultes.

Une jeunesse au prisme des NTICS

S'interrogeant sur la signification d'être jeune à l'ère digitale, Green¹ souligne que les jeunes sont au niveau de l'épicentre de la révolution de l'information dans la mesure où ils sont naturellement les plus portés vers la domestication des NTICS.

Ces NTICS créent un aggiornamento des conditions de l'engagement politique à travers la réduction de la distanciation d'avec le champ politique. En effet, par le biais d'une connexion immédiate avec internet devant l'ordinateur, on accède à l'information politique et en temps réel. De même, les messageries par sms envoyés téléphone peuvent permettre de diffuser des informations et de mobiliser des masses de personnes en un temps record. L'efficacité mais surtout le pouvoir de mobilisation de ces technologies ont été mis en évidence dans l'alternance politique survenue au Burkina Faso.

Dans son ouvrage paru en 2003 et intitulé « Democratic Phoenix. Reinventing Political Activism », Pippa Norris postulait la thèse de l'épuisement des formes traditionnelles de participation politique et l'émergence de nouvelles formes d'activisme. La thèse de Norris accordait une attention particulière à la communication digitale adossée à des technologies comme internet et la téléphonie mobile. Pour Luca Raffini dans un article intitulé Les jeunes, les TIC et la participation politique,

« Le désengagement des circuits politiques traditionnels va donc de pair avec un développement ambigu de modes de mobilisation innovants, non conventionnels et autonomes, pluriels et hétérogènes, tels que les mouvements d'action citoyenne, les associations de quartier, les groupes qui militent pour une unique cause, les attitudes de protestation. Ces nouvelles formes de participation politique recouvrent les réseaux sociaux, le consumérisme politique et la participation électronique. »

Ce « cyberactivisme » politique pour reprendre le terme de Serge Proulx (2015) s'intègre dans de nouvelles pratiques de militantisme politique (Alexandre Eyries et Cassandra Poirier, 2013). Au demeurant, les jeunes qui constituent une frange importante de l'électorat politique sont au cœur de ces nouvelles pratiques de militantisme politique. Le mouvement du Y en a marre du 23 juin au Sénégal et les manifestations de la rue portées par le Balai citoyen au Burkina

Faso semblent accréditer la thèse de Norris dans la mesure où, la mobilisation via les réseaux sociaux a accéléré le processus démocratique dans ces deux pays.

L'objet de cet article est d'interroger l'usage par les jeunes des nouvelles technologies de l'information et de la communication et de voir si cet usage induisait des postures sélectives en matière d'intérêt pour les affaires de l'espace public mais aussi en termes d'engagement en faveur de la démocratie.

CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Source de données

Pour apprécier le lien entre l'usage des NTICS et la participation politique, nous allons dans un premier temps, analyser cela dans une perspective générale en considérant la population dans son ensemble avant de restreindre l'analyse aux jeunes.

Les données qui ont servi aux analyses proviennent de l'enquête du Round 5 du Réseau Afrobarometer. Afrobarometer est un réseau multinational regroupant une trentaine de pays africains cooptés selon leur engagement en faveur de la démocratie.

L'enquête a été conduite en juin 2013 sur toute l'étendue du territoire a porté sur un échantillon de 1200 individus, représentatif de la population sénégalaise âgée de 18 ans et plus.

Le sondage à trois degrés, a permis de tirer les 1200 individus :

- Au premier degré, on a tiré, par une méthode des probabilités inégales, 150 unités primaires de sondage (UPS) que sont les zones de dénombrement (ZD) ou les districts de recensement (DR) ;
- Au second degré, on a tiré dans chaque ZD/DR, par la méthode du Starting Point et par sondage systématique, 8 unités secondaires (USS) que sont les ménages. On considère que ces 8 ménages permettent de minimiser la variance intra-grappe et de maximiser la variance inter grappe;
- Au troisième degré, on a tiré, alternativement dans chaque ménage et par

sondage aléatoire simple (SAS), soit un homme ou une femme âgée de 18 ans et plus. Le plan de sondage d'Afrobarometer exige une répartition équitable des hommes et des femmes dans l'échantillon.

Par ailleurs, le questionnaire Round 5 du Sénégal comporte les variables suivantes que nous considérons comme dépendantes, c'est-à-dire que l'on cherche à expliquer :

- La variable Q14 qui est relative à l'intérêt de l'individu pour les affaires publiques avec deux modalités (0. Non intéressé et 1. Intéressé) ;
- La variable Q32 qui traduit l'attachement ou le soutien de l'individu à la démocratie. Cette variable possède trois modalités :
 - La modalité 1 pour les individus qui soutiennent que la démocratie est préférable à toute autre forme de gouvernement ;
 - La modalité 2 pour les individus qui soutiennent que parfois le régime non démocratique est préférable à la démocratie ;
 - La modalité 3 pour les individus qui n'ont pas de préférence particulière entre le régime démocratique et le régime non démocratique.

Le questionnaire Round 5 du Sénégal comporte aussi une variable-clé dont nous allons chercher l'impact sur l'intérêt de l'individu pour les affaires politiques ou sur le soutien à démocratie. Il s'agit de l'usage des NTICS qui est un indicateur composite, c'est-à-dire qui sera créé à partir d'autres variables que sont :

- q91a. « Avec quelle fréquence utilisez-vous un ordinateur ? »
- q91b. « Avec quelle fréquence utilisez-vous internet ? »
- q93a. « Avec quelle fréquence utilisez-vous un téléphone portable ? »
- q93b. « Avec quelle fréquence recevez-vous ou vous envoyez des messages sms ? ».

Nous avons d'abord vérifié si ces 5 variables étaient capables de subsumer la pratique d'usage des NTICS. Pour cela, nous avons calculé le coefficient de Cronbach Alpha (α) qui est un test de la consistance et de l'homogénéité. La

valeur de Cronbach Alpha (α) étant égal à 0,628, on en a déduit que l'indicateur composite usage des NTICS était consistant. Cette vérification effectuée, les 4 variables ont été introduites dans une analyse factorielle pour créer l'indicateur d'usage des NTICS. Cet indicateur d'usage des NTICS distingue deux groupes : ceux qui utilisent les NTICS et ceux qui ne les utilisent pas.

Usage des NTICS et intérêt pour les affaires publiques

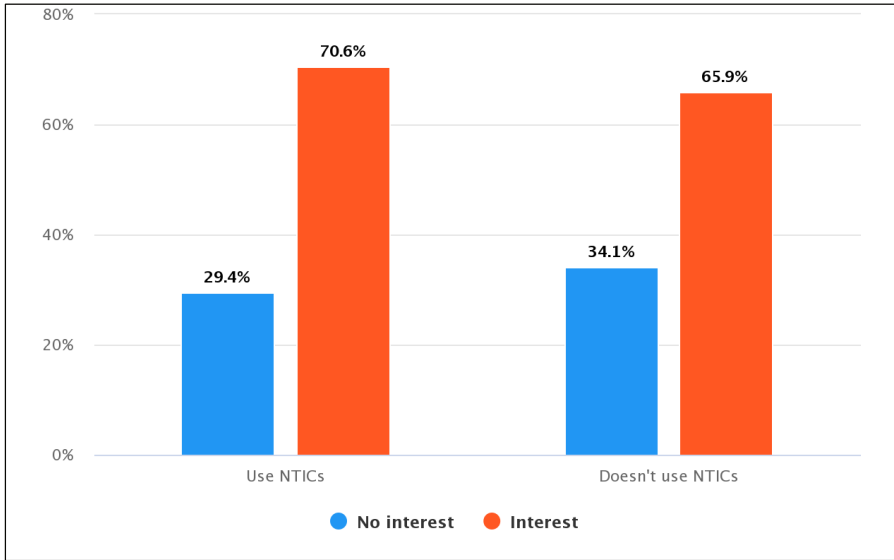
Le Sénégal peut être considéré comme un pays relativement avancé en matière de technologies de l'information et de la communication. Il ressort des résultats de l'enquête Afrobarometer de 2015 que même si seul 1 enquêté sur 4 affirme avoir utilisé internet, 82 % des enquêtés soutiennent posséder un téléphone mobile qu'ils utilisent tandis que 13 % soutiennent utiliser un téléphone appartenant à un membre du ménage. En résumé, 9 enquêtés sur 10 utiliseraient le téléphone portable. Cette forte inclination des Sénégalais renforcerait-il leur engagement citoyen à travers un plus grand intérêt pour les affaires publiques ?

Le concept d'affaires publiques renvoie dans le cadre de cet article au concept de sphère publique au sens où le conçoit Jürgen Habermas², c'est-à-dire un espace au sein duquel « les citoyens discutent de leurs affaires communes » et qui est aussi « une arène d'institutionnalisation des interactions discursives ». Lorsque l'on croise la variable « intérêt pour les affaires publiques » par la variable « usage des NTICS », il apparaît que la relation est seulement significative au seuil de 10 %. La liaison ne semble pas donc être forte. En d'autres termes, l'influence de l'usage des NTICS sur la propension à s'intéresser aux affaires publiques existe mais reste tout de même faible.

Quand on s'intéresse aux distributions conditionnelles, on remarque les éléments suivants :

- sur 100 personnes qui utilisent les NTICS, 71 s'intéressent à la politique ;
- sur 100 personnes qui n'utilisent pas les NTICS, 66 s'intéressent à la politique.

L'usage des NTICS induirait légèrement un plus grand intérêt pour les affaires publiques.



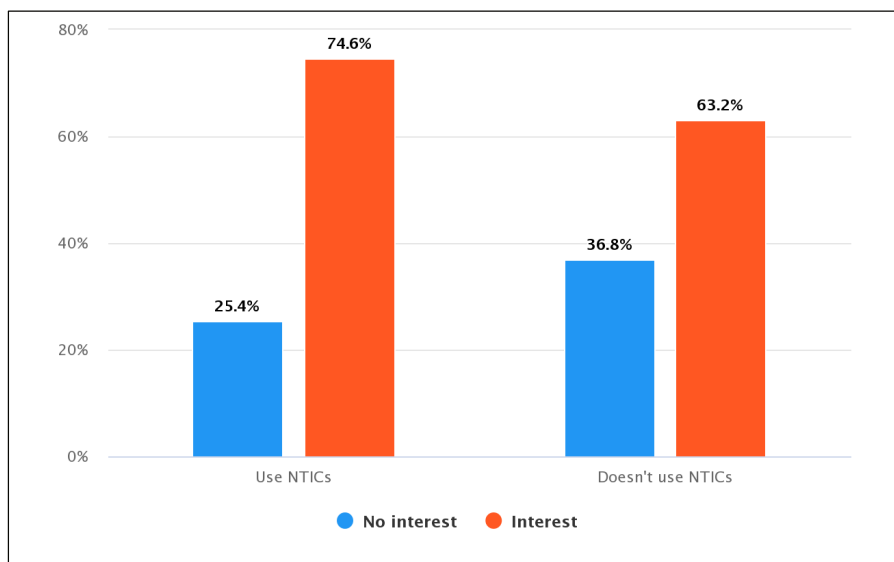
En restreignant l'analyse aux jeunes en général, c'est-à-dire à ceux qui ont moins de 35 ans, il apparaît que la relation n'est pas significative. De même, si on considère la catégorie des 18-25 ans, la relation n'est pas non plus significative. Pour cette dernière tranche d'âge, la plus jeune et la plus « accro » aux NTICS, l'usage des technologies ne favorise pas un intérêt pour les affaires publiques et ne modifie pas le moratoire politique. En d'autres termes, même si les très jeunes ont une plus grande inclination vers les technologies que sont le téléphone portable, l'internet et les réseaux sociaux, il semblerait que les informations concernant la gouvernance ne sont pas celles qu'ils cherchent en particulier.

Par contre, si on considère la tranche d'âge des 26-35 ans, la relation devient très significative. Avec une probabilité critique de 0.037, on a une relation significative au seuil de 5 %. C'est donc pour les 26-35 ans que l'usage des NTICS semble le plus impacter sur l'intérêt pour les affaires publiques.

En d'autres termes, si on restreint l'étude à cette tranche des 26-35 ans, l'usage des NTICS est un Prédicteur de l'intérêt pour la politique.

Quand on s'intéresse aux distributions conditionnelles, on remarque :

- sur 100 jeunes d'âge compris entre 26 et 35 ans et utilisant les NTICS, les 75 s'intéressent à la politique ;
- sur 100 jeunes d'âge compris entre 26 et 35 ans et n'utilisant pas les NTICS, les 63 s'intéressent à la politique.



Bien que les analyses faites ici concernent des jeunes dans un pays en développement, les résultats restent conformes aux attentes théoriques. Ils mettent en relief, ce que Luca Raffini dans un article intitulé : « Les jeunes, les TIC et la participation politique », a nommé la mobilisation cognitive et qu'elle explicite de la façon suivante :

« D'après la théorie de Dalton, dans les sociétés postindustrielles, les citoyens suivent un processus de mobilisation cognitive, caractérisé par une forte croissance de l'information et une hausse conséquente du niveau d'information politique. Ce changement engendre une augmentation généralisée de l'intérêt politique... Pour les nouvelles générations, la mobilisation cognitive semble se substituer aux formes traditionnelles de mobilisation politique, et même à la mobilisation partisane des partis politiques ».

Nous avons essayé d’approfondir l’étude du lien entre l’usage des NTICS et l’intérêt pour les affaires politiques. Nous avons donc utilisé la régression logistique qui est un modèle d’analyse causale. Dans cette modélisation, la variable qu’on cherche à expliquer est l’intérêt pour les affaires politiques et les variables explicatives l’usage des NTICS, l’âge de la personne, niveau d’éducation, milieu de résidence, région. Les résultats sont consignés dans le tableau suivant.

EQUATION	VARIABLES	(1) odds ratio	(2) odds ratio	(3) odds ratio	(4) odds ratio	(5) odds ratio	(6) odds ratio
int_pol	ntic1dummy	0.805*	0.843	0.751**	0.835	0.779	0.777
		(0.103)	(0.109)	(0.102)	(0.132)	(0.125)	(0.125)
	Sexe		0.768**	0.828	0.839	0.857	0.857
			(0.0968)	(0.107)	(0.109)	(0.112)	(0.112)
	_Iage1_2			1.465**	1.450**	1.501**	1.504**
				(0.254)	(0.255)	(0.266)	(0.266)
	_Iage1_3			1.718***	1.756***	1.815***	1.816***
				(0.266)	(0.281)	(0.292)	(0.292)
	_Iedu_1				0.981	1.126	1.116
					(0.160)	(0.192)	(0.193)
	_Iedu_2				1.053	1.243	1.226
					(0.193)	(0.241)	(0.241)
	_Iedu_3				1.625*	1.994**	1.981**
					(0.469)	(0.596)	(0.593)
_Iurbrur_2					1.506***	1.479***	
					(0.216)	(0.224)	
Region						1.005	
						(0.0140)	
Constant		2.403***	2.674***	1.935***	1.709**	1.280	0.0406
		(0.243)	(0.305)	(0.285)	(0.359)	(0.299)	(0.374)
Observations		1,195	1,195	1,195	1,193	1,193	1,193

Dans l’ensemble, le modèle explicatif de l’intérêt pour les affaires politiques et construit à partir des variables que sont l’usage des NTICS, l’âge de la personne, niveau d’éducation, milieu de résidence, région est satisfaisant car le pouvoir de prédiction est de 68.58 %.

En revanche, il apparaît que l’utilisation des NTIC ne joue pas un rôle majeur dans l’intérêt pour les affaires publiques. En effet, une fois qu’on introduit le niveau d’instruction, la variable NTIC cesse d’être significative, indiquant par-là que son effet est complètement médiatisé par l’éducation. Ceci n’est en réalité qu’une demi-surprise car l’utilisation des nouvelles technologies de l’information est avant tout l’apanage des plus instruits et en même temps, l’intérêt pour les affaires publiques croît avec le niveau d’instruction. En termes

de politiques publiques, si l'accès du plus grand nombre aux NTIC est à coup sûr un objectif désirable, ce n'est pas celui qui va accroître de façon significative l'intérêt pour la chose politique. Celui-ci dépend plutôt du niveau d'éducation des citoyens, donc comme dans beaucoup de domaine, l'éducation, sans être un remède miracle, demeure une condition nécessaire pour la mobilisation politique.

Les résultats de la régression font également ressortir un certain nombre de résultats à priori inattendus : le premier et le plus important, c'est qu'il n'existe pas d'inégalités de genre de participation aux affaires publiques, alors qu'on se serait attendu, à ce que les hommes soient à l'avant-garde de la participation aux affaires publiques, et que les femmes soient reléguées à l'arrière-plan. Tel n'est pas le cas au Sénégal. Le second résultat surprenant est que c'est en milieu rural que les individus enquêtés sont le plus intéressés à la chose publique.

De l'usage des NTICS et soutien à la démocratie

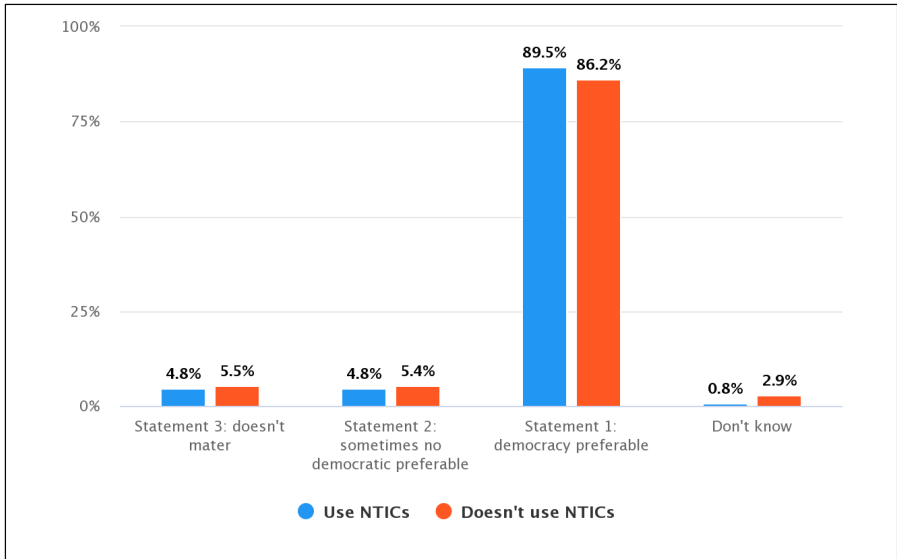
L'usage des NTICS induirait-il un plus grand engagement en faveur de la démocratie ? C'est la question que nous nous sommes posée.

En partant des données de l'enquête Afrobarometer, le croisement entre le soutien à la démocratie et l'usage des NTICS a montré un lien existant mais relativement faible entre les deux variables au sein des 1200 personnes enquêtées et représentatives de la population des 18 ans et plus. En effet, la relation est seulement significative au seuil de 10 %.

Une analyse des distributions conditionnelles, illustrées par les histogrammes ci-dessous, montre que :

- sur 100 personnes qui utilisent les NTICS, les 90 préfèrent la démocratie à tout autre mode de gouvernement ;
- sur 100 personnes qui n'utilisent pas les NTICS, les 86 préfèrent la démocratie à tout autre mode de gouvernement.

Par contre, si nous restreignons l'étude aux jeunes, c'est-à-dire aux personnes dont l'âge est compris entre 18 et 35 ans, la relation entre l'usage des NTICS et le soutien à la démocratie n'est pas significative. Elle ne l'est pas, non plus, si on

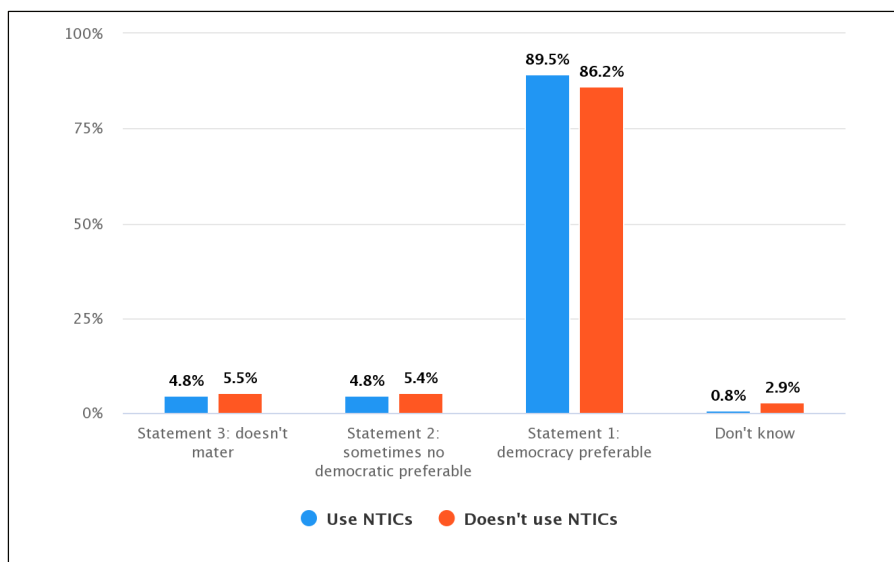


considère les plus jeunes d’entre eux, dont l’âge est compris entre 18 et 25 ans.

Par contre, si l’on considère les jeunes âgés entre 26 et 35 ans, la relation devient significative au seuil de 10 %. La probabilité critique est de 0,06.

Quand on s’intéresse aux distributions conditionnelles, on remarque :

- sur 100 jeunes d’âge compris entre 26 et 35 ans et utilisant les NTICS, les 93 soutiennent que le régime démocratique est préférable aux autres régimes contre 87 chez ceux qui n’utilisent pas les NTICS.



CONCLUSION

Le fait que l'on note une association positive d'intensité même faible entre l'usage des NTICS et les variables d'engagement politique comme l'intérêt pour les affaires publiques et le soutien à la démocratie montre l'importance des NTICS dans la réduction des inégalités politiques. En effet, ce résultat permet de répondre positivement à la question de Pippa Norris (2000) qui s'interrogeait sur la capacité d'internet de renforcer la voix des sans-voix dans les pays en développement. Traditionnellement, il existe partout dans le monde un moratoire politique qui fait que les jeunes sont en retrait par rapport à la sphère politique. Ce retrait est encore beaucoup plus marqué dans les pays africains dont les systèmes politiques dont le fonctionnement est en partie structuré par des effets d'âge et de de génération. Il semble que les NTICS peuvent au moins accélérer l'intérêt des jeunes sénégalais pour la gestion des affaires publiques et favoriser leur soutien à la démocratie.

Cependant, entre un « cyberberactivisme » (Prolux, 2015) se manifestant sous la forme d'un simple intérêt aux affaires publiques et un soutien à la démocratie sur la toile et un engagement effectif sur le terrain, il y a un fossé qui interpelle les conditions de passage entre ces deux types d'engagement.

NOTES

1. Sefton-Green J., *Digital Diversions: Youth Culture in the Age of Multimedia*, Routledge, 1998
2. Jürgen Habermas, *The Structural Transformation of the Public Sphere: An Inquiry into a Category of Bourgeois Society*, 1962 cité par Fraser Nancy, *Rethinking the Public Sphere: A Contribution to the Critique of Actually Existing Democracy* Author(s): Nancy Fraser Source: *Social Text*, No. 25/26 (1990), pp. 56-80

BIBLIOGRAPHIE

- Matos H., Engagement civique et participation politique : controverses sur les TICs et le déclin du capital social, Les Enjeux de l'information et de la communication, 2008/1
- Muxel A., « Qu'est-ce que l'âge en politique ? »
- Norris P., *Democratic Phoenix. Reinventing Political Activism*, Cambridge University Press, 2002
- Norris P., « The Worldwide Digital Divide: Information Poverty, the Internet and Development », Paper for the Annual Meeting of the Political Studies Association of the UK, London School of Economics and Political Science, 10-13th April 2000. Roundtable on The Future Role of New Media in Elections Wednesday
- Proulx S., « Militantisme et engagement politique à l'ère du numérique » in A babord, Revue sociale et politique, n°. 59, avril-mai 2015
- Raffini L., « Les jeunes, les TIC et la participation politique », Source : http://www.academia.edu/1081253/The_Youngs ICTs_and_Political_Participation
- Sefton-Green J., *Digital Diversions: Youth Culture in the Age of Multimedia*, Routledge, 1998
- Williams S., (2012): Africa's youth: The African Development Bank and the demographic dividend, http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic_documents/AFDB%20youth%20doc.pdf, 2012

- Boumphrey S., Special Report: The World's Youngest Populations; Euromonitor International - <http://blog.euromonitor.com/2012/02/special-report-the-worlds-youngest-populations-.html>, 2012

ANNEXE : LES RÉSULTATS DES ANALYSES

Construction de l'indicateur usage des NTICS

1. Préalable : Test de la Consistance ou de l'homogénéité : Cronbach's Alpha

Usage des NTICS à partir des variables suivantes

- q91a. how often use a computer
- q91b. how often use the internet
- q92. usage and ownership of mobile phone
- q93a. how often use a cell phone
- q93b. how often send or receive a text message

Reliability Statistics

Cronbach's Alpha	N of Items
,628	4

2. Ensuite, construction de l'indicateur via une analyse factorielle pour avoir les deux groupes : ceux qui utilisent les NTICS et ceux qui ne les utilisent pas

Intérêt pour les affaires publiques

La relation entre l'usage des NTICS et l'intérêt pour les affaires politique est significative au seuil de 10 %

Contrôle de la relation par la variable âge

Interest in public affairs * Use of NTICs Crosstabulation

			Use of NTICs		Total
			use NTICs	Doesn't use NTICs	
Interest in public affairs	No interest	Count	139	246	385
		% within Interest in public affairs	36,1%	63,9%	100,0%
		% within Use of NTICs	29,4%	34,1%	32,2%
		% of Total	11,6%	20,6%	32,2%
	Interest	Count	334	476	810
		% within Interest in public affairs	41,2%	58,8%	100,0%
		% within Use of NTICs	70,6%	65,9%	67,8%
		% of Total	27,9%	39,8%	67,8%
Total	Count	473	722	1195	
	% within Interest in public affairs	39,6%	60,4%	100,0%	
	% within Use of NTICs	100,0%	100,0%	100,0%	
	% of Total	39,6%	60,4%	100,0%	

Chi-Square Tests

	Value	df	Asymp. Sig. (2-sided)	Exact Sig. (2-sided)	Exact Sig. (1-sided)
Pearson Chi-Square	2,873 ^b	1	,090		
Continuity Correction ^a	2,662	1	,103		
Likelihood Ratio	2,890	1	,089		
Fisher's Exact Test				,100	,051
Linear-by-Linear Association	2,870	1	,090		
N of Valid Cases	1195				

a. Computed only for a 2x2 table

b. 0 cells (.0%) have expected count less than 5. The minimum expected count is 152,39.

Etape 1 : On considère d'abord les jeunes dont l'âge est inférieur ou égal à 35 ans

La relation n'est pas non plus significative, même au seuil de 10 % (la plus grande marge d'erreur que l'on puisse tolérer)

Etape 2 : On considère ensuite les jeunes dont l'âge est compris entre 18 et 25 ans

La relation n'est pas non plus significative, même au seuil de 10 % (la plus

grande marge d'erreur que l'on puisse tolérer)

Etape 3 : On considère enfin les jeunes dont l'âge est compris entre 26 et 35 ans

Interest in public affairs * Use of NTICs Crosstabulation

			Use of NTICs		Total
			use NTICs	Doesn't use NTICs	
Interest in public affairs	No interest	Count	34	57	91
		% within Interest in public affairs	37,4%	62,6%	100,0%
		% within Use of NTICs	25,4%	36,8%	31,5%
		% of Total	11,8%	19,7%	31,5%
	Interest	Count	100	98	198
		% within Interest in public affairs	50,5%	49,5%	100,0%
		% within Use of NTICs	74,6%	63,2%	68,5%
		% of Total	34,6%	33,9%	68,5%
Total	Count	134	155	289	
	% within Interest in public affairs	46,4%	53,6%	100,0%	
	% within Use of NTICs	100,0%	100,0%	100,0%	
	% of Total	46,4%	53,6%	100,0%	

Chi-Square Tests

	Value	df	Asymp. Sig. (2-sided)	Exact Sig. (2-sided)	Exact Sig. (1-sided)
Pearson Chi-Square	4,330 ^b	1	,037		
Continuity Correction ^a	3,818	1	,051		
Likelihood Ratio	4,370	1	,037		
Fisher's Exact Test				,042	,025
Linear-by-Linear Association	4,315	1	,038		
N of Valid Cases	289				

a. Computed only for a 2x2 table

b. 0 cells (,0%) have expected count less than 5. The minimum expected count is 42,19.

La relation est significative au seuil de 5 %.

SOUTIEN A LA DEMOCRATIE

q32. support for democracy * Use of NTICS Crosstabulation

			Use of NTICS		Total
			use NTICS	Doesn't use NTICS	
q32. support for democracy	statement 3: doesn't matter.	Count	23	40	63
		% within q32. support for democracy	36,5%	63,5%	100,0%
		% within Use of NTICS	4,8%	5,5%	5,3%
		% of Total	1,9%	3,3%	5,3%
	statement 2: sometimes non-democratic preferable	Count	23	39	62
		% within q32. support for democracy	37,1%	62,9%	100,0%
		% within Use of NTICS	4,8%	5,4%	5,2%
		% of Total	1,9%	3,3%	5,2%
	statement 1: democracy preferable.	Count	425	625	1050
		% within q32. support for democracy	40,5%	59,5%	100,0%
		% within Use of NTICS	89,5%	86,2%	87,5%
		% of Total	35,4%	52,1%	87,5%
don't know	Count	4	21	25	
	% within q32. support for democracy	16,0%	84,0%	100,0%	
	% within Use of NTICS	,8%	2,9%	2,1%	
	% of Total	,3%	1,8%	2,1%	
Total	Count	475	725	1200	
	% within q32. support for democracy	39,6%	60,4%	100,0%	
	% within Use of NTICS	100,0%	100,0%	100,0%	
	% of Total	39,6%	60,4%	100,0%	

Chi-Square Tests

	Value	df	Asymp. Sig. (2-sided)
Pearson Chi-Square	6,574 ^a	3	,087
Likelihood Ratio	7,357	3	,061
Linear-by-Linear Association	3,092	1	,079
N of Valid Cases	1200		

a. 0 cells (,0%) have expected count less than 5. The minimum expected count is 9,90.

La relation entre l'usage des NTICS et le soutien à la démocratie est significative au seuil de 10 %. En d'autres termes, cet usage induirait un effet positif sur le soutien de la démocratie.

Contrôle de la relation par la variable âge

Etape 1 : On considère d'abord les jeunes dont l'âge est inférieur ou égal à 35 ans

La relation n'est pas non plus significative, même au seuil de 10 % (la plus grande marge d'erreur que l'on puisse tolérer)

Etape 2 : On considère ensuite les jeunes dont l'âge est compris entre 18 et 25 ans

La relation n'est pas non plus significative, même au seuil de 10 % (la plus grande marge d'erreur que l'on puisse tolérer)

Etape 3 : On considère enfin les jeunes dont l'âge est compris entre 26 et 35 ans

La relation est significative au seuil de 10 % mais elle est beaucoup plus

Interest in public affairs * Use of NTICs Crosstabulation

			Use of NTICs		Total	
			use NTICs	Doesn t use NTICs		
Interest in public affairs	No interest	Count	34	57	91	
		% within Interest in public affairs	37,4%	62,6%	100,0%	
		% within Use of NTICs	25,4%	36,8%	31,5%	
		% of Total	11,8%	19,7%	31,5%	
	Interest	Count	100	98	198	
		% within Interest in public affairs	50,5%	49,5%	100,0%	
		% within Use of NTICs	74,6%	63,2%	68,5%	
		% of Total	34,6%	33,9%	68,5%	
		Total	Count	134	155	289
		% within Interest in public affairs	46,4%	53,6%	100,0%	
% within Use of NTICs	100,0%	100,0%	100,0%			
% of Total	46,4%	53,6%	100,0%			

Chi-Square Tests

	Value	df	Asymp. Sig. (2-sided)
Pearson Chi-Square	5,548 ^a	2	,062
Likelihood Ratio	6,154	2	,046
Linear-by-Linear Association	4,861	1	,027
N of Valid Cases	282		

a. 0 cells (.0%) have expected count less than 5. The minimum expected count is 6,09.

significative que lorsque l'on considère la population globale. La probabilité critique est de 0,06.

Faible engagement civique au Sénégal : «la démocratisation face à L'élitisme. Un point critique de l'institutionnalisation démocratique en Afrique»

Pr. Babaly SALL

Résumé

Malgré les acquis démocratiques, le Sénégal est confronté aujourd'hui à une baisse de la participation politique. Différentes séries d'enquêtes de Afrobarometer menées régulièrement dans ce pays depuis 2002 le montrent. En effet, si on considère le contact comme la forme primaire la plus fondamentale de l'engagement et de la participation civique, il y a une érosion de cette dimension au fil du temps. L'analyse des facteurs explicatifs du contact avec les responsables politiques montre une relation négative, assez curieuse au demeurant, entre le soutien à la démocratie et la participation politique. Le triomphe, un peu partout dans le monde, du principe de la reddition des comptes et sa mise en œuvre constitue aujourd'hui une bonne raison pour les citoyens de communiquer avec les responsables politiques alors que ce n'était pas le cas il y a une dizaine d'années. Sa nette consécration au Sénégal, à partir de 2012, avait laissé supposer de la part des dirigeants l'accomplissement d'un saut qualitatif dans l'approfondissement du système démocratique. Pour autant, Les citoyens qui sont satisfaits de la démocratie et ceux qui ont des opinions positives sur le rendement des députés sont cependant les moins susceptibles de communiquer avec les élus.

Par ailleurs, ces résultats montrent que le bien-être, l'appartenance aux associations non religieuses, le niveau d'instruction, l'intérêt pour les affaires publiques sont positivement associés avec le contact avec les responsables politiques.

INTRODUCTION

La démocratie est devenue un de ces concepts tellement flous, du fait de la floraison d'adjectifs dont il est affublé, que le sens que l'on en donne tend à varier de tout en tout, d'un versant à un autre, d'une chose à son contraire¹. C'est qu'il aura évolué tant dans son acception que dans sa matérialisation, depuis qu'on a commencé à l'identifier, en tant que gouvernement de tous, par opposition à la monocratie et à l'aristocratie (respectivement gouvernement d'un seul ou de quelque uns). Mais à l'usage, on a fini par l'assimiler au système de gouvernement de l'ensemble des citoyens statuant de façon majoritaire. En clair, le système politique qualifié de démocratique s'intercale, du point de vue de sa compréhension, entre l'idéal de l'appartenance du pouvoir à tous (souveraineté populaire) et la réalité de son exercice par des représentants élus (souveraineté nationale). En vérité, c'est dans ce cheminement de la perception ou adhésion à la réalisation que le système perd son âme, à cause sûrement des mécanismes auxquels il est fait recours dans le processus. Comme l'élection que certains comme Dominique Schnapper, qualifient de janus².

Pour sa part, dans ses enseignements donnés le 21 janvier 2004 à l'Université de Hilla, Larry Diamond³ soutenait que la démocratie est un système politique, caractérisé par quatre éléments: la possibilité de choisir et de remplacer le gouvernement par des élections libres et régulières, la participation active des citoyens à la vie politique et civique, la protection des droits humains des individus et des groupes, la promotion de la primauté du droit. Parmi ces éléments, Diamond soulignait le rôle-clé que joue la participation des citoyens à la vie publique et l'importance de l'engagement civique dans le fonctionnement de la démocratie. Cette notion de participation doit s'entendre au sens de la maîtrise par les citoyens de leur propre destin dans le cadre d'une « société autonome », tel que le concevait Cornelius Castoriadis, et non d'une pseudo-participation dans une société rendue « hétéronome » à cause de multiples mécanismes d'intermédiation politique qui ne permettent plus aux citoyens de « dire qu'ils ont effectivement participé de « façon autonome dans une société autonome » à la détermination de leur propre destin⁴.

Le droit de participer à la vie politique est un élément essentiel du fonctionnement d'un système démocratique, inséparable d'autres attributs de la démocratie comme le consentement, la responsabilité, la règle de la majorité,

l'égalité et la souveraineté populaire. Verba, Nie et Kim (1987) définissaient la participation politique comme un comportement visant à influencer sur le choix du personnel et / ou des politiques gouvernementales. Pour d'autres, la participation politique peut rendre les élites plus sensibles aux préoccupations des citoyens (Miller et Stokes, 1963; Sullivan et Uslander, 1978; Wright et Berkman, 1986). Selon Booth et Seligson (2009), la participation politique pourrait favoriser l'équité dans la répartition des biens publics.

Dans la littérature, la participation politique revêtirait plusieurs formes comme le vote, le contact avec les responsables politiques, la participation à la protestation politique...etc. Comme aspect de la participation politique, l'engagement civique est l'une des caractéristiques essentielles de la démocratie. Il permet aux citoyens de faire connaître leurs préoccupations aux gouvernants tout en exigeant d'eux une contribution de qualité au fonctionnement du système politique de leur pays. La participation civique rappelle à ceux qui gouvernent qu'ils doivent bien remplir leurs fonctions en se souvenant du prochain rendez-vous avec l'électorat. De nombreuses études s'accordent sur l'importance de l'engagement civique des citoyens dans une démocratie ; ils sont la source de vie de la démocratie représentative. Selon Knack (2002), l'engagement civique renforce l'efficacité des politiques publiques. Il augmente la confiance entre les citoyens et les gouvernants car les premiers vont intégrer le fait que leurs préoccupations sont prises en compte et portées par les seconds (Bartels, 2002; Verba et al, 1995, 506). La participation civique stimule l'apprentissage politique, mais augmente également la responsabilité, approfondit la sensibilisation, et augmente le sentiment d'efficacité politique. Le contact est donc une dimension essentielle de la participation civique. Il exprime la façon dont les citoyens interagissent entre eux d'abord et avec leurs élus ensuite pour adresser et résoudre les questions qui concernent la vie de leurs terroirs ou du pays dans son ensemble.

Dans cet article, nous voulons mettre en évidence l'existence d'un paradoxe dans le champ politique sénégalais. Celui-ci a trait au fait qu'il y a, d'une part, un recul d'une dimension fondamentale de la participation politique qu'est le contact entre le citoyen et l'élu et d'autre part, un attachement plus marqué pour la démocratie considérée comme la meilleure forme de gouvernement. Une fois, ce paradoxe mis en évidence, nous essayerons d'en expliquer les facteurs.

DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Pour mettre en évidence la baisse du contact avec les élus ou les représentants de l'Etat dans le temps, nous utilisons les données des enquêtes réalisées par le réseau Afrobarometer. Il s'agit d'un réseau multinational constitué par une trentaine de pays africains cooptés sur la base de leur engagement en faveur de la démocratie, du progrès social et la protection des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des individus. L'enquête Afrobarometer est organisée une fois tous les deux ans. Le questionnaire est administré à un échantillon de 1200 individus représentatif de la population âgée de 18 ans et plus. Nous avons utilisé les données des séries d'enquêtes Afrobarometer appelé round, 1, 2, 3, 4, 5 ; 1999/2001(round1 auquel le Sénégal n'a pas pris part), 2002/2003(round 2), 2005(round 3), 2008(round 4) et de 2013 (round 5).

Nous avons considéré les variables suivantes :

- fréquence du contact avec un agent de l'administration locale ;
- fréquence du contact avec un député ;
- fréquence du contact avec un responsable d'un organisme gouvernemental ;
- fréquence du contact avec un responsable de parti politique.

Pour chacune de ces variables, nous avons considéré l'évolution au cours du temps notamment en 2002/03, 2005, 2008 et 2013.

Par la suite, nous essayons d'identifier les facteurs explicatifs du contact avec un responsable politique en 2002/03 (Round 2) et en 2013 (Round 5). Pour cela, le modèle d'analyse est causal. Nous aurons par ailleurs recours à la régression logistique. De ce fait, nous procéderons à deux régressions logistiques. La première est celle qui cherche à identifier les facteurs explicatifs du comportement tendant à amener un citoyen à entrer en contact avec un responsable politique en 2002. La seconde est celle qui tente de systématiser les mêmes facteurs pour 2013.

I. LE CONSTAT

Une préférence croissante pour la démocratie contrastant avec la distanciation entre citoyens et responsables politiques

Le Sénégal peut se targuer d'être un laboratoire de l'apprentissage de la démocratie participative en Afrique subsaharienne. La puissance coloniale française y possédait déjà quatre enclaves communales (Dakar, Gorée, Rufisque et Saint-Louis), dans lesquelles, les habitants étaient des citoyens français et jouissaient par conséquent des mêmes droits que ceux de la Métropole. Ces quatre communes participaient aux joutes électorales et élisaient aussi des représentants. Cet apprentissage de la démocratie a été le socle à partir duquel le processus démocratique s'est bâti. Les deux premiers Chefs de l'Etat ont contribué à enraciner et à consolider ce processus. D'abord, en 1974, le Président Senghor a instauré un multipartisme limité en acceptant une seconde voie d'expression libérale incarnée par le PDS et que d'aucuns considéraient comme un parti de contribution. L'arrivée du Président Diouf élargira le champ démocratique en favorisant un multipartisme intégral, ce qui donnera plus de vitalité au système électoral. Les élections seront organisées de façon régulière et avec une transparence relative qui a au moins permis l'acceptation par les concurrents, à chaque fois, des résultats du scrutin et sauvé la paix sociale. Dans tous les cas, cette expérience du processus électoral a renforcé l'assise démocratique et conforté le citoyen sénégalais dans son adhésion aux valeurs démocratiques⁵. L'aboutissement de ce processus semble conforter la théorie de Staffan Lindberg qui, dans son célèbre ouvrage sur les élections en Afrique, postulait que l'organisation répétitive des élections dans un pays était de nature à renforcer la démocratie⁶.

L'examen de l'évolution de la vie politique sénégalaise montre un attachement de plus en plus important des citoyens sénégalais aux valeurs démocratiques. La longue expérience des élections fonde les conditions d'une « domestication de la modernité » dans le sens « d'un triple mouvement d'appropriation des procédures, des institutions et des idiomes de la démocratie pluraliste » (Banegas, 2003 : 381).

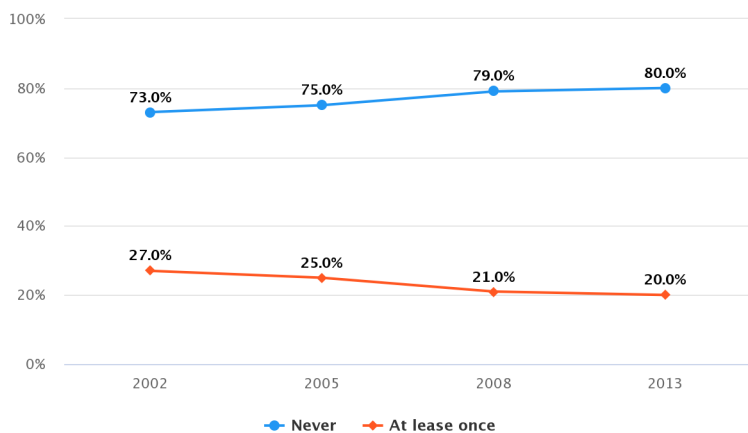
Une des illustrations de cet attachement est le vaste mouvement du 23 juin 2011 qui a vu les citoyens se mobiliser pour arrêter ce qu'ils considéraient comme une

forfaiture constitutionnelle et une tentative de confiscation du pouvoir. Ce fait est considéré par beaucoup d'observateurs comme un repère dans l'avènement de la seconde alternance politique survenue en 2012 (Thiam ; 202 et Ndiaye ; 366).

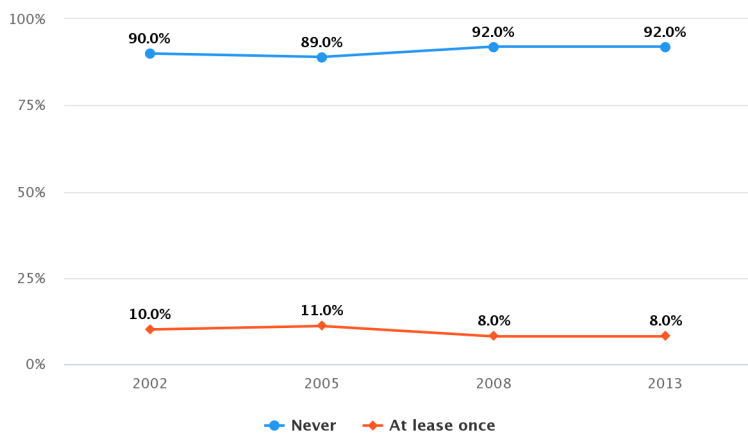
Cependant, alors que cet engagement en faveur de la démocratie est de plus en plus manifeste (75 % des enquêtés du round 4 étaient très attachés à la démocratie pour le Round 4 en 2008 et pour 88 % pour le round 5 en 2013), on note une évolution en sens inverse en ce qui concerne les rapports entre les citoyens et les responsables politiques. Le contact entre le citoyen et le responsable politique est un baromètre de la fonctionnalité et de la vitalité d'un système démocratique. En effet, c'est par ce contact que les préoccupations des citoyens sont portées aux responsables politiques. C'est aussi par celui-ci que les citoyens peuvent obtenir des informations au sujet de la prise en compte de leurs problèmes et du traitement des affaires de la communauté : cette dernière dimension de la redevabilité ou de la reddition est un élément fondamental de la maturité démocratique.

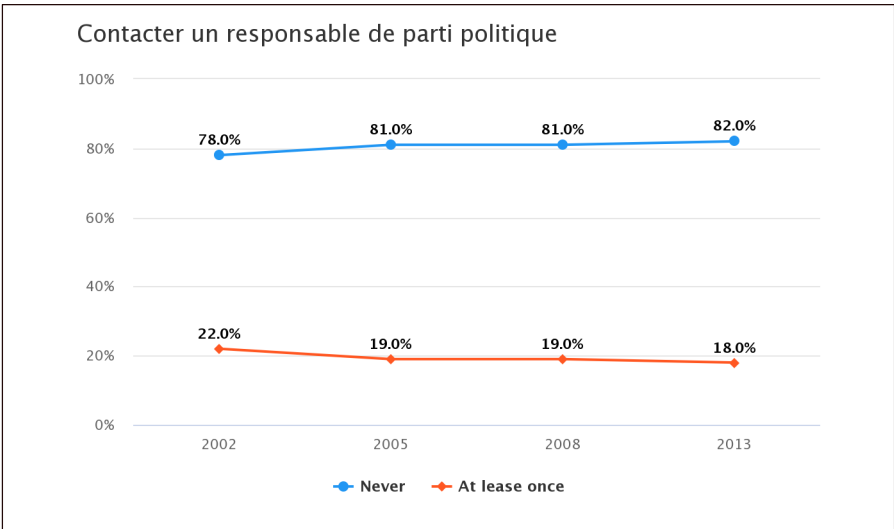
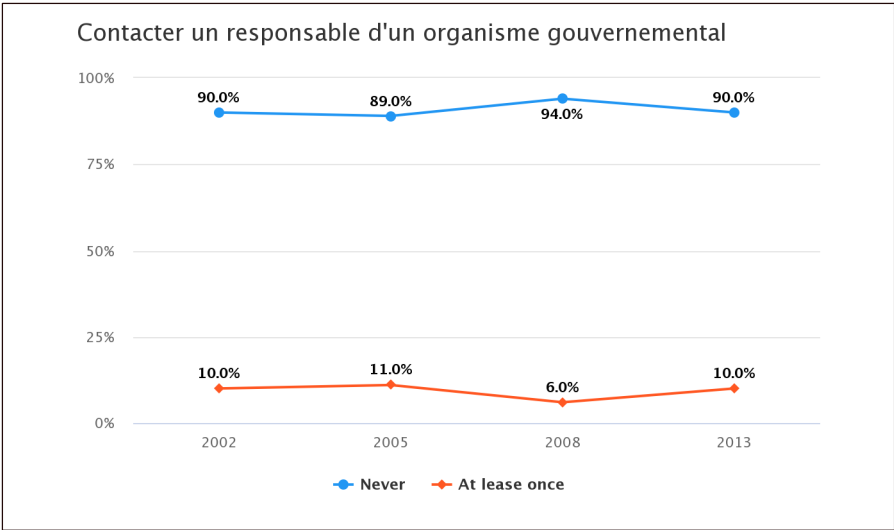
On a donc évalué le niveau de contact entre le citoyen et les différents responsables politiques au cours des rounds de 2002/03, 2005, 2008 et 2013 et les résultats trouvés montrent une érosion de l'engagement civique des citoyens à travers le temps. Bien que les sénégalais votent régulièrement depuis l'indépendance en 1960, ils sont cependant moins engagés civiquement et leur faible engagement civique s'effrite au fil du temps. En comparant les round 2 à 5 nous pouvons voir la diminution de la proportion des citoyens qui contactent les responsables politiques :

Contacter un conseiller de l'administration locale



Contacter un député





La première conclusion que nous tirons de l'examen de ces trois graphiques est que, de façon générale, le contact entre le citoyen et les responsables politiques est très faible. Quel que soit le responsable politique ou officiel considéré (député, représentant de l'administration ou de parti politique), trois citoyens sur quatre affirment ne pas entrer en contact avec lui. Les députés censés défendre les intérêts de leurs citoyens et porter leurs problèmes à l'Assemblée

sont ceux qui sont les moins contactés. 90 % des enquêtés (pourcentage quasiment stable de 2002 à 2013), soit 9 personnes sur 10, affirment ne pas être en contact avec leurs députés. Ce résultat pose le problème de la représentation et de la légitimité de ce qui est supposé être l'émanation de la volonté populaire. Cela montre au moins que durant toute la période de l'alternance politique, les députés n'ont pas théoriquement porté en bandoulière les problèmes des populations et de leurs terroirs. Les contacts entre les citoyens et les députés sont en réalité épisodiques et ne sont observés que lors des campagnes électorales, périodes pendant lesquelles, ce sont plutôt les députés qui vont à la rencontre de leurs électeurs pour essayer d'engranger le maximum de voix, moyennant souvent une contrepartie financière.

De même, le contact entre le citoyen et le responsable gouvernemental reste très faible. 90 % des enquêtés (pourcentage quasiment stable de 2002 à 2013), soit 9 personnes sur 10, affirment ne pas être en contact avec des responsables de l'Administration. Cette marginalité du contact entre les responsables de l'Administration et leurs administrés informe sur la qualité du service public. En effet, quel que soit le sens de l'interprétation qu'on peut donner à ce résultat, il traduit une insatisfaction des citoyens à l'endroit des services rendus par l'Administration et ses agents. La littérature fait état d'une défaillance de la fonction publique des pays d'Afrique subsaharienne. Certains évoquent même « un Etat sans fonctionnaires » (Copans ; 2001).

Ce fait a été souvent au centre de l'argumentaire des institutions de Bretton Woods sur la nécessité de réformer les Etats africains en général et leurs administrations en particulier.

Une autre observation de l'évolution des contacts entre les citoyens et les différentes autorités publiques montrent une diminution d'ailleurs progressive du contact avec les responsables (responsable de l'administration locale, député, responsable dans l'administration, responsable politique).

De 73 % en 2002, le nombre de citoyens n'ayant aucun contact avec les responsables de l'administration locale passe à 80 % en 2013. Par ailleurs, de 90 % en 2002, le nombre de citoyens n'ayant aucun contact avec les députés monte à 92 % en 2013. De même, de 90 % en 2002, le nombre de citoyens n'ayant aucun contact avec un responsable gouvernemental monte à 94 % en 2008

avant de revenir à 90 % en 2013. Enfin, de 78 % en 2002, le nombre de citoyens n'ayant aucun contact avec les responsables de partis politiques passe à 82 % en 2013.

Il y a donc un contraste entre, d'une part, un engagement plus marqué des citoyens sénégalais à l'endroit du régime démocratique considéré comme le meilleur système de gouvernance et, d'autre part, une distanciation de plus en plus importante entre les citoyens et les responsables. Ce contraste met en perspective une confiance qui fonctionne dans deux sens opposés. Il y a d'un côté, une confiance envers un système démocratique dont on croit aux vertus car susceptible de produire des alternances politiques (2000 et 2012). Et d'un autre côté, cette confiance envers le système et qui est l'expression de ce que Putnam nomme, dans *Making the Democracy* "la vertu civique", fait que les citoyens s'acquittent convenablement de leurs obligations citoyennes en votant, sanctionnant au passage des candidats comme le note Babacar Guèye (2009 : 14) : « L'échéance électorale lui permet d'exprimer sa citoyenneté, de demander des comptes aux gouvernants et d'exiger la prise en charge de ses aspirations ».

Cela reflète plus un décrochage de la relation entre le citoyen et son responsable politique qu'un manque de confiance à l'égard du jeu démocratique. A la base de cela, il y a la non satisfaction des besoins socio-économiques des citoyens et le fait que les hommes politiques ne tiennent pas généralement leurs promesses, faites lors des campagnes électorales.

On peut par ailleurs approfondir la réflexion en essayant de comprendre pourquoi les Sénégalais si fortement attachés à la gouvernance démocratique font-ils preuve d'un faible engagement civique ?

II. LES FACTEURS EXPLICATIFS DE LA VARIANCE DANS LE CONTACT AVEC LES DÉCIDEURS PUBLICS

Depuis le démarrage des séries d'enquêtes du réseau Afrobarometer avec le round 2, le Sénégal est régulièrement placé dans le peloton de tête des champions de la démocratie, en termes de soutien et de préférence comme système de gouvernement. Cet attachement principal s'est traduit dans les faits par deux changements de majorité politique, en 2000 et 2012, qui, à chaque fois auguraient d'une belle séquence entre les électeurs /citoyens et leurs

représentants élus. Cela postule un certain ancrage dans le jeu démocratique s'articulant autour du couple responsabilisation/interpellation qui, en l'occurrence, n'est point de mise dans le cas du Sénégal. Pourquoi ce décalage? Quelles en sont les causes ? Nous avons voulu en comprendre la logique.

Pour cela, nous avons procédé à deux régressions logistiques pour expliquer le contact avec un responsable politique en 2002/03 (Round 2) et en 2013 (Round 5) : ce sont donc les variables dites dépendantes (qu'on cherche à expliquer).

Les résultats de ces deux régressions sont consignés dans le tableau suivant :

	2002		2013	
	Standardised Coefficient	Odd Ratio	Standardised Coefficient	Odd Ratio
Values				
Support for democracy	-,016	,984	,562**	1,754
Desire for accountability	,041	1,042	-,382**	,683
Evaluation				
Satisfaction with democracy	-,166*	,847	,167*	1,181
Perceived corruption of the officials	,083	1,086	,115	1,122
President Performance	,180	1,197	-,216*	,806
MP Performance	,230**	1,259	,237*	1,267
Lived Poverty Index	-,035	,966	-,258***	,773
MP Listen Citizens	-,043	,958	-,199**	,819
Social Capital				
Member of Religious Group	,289	1,336	,324*	1,383
Member of Association	-,030	,971	,789***	2,200
Competence and Efficacy				
Education	-,085*	,918	,014	1,015
Media exposure	,124	1,132	-,212**	,809
Internal Efficacy	,084	1,088	-,074	,929
Interest in Politics	-,486***	,615	-,226***	,798
Socio-Demographic				
Age	-,002**	,998	-,003	,997
Gender (Male=1)	,525***	1,690	,481***	1,617
Location (Urban=1)	-,693***	,500	,038	1,039
Constant	,182	1,199	,919	2,508
Observations	667		823	
Pseudo R ²	0,133		0,168	
<i>Note: DV Contact Officials (1= Never contact, 0 = Contact At least once), Model Enter Senegal Afrobarometer Round 2 and Round 5 All test are three tailed. *** p<0.01 **p<0.05 *p<0.1</i>				

Les résultats montrent une relation négative entre le soutien à la démocratie et la participation politique au Sénégal. Les citoyens qui soutiennent que la démocratie est préférable à toute autre forme de gouvernement sont ceux qui sont les moins susceptibles de communiquer avec les responsables politiques. Pourtant, le désir de reddition de comptes et le désir d'un meilleur contrôle des élus devraient être une motivation suffisante pour les citoyens à contacter leurs représentants ; ce qui n'est, dans les faits, pas le cas. Ainsi, en 2002, par exemple, les résultats ont montré qu'il n'y avait pas de relation significative entre cette aspiration et le contact avec les responsables politiques. Cet écart s'explique par une augmentation de la maturité politique des sénégalais qui les conduit à une plus grande exigence démocratique à laquelle la nouvelle majorité issue de l'élection présidentielle de 2012 a voulu répondre par l'adoption et la réactivation de textes et mécanismes visant à promouvoir une meilleure politique de reddition des comptes⁷.

La perception de la démocratie préférée à toute autre forme de gouvernement est un déterminant du fait d'entrer en contact avec les responsables politiques. Toutefois, il convient de noter que cette variable influence la participation politique différemment selon l'année d'enquête. Les données de Round 5 (2013) montrent que les citoyens qui sont satisfaits de la démocratie sont moins susceptibles de contacter les élus par rapport au Round 2 (2002/2003). Ce changement pourrait avoir plusieurs explications.

La première est liée à un environnement politique plus favorable aux valeurs démocratiques, comme lors du premier changement politique au Sénégal survenu en 2000 suite aux mouvements sociaux et interactions avec les acteurs politiques pour mettre fin au règne des socialistes.

La seconde explication est la déception politique des citoyens quand ils ont réalisé que finalement l'alternance se résumait plus à un changement d'hommes que de système. Cette déception tendrait à expliquer leur attitude de satisfaction à l'égard de la démocratie doublée cependant d'un scepticisme quant à la capacité des élus à changer de système de gouvernance.

Enfin, la troisième explication, plus conformiste et souvent soutenue par les analystes politiques est basée sur l'idée selon laquelle moins les sociétés sont démocratiques, plus les citoyens inclinent à la passivité, faisant montre de moins

d'engagement civique.

La performance du Président de la République a-t-elle un effet positif sur la participation politique ? Les chiffres tendent à montrer que, pour le round 5, les citoyens qui pensent que le président fait du bon travail sont plus susceptibles de communiquer avec les élus. En d'autres termes, une bonne appréciation de la performance du Président de la République influence positivement la perception que les citoyens ont de leurs élus en général. Ceci n'est pas forcément le cas pour les élus siégeant à la chambre des députés. En effet, la vision positive des citoyens sur la performance des députés n'a pas un effet d'entraînement sur le fait d'entrer en contact avec les responsables politiques. Plus les citoyens estiment que les députés s'acquittent convenablement de leurs mandats, moins ils sont enclins à communiquer avec les responsables politiques. Ce résultat en apparence paradoxal peut trouver son explication dans le fait que les citoyens entrent souvent en contact avec les responsables politiques quand ils pensent que les députés ne font pas leur travail. C'est tout aussi paradoxal que les citoyens contactent les responsables politiques quand ils pensent que le Président fait bien son travail et qu'ils ne communiquent pas avec les responsables s'ils estiment que les députés font du bon travail. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les citoyens tendraient à penser qu'ils peuvent plus facilement influencer la politique par le canal des députés.

La performance du Président peut également donner plus d'entrain à la participation politique en incitant d'avantage les citoyens à aller vers les responsables politiques. La remarque reste valable aussi pour une catégorie spécifique : celle dite pauvre⁸, mais pour d'autres raisons. En effet, plus les citoyens sont pauvres, plus grande est la probabilité d'entrer en contact avec les responsables politiques souvent pour solliciter un appui symbolique ou matériel. Toutefois, cette relation n'est vérifiée que pour les données de Round 5, la positivité de la relation entre la pauvreté et la participation politique n'ayant pas pu être établie aux Round précédents, comme en 2002/2003 par exemple.

Au Sénégal, le fait est souvent mis en exergue par les auteurs, le clientélisme structure profondément la relation entre les politiques et les citoyens.⁹

Les responsables politiques usent de leurs positions de pouvoir pour soudoyer les pauvres qui n'hésitent pas à les contacter en échange de leur soutien politique. A titre d'exemple, il faut rappeler que, pendant l'élection présidentielle de 2012, les représentants élus du parti majoritaire, le PDS alors au pouvoir, avaient mobilisé et distribué d'énormes moyens financiers pour conquérir les bassins électoraux tenus pour rebelles pour ainsi garantir au Président Abdoulaye Wade un troisième mandat.

La lecture que l'on vient de faire de la participation politique, à travers le contact des politiques et responsables publics par le citoyen quelconque, tendrait à accrédi-ter la thèse d'une vision univoque dans le champ politique sénégalais. Ce qui est loin d'être le cas.

En effet, si l'on considère les catégories socio-professionnelles et l'affiliation des personnes interrogées dans les séries d'enquêtes visées, on mesure jusqu'à quel point la participation politique peut être fonction de la compétence politique¹⁰. L'idée insinuée à ce niveau du raisonnement est que le fait de participer politiquement par le contact est adossé à l'attente d'un type de citoyen déterminé de voir son problème majeur ou sa préoccupation principale être pris en charge dans l'élaboration des politiques publiques, par exemple. C'est ainsi qu'il faut comprendre la relation positive significative montrant que, plus les citoyens ont le sentiment d'être écoutés par les députés, plus ils sont susceptibles de communiquer avec les responsables politiques.

De même, les personnes qui sont membres de groupes religieux sont plus susceptibles de communiquer avec les responsables politiques. Cela pourrait s'expliquer par le fait que, au Sénégal, les confréries religieuses constituent des espaces sociaux à la fois de fraternisation et de renforcement de la culture citoyenne. Cette relation est significative pour le Round 5 et non significative pour le Round 2.

Les personnes qui sont membres d'associations sont plus susceptibles de communiquer avec les responsables politiques. Comme les confréries religieuses, les associations offrent un espace de socialisation et préparent les citoyens à la vie civique.

Cependant, les résultats montrent que le fait d'être membre d'une association a plus d'effet sur la participation que l'appartenance à un groupe religieux. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les associations sont réputées être plus ouvertes à l'expression, donc plus démocratiques, que les confréries religieuses qui affirment et affichent à prime abord et officiellement leur neutralité quand il s'agit de discuter de politique en lieu et place de spiritualité. Mais dans le cas du Sénégal, cela reste encore à l'état de simple hypothèse à cause de la complexité des relations entre le politique et le religieux qui peuvent subir des évolutions majeures d'un contexte à un autre¹¹. En effet, les groupes religieux sont plus que jamais courtisés par les politiciens. L'intérêt des pouvoirs publics pour les chefs religieux a culminé en 2000 avec l'arrivée du PDS au pouvoir. Les politiciens passent par les chefs religieux afin de bénéficier de l'appui des disciples. Les chefs religieux facilitent les contacts entre les responsables politiques et les citoyens. Pour autant leur influence sur la détermination du choix politique de ces derniers pour la majorité ou l'opposition n'est pas démontrée (GERCOP, 1999).

L'éducation a un effet positif sur la participation politique au Sénégal pour le Round 2. Plus le niveau d'éducation de la population est élevé, plus la probabilité que les citoyens entrent en contact avec les responsables politiques est grande. Les gens qui ont un niveau d'éducation élevé ont plus de capacité à faire valoir leurs idées et leurs préoccupations et donc plus susceptibles de communiquer avec les responsables politiques. Toutefois, nous notons que la relation entre l'éducation et la participation politique n'est pas significative pour le Round 5. Cela pourrait s'expliquer par le niveau élevé actuel du degré d'alphabétisation.

En ce qui concerne l'accès à l'information, il y a une forte probabilité pour que ceux qui ont une plus grande exposition médiatique soient les plus disposés à contacter les responsables politiques. Ils sont en effet réputés plus au fait des choses politiques que ceux qui ont un faible accès à l'information. Cependant, la relation n'est significative que pour les données du Round 5. Pour expliquer cela, on pourrait soutenir que l'intensification sur l'ouverture des médias au cours des dernières années a permis d'avoir des citoyens plus informés et plus engagés. Les citoyens sont de plus en plus mieux informés ; ce qui les pousserait à participer davantage à la politique.

Plus les Sénégalais s'intéressent à la politique, plus ils ont tendance à contacter les responsables politiques. Les personnes qui s'intéressent à la politique sont généralement ceux qui suivent la presse et ceux qui contacteraient les élus pour les tenir responsables. Bien que cette relation soit forte et confirmée dans toutes les séries d'enquêtes de Afrobarometer, il s'avère qu'elle s'effrite au fil du temps.

Les femmes sont plus susceptibles de communiquer avec les responsables politiques que les hommes. Les citoyens qui vivent dans les zones urbaines sont plus susceptibles de communiquer avec les responsables politiques que ceux des zones rurales. Ce résultat peut être expliqué par le fait que les personnes qui vivent dans une zone urbaine sont plus informées que celles dans les zones rurales et les élus sont plus concentrés dans les zones urbaines où l'activité politique est plus intense, les responsables politiques ne retournent dans leurs fiefs électoraux qu'à l'approche des élections. La relation entre le lieu de résidence et les responsables politiques de contact est très importante dans les résultats du Round 2 et non significative pour le Round 5. La raison doit être trouvée dans la compétitivité des élections locales de 2002 tenues deux ans plus tôt avant le premier renversement de majorité politique.

Le fait que la relation entre le capital social et la participation politique ne soit pas significative en 2002 peut s'expliquer par l'activisme de la société civile au Sénégal au cours des dernières années. En effet, les syndicats et les associations ont eu une influence majeure sur l'opinion publique grâce en particulier à leur militantisme pour revendiquer l'amélioration des conditions de vie des citoyens quelconques.

Tableau 1 : Résultats des deux régressions logistiques (déterminants d'entrer en contact avec les responsables politiques)

	2002		2013	
	Standardised Coefficient	Odd Ratio	Standardised Coefficient	Odd Ratio
Values				
Support for democracy	-,016	,984	,562**	1,754
Desire for accountability	,041	1,042	-,382**	,683
Evaluation				
Satisfaction with democracy	-,166*	,847	,167*	1,181
Perceived corruption of the officials	,083	1,086	,115	1,122
President Performance	,180	1,197	-,216*	,806
MP Performance	,230**	1,259	,237*	1,267
Lived Poverty Index	-,035	,966	-,258***	,773
MP Listen Citizens	-,043	,958	-,199**	,819
Social Capital				
Member of Religious Group	,289	1,336	,324*	1,383
Member of Association	-,030	,971	,789***	2,200
Competence and Efficacy				
Education	-,085*	,918	,014	1,015
Media exposure	,124	1,132	-,212**	,809
Internal Efficacy	,084	1,088	-,074	,929
Interest in Politics	-,486***	,615	-,226***	,798
Socio-Demographic				
Age	-,002**	,998	-,003	,997
Gender (Male=1)	,525***	1,690	,481***	1,617
Location (Urban=1)	-,693***	,500	,038	1,039
Constant	,182	1,199	,919	2,508
Observations	667		823	
Pseudo R ²	0,133		0,168	

*Note: DV Contact Officials (1 = Never contact, 0 = Contact At least once), Model Enter Senegal Afrobarometer Round 2 and Round 5
All test are three tailed. *** p<0.01 **p<0.05 *p<0.1*

CONCLUSION

Nous avons montré dans cet article un contraste saisissant opposant d'une part un engagement de plus en plus marqué des citoyens sénégalais en faveur de la démocratie considérée comme le meilleur système de gouvernement et d'autre part, un relâchement des liens entre les citoyens et les différents responsables (responsable de l'administration locale, député, responsable dans l'administration, responsable politique). Ce contraste n'est pas conforme à la théorie en ce sens que la logique voudrait que le niveau élevé de démocratie et l'existence de valeurs démocratiques fortes dans une société puissent encourager la participation politique.

Ce contraste trouve son explication dans un ensemble d'éléments divers et varié. L'engagement des citoyens en faveur de la démocratie et le soutien manifesté à l'endroit de ce mode de gouvernance est le fruit d'une ancienne tradition d'agitation politique remontant à la période coloniale et soutenue par une longue pratique des élections.

Dans le même temps, les attentes des citoyens en matière de bonne gouvernance, de services publics et de solution à leurs besoins socioéconomiques de base restent insatisfaites. Cette insatisfaction accroît la distanciation entre le citoyen et les responsables politiques/ gouvernementaux tenus d'une certaine manière comme les responsables des mauvaises conditions de vie des populations et considérés comme des acteurs de la corruption. Ces rapports entre le citoyen et les responsables politiques et gouvernementaux installent le couple démocratie et développement dans un cercle vicieux que décrit Jean François Médard (1995 : 355-356) qui se demande « comment instaurer et consolider la démocratie dans une situation économique aussi catastrophique... comment restaurer l'économie sans rétablir la confiance, sans redonner l'espoir, sans répondre aux attentes démocratiques ? »

La question qui mériterait alors d'être posée est celle de savoir jusqu'à quel point, un engagement en faveur de la démocratie peut-il s'accommoder d'une défiance des citoyens vis-à-vis de leurs responsables politiques et gouvernementaux ? En d'autres termes, le fait que les citoyens se détachent de leurs leaders tout en réaffirmant leur citoyenneté, en remplissant les obligations civiques, serait-il un frein à l'approfondissement du processus démocratique au

Sénégal?

Pourtant, on pourrait soutenir que cette défiance des citoyens envers les responsables politiques et gouvernementaux ne constituerait pas un mal en soi car elle introduit un changement de paradigme ou plutôt une rupture dans les relations clientélistes au cœur du politique en Afrique subsaharienne. Comme le montre Otayek, (1997 : 801) « dans les nations non occidentales, ce qui caractérise la variabilité des polarisations sociales, c'est la saillance des allégeances particularistes, au détriment de l'allégeance nationale et, a fortiori, citoyenne ». Cependant, ce qui semble constant, ici et ailleurs, c'est la complexification grandissante des trajectoires et pratiques démocratiques¹².

NOTES

1. *Le Pourbriet A-M.* ; *Définir la démocratie*, in RFDC, 87, 2011, pp 453-464 ; voir aussi notamment, *L'illusion démocratique*, la revue n° 53 – février/mars 2014, dossier : *Après crise ou crise permanente-Où en sommes-nous ?*
2. Cité par Anne-Marie Le Pourbriet.
3. <https://web.stanford.edu/~ldiamond/iraq/WhatIsDemocracy012004.htm>
4. L'opposition entre "société autonome" et "société hétéronome", dans la pensée de Castoriadis pourrait être formulée selon ses propres mots ainsi : entre une société capable de se donner sa propre loi et son propre sens et une autre qui reçoit la loi et les sens de l'extérieur. La réalité de fonctionnement des démocraties contemporaines consacre une élite politique extérieure et supérieure aux citoyens. Voir Jérôme JAMIN, « L'illusion démocratique », <http://www.revuepolitique.be/lillusion-democratique/>
5. Voir *Politique Africaine* n° 45
6. Lindberg Staffan I., *Democracy and Elections in Africa*, John Hopkins University Press, août 2006, 227 p.
7. Voir à ce propos, le document de travail de Afrobarometer AD 136 sur la question produit par Andreas Kopf et Thomas Isbell, le tribunal anticorruption du Sénégal : Porteur de confiance en l'état ou de partis-pris décrédibilisant ? , www.afrobarometer.org.
8. Dans les travaux du réseau Afrobarometer, le substantif " pauvre" est utilisé pour caractériser la situation d'un individu victime d'un bouquet de manquements se rapportant à la nourriture, aux soins médicaux, à l'eau potable, au combustible pour la cuisson et à l'argent, Voir par

exemple, Dépêche No. 80, Afrobaromètre | Babaly Sall et Ibrahima Sall : « Au Sénégal, la pauvreté vécue est en recul », 7 avril 2016 in [www. Afrobarometer.org](http://www.Afrobarometer.org).

9. *Cf Cruïse O'Brien D., Diop M-C. et Diouf M. : La construction de l'Etat au Sénégal, Paris, Karthala, 2002 , 231 p. et Gellar Sh. : Democracy in Senegal : Tocquevillian Analytics in Africa, Palgrave Macmillan, septembre 2005, 256 p.*
10. *La notion de compétence peut s'apprécier à deux niveaux selon que l'on s'intéresse au responsable politique ou au citoyen. Dans le premier cas, le mot recouvre différentes aptitudes qui vont de la capacité à plaider une cause à celle de prendre des décisions ou d'en contrôler la mise en œuvre. Alors que dans le second, il renvoie juste à la situation où le citoyen/électeur se détermine en toute connaissance de cause, en étant informé et bien en mesure de comprendre les enjeux de la situation dans laquelle son avis ou décision est sollicitée. Sur le premier aspect, se référer aux comptes rendus de lecture de l'ouvrage de Philippe Braud " Sociologie politique" par Paul Bacot, in Revue électronique, Mots . Les langages du politique, n° 84, juillet 2007*
11. *Il faudrait en effet une recherche spécifique faisant le point sur l'état de ces rapports depuis les élections législatives de 1998, à cause de nombreux faits qui sont survenus dans le champ politique et qui sont consécutifs à des décisions, actions ou simples dires de dignitaires religieux ou étatiques. Voir GERCOP, ibid . Par ailleurs, Sall B., " De l'intermédiation politique à la candidature : évolution de la position des chefs religieux au Sénégal", janvier 2014, in afrilex.u-bordeaux4.fr.*
12. *Consulter à ce propos le numéro 53 de la revue L'illusion démocratique , février/mars 2014, dossier : Après-crise ou crise permanente-Où en sommes-nous ?, <https://www.ababord.org/L-illusiondemocratique> et "La démocratie chabutée", étude du Centre Ressources Prospectives du Grand Lyon réalisée par Catherine Panassier, in L'illusion démocratique. Aussi, Sall B., " Le système hégémonique en crise ou la démocratie sénégalaise à l'épreuve", janvier 2013, in *Afrilex précité**

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Alesina, A., et P. Giuliano. « Family ties and political participation ». *Journal of the European Economic Association* 9, no 5 (2009): 817-42.

Alexander, Herbert E. « Financing the 1964 Election ». *Citizens Research Foundation, Study No. 9, Princeton, N.J. : The Foundation, 1966.*

Almond, Gabriel A., et Sidney Verba. *The Civic Culture: Political Attitudes and Democracy in Five Nations.* Princeton University Press, 1963.

- Banegas, Richard. *La démocratie à pas de caméléon. Transition et imaginaires politiques au Bénin*. Paris: Karthala, 2003.
- Barnes, S. H., M. Kaase, et al. *Political action: Mass participation in five western democracies*. Beverly Hills: Sage Pbn., 1979.
- Besley, J. C. « The role of entertainment television and its interactions with individual values in explaining political participation ». *International Journal of Press/Politics* 11, no 2 (2006): 41-63.
- Booth, J. A., et M. A. Seligson. *The legitimacy puzzle in Latin America: Political support and democracy in eight nations*. Cambridge University Press, 2010.
- Brady, H. E., Sidney Verba, et K. L. Schlozman. « Beyond SES: A resource model of political participation ». *American Political Science Review* 89 (1995): 271-94.
- Conge, P. J. « The concept of political participation: Toward a definition ». *Comparative Politics* 20, no 2 (1988): 241-49.
- Conover, P. J., D. Searing, et I. Crewe. « The deliberative potential of political discussion ». *British Journal of Political Science* 32, no 1 (2002): 21-62.
- Dahl, Robert A. « Further Reflections on “The Elitist Theory of Democracy.” » *American Political Science Review* 60 (1966): 296–305.
- Dalton, R. J. « Citizenship norms and the expansion of political participation ». *Political Studies* 56, no 1 (2008): 76-98.
- Dalton, Russell J. « Citizenship Norms and the Expansion of Political Participation ». Russell J. Dalton, 2008. "Citizenship Norms and the Expansion of PoliPolitical Studies, *Political Studies Association* 56, no 3 (s. d.): 76-98.
- Davidson, W. B., et P. R. Cotter. « Sense of community and political participation ». *Journal of Community Psychology* 17, no 2 (1989): 119-125.
- Deth, Jan. « “A note on measuring political participation in comparative research,” *Quality & Quantity* ». *International Journal of Methodology, Springer* 20, no 2 (1998): 261-72.
- Eulau, Heinz, et Peter Schneider. « Dimensions of Political Involvement ». *Public Opinion Quarterly* 20 (1956): 128–142.
- Flavin, P., et M. J. Keane. « Life satisfaction and political participation: Evidence

- from the United States ». *Journal of Happiness Studies* 13, no 1 (2011): 63-79.
- Gerber, A. S., G. A. Huber, D. Doherty, C. M. Dowling, C. Raso, et S. E. Ha. « Personality Traits and Participation in Political Processes ». *The Journal of Politics* 73, no 3 (2011): 692-706.
- GERCOP. « Etude sur le comportement électoral dans les régions de Thiès et Diourbel ». CPR-UGB, mai 1999.
- Gough, Harrison G., Herbert McClosky, et Paul E. Meehl. « A Personality Scale for Dominance ». *Journal of Abnormal and Social Psychology* 46 (1951): 360-66.
- Guèye, Babacar. « La démocratie en Afrique: succès et résistances ». *Pouvoirs* 2, no 169 (2009): 5-26.
- Hennessy, Bernard C. « Politicals and Apoliticals: Some Measurements of Personality Traits ». *Midwest Journal of Political Science* 3 (1959): 336-355.
- Inglehart, R., et G. Catterberg. « Trends in political action: The developmental trend and the post-honeymoon decline ». *International Journal of Comparative Sociology* 43, no 3-5 (2002): 300-316.
- Krampen, G. « Political participation in an action-theory model of personality: Theory and empirical evidence ». *Political Psychology* 12, no 1 (1991): 1-25.
- Lane, Robert E. *Political Life: Why People Get Involved in Politics*. Glencoe, Ill.: Free Press, 1959.
- Le Phouriet, A-M., *Définir la démocratie*, RFDC, 87, 2011, pp. 453-464.
- L'Afrique Politique, Vue sur la démocratisation à Marée Basse*, Paris: CEAN-Karthala, 1994
- Matthews, Donald R. *The Social Background of Political Decision-makers*. Garden City, N.Y.: Doubleday, 1954.
- Mazeaud, A. (dir.). *Pratiques de la représentation politique*. Rennes: PUR, 2014.
- McClosky, Herbert, et Harold E. Dahlgren. « Primary Group Influence on Party Loyalty ». *American Political Science Review* 53, no 757-776 (s. d.).
- McDill, Edward L., et Jeanne C. Ridley. « Status, Anomia, Political Alienation, and Political Participation ». *American Journal of Sociology* 68 (1962): 205-13.

Médard, J.-F. « Etat, démocratie et développement : l'expérience camerounaise », *Développer par la démocratie? Injonctions occidentales et exigences planétaires*. Paris: Karthala, 1995.

Milbrath, Lester W. *Political Participation: How and Why Do People Get Involved in Politics?* Chicago: Rand McNally, 1965.

———. « Political Participation in the States ». In *Politics in the American States: A Comparative Analysis*, 25-60, 1965.

Mussen, Paul H., et Anne B. Wyszynski. « Personality and Political Participation ». *Human Relations* 5, no 65–82 (1952).

Ndiaye, M. *Sénégal: Où va la République? Approche critique, autocratique et prospective de la seconde alternance*. Dakar: L'Harmattan, 2014.

Otayek, R. « Démocratie, culture politique, sociétés plures. Une approche comparative à partir de situations africaines ». *Revue française de science politique*, no 6 (1997): 798-822.

Pouvoirs, no 129 (avril 2009), « La démocratie en Afrique ».

Putnam, R. *Making Democracy Work: Civic Traditions in Modern Italy*. Princeton University Press, 1993.

Rokkan, Stein. « Approaches to the Study of Political Participation ». *Acta sociologica* 6, no 1-2 (1962): 9-21 et 83-110.

———. « The Comparative Study of Political Participation: Notes Toward a Perspective on Current Research ». In *Essays on the Behavioral Study of Politics*, 46-90. Urbana: University of Illinois Press, 1962.

Sall B. et Sall I. : Au Sénégal, la pauvreté vécue est en recul, *Dépêche* No. 80, 7 avril 2016 in www.Afrobarometer.org.

Sall B., « De l'intermédiation politique à la candidature : évolution de la position des chefs religieux au Sénégal », janvier 2014, afrilex.u-bordeaux4.fr

Sall B., « Le système hégémonique en crise ou la démocratie sénégalaise à l'épreuve », janvier 2013

Thiam, S. *Introduction historique au droit en Afrique*. Dakar: L'Harmattan, 2011.

Verba, S., N. Nie, et J. Kim. Participation And Political Equality A Seven-Nation Comparison. The University of Chicago Press, 1987

Walker, Jack L. « A Critique of the Elitist Theory of Democracy ». . American Political Science Review 60 (1966): 285–295.

La gestion des Etats postcoloniaux de l'Afrique de l'Ouest (1963-2016) : vers la fin des régimes militaires ?

M. Essohanam BATCHANA & M. Bakayota Koffi KPAYE

Résumé

Au tournant des années 1950, la vague des indépendances des territoires de l'Afrique noire sous domination coloniale était porteuse d'espoir pour les jeunes Etats en gestation. Mais très rapidement, les attentes ont été déçues par les échecs imputables aux élites intellectuels installés au pouvoir dans les jeunes Etats postcoloniaux. Pour remédier à cette situation, les militaires intervinrent dans la vie politique. En Afrique de l'Ouest, les régimes militaires, qui furent installés, essayèrent d'apporter des solutions aux difficultés éprouvées par les populations et de mettre en place, parfois difficilement, des institutions républicaines. Cependant, dans le cadre de la mise en place d'une politique de rigueur, les régimes militaires ouest-africains sombrèrent dans une dictature marquée par la violation des droits de l'homme, la mauvaise gouvernance, le népotisme et le tribalisme, etc. L'échec des régimes militaires en Afrique de l'Ouest et les crises économiques qui secouèrent la région dans les années 1970 et 1980 aboutirent aux contestations des années 1990. Dès lors, dans certains cas, les régimes militaires cédèrent la place aux régimes civils, à la faveur de la démocratie naissante. Aujourd'hui, plus de vingt-cinq ans après le démarrage du processus démocratique dans cette partie du continent, le constat à l'épreuve des faits en matière de la démilitarisation du jeu politique amène à appréhender deux situations. D'une part, on a des Etats où les militaires sont définitivement retournés dans les casernes laissant l'exercice du pouvoir aux civils ; d'autre part, il se trouve des Etats dans lesquels les militaires demeurent encore au pouvoir, même s'ils ne sont pas officiellement aux affaires.

Mots clés : indépendance, pouvoir politique, régimes militaires, démocratie, opposants, dictature, Evolution politique.

INTRODUCTION

Lorsqu'ils accédèrent à l'indépendance dans les années 1960, les pays d'Afrique de l'Ouest adoptèrent un aménagement constitutionnel calqué sur le modèle des anciennes puissances coloniales. Les leaders politiques annoncèrent leur volonté de créer une démocratie économique et sociale conciliant les grands principes du pluralisme politique avec un socialisme humaniste et un nationalisme modéré (Lavroff 1972 : 973). Mais cette ambition fut rapidement abandonnée au profit d'un système d'autoritarisme politique reposant sur le parti unique comme mode de gouvernement.

Au moment où ce système à parti unique se généralisa dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, un fait nouveau apparut dans le paysage politique africain : l'intervention des militaires dans la vie politique. Sans pour autant rappeler les raisons ayant conduit à cette intrusion des militaires, il est évident que ceux-ci exercèrent le pouvoir politique jusqu'aux années 1990.

Le début de la décennie 1990 constitue donc un nouveau départ. Un peu partout en Afrique de l'Ouest, des régimes furent obligés d'instaurer la démocratie. En effet, cette période fut marquée par des bouleversements politiques, notamment la chute du mur de Berlin, celle des régimes communistes des pays d'Europe de l'Est et la guerre du Golfe. L'effondrement de la puissance communiste laissa le capitalisme sans rival et ouvrit une voie royale à la démocratie libérale. Pour ce qui concerne les pays africains en général, et ceux de l'Afrique de l'Ouest en particulier, à l'occasion de la seizième Conférence des chefs d'Etat d'Afrique et de France à la Baule (France), le président François Mitterrand¹ prononça un discours devenu célèbre. Il demanda aux dirigeants africains d'adopter la démocratie comme mode de gouvernement et conditionna l'aide publique au développement à cette réalité. Dans certains cas, à la suite d'élections libres et démocratiques, on assista à un changement de régime avec le retrait effectif de la vie politique des militaires. Parfois, ce sont ces mêmes militaires qui arbitrèrent, contraignant les dictateurs à quitter le pouvoir pour permettre la tenue d'élections libres. Dans d'autres cas, le multipartisme est instauré, en réalité, pour permettre à l'ancien parti unique de rester aux affaires.

Du reste, il est un fait qu'aujourd'hui encore, on ne peut prétendre faire le bilan

du parcours démocratique en Afrique de l'Ouest sans évoquer le rôle majeur qu'ont joué et que continuent de jouer, les militaires quant à la survie ou à l'échec de la pratique démocratique.

Au regard de ce qui précède, une question se pose : peut-on parler aujourd'hui de la fin des régimes militaires dans la gestion politique des Etats de l'Afrique de l'Ouest ? Autrement dit, les civils ont-ils réellement les mains libres dans l'exercice du pouvoir politique en Afrique de l'Ouest ? C'est à ces interrogations que répond la présente étude réalisée à partir de la littérature portant sur les régimes politiques africains au lendemain des indépendances, de la période des dictatures militaires à l'avènement de la démocratie en Afrique.

Cet essai a pour objectif de présenter un tableau général de la présence ou non des militaires dans la vie politique à partir des études de cas, à titre illustratif, étant donné qu'il est illusoire de présenter au cas par cas, la situation de chaque pays de la zone d'étude. Il s'agit de montrer, de façon générale que dans certains cas, les militaires se sont retirés pour céder le pouvoir aux régimes civils et dans d'autres, ils sont toujours à la manœuvre et constituent les réels détenteurs du pouvoir politique. Cette dernière situation est souvent source de tension sociopolitique surtout pendant les périodes électorales.

I. L'INTRUSION DES MILITAIRES DANS L'ARÈNE POLITIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST (1963-1990) : CONTEXTE ET RÉALITÉS

Quelques années après leurs indépendances, les pays d'Afrique de l'Ouest assistèrent à l'intrusion de leurs armées dans la vie politique. En effet, les élites politiques civiles éprouvèrent des difficultés à trouver des solutions pérennes aux exigences de développement économique et social, pourtant promises à leurs peuples dans le cadre de la lutte pour l'indépendance. Pour trouver une alternative à cette situation, les militaires se sont crus obligés d'intervenir dans la vie politique.

1. Des difficultés de l'exercice du pouvoir politique à l'intervention des militaires

Au sens classique du terme, une armée se définit comme « un rassemblement

de corps de troupe prêt à faire la guerre ». Mais de plus en plus, elle est « un service public qui a pour objet d'assurer, par l'entretien ou l'emploi de forces organisées, la protection des intérêts d'un État » (Fontrier 2005 : 348). A en croire cette dernière définition, l'armée n'a pas pour vocation de s'immiscer dans la vie politique d'un pays quel qu'il soit, son rôle étant d'assurer l'intégrité territoriale, de protéger les citoyens en cas d'agressions extérieures et les intérêts de l'Etat. Cependant, une observation de la situation sociopolitique en Afrique en général et en Afrique de l'Ouest en particulier, laisse entrevoir une forte présence des armées dans la vie politique, devenant un acteur politique de premier plan. L'on pourrait justifier cette politisation des armées de l'Afrique de l'Ouest par plusieurs raisons.

L'accession de certains pays à l'indépendance déboucha sur le modelage et/ou l'investissement du pouvoir d'Etat par une force politique armée. La lutte anticoloniale a ainsi déterminé la politisation postcoloniale de ces armées, la militarisation du pouvoir politique et l'implication des militaires dans la politique comme acteurs (Diallo 2005 : 4). Amilcar Cabral² affirmait, lors de son éloge funèbre à Kwame Nkrumah, une idée doctrinalement très représentative : « Tant que l'impérialisme existe, dit-il, un Etat indépendant en Afrique sera toujours un mouvement de libération au pouvoir ou ne sera pas ». En effet, les mouvements indépendantistes qui luttèrent pour l'indépendance dans le cadre des colonies lusophones d'Afrique en général et pour l'Afrique de l'Ouest, en particulier, tentèrent de justifier leur maintien au pouvoir par l'idéologie selon laquelle le combat pour la liberté n'était pas encore achevé. Le rôle joué par les forces révolutionnaires, dans la conquête du pouvoir au niveau des anciennes colonies portugaises³ eut un impact considérable sur l'Etat postcolonial dans les pays concernés.

Après les indépendances, le défi des nouveaux dirigeants africains qui ont accédé au pouvoir était de mettre en place des systèmes de gouvernement qui ambitionnaient de ressembler à ceux des ex colonisateurs. A cet égard, les régimes parlementaire et présidentiel furent les modèles de référence qu'il fallait importer et adapter aux réalités des sociétés politiques africaines. Pendant que ce défi était en train d'être relevé, ces efforts furent annihilés par des usurpations irrégulières du pouvoir. Mais en réalité, la création, en Afrique au Sud du Sahara, de l'Etat en tant qu'acte juridique accordant l'indépendance à une population située sur un territoire n'avait pas résolu la question

institutionnelle, dans la mesure où la mentalité d'appartenance et de participation au système politique naissant n'existait pas.

Le déficit de cohésion nationale au lendemain des indépendances est l'une des raisons de l'interférence des armées dans la vie politique, car presque tous les pays qui ont connu des coups d'Etat militaires, sont caractérisés par une forte division interne et il existe une corrélation entre la gravité de l'opposition régionale ou ethnique et le nombre de coups d'Etat militaires. C'est ainsi qu'au Dahomey⁴, par exemple, il existait trois régions (Porto-Novo, Abomey et Borgou) correspondant respectivement chacune à son leader : S. M. Apity, J. Ahomadégbé et H. Maga (Lavroff 1972 : 976). Aussi, en Sierra Leone, les trois principales ethnies du pays (Mendé au Sud-Est, Temné à l'Ouest et Créoles de Freetown) se disputèrent le pouvoir politique dans le cadre de la domination d'une région sur l'autre (Kpayé 2012 : 75). L'absence d'intégration nationale était perceptible également au niveau de l'opposition entre populations urbaines et populations rurales en ce sens que les unes se sentaient exclues du nouveau système qui s'installait.

Afin d'éviter que le multipartisme qui existait à l'indépendance des pays d'Afrique noire, ne perpétue les divisions ethniques et régionales, les leaders politiques décidèrent de le remplacer par le système à parti unique considéré comme le seul moyen pour résoudre les difficultés existantes. Pour y arriver, deux moyens furent utilisés. Le premier, la négociation entre le parti majoritaire et les partis d'opposition en vue de parvenir à une fusion ou à une intégration. Le second fut l'imposition d'un modèle de scrutin majoritaire à un tour portant sur une liste nationale (Batchana 2012 : 104-105). En effet, selon Emerson (1966 : 296) « les régimes d'un homme et d'un parti sont nécessaires en Afrique, précisément parce que les nations reposent sur des fondations fragiles et qu'elles sont confrontées à des tâches urgentes et monumentales d'intégration et de développement ». Après avoir suscité de nombreux espoirs, le parti unique tel qu'appliqué en Afrique fut un échec. Il a été plutôt une machine politique au service de quelques leaders, d'où des querelles politiques interminables entre ces leaders. Même s'il faut admettre avec Huntington (1970 : 422) que « les Etats en voie de modernisation avec un système multipartisan sont, par exemple, beaucoup plus ouverts à une intervention militaire que les Etats en voie de modernisation ayant un parti unique, un parti dominant ou deux partis », il faut admettre aussi que certains coups d'Etat eurent pour origines l'incapacité des

acteurs civils à résoudre leurs divergences et la mauvaise gouvernance qui transparut dans leur gestion du pouvoir.

La survenance des coups d'Etat en Afrique de l'Ouest est aussi consécutive aux difficultés internes aux armées africaines à travers des revendications corporatives. Dans ce cas de figure, les revendications portent souvent sur l'amélioration de leurs conditions de vie (salaire insuffisant, avantages sociaux, définition de statut, etc.) et de travail (manque de matériels de travail).

Dans tous les cas, l'intervention des militaires dans la vie politique en Afrique de l'Ouest réside dans la détérioration des systèmes politiques mis en place après les indépendances et de la désintégration sociale qui caractérisa l'Etat postcolonial. Les militaires investirent l'espace politique africain pour, d'une part, éviter que des conflits entre hommes politiques ne débouchent sur une guerre civile, et d'autre part, pour palier l'incapacité des dirigeants civils à trouver des solutions aux problèmes économiques et sociaux des populations. Ainsi à partir de 1963⁵, des coups d'Etat proliférèrent en Afrique de l'Ouest et en 1966, par exemple, la Sous-région connut trois coups d'Etat : ceux perpétrés par le colonel Lamizana en Haute Volta⁶, le colonel Ironsi au Nigeria et le major-général Ankrah au Ghana. De toute évidence et au regard des raisons évoquées ci-dessus, des régimes militaires s'installèrent progressivement dans presque tous les pays d'Afrique de l'Ouest.

2. Les régimes militaires au pouvoir en Afrique de l'Ouest : du prétexte de la cohésion sociale à l'instauration de régimes dirigistes

Dès le milieu des années soixante et surtout à partir des années soixante-dix, une nouvelle situation se dessine. Des armées populaires s'emparèrent du pouvoir avec l'engagement progressiste de nombreux Etats africains, et ce, plus particulièrement avec la fin de la colonisation portugaise. Quatre cheminements différents coexistent désormais :

- certains Etats continuent, à l'ère postcoloniale, de collaborer avec l'ancienne puissance tutélaire ; les gouvernements passant des accords de coopération, voire des accords de défense ;
- d'autres choisissent l'option marxiste, le plus souvent au terme d'un coup d'Etat militaire. Leurs armées se transforment en armées populaires à l'instar de l'armée béninoise ;

- aussi, les colonies portugaises comme la Guinée-Bissau, qui a obtenu son indépendance grâce à une armée populaire de libération, joua contre le colonisateur la carte insurrectionnelle ;
- enfin, une quatrième voie se dessine à partir des années quatre-vingt, une voie plus marginale, qui engage un processus d'identité non aligné en empruntant la voie populiste. C'est l'exemple du Liberia, du Ghana ou de la Haute-Volta (Frontrier 2005 : 355).

Les régimes militaires essayèrent d'instaurer une organisation administrative assez rationnelle dans la gestion des Etats. Par souci d'efficacité, les militaires avaient suspendu la liberté d'expression par l'inexistence de structures délibérantes avec une forte centralisation du pouvoir. La politique d'austérité et de lutte contre le détournement des deniers publics, qui avait été mise en place, donna des résultats très louables. C'est ainsi qu'en Haute Volta par exemple, des excédents budgétaires furent dégagés en 1968.

Mais la problématique sur laquelle étaient attendus les militaires, était celle de l'unité nationale, étant entendu que la question ethnique ou régionaliste n'avait pas pu être résolue par les civils, premiers acteurs des partis politiques, d'où leur intervention. Et sur ce plan, les armées de la sous-région ouest-africaine, hormis quelques exceptions, réussirent à réaliser l'intégration ethnique, car dans l'esprit des populations, l'armée est spontanément assimilée à l'idée de nation, même si son recrutement est centré sur telle ou telle ethnie (Martin 1970 : 127-165). Il faut souligner au passage que le succès remarquable des armées africaines en matière d'unité tire sa légitimité du fait qu'elles ont pu rallier les masses populaires constituées à l'époque de la paysannerie. En réalité, la stabilité politique dans un Etat suppose, selon Huntington (1970 : 240), que « l'intelligentsia a le cerveau, le militaire a le fusil ; mais les paysans ont le nombre, et les votes. La stabilité politique nécessite la coalition entre au moins deux de ces forces ». Il s'est établi donc, en Afrique noire postcoloniale, une alliance entre militaires et ruraux dirigée contre l'élite civile accusée de division et d'exclusion des couches populaires autour des « débats idéologiques ». C'est ainsi que dans le cadre de la politique d'austérité, les premières mesures furent la diminution des salaires des fonctionnaires et des avantages des hommes politiques que les militaires et les paysans accusèrent de profiteurs dont l'incapacité était dissimulée derrière les slogans socialistes et révolutionnaires (Lavroff 1972 : 990).

La Guinée offre également un cadre d'analyse de cette situation où Sékou Touré⁷, se réclamant de révolutionnaire socialiste, instaura un régime caractérisé par l'élimination physique de ses adversaires politiques. A sa mort le 26 mars 1984, les militaires intervinrent pour libérer la Guinée et surtout la libérer de l'isolement dans lequel elle était plongée. Son successeur, Lansana Conté⁸, se servit de ce prétexte de libérateur pour instaurer un régime militaire en Guinée. Même si les résultats de ses premières années de pouvoir furent encourageants⁹, il institua un pouvoir sans partage marqué par la mauvaise gouvernance surtout pour un pays aussi nanti en ressources naturelles. Pour justifier son maintien au pouvoir, il disait à ses opposants : « Tant que je serai vivant, vous n'accéderez jamais au pouvoir. Pendant que nous souffrions sous la dictature, vous étiez partis. Vous ne pouvez pas aujourd'hui quitter votre exil doré pour venir nous commander¹⁰».

Au Niger, le système de parti unique, la mauvaise gestion de la sécheresse, la corruption et la signature, le 22 mars 1974, d'une entente de défense mutuelle entre le Niger et la Libye servirent de justification à un coup d'Etat qui renversa Hamani Diori¹¹. Seyni Kountché¹², un militaire s'autoproclama chef de l'Etat et prit la tête du Conseil militaire suprême comprenant un cabinet de 12 officiers de l'armée. Il suspendit la Constitution, dissout l'assemblée nationale et bannit tous les groupes politiques¹³. A sa mort, l'histoire politique du Niger fut en permanence marquée par l'intervention des militaires à la tête du pays, soit pour rétablir un régime civil, soit pour s'y maintenir. A ces deux cas, à titre illustratif, on peut ajouter l'exemple du Togo où les militaires intervinrent le 13 janvier 1963 pour éviter au pays une guerre civile qui pourrait surgir à cause des divisions ethniques et des querelles politiques entre les élites intellectuelles à la tête du pays. De même, le Nigeria et le Ghana connurent une situation de coups d'Etat militaires à répétition avec le maintien des militaires au pouvoir.

D'une manière générale, les militaires ouest-africains sont intervenus en politique pour établir un certain ordre, car selon les situations décrites, les élites politiques étaient incapables d'asseoir véritablement une société stable. Mais la politique de rigueur instaurée par les militaires au pouvoir conduisit ces derniers à tomber dans des dérives totalitaires qui ont beaucoup nui aux jeunes Etats africains en gestation.

Par ailleurs, il faut comprendre que les régimes militaires sont incapables

d'établir un ordre politique nouveau sans l'appui des civils. Il n'y a pas d'exemple de régime uniquement militaire. En effet, les militaires ayant conquis le pouvoir adoptèrent deux types de solutions. Les uns ont mis en place un appareil de légitimation en créant de nouvelles institutions politiques sous forme de partis politiques qui sont l'expression du pouvoir nouveau (Togo avec le Rassemblement du peuple togolais (RPT) à partir de 1969, ou le Libéria avec le People's Redemption Council (PRC)). D'autres essayèrent de rétablir le pouvoir civil en réservant une place particulière aux militaires agissant comme gardiens de l'unité nationale, mais aussi comme groupe social ayant des intérêts propres (le cas de la Haute-Volta avec la Constitution du 14 juin 1970) (Lavroff 1972 : 990).

Même si les civils furent associés à la gestion des affaires de la cité sous les régimes militaires, il faut reconnaître que ceux-ci, dans la plupart des situations, avaient une marge de manœuvre relativement limitée. La réalité du pouvoir était dans les mains des militaires. A l'heure du bilan, il s'est révélé que les régimes militaires ont été de terribles dictatures où les abus de toutes sortes étaient légion : violation des droits de l'Homme, mauvaise gouvernance, absence de libertés, gestion tribale du pouvoir, militantisme au détriment de la promotion de la compétence, etc.

Etant donné que le coup d'Etat était généralisé en Afrique de l'Ouest avant l'ouverture démocratique des années 1990, il faut cependant relever que certains régimes civils se sont perpétués au pouvoir pendant de longues années. Le Sénégal reste un cas de figure. Pour éviter le syndrome de coup d'Etat, le Sénégal prit l'initiative d'une ouverture démocratique par l'instauration du multipartisme. Ceci permit l'éclosion de candidatures plurielles à partir des élections de 1978. Mais cette situation ne permit guère une alternance qu'en 2000.

L'échec de l'Etat postcolonial ajouté aux différentes crises qui secouèrent le monde dans les années 1970 et 1980 en général, et l'Afrique en particulier, avaient abouti à une crise économique et sociale vers la fin des années 1980 et début 1990. Cette crise eut des répercussions assez significatives sur la vie politique en Afrique de l'Ouest.

II. LES MILITAIRES ET LA VIE POLITIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST À L'AUNE DE LA DÉMOCRATIE (1990-2016)

L'appropriation de l'Etat par les élites africaines aux lendemains des indépendances favorisa l'avènement de l'autoritarisme sous ses différentes formes : monopartisme, coup d'Etat militaire, népotisme, présidence à vie, populisme militariste, etc. L'Etat-nation qui devrait être créé et la politique de développement furent sacrifiés au détriment de la démocratie. C'est cette soif de démocratie de la part des populations africaines, conjuguée avec les difficultés socioéconomiques, ainsi que les changements intervenus dans les relations internationales, qui aboutirent à la chute des régimes autoritaires d'Afrique de l'Ouest. Mais en fait, les militaires ont-ils libéré l'espace politique en Afrique de l'Ouest ? En tout cas, alors que les deux superpuissances globales cessèrent de mettre à la disposition des autocrates leur soutien actif¹⁴, les pays adoptèrent de nouvelles constitutions et nombre d'entre eux organisèrent les premières élections démocratiques. Dans certains cas, les oppositions s'avèrent victorieuses, dans d'autres, les régimes en place parvinrent à se maintenir en tentant de s'adapter aux règles du jeu démocratique, ou, du moins, d'en adopter les fondements (Loada et Zeathley 2014 : 8).

1. Le retour des civils aux affaires en Afrique de l'Ouest à la faveur du vent de l'Est

Les années 1990, qualifiées de « printemps démocratique » en Afrique noire, eurent raison des régimes autocratiques qui s'étaient installés sur le continent peu après les indépendances sous la bannière des militaires. Ces mouvements populaires ont balayé le continent africain forçant les régimes autoritaires au pouvoir à opérer des changements et des réformes politiques.

En Afrique de l'Ouest, cette transition démocratique du début des années 1990 s'est opérée suivant plusieurs voies. A cet effet, Akindes (1995) fait remarquer que la dynamique démocratique s'est faite suivant quatre principales voies : la démocratisation par voie de conférence nationale, la démocratisation par évitement des conférences nationales ; par les armes et enfin la démocratisation par « à-coup ».

Dans le premier cas de figure, c'est-à-dire la démocratisation par conférence

nationale, le Bénin fut pionnier en la matière. Il sera suivi par d'autres pays en l'occurrence le Niger, le Togo, le Burkina Faso ou encore la Mauritanie. Ces conférences, ayant rassemblé les forces politiques et sociales, ont favorisé des réformes politiques et permis, comme au Bénin, la mise en place des institutions démocratiques. Dans d'autres pays, le processus démocratique a été amorcé grâce à l'intervention de l'armée. Ainsi, au Mali en janvier 1991, le lieutenant-colonel Amani Toumani Touré¹⁵, réussit avec un groupe de militaires à renverser le général Moussa Traoré qui dirigeait le pays d'une main de fer. L'instauration d'un Comité de salut public par les militaires aboutit à l'organisation des élections et le retour des civils au pouvoir.

Toutefois, il convient de souligner que même si la transition démocratique s'est opérée différemment suivant les pays, elle déboucha, presque partout, sur l'adoption de nouvelles constitutions optant pour une reconnaissance formelle des principes de base de la démocratie. Ces nouvelles constitutions sont fondées sur des principes traditionnels de démocratie à savoir la séparation des pouvoirs, le multipartisme, la protection des libertés fondamentales (Lawson 2010 : 1). De même, elles consacèrent l'exercice des droits et libertés de pensée, de conscience, de religion, de culte, d'opinion et d'expression et d'association.

Au-delà de certaines réalisations qui permettent de dire que l'Afrique s'est engagée sur le chemin de la démocratisation, il existe aujourd'hui d'autres acquis qui laissent croire que les Etats africains veulent consolider et renforcer leur démocratie. Il est possible de résumer les progrès ainsi réalisés en trois grandes tendances : la consécration d'une démocratie constitutionnelle, l'édification progressive de l'Etat de droit et l'organisation d'élections disputées et transparentes (Guèye 2009 : 9).

Au demeurant, ces nouvelles constitutions et d'autres réformes entraînent de profondes mutations dans la vie politique et sociale dans de nombreux pays. Les années 1990 tranchèrent radicalement avec les pratiques politiques des décennies précédentes marquées par l'autoritarisme et l'arbitraire sous la conduite des militaires. Ceci dit, des élections multipartites furent organisées, avec la participation des candidats de l'opposition. Dans certains pays, ces élections favorisèrent l'alternance politique. La démarche, dans le cadre de cette contribution, est de démontrer que plus de deux décennies après l'amorce de la démocratisation des pays d'Afrique de l'Ouest, le processus connaît une

avancée significative avec le retour effectif et l'installation des civils aux affaires, et leur contrôle du pouvoir. Le cas de certains pays de la sous-région illustre fort éloquemment cette réalité.

Les exemples d'avancées démocratiques : Ainsi au Bénin, depuis la tenue de la Conférence nationale souveraine en 1990, suivie de l'adoption de la Constitution du 11 décembre 1990 d'inspiration libérale et démocratique, le pays s'est distingué au sein des Etats d'Afrique francophone par l'alternance régulière au sommet de l'Etat. La preuve a été encore donnée lors du deuxième tour de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 avec la victoire de Patrice Talon, un homme d'affaires soutenu par l'opposition, devant Lionel Zinsou, Premier ministre sortant et candidat soutenu par le président sortant Yayi Boni¹⁶. Il s'agit de la quatrième alternance dans ce pays depuis l'ouverture démocratique, après le départ des militaires du pouvoir. Jadis champion des coups d'Etat militaires, le Bénin devient champion de la démocratie en Afrique de l'Ouest.

Au lendemain de son indépendance obtenue en 1957, le Ghana fut confronté à une série de coups d'Etat. Après près de deux décennies de pouvoir militarisé, une constitution libérale fut adoptée sous la pression nationale et internationale en 1992. L'instauration du multipartisme en 1993 fait entrer le Ghana dans la Quatrième République, celle de la consolidation démocratique. Depuis, quatre élections libres et ouvertes se sont tenues, le transfert pacifique de pouvoir du National Democratic Congress (NDC) de Jerry Rawlings au New Patriotic Party (NPP) de John Kufuor au lendemain des élections de décembre 2000 démontra l'enracinement de la démocratie ghanéenne. La consolidation de celle-ci après la nouvelle alternance en 2009 qui a ramené au pouvoir le NDC avec l'élection du président John Atta-Mills conféra au Ghana son statut de modèle démocratique en Afrique. Un taux de participation de 72 % fut enregistré au second tour, confirmant ainsi l'appropriation de l'enjeu électoral par les citoyens. Le NDC conserva le pouvoir au Ghana avec John Dramani Mahama de 2012 à 2017 où une alternance survient avec le retour du NPP à l'occasion de l'élection de Nana Akufo-Addo en fin d'année 2016.

Outre ces deux exemples, à titre illustratif, il faut y ajouter les cas du Mali, du Libéria, de la Sierra Leone, du Sénégal, du Cap Vert et du Burkina Faso, où la démocratie avec l'exercice réel du pouvoir politique par les civils, s'installe

progressivement. Toutefois, il faut relever que le processus demeure fragile dans certains Etats, comme au Burkina Faso, sérieusement menacé par des velléités terroristes et au Mali dont une partie du territoire est sous le contrôle des mouvements djihadistes.

De toute évidence, on estime que dans ces pays, les principes démocratiques sont plus ou moins respectés. Ainsi, les élections sont relativement ouvertes à la compétition et transparentes et le pouvoir judiciaire semble acquérir une certaine indépendance vis-à-vis de l'exécutif. L'alternance pacifique est garantie par des règles constitutionnelles et l'Assemblée nationale est pluraliste. Pendant que ces évolutions semblent concrétiser le retour des militaires dans les casernes, on note a contrario que, dans d'autres pays, l'armée n'a visiblement pas baissé la garde. Elle demeure omniprésente dans les arcanes du pouvoir politique et en assure le contrôle.

2. Les « régimes militaires à visage démocratique » en Afrique de l'Ouest

Au début des années 1990, l'entrée de l'Afrique dans le « train de la démocratie » avait laissé entrevoir l'espoir d'un bannissement de la violence dans les relations sociales. Mais cet espoir a été de courte durée, car les coups d'Etat ont repris de plus belle et les conflits armés perdurent bien que le vent de la démocratie continue de souffler en Afrique (Guèye 2009).

Dans certains pays, la transition s'est soldée par une restauration autoritaire, via l'armée (Togo), ou un nouveau coup d'État (Niger en 1996 puis 1999). D'autres, qui n'avaient pas jusqu'alors connu l'intrusion des militaires en politique, ont connu leur premier coup d'Etat (Gambie en 1994, Côte d'Ivoire en 1999). Le fait marquant de ces transitions est l'absence d'un réel débat sur la place et le rôle de l'armée. Dans les régimes post-transition, des dispositions y afférentes sont formellement prises dans les textes et dispositifs institutionnels, mais de fait, les militaires restent potentiellement présents dans la vie politique.

Même à l'ère de la démocratie, l'institution militaire, si elle ne continue pas d'être au pouvoir, dispose néanmoins d'une grande influence sur le pouvoir politique. Il en est ainsi en Guinée-Bissau, en Mauritanie et au Togo où, bien que ce soient les civils qui sont au gouvernement, le pouvoir politique continue sans conteste d'hériter de « l'ancien système recyclé ». Le régime actuel en Côte

d'Ivoire reste, quant à lui tributaire de la nouvelle armée issue de la crise ayant porté Alassane Ouattara au pouvoir. Dans d'autres situations comme en Mauritanie, les militaires se sont convertis en civils pour accéder au pouvoir politique, sans pour autant se détacher réellement de la troupe.

Mais le cas du Togo reste assez édifiant de la conservation du pouvoir par l'armée. La mobilisation populaire du 5 octobre 1990 obligea le régime en place à concéder une conférence nationale souveraine (8 juillet-28 août 1991). L'opposition réussit, pour une courte durée (1991-1992), à contrôler la transition en sa faveur. Mais très rapidement, le régime d'Eyadema, profitant des erreurs de l'opposition qui ne voulait rien lui concéder et de la mainmise sur l'armée, réussit à reprendre la situation en main (Loada et Wheatley 2014 : 42).

Au sortir de la Conférence nationale souveraine, les relations entre le premier ministre de la transition, Joseph Koffigoh et le chef de l'Etat et l'armée, étaient très tendues. Le 8 octobre 1991, une fraction de militaires se mutina, occupa les locaux de la radio Lomé. Elle proclama dans une déclaration la dissolution du HCR¹⁷. Cette sortie brutale des Forces armées togolaises (FAT) annonça une transition conflictuelle. Le Premier ministre¹⁸ fut pris en otage le 28 octobre 1991 au siège du gouvernement encerclé d'engins blindés par un groupe de militaires se réclamant du chef de l'Etat. Ce groupe proclama dans un communiqué, la « fin de la transition », portant un sérieux coup aux institutions de la transition¹⁹. Les militaires capturèrent le Premier ministre qu'ils conduisent auprès d'Eyadema. Les 22 et 23 octobre 1992, les membres du HCR, furent séquestrés au Palais des Congrès, pendant plus de vingt-cinq heures. Les militaires, auteurs de la prise d'otages, exigeaient le dégel des fonds du RPT et la remise aux éléments des forces armées et de sécurité de leur quote-part de cotisations aux fonds du parti unique²⁰.

C'est dans ce contexte que le pays adopta, le 27 septembre 1992, une nouvelle Constitution qui restaure les pouvoirs du président. La guéguerre entre les leaders de l'opposition offre au président Eyadema, une victoire, aux élections présidentielles du 25 août 1993 et du 21 juin 1998.

En vue de permettre au président sortant de se représenter à un troisième mandat, auparavant prohibé par la clause limitative du nombre de mandats présidentiels, la Constitution fut modifiée le 31 décembre 2002. La nouvelle

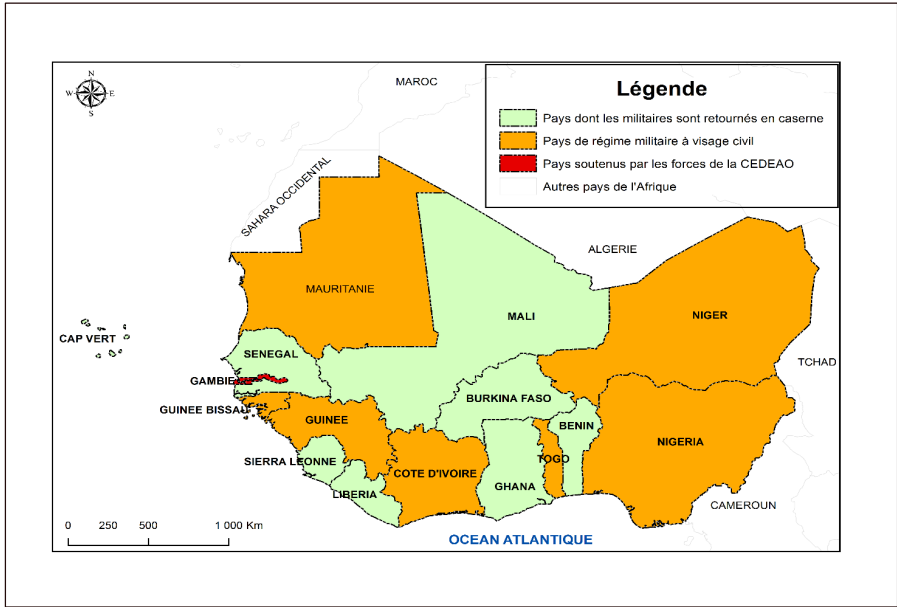
renforça les pouvoirs du président de la République, au détriment du premier ministre. Depuis lors, le rôle de l'armée se renforça. A la mort du président Eyadema le 5 février 2005, elle confia le pouvoir à l'un de ses fils, Faure Gnassingbé, élu en avril 2005 président de la République. Toutefois, le pays a connu à la suite de l'élection présidentielle de 2005 deux autres scrutins du même genre (2010 et 2015) qui ont été moins contestés.

Au Nigeria, au Niger, en Guinée, en Mauritanie ou en Côte d'Ivoire, bien que ces pays aient connu des élections libres avec l'avènement de régimes civils, les militaires sont toujours influents dans ces pays. L'élection d'Olusegun Obasanjo en 1999 à la présidence de la République au Nigeria, par exemple, est perçue comme une alliance entre les militaires nigériens et les élites civiles comme, l'explique Marc-Antoine Pérouse de Montclos (2003) en ces termes : « Sur la scène politique interne, Obasanjo est présenté dans les habits d'un homme-passerelle, à la confluence des réseaux de pouvoir militaires et civils, d'une part, et sudistes et nordistes, d'autre part ».

Même si en Gambie, l'on a assisté à l'avènement d'un régime civil en décembre 2016, avec la victoire de l'opposant Adama Barrow sous la bannière du Parti démocratique unifié, il est trop tôt et aussi complexe de parler d'un régime strictement civil. La prise de fonction effective du nouveau président n'a été possible que grâce à l'intervention militaire de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'organisation sous-régionale qui a poussé le dictateur Yahya Jammeh²¹ à l'exil. Pour l'heure, le pouvoir du nouveau président doit son existence à la présence des militaires de la CEDEAO constitués, pour la majeure partie, de Sénégalais.

En clair, la situation de l'Afrique de l'Ouest avec l'implication ou non des militaires dans la vie politique analysée tout au long de cette contribution montre, en dehors du cas particulier gambien, deux grandes tendances. D'une part, on a des pays dont les militaires sont retournés aux casernes. Cette situation concerne le Bénin, le Burkina Faso, le Ghana, le Mali, le Libéria, la Sierra Léone, le Sénégal. D'autre part, il se trouve des pays où on assiste à des régimes militaires à visage civil. Il s'agit de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, de la Guinée Bissau, de la Mauritanie, du Niger, du Nigeria et du Togo. C'est ce qu'illustre la carte ci-dessous.

Carte illustrative des rapports des militaires au pouvoir politique en Afrique de l'Ouest



Source : Batchana et Kpayé, 2017

L'avènement de la démocratie ne signifie pas encore la fin des régimes militaires au pouvoir en Afrique de l'Ouest, car si les militaires n'ont pas conservé le pouvoir, ils se sont adaptés au nouveau système dont ils sont encore les maîtres. Ils ont leur mot à dire au sein du parti au pouvoir qui a subi néanmoins une métamorphose avec plus ou moins les mêmes acteurs. Plusieurs raisons expliquent la présence permanente des militaires sur la scène politique en Afrique : elles sont d'ordre historique, politique, culturel, voire économique. Qu'à cela ne tienne, on peut s'accorder avec Bangoura (2012) qui soutient que « ces armées exercent des fonctions qui les éloignent de leur raison d'être. Elles sont rapidement orientées par les nouveaux chefs d'Etat vers une fonction politique, contrairement au principe de neutralité. La plupart des présidents, qu'ils soient civils ou militaires, les utilisent pour leur accession ou maintien au pouvoir. » C'est donc avec raison que Konadje (2014)²² conclut que : « ce détournement de la mission des armées africaines au profit des pouvoirs, a fait des outils africains de défense, une source d'insécurité et de violence politique ». Certaines armées ouest-africaines n'ont pas toujours abandonné le goût du

pouvoir politique eu égard aux privilèges auxquels ils ont eu ou continuent d'avoir.

CONCLUSION

Une lecture attentive de l'évolution de la situation politique dans les pays de l'Afrique de l'Ouest renseigne, d'une manière générale, sur deux situations : nous avons des Etats dans lesquels les civils sont les acteurs politiques et le retour effectif des militaires dans les casernes, d'une part et des Etats où les militaires se sont soit recyclés à la vie civile, soit ont positionné des civils à la tête pour contrôler le pouvoir politique. Mais quelle évaluation faut-il faire de l'évolution de la vie politique en Afrique de l'Ouest ?

L'historien guinéen D.T. Niane disait : « On l'adaptera avec le temps. Elle ne s'est pas construite en soixante-douze heures en France, un pays dont nous connaissons bien les séquences historiques : Révolution, restauration de la monarchie, puis rebelote avec l'empire. La IIIe République s'est imposée à partir de 1870. Il a fallu près d'un siècle pour asseoir la démocratie en France. Ne demandez pas à nos pays de se mouvoir comme les vieilles démocraties ! Les difficultés ne sont pas des fatalités, mais des entraves extérieures que l'on minimise, alors qu'elles sont énormes... » (Cité par Mouckaga, Owaye et Wanyaka Bonguen Oyongmen 2015 : 17). Cette réflexion résume l'état actuel de la démocratie en Afrique de l'Ouest. L'instauration de la démocratie en Afrique reste après tout un processus irréversible. Les acquis de ce processus se conservent et évoluent au gré des circonstances. De plus en plus, l'espace ouest-africain se recompose avec une société civile très active en ordre de bataille pour la défense de la démocratie avec des armées qui se professionnalisent. Certes, par rapport à cette étude, on comprend bien, malgré des avancées, en ce qui concerne le retrait des militaires de l'espace politique, qu'il existe « des poches de résistance », sinon des difficultés, qui subsistent. Cependant, on peut subodorer que l'Afrique de l'Ouest constitue un espoir par rapport aux avancées récentes de la démocratie en Afrique.

NOTES

1. *Président de la République française du 21 mai 1981 au 17 mai 1995.*
2. *(1924-1973), Héros de l'indépendance de la Guinée Bissau et du Cap Vert et fondateur du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap Vert.*
3. *Guinée Bissau et Cap Vert en Afrique de l'Ouest.*
4. *L'actuel République du Bénin.*
5. *Le premier coup d'Etat de la région eut lieu au Togo le 13 janvier 1963.*
6. *Actuel Burkina Faso.*
7. *Père de l'indépendance de la Guinée qu'il dirigea de 1958 à 1984.*
8. *Président de la Guinée de 1984 à 2008.*
9. *Il a rétabli l'initiative privée et engagé avec les institutions de Bretton Woods la privatisation de nombreuses entreprises publiques et la restauration des équilibres macro-économiques.*
10. *Au cours de la décennie 1990, la croissance de l'économie guinéenne s'est élevée en termes réels à une moyenne de 4,5 % par an. Le taux d'inflation a été stabilisé à moins de 5 % tout au long de cette période, et le déficit budgétaire contenu à moins de 5 % du PIB. (Cheikh Yérém Seck, Guinée : « Lansana Conté, vie et mort d'un soldat paysan », WWW.jeuneafrique.com, Dossier : les années de Lansana Conté, consulté ce 23 mars 2017 à 12 heures 45 minutes).*
11. *Cheikh Yérém Seck, Guinée : Lansana Conté, vie et mort d'un soldat paysan , WWW.jeuneafrique.com, dossier les années de Lansana Conté, consulté ce 23 mars 2017 à 12 heures 45 minutes.*
12. *Président du Niger de 1960 à 1974.*
13. *Président du Niger de 1974 à 1987.*
14. *Cf WWW.perspective.usherbrooke.ca/bilan, consulté le 23 mars 2017 à 14 heures 15 minutes.*
15. *Il faut souligner qu'au départ, il n'y avait pas de lien entre la survenance de coups d'Etat militaires et l'existence de traités d'assistance militaire entre Etats africains et ancienne métropole. Par la suite les milieux politiques des anciennes métropoles ont été à l'origine de certains coups d'Etat et les traités d'assistance militaire conclus entre certains Etats africains et l'ancienne métropole avaient pour objectif de protéger ces régimes.*
16. *Président du Mali de 2002 à 2012.*

17. Komi Dodji Akpacha, « Le Bénin, champion d'Afrique francophone de l'alternance démocratique : les clés du succès », <http://droitelectoral.blog.lemonde.fr/>, 29/03/2016, consulté le 28 février 2017 à 23 heures 10 minutes.
18. *Le Démocrate*, n°009 du 14 octobre 1991.
19. *Qui était à Paris pour participer au Sommet de la francophonie au palais de Chaillot.*
20. *Le Monde* du 29 novembre 1991.
21. *Forum Hebdo*, n°110 du 30 octobre 1992, pp. 4-5.
22. *Président de la République de Gambie de 1994 à 2017.*
23. Jean-Jacques Konadje, *Défense/Sécurité en Afrique : quel couple ?* Disponible sur www.diploweb.com, consulté ce 24 mars 2017 à 13 heures 45 minutes.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

1- Sources

Komi Dodji Akpacha, « Le Bénin, champion d'Afrique francophone de l'alternance démocratique : les clés du succès », <http://droitelectoral.blog.lemonde.fr/>, 29/03/2016, consulté le 28 février 2017 à 23 heures 10 minutes.

<http://www.democratiefrancophonie.org>IMG pdf 1594pdf, consulté le 29 février 2017 à 17 h 30 mn.

<http://www.rfi.fr/afrique/20100806-cote-ivoire-grandes-dates-histoire-politique>, consulté le 29 février 2017 à 17 h 16 min.

2- Bibliographie

AKINDES F. « Rapport introductif n° 3 sur les transitions démocratiques à l'épreuve des faits. Réflexions à partir des expériences des pays d'Afrique noire francophone, disponible sur www.democratiefrancophonie.org »IMG » pdf, consulté le 1er mars 2017.

BANGOURA D. (2012) : « Les armées africaines face au défi démocratique », disponible sur www.afrology.com/soc/armee-afrique.html, consulté le 21 mars 2017.

BATCHANA E. 2012 : « L'institution d'un parti unique en Afrique noire ou l'illusion d'une unité nationale : l'exemple togolais (1961-1990) », in Cinquante ans d'indépendance en Afrique noire subsaharienne et au Togo, L'Harmattan, pp. 101-121.

DIALLO M. (2005) : « Rapport de l'atelier sur les dynamiques de sortie de crise en Afrique de l'Ouest : place du dialogue et de la réforme du secteur de sécurité, Guinée Bissau, 16-18 novembre 2005 », 12 p.

EMERSON R. (1966): « Parties and national integration in Africa » in Political parties and Political development, Princeton, New Jersey, Princeton University Press, pp. 280-296.

FALL I.M., « La construction des régimes politiques en Afrique : insuccès et succès », disponible sur www.afrilex.U-bordeaux4.fr, consulté le 27 février 2017, 37 p.

FRONTIER M. (2005) : « Des armées africaines : comment et pourquoi faire ? » in Outre-Terre, 2/2005 N° 11, pp. 347-374

GUEYE B. 2009 : « La démocratie en Afrique : succès et résistances », in Pouvoirs, 2/2009, N° 129, pp. 5-26.

HOUNTINGTON S. (1968): Political order in changing societies, New Haven and Yale University Press

HOUNTINGTON S. (1970): Political order in changing societies, New Haven and Yale University Press, 4ème Ed.

KONADJE J.J. (2014) : « Défense/Sécurité en Afrique : quel couple ? » disponible sur www.diploweb.com, consulté ce 24 mars 2017 à 13 heures 45 minutes.

KPAYE K. B. (2012) : Les conflits de la région du fleuve Mano (le Libéria et la Sierra Leone) et leur résolution par l'ONU et la CEDEAO de 1989 à 2005, Thèse de doctorat en Histoire politique et des relations internationales, Université de Lomé (Togo)

LAVROFF D.-G. (1972) « Régimes militaires et développement politique en Afrique noire », in Revue française de Science politique, Vol. 22, N° 5, pp. 973-991

LAWSON L.N. K. (2010) : Processus de démocratisation des années 1990 à nos

jours : le cas du Togo, Mémoire de DEA, Université d'Abomey Calavi

LOADA A. et WHEATLEY J. (2014) : Transitions démocratiques en Afrique de l'Ouest, Paris, L'Harmattan

MARTIN M. (1970) : L'armée et le pouvoir politique en Afrique noire, Thèse de doctorat en droit, Université de Bordeaux, Faculté de droit et des Sciences économiques.

MOUCKAGA H., OWAYE J.-F. et WANYAKA BONGUEN OYONGMEN V. (2015) : Démocratie et/ou démocrature en Afrique noire ?, Paris, L'Harmattan

PEROUSE DE MONTCLOS M.-A. (2003) : « La transition démocratique au Nigeria : militaires civilisés ou civils militarisés ? » in *Autrepart*, 3/2003/n°3, pp. 61-74

SOULEY A. N. : « L'armée et le pouvoir politique », disponible sur www.politique-africaine.com/numeros/pdf, consulté le 27 février 2017

THIRIOT C. (2008) : « La place des militaires dans les régimes post-transition d'Afrique subsaharienne : la difficile resectorisation » in *Revue internationale de politique comparée*, 1/2008 (vol 15) pp. 15-34

WEINER M. (1965): « Political integration and Political development », in *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, pp. 52-64.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Feue Aminata Diaw Cissé & Babaly Sall

L'appel de la Baule en 1990 et, aujourd'hui les perspectives optimistes dessinées par la lecture des riches contributions de cet ouvrage, jurent considérablement d'avec la multiplication, dans certaines de nos régions de faits d'actualités synonymes de raidissement politique propre aux régimes autoritaires.

Les processus démocratiques sont mis à mal par les ruptures de consensus observées dans la majeure partie des pays de la CEDEAO entre les acteurs politiques de la majorité et ceux de l'opposition aux moments de renouvellement des mandats politiques. Il s'agit là d'un contexte propre à l'interpellation des élites intellectuelles et à l'appel à la méditation philosophique sous forme d'appel citoyen, d'un contexte favorable à la revisitation de la signification des institutions sociales et des rôles qu'elles assignent aux différents acteurs et en particulier aux politiques.

C'est le lieu de rappeler la filiation, qui n'est pas fusion, entre les concepts, et les mécanismes de la démocratie et de la représentation.

La démocratie est un modèle d'organisation des rapports sociaux autour du pouvoir fondé sur l'idée principale que tous les membres de la communauté ont voix au chapitre s'agissant aussi bien de la prise de la décision collective que de sa mise en œuvre. La démocratie est fondée sur la liberté tout en étant alimentée par l'égalité.

Par commodité, la démocratie pourrait se réaliser par la représentation. Mais cette réalisation n'est bonne, c'est-à-dire exempte d'altération, que si le fruit ou produit de la représentation reste le reflet du collectif sur la base de l'articulation entre la liberté et l'égalité, l'égalité entre tous les citoyens.

La démocratie est une quête de tous, de tous les instants et à tous les niveaux, le fruit du débat, de la délibération et de l'intercompréhension. Cependant, *l'on devrait reconnaître, à la vérité, que le grand problème dans [nos] pays c'est qu'on ne débat pas, et on ne débat pas parce qu'on ne s'écoute pas. Entre la doxa et la passion ne peut surgir que de la turpitude. Jean Jacques Rousseau avait mille fois raison dans son Contrat social en*

parlant de la démocratie : « s'il y avait un peuple de Dieux, ils se gouverneraient démocratiquement, un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes ». Il a raison [d'enseigner] que c'est à l'homme, le seul animal politique, à se mettre à la hauteur de la démocratie. [On a] bien l'impression à écouter les uns et les autres que cette exigence de hauteur a déserté les esprits parce qu'on a oublié un simple mot qui [...] aurait rappelé la finalité de tout ceci : POURQUOI ? Si beaucoup de ceux qui parlent avaient ce mot à l'esprit comme jusqu'à en faire une obsession, ils auraient compris que la démocratie n'est pas affaire de bien-pensant et de mal-pensant, avec d'un côté ceux qui ont raison et de l'autre ceux qui ont tort. Ils auraient compris la portée essentielle de l'écoute ; ils auraient surtout saisi que la vitalité mais aussi la durabilité de [la démocratie] ne peuvent se fonder que sur une éthique de l'intercompréhension. Comment avancer, derrière des dogmes déjà établis et vouloir prétendre à une validité universelle ? Comment [peut-on] savoir ce [qu'il faut] faire en tant que communauté s'il n'y a pas ce désir, voire cet impératif d'intercompréhension ? [...] Le consensus n'est pas un rapport de force mais une construction.

La passion [...] a tellement aveuglé [les acteurs qu'ils ont fini par oublier la finalité de] tout ceci : consolider [la] démocratie, fortifier [la] République pour pouvoir avoir un legs. Il [...] semble que c'est cela [la] responsabilité [de tous] devant l'histoire : transmettre des institutions viables aux futures générations et leur laisser une culture démocratique exemplaire.

Ce que les politiques [et tous les autres acteurs] semblent ignorer aujourd'hui c'est que :

- *La légitimité est un processus continué qui résulte de la relation constante entre l'action du mandataire et l'assentiment du mandant et comme le dit le philosophe dans Du mensonge à la violence, « l'autorité ne peut se maintenir qu'autant que l'institution ou la personne dont elle émane sont respectées. Le mépris est ainsi le plus grand ennemi de l'autorité, et le rire est pour elle la menace la plus redoutable ».*
- *La démocratie ne repose pas sur le solipsisme mais sur le pluralisme, la différence et la contradiction ; elle ne signifie pas unanimité mais repose sur un consensus fondamental des acteurs politiques autour des modes de régulation du politique. Par-dessus toute chose, ce qui donne à la démocratie sa dimension éthique c'est le respect impératif des droits de la minorité. Cette règle impérative contient la toute-puissance de la majorité mais surtout a pour fonction de montrer qu'en démocratie, majorité et minorité ne sont que des qualités circonstancielles, interchangeable dans le temps et au gré des rapports de force.*
 - *La démocratie ne peut être que là où existe la République avec ses institutions et ses*

valeurs. L'impunité, la corruption, le patrimonialisme finissent toujours par ronger les institutions, par les affaiblir et les vider de leur sens et de leur substance. Il y a bien une éthique politique qui doit s'exprimer à travers le souci de la chose publique.

- *La culture démocratique se forge avec l'expérience démocratique, avec ses vicissitudes, ses errements mais aussi avec ses avancées, ses succès.*
- *La politique repose moins sur des calculs que sur une vision, c'est-à-dire une capacité à se projeter dans le futur et à se laisser guider par une ambition de grandeur pour son peuple.*
- *« Le peuple veut toujours le bien, même s'il ne le voit pas souvent »¹.*

C'est dire que la gestion démocratique reste un exercice quotidien fait d'exigences, de cantonnement à des principes et règles de comportements et d'actions propres à susciter une relation de confiance non seulement entre les acteurs politiques eux-mêmes mais aussi entre les citoyens et leurs représentants. C'est seulement par ce biais que peut naître la conjoncture favorable à la pérennisation de l'Etat.

Pour l'espace CEDEAO, il y a lieu de demeurer, malgré tout, optimiste quant à l'ancrage de l'état de la démocratie et des droits humains au regard d'avancées majeures accomplies ces dernières années en matière de gouvernance politique. Deux exemples peuvent servir ici d'indicateurs : il s'agit des règles d'interdiction, d'une part, de la prise du pouvoir par les armes au détriment des autorités légitimement élues, d'autre part de réforme des codes électoraux à moins de 6 mois des échéances électorales dans les pays membres de l'organisation. Cette volonté d'approfondissement de la démocratie a été crédibilisée au plus haut niveau politique par une gestion réussie par la CEDEAO du dossier de retrait pacifique de Yaya Jammeh de la tête de la Gambie, et de son départ en exil.

Il faut noter, malgré tout, plusieurs défis à relever dans le cheminement démocratique dans l'espace CEDEAO dont :

- la lutte contre le djihadisme qui, sans aucun doute, est la plus grande menace qui pèse sur la stabilité de la zone en minant l'existence même de l'Etat du Mali dont le Nord se trouve coupé du reste du pays. Cette situation affecte en réalité tous les pays faisant frontière avec le Mali au

point de nécessiter la présence de forces militaires occidentales (France, Allemagne, Etats-Unis) dans la zone,

- un développement économique capable de proposer du travail, une dignité et une reconnaissance à une population composée à plus de 70% de jeunes de moins de 25 ans et qui, à défaut, peuvent très vite être tentés par l'aventure djihadiste ou l'immigration vers l'Europe,
- le maintien du standard de développement d'une presse libre et bien gérée, un gage certain d'un solide arrimage de l'Etat de droit,
- la gestion transparente des ressources naturelles des pays de sorte à garantir leur répartition équitable,
- l'appropriation d'une véritable culture de reddition des comptes et donc d'une éradication définitive de la corruption et par la même occasion des divers trafics (armes, drogue etc...).

Dans cet ouvrage, les regards tantôt parallèles, tantôt croisés des différents contributeurs sur les situations nationales de presque tous les pays de la CEDEAO permettent de dessiner des voies vers la démocratisation qui passent par : la garantie de la sécurité des populations, de leurs droits et libertés, de la garantie de l'intégrité nationale, de la justice économique et sociale, de la lutte contre les trafics de tous genres et de la reconnaissance des minorités... Un des défis c'est aussi la lutte contre Les conflits entre communautés qui peuvent déboucher sur des tueries à grandes échelles voire des génocides.

Les enseignements que l'on peut tirer de cet ouvrage c'est aussi que les élites politiques doivent être à l'écoute des jeunes qui se sont complètement appropriés les nouvelles technologies, l'Internet et la globalisation de l'information. Les élites politiques doivent veiller au renforcement des organisations des « sociétés civiles » dans les différents Etats, à la professionnalisation des armées et leur cantonnement dans les casernes au service des populations... La renaissance africaine est à ce prix.

NOTES

1. *Aminata DLAW nous a quittés le 14 avril 2017. Il s'agit là d'un des textes sur lequel elle travaillait encore*

